HAL
open science

La relation franco-américaine à l'épreuve de la question irakienne : la contestation d'un modèle occidental alternatif

Julie Benmakhlouf

▶ To cite this version:

Julie Benmakhlouf. La relation franco-américaine à l'épreuve de la question irakienne : la contestation d'un modèle occidental alternatif. Droit. Université du Droit et de la Santé - Lille II, 2014. Français. NNT : 2014LIL20018 . tel-01144181

HAL Id: tel-01144181
https://theses.hal.science/tel-01144181v1

Submitted on 21 Apr 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

PRES Université Lille Nord de France

Thèse délivrée par

L'Université Lille 2 – Droit et Santé

N° attribué par la bibliothèque

__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|

THÈSE

Pour obtenir le grade de Docteur en droit public

Présentée et soutenue publiquement par

Julie Benmakhlouf

Le 4 octobre 2014

La relation franco-américaine à l'épreuve de la question irakienne : la contestation d'un modèle occidental alternatif.

JURY

Directeur de thèse : M. Manuel Gros, Professeur à l'Université de Lille 2

Membres du jury : M. Vincent Cattoir-Jonville, Professeur à l'Université de Lille 2

M. Joseph Djogbenou, Professeur à l'Université d'Abomey-Calavi

M. Cherif Ferjani, Professeur à l'Université Lumière Lyon 2

M. Jean-François Kriegk, Conseiller à la Cour de Cassation

La relation franco-américaine à l’épreuve de la question irakienne : la contestation d’un modèle occidental alternatif

A Grand-Père Amar,
qui aurait été, je suis sûre, très heureux de participer au débat…

REMERCIEMENTS

Je souhaite adresser tous mes remerciements et ma gratitude à Monsieur le Professeur Manuel Gros qui a accepté de diriger cette thèse. Je lui suis très reconnaissante d'avoir montré une disponibilité, une patience et un soutien inconditionnels, malgré ses nombreux engagements professionnels et universitaires, tout au long de mon parcours. Sans sa générosité intellectuelle, ses qualités dialectiques ainsi que son exceptionnel talent à susciter des débats riches et passionnants, cette étude n'aurait pas vu le jour.

J'aimerais exprimer ma profonde gratitude aux membres du jury pour avoir consenti à parcourir les pages de cette thèse et s'être rendu disponibles, malgré un agenda que je sais chargé, pour venir en débattre ici à Lille, au prix quelque fois d'un long voyage.

J'ai une pensée toute particulière et empreinte de reconnaissance pour Monsieur le Professeur Pierre-André Lecoq qui m'a vivement encouragée dans cette voie, qui m'a accordé sa confiance et sans qui rien de tout cela ne serait possible. J'espère avoir été à la hauteur de ses attentes tant académiques que professionnelles.

J'adresse également tous mes remerciements au CRD&P, tout particulièrement à Madame le Professeur Fabienne Peraldi-Leneuf, qui s'est toujours montrée à l'écoute et disponible, et à Monsieur le Professeur Emmanuel Cartier, dont la proactivité et le dynamisme m'ont permis de me sentir pleinement intégrée à la vie du laboratoire malgré mon long engagement en Afrique.

Enfin, je tiens à remercier mes parents qui m'ont toujours guidée avec beaucoup d'amour et d'abnégation à travers toutes les épreuves de la vie et qui demeurent, encore aujourd'hui, les meilleurs enseignants de mon existence.

Autant dire que je suis profondément reconnaissante à toutes les personnes évoquées dans cette page, mais que je dois également beaucoup à d'autres que je n'ai pas citées, et sans qui je ne serais pas là aujourd'hui. Je les remercie d'avoir généreusement partagé avec moi leur richesse d'esprit, leur curiosité et leur expérience et d'avoir contribué à faire de moi, je l'espère, quelqu'un de meilleur…

Liste des abréviations, sigles, acronymes et symboles utilisés

§	Paragraphe
ABM (traité)	Anti-Ballistic Missile Treaty
ADM	Arme de destruction massive
AFRI	Annuaire français de Relations Internationales
AGNU	Assemblée générale des Nations Unies
AIEA	Agence Internationale de l'Energie Atomique
art.	Article
Cf.	*Confer*
CIA	*Central Intelligence Agency*
COCOVINU	Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies
Coll.	Collection
CPI	Cour Pénale Internationale
CSN	Conseil pour la Sécurité Nationale
CSNU	Conseil de Sécurité des Nations Unies
dir. (sous la dir. de)	direction (sous la direction de)
Ed.	Editeur/Edition
ENA	Ecole Nationale d'Administration
etc.	Et caetera
EU	*European Union*
FBI	*Federal Bureau of Investigation*
FMI	Fonds Monétaire International
ibidem	Même chose, même endroit
IFRI	Institut Français des Relations Internationales
in	dans
ISG	Iraq Survey Group
MIT	*Massachusetts Institute of Technology*
n°	numéro
ONU	Organisation des Nations Unies
op. cit.	*Operare citato/opus citatum* (dans l'ouvrage cité)
OTAN	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
p.	Page
pp.	de la page… à la page…
R.G.D.I.P.	*Revue générale de droit international public*
rés.	résolution
SDN	Société des Nations

SGNU	Secrétaire Général des Nations Unies
TPI	Tribunal Pénal International
UE	Union européenne
UMP	Union pour un Mouvement Populaire
UN	*United Nations*
UNESCO	*United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization*
UNSCOM	Commission spéciale des Nations Unies
URSS	Union des Républiques socialistes soviétiques
US	United States
USA Patriot Act	*Uniting and Strengthening America by Providing Appropriate Tools Required to Intercept and Obstruct Terrorism Act*
vol.	volume
WASP	*White Anglo-Saxon Protestant*
WMD	*Weapon of Mass Destruction* (arme de destruction massive)

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS III

LISTE DES ABRÉVIATIONS, SIGLES, ACRONYMES ET SYMBOLES UTILISÉS V

SOMMAIRE VII

INTRODUCTION 1

PREMIERE PARTIE - Eléments conceptuels à l'origine de la rupture : deux nations alliées en concurrence politique et diplomatique 21

TITRE I - Une rivalité ancienne née d'une ambition universaliste 27

Chapitre I - Au coeur de la rivalité franco-américaine, la confrontation entre deux universalismes 33

Chapitre II - Une alliance historique mais empreinte de fortes tensions depuis 1945 61

TITRE II - Une conception des relations internationales divergente et un positionnement diplomatique aux finalités opposées 89

Chapitre I - Une politique étrangère guidée par l'ambition de restaurer la grandeur française 93

Chapitres II - Une diplomatie animée par la conviction d'incarner la "seule nation indispensable" 125

SECONDE PARTIE - Eléments contextuels à l'origine de la rupture : deux lectures discordantes d'une grande crise internationale 163

TITRE I - De l'illusion d'un consensus à la rupture 169

Chapitre I - L'illusion d'un consensus franco-américain autour de la question irakienne 175

Chapitre II - De la recherche d'une solution multilatérale à l'intervention unilatérale des Etats-Unis : genèse d'une rupture 213

TITRE II - Analyse de la rupture et proposition d'interprétation 251

Chapitre I - La riposte américaine et ses effets 255

Chapitre II - Les conséquences de la rupture 279

CONCLUSION GÉNÉRALE 319

TABLE DES MATIÈRES 331

BIBLIOGRAPHIE 339

INTRODUCTION

Depuis l'invasion du Koweït par l'Irak en 1990, la communauté internationale a enjoint, à travers diverses résolutions du Conseil de Sécurité des Nations Unies, le régime de Saddam Hussein à respecter ses engagements internationaux en matière d'armements. La résolution 1441, adoptée à l'unanimité par le Conseil de Sécurité en novembre 2002, exige du gouvernement irakien le désarmement complet et immédiat sous peine de "*graves conséquences*" et astreint l'Irak à un régime d'inspections chargées de vérifier l'état des programmes d'armement du pays. A l'issue de ce vote, Saddam Hussein accepte, sans conditions, les termes de la résolution ainsi que le retour des inspecteurs de l'Organisation des Nations Unies et de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique en Irak.

Cependant, en février 2003, malgré la reprise du régime d'inspections et l'absence de découverte probante, les Etats-Unis proposent au Conseil de Sécurité de décider de sanctions militaires contre le gouvernement irakien et avancent la notion de guerre préventive pour justifier l'action de la communauté internationale. Devant cette proposition qu'elle juge prématurée mais surtout infondée, la France exprime son désaccord, préférant la poursuite des inspections, et laisse entendre qu'elle opposera son *veto* à toute résolution de ce type[1]. Dès lors, les négociations internationales visant à résoudre le différend irakien échouent et les Etats-Unis, avec l'aide d'une coalition de volontaires, envahissent l'Irak.

Ce différend entre la France et les Etats-Unis sur le règlement de la question irakienne a provoqué une crise diplomatique majeure entre les deux pays, jugée par certains analystes comme la crise la plus sérieuse dans l'histoire des relations bilatérales. A bien des égards, cette crise a eu des conséquences graves. Au niveau international, elle a entraîné le blocage de l'Organisation des Nations Unies et créé un précédent par lequel une coalition multilatérale a usé du recours à la force de manière préventive. Au niveau bilatéral, elle s'est traduite par une période de grandes tensions entre les deux pays et a résulté en une campagne organisée et virulente de *French-bashing* au cours

[1] *Cf.* « Déclaration de Dominique de Villepin, Ministre des affaires étrangères, de la coopération et de la francophonie », New York, Organisation des Nations Unies, 14 février 2003.

de laquelle les officiels américains ont annoncé que la France allait être "*punie*" pour avoir mené le front de l'opposition contre Washington.

Pourtant, avec l'aide apportée par les troupes du Marquis de Lafayette aux forces indépendantistes américaines à la fin du XVIIIème siècle, la France et les Etats-Unis sont les plus vieux alliés du monde occidental. Depuis cette alliance historique qui a contribué à la fondation des Etats-Unis d'Amérique, les deux puissances se sont toujours trouvées côte à côte lorsqu'un des deux alliés a dû affronter une crise majeure. Ce fut notamment le cas des Etats-Unis lors des deux guerres mondiales ou de la France durant la Guerre froide[2] et au lendemain des attentats terroristes de septembre 2001[3].

Cependant, malgré cette alliance ancienne, les relations entre Washington et Paris ont souvent été ponctuées de vives tensions depuis la Seconde Guerre mondiale et les autorités américaines se sont quelquefois montrées agacées par l'attitude diplomatique de la France et ses choix de politique étrangère. Les premières tensions franco-américaines apparaissent dès la fin de la Seconde Guerre mondiale. L'ambition du général de Gaulle est, en effet, de restaurer l'indépendance nationale et de s'affranchir de ce qu'il considère comme un protectorat américain. Pour cela, il conduit une politique étrangère à égale distance des deux blocs et fait entrer le pays dans le club des puissances nucléaires, en dépit des réticences de Washington. En outre, il n'hésite pas à prendre publiquement position contre son allié sur certaines grandes questions internationales (Vietnam, système monétaire international, conflit israélo-arabe, etc.).

---

[2] La crise de Cuba a constitué un exemple intéressant de l'alliance bilatérale. Alors que les tensions sont grandes entre les deux pays qui sont en désaccord sur le programme nucléaire français, le président de Gaulle a manifesté, au cours de cette crise, un soutien inconditionnel à son homologue américain, allant même au-delà du niveau d'engagement de l'allié britannique. Sur le rôle de la France dans la crise de Cuba, lire l'article de Maurice VAISSE, « La France et la crise de Cuba », in *Histoire, économie et société*, 1994, 13ème année, n° 1, « La France et la Grande-Bretagne devant les crises internationales », pp. 185-195.

[3] Le président Chirac, en raison d'une visite officielle programmée avant les attentats terroristes, sera ainsi le premier chef d'Etat à se rendre aux Etats-Unis et à témoigner la solidarité de la France envers le peuple américain : « *Et j'ai voulu dire au président Bush, qui est mon ami, et, au-delà de lui, au peuple américain, d'abord la solidarité totale de la part de la France et des Français, la solidarité du coeur* ». Point de presse conjoint de M. Jacques Chirac, Président de la République, et M. George W. Bush, Président des Etats-Unis d'Amérique, sur la solidarité de la France avec les Etats-Unis après les attentats terroristes à New York et à Washington et le soutien de la France dans la lutte contre le terrorisme, Washington D.C., le 18 septembre 2001, disponible sur le site : http://lesdiscours.vie-publique.fr/pdf/017000207.pdf.

En parallèle, divers facteurs ont contribué à l'éloignement de la société américaine et de la société française au cours du XXème siècle. La Collaboration du régime de Vichy avec l'ennemi nazi et les déportations qu'elle a entraînées ont profondément entamé l'image du pays auprès des élites et de l'opinion publique américaines. Plus tard, les guerres françaises de décolonisation et surtout la crise du Canal de Suez ont provoqué le désaveu des élites américaines, traditionnellement francophiles, à l'égard d'un pays représentant autrefois un modèle universel ayant inspiré les droits de l'Homme et les libertés fondamentales. Les tensions franco-américaines ont atteint leur apogée à l'hiver 2002-2003 alors que la France menaçait les Etats-Unis d'opposer son *veto* à toute résolution onusienne proposant une intervention armée en Irak. Le ressentiment et l'hostilité envers la France se sont peu à peu diffusés auprès de l'opinion publique, sous l'action des médias américains, pour alimenter un regain sans précédent du *French-bashing*.

La question irakienne a cristallisé les positions diplomatiques de chacun et a mis en lumière deux lectures différentes, et même opposées, d'une grande crise internationale et de la manière de la résoudre. Pour la France, la crise irakienne a été l'occasion de défendre des principes, de faire entendre sa voix et de partager sa vision d'un monde multipolaire fondé sur la quête d'un règlement pacifique des différends. Pour les Etats-Unis, au contraire, le dossier irakien relevait d'une question de sécurité nationale, dans une Amérique profondément traumatisée par les attentats du 11 septembre. Dans ce contexte, l'Amérique ne souffrait d'aucune contestation de la part de ses alliés. Les doctrines diplomatiques de Paris et de Washington étaient à tel point opposées au début des années 2000 que les positions de chacun en sont devenues inconciliables sur la question irakienne à l'hiver 2002-2003.

§ 1 - Au coeur de la crise franco-américaine : le différend irakien

Lors de la première Guerre du Golfe, le Conseil de Sécurité des Nations Unis détient la preuve que l'Irak possède des armes chimiques et biologiques, puisque l'armée en a déjà fait usage

contre les populations civiles au cours des années 1980[4]. Les grandes puissances, inquiètes de la menace que font peser ces armes de destruction massives pour la paix et la sécurité internationales, décident d'un régime de sanctions strict à l'égard des autorités irakiennes et mettent en place une mission d'inspections chargée de contrôler le désarmement irakien au lendemain du cessez-le-feu de la première Guerre du Golfe.

Mais les contrôles se déroulent dans des conditions de grandes tensions car le gouvernement irakien se montre peu coopératif. Au cours de l'année 1998, Saddam Hussein met un terme à la mission d'inspection et expulse les experts internationaux du pays. En décembre 1998, le président Bill Clinton décide de lancer, de manière unilatérale et sans consultation préalable du Conseil de Sécurité de l'Organisation des Nations Unies[5], l'opération "*Renard du désert*" : durant plusieurs jours, Etats-Unis et Royaume-Uni bombardent, de manière ponctuelle, de nombreuses installations militaires dans les zones d'exclusion aérienne qui avaient été mises en place par la coalition internationale à l'issue de la première Guerre du Golfe.

Les négociations multilatérales pour permettre le retour des inspecteurs sont alors dans l'impasse et les premières tensions franco-américaines autour de ce dossier apparaissent. La France condamne les bombardements américains, qui ne reposent, selon le Quai d'Orsay, sur aucun fondement légal[6]. Cependant, Washington accorde peu de crédibilité aux contestations françaises car les autorités américaines soupçonnent Paris de vouloir préserver les liens économiques et commerciaux avec un pays que le chef de l'Etat français considère comme "*l'épicentre énergétique du monde*"[7].

Durant les années qui suivirent, et malgré des négociations actives entre le régime de Saddam Hussein et le Secrétaire général des Nations Unies, aucune mission d'inspection ne put

---

[4] Lire à ce sujet l'ouvrage de Myriam Benraad, chercheuse à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris et spécialiste de l'Irak, (*L'Irak*, Paris, Ed. Le Cavalier Bleu, 2010, 126 p.).

[5] Le président Clinton déclare ainsi : « *Les Etats-Unis et leurs alliés auront le droit de répondre unilatéralement, au moment, à l'endroit et de la manière qu'ils choisiront. Les Etats-Unis, en raison de leur position dans le monde, sont appelés à faire usage de leur puissance chaque fois qu'ils jugent important de le faire* ». *Cf.* Laurent ZECCHINI, « M. Clinton approuve l'accord de paix, mais garde son armada dans le Golfe », *Le Monde*, 25 février 1998.

[6] « Hubert Védrine juge illégaux les bombardements américains et britanniques sur l'Irak », *Le Monde*, 21 février 2001.

[7] « M. Chirac plaide pour la fin des sanctions si l'Irak '*joue le jeu*' », entretien accordé au journal *Le Monde*, 27 février 1998.

avoir lieu sur le territoire irakien si bien que la communauté internationale partage de grandes incertitudes sur les capacités du régime à avoir reconstitué un programme d'armement interdit. A l'automne 2002, la communauté internationale décide d'offrir une ultime chance au gouvernement irakien de se mettre en conformité avec ses obligations internationales. La question était alors de savoir si le régime irakien avait détruit l'ensemble de ses armes de destruction massive ou s'il avait reconstitué un programme d'armement après 1998, année de l'arrêt du précédent régime d'inspections.

Dans un entretien accordé au journal le *New York Times* en septembre 2002, le président Chirac présente la ligne française officielle. Il défend l'idée d'un processus en deux étapes. Dans un premier temps, le Conseil de Sécurité doit prendre une résolution imposant au gouvernement irakien le retour des experts en désarmement sans conditions, ni restrictions. Suite à cela, si l'Irak venait à refuser cette résolution ou à ne pas coopérer avec les experts de l'Organisation des Nations Unies, une seconde résolution déciderait de sanctions militaires. La position de la France est alors très claire : elle n'est pas contre le recours à la force à condition que cela se fasse dans le cadre des Nations Unies et que les sanctions soient décidées par le Conseil de Sécurité.

Les Etats-Unis et la France estiment alors partager la même vision du règlement irakien : les diplomates français pensent que les Américains attendront le résultat des inspections pour prendre une décision, négociée dans un cadre multilatéral, alors que l'Administration américaine est convaincue que la France soutiendra le recours à la force lorsqu'il sera temps de décider des sanctions. Les malentendus sont cependant profonds. En effet, la question du changement de régime à Bagdad, à laquelle l'Administration américaine est pourtant très attachée, a été éludée lors des négociations multilatérales[8].

La France et les Etats-Unis, avec le reste des membres du Conseil de Sécurité, rédigent alors un projet de résolution demandant le désarmement de l'Irak. En cas de non-respect de ses obligations internationales, le pays s'exposerait à de "*sérieuses conséquences*". Le 8 novembre 2002, après plus de sept semaines de négociations, la résolution 1441 est adoptée à l'unanimité des

[8] On peut distinguer trois raisons principales, officiellement avancées par Washington, pour justifier d'une action armée en Irak : l'imminence de la menace présentée par la présence probable d'armes de destruction massive, les liens supposés entre le régime de Saddam Hussein et les réseaux terroristes, enfin, la nécessité d'un changement de régime pour impulser le processus démocratique dans la région. *Cf.* intervention de Colin Powell au Conseil de Sécurité des Nations Unies, New York, 5 février 2003.

quinze membres du Conseil. Elle prévoit le retour d'inspecteurs en désarmement de l'ONU et de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique et fixe au régime irakien la date du 8 décembre pour fournir la liste complète des sites susceptibles de servir au stockage ou à la production d'armes de destruction massive. Elle requiert des inspecteurs de la mission conjointe d'informer régulièrement le Conseil de Sécurité des évolutions de leurs travaux. Selon les termes de la résolution, l'Irak engage sa responsabilité et s'expose à de graves conséquences en cas de fausse déclaration ou omission. Ce consensus autour de la résolution 1441 laisse alors supposer une victoire du droit international et de la procédure onusienne pour résoudre ce différend international.

A l'étonnement des membres du Conseil de Sécurité, habitués à de nombreuses tentatives de manoeuvres dilatoires des autorités irakiennes pour ralentir les inspections et retarder le désarmement du pays, le gouvernement de Saddam Hussein accepte, sans conditions, les termes de la résolution 1441 et autorise le retour des experts internationaux sur son territoire[9]. Dès lors, la rupture entre la France et les Etats-Unis au sujet de la question irakienne se cristallise autour de plusieurs facteurs déterminants : les ambiguïtés soulevées par la résolution 1441 adoptée en novembre 2002, les conditions dans lesquelles se déroulent les inspections et enfin, la volonté de certains membres du Conseil de Sécurité de voter un second projet de résolution autorisant le recours à la force contre l'Irak[10].

Dans les semaines qui suivent le vote de la résolution 1441, deux visions s'opposent : les Etats-Unis jugent que le régime de Saddam Hussein refuse de coopérer avec les inspecteurs

[9] Il semblerait que les grandes puissances, en votant le texte de la résolution 1441, aient misé sur le manque de coopération de Saddam Hussein avec l'Organisation des Nations Unies, comme cela avait été le cas par le passé. Dans cette perspective, le consensus international aurait été aisé : les disciples de la poursuite et du renforcement des inspections auraient été contraints de donner raison aux partisans de l'intervention armée. Le Conseil de Sécurité aurait pu autoriser, au cours d'une ultime résolution sur la base du chapitre VII de la Charte des Nations Unies, les sanctions militaires contre le régime de Saddam Hussein.

[10] A l'origine, les Etats-Unis pensaient qu'une seconde résolution pour décider de sanctions militaires contre l'Irak n'était pas nécessaire. A l'inverse, la France souhaitait que le processus se fasse en deux temps avec une première résolution exigeant le désarmement de l'Irak et le vote d'une seconde résolution pour décider d'une action militaire si le régime d'inspections venait à constater la présence d'armes de destruction massive. Finalement, les positions des deux pays vont profondément évoluer sur ce point. Au printemps 2003, à la demande du chef de gouvernement britannique qui a besoin de légitimer le recours à la force auprès de son opinion publique, ce sont les Etats-Unis qui oeuvreront à l'adoption d'une deuxième résolution reconnaissant que l'Irak est en situation d'infraction matérielle. Dès lors, la France juge que cette proposition est prématurée et menace d'opposer son *veto* au projet de résolution prévoyant une action armée.

internationaux (et donc de désarmer), ce qui justifie un *casus belli.* En revanche, la France estime que les rapports de la mission conjointe sont fructueux et milite en faveur de la poursuite et du renforcement des inspections. Pour Paris, il n'y a donc aucun *casus belli* à même de justifier des sanctions militaires.

Cette différence d'interprétation résulte des ambiguïtés soulevées par la résolution 1441. Pour le professeur Serge Sur, spécialiste de droit international public, la résolution 1441 constitue un "*modèle réduit, ou un défilé en accéléré, de la puissance et de la faiblesse du Conseil de Sécurité*"[11] car elle présente deux inconvénients majeurs : non seulement le texte ne prévoit aucun calendrier et ne fixe aucune date limite à la mission d'inspections, mais en plus, il est ambigu quant aux possibilités de sanctions. La résolution 1441, pourtant adoptée à l'unanimité des quinze membres du Conseil, a ainsi entraîné une succession de malentendus sur les intentions de chacun et fait apparaître des désaccords à mesure que se déroulait la mission d'inspections en Irak.

Les divers rapports établis par la mission d'inspection et qui s'étendent du 25 novembre 2002 au 18 mars 2003, date de sa suspension, révèlent qu'aucune preuve ne permet d'affirmer que l'Irak ne développe et ne possède des armes chimiques, bactériologiques et nucléaires interdites. Prudents dans leurs affirmations, les inspecteurs n'excluent cependant pas la possibilité que de telles armes existent et demandent un renforcement des inspections ainsi que davantage de temps pour aboutir à des conclusions fermes.

Les incompréhensions entre les Etats membres du Conseil de Sécurité se développent alors autour de la manière dont se déroulent les inspections. Pour les Etats-Unis, les rapports de la mission des inspecteurs étaient la preuve que l'Irak ne coopérait pas et cachait son programme d'armes de destruction massive alors que pour la majorité des autres Etats membres, l'absence de découvertes significatives par la mission d'inspections était la preuve que l'Irak ne développait plus de programme d'armement interdit. Constatant des signes d'impatience de la délégation américaine à l'ONU, la France commence à comprendre que les Etats-Unis sont déterminés à aller en guerre quelques soient l'issue et les conclusions des rapports d'inspections.

---

[11] Serge SUR, « La résolution 1441 du Conseil de sécurité et l'affaire irakienne : un destin manqué », *Recueil Dalloz*, 27 mars 2003, pp. 835-837.

La rupture entre la France et les Etats-Unis est amorcée le 20 janvier 2003 alors que les deux pays participent à une réunion du Conseil de Sécurité sur le thème du terrorisme. A l'issue de la réunion et alors que les négociations multilatérales autour de la question irakienne sont en cours, le président en exercice du Conseil, Dominique de Villepin, tient une conférence de presse au cours de laquelle il annonce, suite à des questions insistantes d'un journaliste sur l'Irak, l'intention de la France de s'opposer à une résolution proposant des sanctions militaires contre Bagdad[12]. Cet événement précipite les deux alliés dans la crise car l'Administration Bush, qui n'a jamais dissimulé ses intentions de renverser le régime de Saddam Hussein, prend conscience que Paris s'opposera à l'intervention armée. Cet incident est d'autant plus lourd de conséquences pour la relation bilatérale que la France perd alors l'appui et l'écoute du secrétaire d'Etat Colin Powell, rare interlocuteur de l'Administration républicaine ouvert au multilatéralisme et au processus onusien.

Dans les semaines qui suivent, les deux puissances s'affrontent dans l'enceinte des Nations Unies. Une scission apparait entre le camp de ceux qui voyaient la guerre comme un ultime recours, dès lors que toutes les autres formes de moyens pour mettre l'Irak en conformité avec ses engagements internationaux auraient échoué, et le camp de ceux qui étaient favorables à une action militaire rapide afin de contrer la menace irakienne avant que ses effets ne se manifestent. Comprenant que l'allié américain est déterminé à proposer l'action militaire, la France tente de l'en dissuader et annonce son intention de faire usage de son droit de *veto* à toute nouvelle résolution qui imposerait un ultimatum et des sanctions militaires à l'Irak[13].

Dans l'impasse diplomatique au printemps 2003, les Etats-Unis et le Royaume-Uni se lancent dans une guerre unilatérale contre l'Irak, avec l'aide d'une coalition de volontaires[14], contre l'assentiment de leurs principaux alliés européens, et en dépit des profondes inquiétudes exprimées par les pays arabes et des protestations de la société civile à travers le monde.

---

[12] Il déclare notamment que "*rien ne justifie d'envisager une action militaire [contre l'Irak]*". Dominique de Villepin, Conférence de presse, Organisation des Nations Unies, New York, 20 janvier 2003.

[13] Le 10 mars 2003, le président Chirac annonce officiellement : « *Ma position, c'est que, quelles que soient les circonstances, la France votera non parce qu'elle considère ce soir qu'il n'y a pas lieu de faire une guerre pour atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés, c'est-à-dire le désarmement de l'Irak* ». Entretien télévisé de Jacques Chirac, président de la République, Palais de l'Elysée, Paris, 10 mars 2003.

[14] L'intervention militaire, dénommée "*Liberté pour l'Irak*" (*Iraqi Freedom*), démarre le 20 mars 2003. Les principaux membres de la coalition sont les Etats-Unis, le Royaume-Uni, l'Australie, l'Espagne, l'Italie, le Japon, les Pays-Bas, et le Portugal.

L'affrontement franco-américain est donc le fruit d'une multitude d'incompréhensions et d'erreurs de jugement. Pour les officiels américains, la France n'avait jamais réellement eu l'intention de soutenir une guerre contre l'Irak. Quant aux diplomates français, ils comprennent assez tardivement que les Etats-Unis sont déterminés à renverser le régime irakien. La rupture franco-américaine résulte ainsi d'une double erreur de lecture de part et d'autre de l'Atlantique : la France pense que les Etats-Unis vont davantage s'engager dans le multilatéralisme pour lutter contre le terrorisme et les grands défis géopolitiques du nouveau millénaire alors que les Etats-Unis sont convaincus que la France leur apportera un soutien inconditionnel dans leur guerre contre la terreur et leur croisade contre "*l'Axe du Mal*".

§ 2 - Les causes structurelles de la rupture : deux nations en concurrence politique et diplomatique

La rupture franco-américaine résulte de plusieurs facteurs structurels anciens : la concurrence entre deux modèles politiques et diplomatiques qui se prétendent universels (**A**) et le déséquilibre entre une puissance française, déclinante, et une puissance américaine, ascendante, devenue, depuis la fin de la Guerre froide et l'effondrement du bloc soviétique, l'unique superpuissance à la tête d'un monde unipolaire (**B**).

A. Aux origines de la rupture : la concurrence entre deux modèles universels

Les tensions entre la France et les Etats-Unis, pourtant alliés historiques, sont anciennes. Elles apparaissent lorsque leurs ambitions sur le reste du monde deviennent concurrentes. Le début du XXème siècle marque l'entrée des Etats-Unis sur la scène internationale. Avec son intervention dans les deux guerres mondiales, le pays renonce définitivement à sa tradition isolationniste du

siècle précédent[15] : les Etats-Unis s'engagent résolument sur l'échiquier international et défendent un nouvel ordre mondial fondé sur un mécanisme de règlement pacifique des différends, sur l'institutionnalisation des relations interétatiques, ainsi que sur la libéralisation des marchés et l'ouverture des frontières.

Mais la France supporte mal cette nouvelle concurrence qui limite ses aspirations à travers le monde et remet en question ses sphères d'influence, d'autant qu'elle assiste, dans le même temps, au déclin de sa puissance et à la disparition de son empire colonial. Dans les années qui suivent la fin de la Seconde Guerre mondiale, et alors que le monde se scinde en deux camps idéologiques, la France cherche à retrouver sa grandeur passée et met, pour cela, en oeuvre une politique étrangère fondée sur l'indépendance et l'affirmation d'une "*exception*" française. Cette ambition est cependant mal perçue par les Etats-Unis, qui attendent un alignement inconditionnel de leurs alliés dans un contexte d'affrontement Est-Ouest.

En outre, les démocraties française et américaine sont les deux seules nations qui présentent leurs valeurs comme universelles et qui ont pour ambition de proposer leur modèle politique et sociétal au reste du monde. Depuis 1945, les tensions entre les deux pays ont sans cesse porté sur des luttes d'intérêts économiques, stratégiques ou encore diplomatiques, et c'est la rivalité entre ces deux universalismes qui leur a parfois donné une dimension passionnelle.

Les deux pays partagent la conviction qu'ils sont porteurs de valeurs universelles inspirées de leur révolution politique. En France, les idéaux démocratiques sont le fruit de la révolution de 1789, tout comme l'histoire politique et le fonctionnement institutionnel américains sont nés de la déclaration d'indépendance de 1776. Bien que ces événements aient eu lieu quasiment à la même époque, les deux mouvements révolutionnaires et politiques ont cependant été inspirés par des conceptions philosophiques et culturelles relativement éloignées notamment en ce qui concerne le rôle de l'Etat et la mise en oeuvre du contrat social. Aux Etats-Unis, la conception de l'Etat est

[15] La tradition de la non-intervention a été énoncée, en 1823, par le président républicain James Monroe. Cette doctrine, qui s'apparente davantage à une mise en garde adressée en premier lieu aux Européens, prône la non-intervention des puissances européennes sur le continent américain, en échange d'une non-ingérence des Etats-Unis dans les affaires européennes. Cette doctrine animera la position diplomatique des Etats-Unis tout au long du XIXème siècle, jusqu'à l'année 1917, lorsque des navires de ravitaillement américains sont torpillés par les Allemands, ce qui contraint le pays à sortir de sa neutralité et à s'engager, militairement et politiquement, dans le conflit qui oppose les puissances européennes.

héritée de la pensée du philosophe John Locke, d'inspiration libérale : le contrat social est mis en oeuvre afin de préserver les droits des individus face à la tyrannie de l'Etat. En France, la conception de l'Etat est directement inspirée de la philosophie politique de Jean-Jacques Rousseau : l'Etat est considéré comme le garant de la volonté générale et peut, à ce titre, limiter ou restreindre les droits des individus, ce qui serait impensable dans la tradition politique américaine.

La France et les Etats-Unis ont donc développé, pour des raisons culturelles et historiques, une mise en oeuvre sensiblement différente du contrat social et de la pratique démocratique et n'appréhendent pas de la même manière la question de l'égalité des conditions. Il résulte de ces divergences structurelles deux paradigmes de société qui ont des difficultés culturelles à se comprendre. La rivalité franco-américaine trouve ainsi ses origines dans l'incapacité des deux pays à reconnaître la légitimité de l'autre dans l'universalité de son modèle et de ses valeurs et dans l'ambition concurrente de vouloir les diffuser au reste du monde.

B. Une vision divergente de ce que doit être le "nouvel ordre mondial"

Au lendemain de l'effondrement de l'Empire soviétique, les Etats-Unis deviennent incontestablement l'unique superpuissance capable de dominer le reste du monde dans les domaines économique, culturel, militaire et technologique. Pour les stratèges américains, la fin de la Guerre froide apporte la preuve de la supériorité de ce modèle sur le reste du monde et c'est désormais aux Etats-Unis que revient la responsabilité d'en assurer le leadership.

Cependant, la France n'envisage pas le nouvel ordre international de la même façon que son allié américain. Pour Paris, la fin de l'affrontement bipolaire constitue au contraire une opportunité unique de créer un ordre mondial multipolaire, fondé sur la ''concurrence diplomatique'' et sur l'existence de différents pôles d'influence. La politique étrangère française s'est fixé pour objectif de défendre l'idée d'une ''*exception nationale*'' et de faire entendre sa voix malgré le déclin de sa puissance. Elle envisage ainsi les relations internationales davantage par la place qu'elle occupe sur la scène mondiale que par la nature des autres acteurs internationaux et elle se définit essentiellement par la conviction que doit se mettre en place un ordre multipolaire dans lequel la France aurait un rôle à jouer plutôt que de désigner un adversaire auquel s'opposer (tels ''*un Axe du Mal*'' ou des ''*Etats-voyous*'').

Les divergences franco-américaines sur le nouvel ordre mondial n'ont pas été palpables immédiatement après la fin de la Guerre froide car les aspirations françaises étaient relativement tolérées par Washington durant la présidence de Bill Clinton, enclin au multilatéralisme et au respect des engagements internationaux. Mais, en 2002, cette vision et cette volonté d'indépendance, portées depuis plusieurs décennies par les chefs de l'Etat français, se sont heurtées, de manière frontale, à la conception des relations internationales élaborée et défendue par l'équipe du président Bush, qui impulsa, dès les premières années de son arrivée à la Maison-Blanche, une inflexion profonde de la doctrine diplomatique des Etats-Unis, en défendant l'idée d'un monde unipolaire où "*qui n'est pas avec nous est contre nous*"[16]. La France a compris tardivement que ce qui était vrai, en matière de conduite de la politique étrangère, durant la présidence de Bill Clinton, ne l'était plus avec une Amérique traumatisée par les attentats du 11 septembre et dirigée par une équipe fortement empreinte d'une vision néoconservatrice du nouvel ordre mondial.

Durant les premiers mois de sa présidence, la politique étrangère de George Bush se caractérise par une vision classique des rapports de sécurité entre grandes puissances en dépit de l'apparition de menaces et d'enjeux globaux (terrorisme, réchauffement climatique, blanchiment d'argent…). Elle reflète une volonté d'isolationnisme teintée de la conviction que l'hégémonie américaine est nécessaire et profitable à tous. Les attentats du 11 septembre 2001 vont cependant provoquer une rupture et inciter la nouvelle Administration, pourtant conservatrice, à devenir une force de changement au sein de l'échiquier international.

Pour l'Europe et la France tout particulièrement, la riposte militaire aux attaques terroristes de 2001 doit se limiter à l'Afghanistan. Par ailleurs, la lutte contre le terrorisme nécessite une action globale et concertée en faveur du développement durable des pays pauvres et du règlement du conflit israélo-palestinien ainsi qu'un meilleur partage du renseignement. Pour Washington, au contraire, la stratégie proposée par les conseillers du président Bush pour éradiquer le terrorisme est la même que celle qui a prévalu durant la Guerre froide : il faut "*endiguer*" le terrorisme, comme cela avait été le cas avec le communisme, en combattant directement les nations qui abritent des

[16] Point de presse conjoint de M. George W. Bush, Président des Etats-Unis d'Amérique, et de M. Jacques Chirac, Président de la République française, sur la visite officielle du chef de l'Etat français à la Maison-Blanche, Washington D.C., le 6 novembre 2001.

réseaux terroristes ou qui développent des armes de destruction massive susceptibles de servir à des causes intégristes.

Les deux alliés se sont donc éloignés dès le lendemain des attentats du 11 septembre à mesure que la nouvelle Administration énonçait ses orientations géostratégiques du XXIème siècle, fondées sur les concepts de guerre préventive et de coalition de circonstance, et se lançait dans une croisade du "*Bien*" contre le "*Mal*". Alors que la Guerre froide avait rapproché les Etats-Unis et l'Europe occidentale, la guerre contre le terrorisme les a, au contraire, éloignés.

Divers facteurs expliquent la détérioration des relations entre les deux pays au début des années 2000. En premier lieu, il n'y a pas de véritable lien personnel et d'amitié entre les deux chefs d'Etat alors que la relation entre le président Chirac et le président Clinton était relativement chaleureuse. La crise est également la conséquence d'un relâchement des liens entre l'Europe et les Etats-Unis depuis la fin de la Guerre froide en raison de la disparition d'une véritable menace pour la sécurité collective de l'Occident. Enfin, la France et les Etats-Unis ne partagent pas la même analyse et la même vision des priorités géopolitiques du XXIème siècle : pour la France, l'attention doit être portée sur le règlement du conflit israélo-palestinien et la prévention du terrorisme ; pour les Etats-Unis, les priorités demeurent la prolifération nucléaire et le renversement de chefs d'Etat "*voyous*". Dès lors, cette conjoncture de facteurs contribue à la cristallisation des positions de chacun autour de la question irakienne.

§ 3 - La riposte américaine et ses effets

La crise diplomatique qui naît entre la France et les Etats-Unis à l'hiver 2002-2003 est considérée comme la plus grave crise dans l'histoire des relations bilatérales. Washington a accusé Paris d'avoir mené l'offensive contre l'adhésion de la communauté internationale à l'entrée en guerre contre l'Irak. S'ensuit alors une riposte américaine d'une rare intensité au cours de laquelle les plus hautes autorités de l'Etat chercheront à faire payer à la France sa position dissidente. Condoleezza Rice, Conseillère pour la Sécurité Nationale du président Bush, aurait publiquement

déclaré : « *Nous allons punir la France, ignorer l'Allemagne et pardonner à la Russie* »[17]. Le Secrétaire d'Etat Colin Powell, ayant pourtant la réputation d'être le membre le plus modéré de son Administration, avertît la France qu'il y ''*aurait des conséquences*''[18].

Les interventions publiques des deux chefs de la diplomatie contribueront en outre à alimenter les tensions et les ressentiments et à provoquer une rupture avec le Secrétaire d'Etat américain, toutefois partisan du multilatéralisme. La conférence de presse du 20 janvier 2003 de Dominique de Villepin au cours de laquelle il brandit la menace d'un *veto* français sera ainsi vécue comme une véritable trahison par Colin Powell et empêchera toute reprise du dialogue et des négociations pour faire aboutir les idées et les positions de chaque membre du Conseil de Sécurité des Nations Unies.

Dans le même temps, on note une profonde défaillance des médias américains dans le traitement de la question irakienne, défaillance qui a contribué à alimenter les tensions bilatérales. Durant la période au cours de laquelle les négociations internationales autour du règlement de la question irakienne étaient particulièrement intenses, les médias se sont comportés comme des instruments de communication du gouvernement et non comme un contre-pouvoir. Les arguments de l'Administration ont donc gagné en crédibilité auprès de l'opinion publique américaine en dépit du fait que les Nations Unies ainsi que la majorité des alliés américains avaient exprimé de grandes réserves concernant l'opportunité et la légitimité d'une intervention. Dès lors, l'opinion publique aux Etats-Unis n'a pas eu la même vision des enjeux d'une intervention au Moyen-Orient que la société civile dans le reste du monde où la presse se montrait plus critique envers l'action du gouvernement Bush.

Avec l'appui de certains médias américains, se développe, aux Etats-Unis, une violente campagne de *French-bashing.* A l'origine, le *French-bashing* n'est pas à proprement parler une opération de désinformation. Il relève avant tout d'un large ressentiment francophobe qui existe aux

[17] Patrice de BEER, « Irak : fragilité des positions françaises », *Le Monde*, 24 avril 2003.

[18] Colin Powell, entretien avec Charlie Rose, PBS *television*, 22 avril 2003.

Etats-Unis depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale[19]. En effet, les relations diplomatiques franco-américaines depuis 1945 ont été parsemées de périodes de vives tensions. Dès la fin de la guerre, la forte personnalité du Général de Gaulle avait beaucoup contribué à la montée des désaccords entre les deux pays. Refusant l'atlantisme systématique, oeuvrant à une "*certaine idée de la France*", la politique étrangère du Général de Gaulle a souvent contrarié Washington. Les Administrations américaines, républicaines ou démocrates, n'ont guère apprécié de voir leur puissance et leur politique étrangère contestées au sein même du camp occidental en période d'affrontement Est-Ouest.

§ 4 - Les conséquences de la crise

Cette crise bilatérale autour de la question irakienne a mis en lumière les caractères intrinsèques qui opposent la démocratie française et la démocratie américaine et a révélé leur conception très opposée de la place qu'elles aspiraient à occuper sur l'échiquier international.

Pour la France, cette crise, au-delà de la riposte américaine sans précédent qu'elle a provoquée, a été l'occasion d'affirmer ses principes, ses valeurs, et son message au reste du monde, dans un contexte de déclin relatif de sa puissance. La position française sur la question irakienne reflète l'ensemble des traits qui caractérisent la diplomatie de la France, de son ambition universaliste et révèle sa vision de la place qu'elle prétend occuper dans la nouvelle donne internationale. En effet, en entrant dans une ère dans laquelle les deux blocs auraient disparu, l'ambition de la France était de vivre dans un monde multipolaire dans lequel elle aurait pu affirmer ses valeurs et oeuvrer à renforcer son influence. La crise irakienne a donc constitué une opportunité unique : lorsque le président Chirac prend la tête d'un mouvement de contestation des choix de politique étrangère de son homologue américain, il est en phase avec le reste de la communauté internationale, avec son opinion publique mais aussi avec la société civile à travers le monde. La

[19] Les relations bilatérales franco-américaines ont pourtant connu des années fastes. L'aide apportée par la France lors de la révolte des colonies anglaises contre la Couronne avait fait naître une grande amitié entre les deux pays qui se traduit encore aujourd'hui par les hommages rendus chaque année au Marquis de la Fayette. Par ailleurs, au XIXème siècle, la bourgeoisie américaine était fortement influencée par la culture, la mode et la littérature françaises ainsi que le style de vie parisien.

France est alors apparue comme une alternative aux Etats-Unis, comme une puissance capable d'affronter l'impérialisme américain.

Mais la position française a également servi la position américaine. En menaçant d'utiliser son *veto* avant qu'une seconde résolution soit soumise au vote, la France a donné à la coalition américaine ''l'excuse'' pour échapper au Conseil de Sécurité. En effet, la menace de *veto* français a permis aux Etats-Unis d'employer le recours à la force contre le régime irakien en éludant tout véritable débat de fond, aussi bien au niveau national qu'avec le reste de la communauté internationale, sur la légitimité d'une intervention armée en Irak.

Si la France semble avoir défendu ''*une doctrine originale, à la fois idéaliste et révolutionnaire, et par ailleurs assez peu contestable*''[20], à bien des égards pourtant, aucun des deux pays n'a véritablement triomphé. En s'opposant frontalement à son plus ancien allié, la France a perdu une occasion de faire peser sa vision de la question irakienne et de l'avenir du Moyen-Orient. Quant aux Etats-Unis, en réfutant les principes du multilatéralisme et du droit international pourtant défendus depuis des décennies par les précédents chefs d'Etat depuis Wilson et Roosevelt, ils se sont aliénés une grande partie de l'opinion publique internationale, en dépit de la volonté affichée du président Clinton de valoriser la puissance américaine par le ''*soft power*''[21] au lendemain de la fin de la Guerre froide. Plus grave encore, ils se sont engagés dans un conflit sans précédent, loin d'imaginer qu'il serait l'un des conflits les plus longs et les plus coûteux de l'histoire des Etats-Unis.

La crise bilatérale a également mis en lumière les faiblesses et les limites du droit international et des institutions chargées de le faire appliquer. Paradoxalement, c'est la première Guerre du Golfe qui avait permis au Conseil de Sécurité, pour la première fois dans l'histoire des Nations Unies, de fonctionner de manière régulière dans un contexte de consensus relatif. Le règlement de la première Guerre du Golfe avait alors suscité l'espoir que les grands différends internationaux se règleraient désormais dans le respect du droit international, sous l'égide des

---

[20] Stanley Hoffmann, in Sébastien FUMAROLI, « Dominique de Villepin : la controverse, Entretien avec Stanley Hoffmann », *Le Point*, 19 décembre 2003.

[21] Le *soft power*, concept développé par le professeur américain Joseph Nye, (*Soft Power : The Means to Succeed in World Politics*, New York, Public Affairs, 2004, 191 p.) se définit comme la capacité d'attraction et d'influence d'une puissance sans qu'elle n'ait besoin d'utiliser la force ou les moyens coercitifs. *Cf.* Première partie, Titre II, Chapitre II.

Nations Unies. Cependant, la crise irakienne de l'année 2003 a démontré les limites de l'Organisation des Nations Unies dont le fonctionnement demeure soumis aux volontés et à la souveraineté des grandes puissances, au détriment de l'esprit qui avait animé sa fondation au lendemain de la Seconde Guerre mondiale.

§ 5 - Description du projet de thèse et hypothèses de recherche

L'objet de cette thèse est avant tout d'analyser la relation franco-américaine autour de la question irakienne et de comprendre comment les positions diplomatiques de la France et des Etats-Unis ont abouti à une rupture et ont révélé un abîme dans la conception de la nouvelle donne internationale par les deux alliés en cette période de post-Guerre froide. Cette négociation internationale a également souligné les styles diplomatiques très particuliers de ces deux pays et mis en lumière les traits qui caractérisent la politique étrangère telle qu'elle est conçue à Paris et à Washington.

Lors des débats sur la question irakienne, deux conceptions de la géopolitique et des relations internationales se sont en effet opposées. Durant le mandat de George Bush, les Etats-Unis penchent pour l'unilatéralisme avec une préférence pour le recours à la force tandis que les puissances européennes sont davantage enclines au multilatéralisme, au respect du droit international et au règlement pacifique des différends. Par ailleurs, on constate une différence de lecture concernant la nature des menaces auquel le monde du XXIème fait face et la meilleure manière de les enrayer.

L'histoire de la relation bilatérale est empreinte d'un "*passé lourd de mauvais souvenirs et de rancoeurs partagés*" qui montre que les "*antagonismes transatlantiques les plus vifs ont été et demeurent franco-américains*"[22]. Or, c'est à travers ce prisme que s'expliquent jusqu'à aujourd'hui les divisions franco-américaines sur les grandes questions internationales.

[22] Alfred GROSSER, *Les Occidentaux*, Paris, Ed. Fayard, 1978, p. 3

Il convient de soulever des hypothèses susceptibles d'éclaircir la ligne de conduite de chacune des deux puissances. Certes, la position française servait une intention louable - puisque le choix de la paix est toujours préférable au choix de la guerre - mais cela ne veut pas dire que cette position n'ait pas servi des intérêts politiques et géopolitiques dissimulés derrière des intentions purement pacifistes. En effet, pour quelles raisons une intervention militaire en Libye ou en Syrie pour libérer un peuple de son tyran serait-elle moins condamnable et plus légitime qu'une intervention en Irak ? En parallèle, côté américain, qu'est ce qui explique la réaction très passionnelle du *French-bashing* ? Pourquoi n'y a-t-il pas eu de *German bashing* ou de *Russian bashing* ? Pour quelles raisons les Etats-Unis (tant le gouvernement que les médias américains) se sont-ils acharnés à cristalliser leur ressentiment et leurs critiques autour de la seule position diplomatique française ?

Cette crise bilatérale majeure entre deux alliés de longue date semble en effet avoir avant tout répondu à des stratégies politiques. La position française au Conseil de Sécurité aurait ainsi été instrumentalisée non seulement par Washington afin de faciliter l'adhésion du peuple américain à une intervention militaire en Irak mais également par Paris qui traversait une période politique et géopolitique délicate et qui souhaitait restaurer sa puissance et son influence sur la scène internationale.

Il s'agira donc, dans un premier temps, d'appréhender les éléments conceptuels et les caractères intrinsèques qui opposent la démocratie française et la démocratie américaine depuis leur fondation (**Première partie, Titre I**) et de présenter leur manière, très opposée, de concevoir les relations internationales et leur positionnement sur l'échiquier mondial (**Première partie, Titre II**). Car, ainsi que l'a souligné le professeur américain de science politique, Charles Cogan : « *La France, comme les Etats-Unis, se considère comme la vitrine de valeurs universelles et les deux nations ont longtemps été en compétition pour promouvoir leur propre modèle de société partout dans le monde. En dépit de très visibles similitudes, les deux modèles sont fondamentalement étrangers l'un à l'autre* »[23].

Au-delà de ces paradigmes qui opposent les deux puissances, la deuxième partie sera consacrée à l'analyse du différend qui a opposé les deux pays au Conseil de Sécurité des Nations

[23] Charles COGAN, *Diplomatie à la française*, Paris, Ed. Jacob-Duvernet, 2008, p. 288.

Unies et de l'évolution des relations diplomatiques entre Washington et Paris entre le second semestre 2002 (adoption par le Conseil de Sécurité de la résolution 1441) et le printemps 2003, date de l'entrée en guerre des Etats-Unis en Irak (**Seconde Partie, Titre I**). Il est intéressant de comprendre pourquoi la France a été, à ce point, la cible des attaques américaines alors que l'Allemagne et la Russie partageaient la même position (l'Allemagne a d'ailleurs exprimé son opposition à la guerre bien avant la France). Il s'agira de tenter d'interpréter les positions française et américaine, d'en saisir les raisons mais surtout d'en analyser les effets sur le court, le moyen et le long terme (**Seconde Partie, Titre II**).

L'objet de cette thèse est donc de soulever des hypothèses qui expliquent pourquoi deux nations, de puissance et d'influence différentes, qui sont également les deux plus anciennes alliées de l'Histoire et du monde contemporains, se sont opposées, avec tant de virulence, sur une question de droit international et ne se sont pas accordées sur la manière d'y apporter une solution, en dépit d'un consensus relatif sur la plupart des autres grands enjeux internationaux.

PREMIERE PARTIE - Eléments conceptuels à l'origine de la rupture : deux nations alliées en concurrence politique et diplomatique

Andromaque

La guerre de Troie n'aura pas lieu Cassandre!

Cassandre

Je te tiens un pari Andromaque…

Cette guerre était la dernière. La suivante l'attend.

Andromaque

Cela ne te fatigue pas de ne voir et de ne prévoir que l'effroyable ?

Cassandre

Je ne vois rien Andromaque. Je ne prévois rien. Je tiens seulement compte de deux bêtises, celle des hommes et celle des éléments.

Jean Giraudoux, *La guerre de Troie n'aura pas lieu,*
Acte I, scène 1

Afin d'analyser et de comprendre la crise franco-américaine de l'année 2003, il est important de mettre en lumière les éléments conceptuels qui sont à l'origine de cette rupture, considérée, à juste titre, comme la plus grave dans l'histoire de la relation bilatérale. En effet, en dépit de leur alliance historique et ancienne, la démocratie française et la démocratie américaine s'opposent sur bien des aspects.

Depuis la fondation des Etats-Unis d'Amérique, la nation américaine s'est progressivement engagée sur la scène internationale à mesure que sa puissance émergeait et triomphait. Peu enclins à s'immiscer dans les affaires internationales au XIXème siècle, les Etats-Unis ont pris une part active dans les deux conflits mondiaux du XXème siècle provoquant ainsi une rupture avec leur tradition non-interventionniste du siècle précédent. Finalement, l'idée s'est peu à peu imposée, chez les élites du pays, que la nation américaine, en raison de sa puissance et de ses valeurs, se devait de jouer un rôle sur l'échiquier international. Cette émergence progressive des Etats-Unis sur la scène internationale s'est accompagnée d'un projet universaliste et de la conviction que le modèle américain était meilleur que les autres.

Or, la France partage le même dessein depuis plus de deux siècles en même temps qu'elle s'est engagée dans une ambitieuse expansion coloniale. Au XIXème siècle, la France se trouve à la tête d'un immense empire qui lui permet de diffuser aisément ses valeurs et de rayonner sur une grande partie du globe. Même si elle a affaibli la puissance française et son rayonnement, la perte des colonies au lendemain de la Seconde Guerre mondiale n'a en rien entamé la détermination de la France à proclamer et à porter ses valeurs universelles au reste du monde.

Dès lors, il arrive que ces deux ambitions entrent en concurrence et provoquent des dissensions entre ces deux nations pourtant alliées. Malgré une alliance ancienne, les desseins universalistes de la France et des Etats-Unis ont alimenté une grande rivalité entre les deux pays au cours du XXème siècle (**Titre I**) : chaque puissance pense avoir une meilleure légitimité que l'autre pour diffuser au reste du monde ses valeurs autour de la mise en oeuvre du contrat social, des droits de l'Homme et des libertés fondamentales ainsi que du modèle politique.

En outre, les deux alliés se distinguent par une manière divergente, voire opposée, d'appréhender les relations internationales et de concevoir leur positionnement diplomatique sur l'échiquier mondial (**Titre II**) : alors que les Etats-Unis attendent un soutien inconditionnel de leurs alliés dans la gestion des grandes crises internationales, ce fut le cas durant la Guerre froide mais aussi durant sa guerre contre "*l'Axe du Mal*", Paris se distingue des autres nations européennes par une diplomatie proclamant son "exception" française et défend l'idée que le monde doit demeurer multipolaire, malgré l'effondrement du bloc soviétique et du triomphe de l'hyperpuissance américaine.

La concurrence entre ces deux projets universalistes et ces deux doctrines est telle qu'elle a provoqué une grave crise bilatérale, qui a atteint son paroxysme à l'hiver 2002-2003 autour du traitement de la question irakienne, car les deux pays défendaient, au sein des Nations Unies, une vision géopolitique opposée et y ont adopté une position qui ne permettait en aucun cas d'aboutir à une solution négociée permettant de prendre en compte les préoccupations des deux alliés autour des menaces du nouveau millénaire. Plus grave, cette crise bilatérale a éludé toute réflexion sur l'avenir de l'Irak et la prise en compte des intérêts du peuple irakien.

TITRE I - Une rivalité ancienne née d'une ambition universaliste

« Pourquoi toujours revenir à ce mot ennemi ? Faut-il vous le redire ? Ce ne sont pas les ennemis naturels qui se battent. Il est des peuples que tout désigne pour une guerre… Ceux-là ne se battent jamais. Ceux qui se battent, ce sont ceux que le sort a lustrés et préparés pour une même guerre : ce sont les adversaires. »

Jean Giraudoux, *La guerre de Troie n'aura pas lieu,*
Acte II, scène 13

Historiquement, les Français sont les plus anciens alliés des Etats-Unis puisque c'est la France qui a contribué, dans une certaine mesure, à la naissance de la nation américaine[24]. Paradoxalement, les relations franco-américaines n'ont jamais été tout à fait cordiales. Alors que la France est l'une des plus anciennes alliées des Etats-Unis, elle est aussi le pays du bloc occidental qui s'est le plus opposé à la politique étrangère américaine depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale[25].

Les tensions dans la relation franco-américaine viendraient du fait que les deux pays, qui sont également les deux premières républiques du monde occidental, aient l'ambition de porter au reste du monde un message universaliste, héritage de leur révolution, mais dont la teneur est sensiblement différente. Cette ambition s'explique par l'histoire des deux nations et par le rayonnement de leur puissance à travers le monde au cours des deux siècles écoulés. La rivalité franco-américaine est d'autant plus profonde que chacune des deux puissances pense avoir une meilleure légitimité que l'autre pour diffuser ses valeurs universelles et aucune ne semble être prête à reconnaître le message de l'autre, en dépit de l'alliance historique entre les deux pays.

Au-delà de ce projet concurrent qui alimente les rivalités entre les deux pays, un véritable tournant dans la relation bilatérale a été pris à l'occasion de la Deuxième Guerre mondiale au cours de laquelle est née la querelle franco-américaine. Celle-ci s'explique pour diverses raisons dont la plus significative demeure la distorsion qui s'opère, pour la première fois dans l'histoire des relations internationales, entre la puissance américaine et la puissance française.

---

[24] Dans les années 1770, les représentants des treize colonies britanniques souhaitent s'émanciper de la tutelle britannique qu'ils jugent injuste et tyrannique. Le 4 juillet 1776, ils proclament leur propre constitution et l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique. S'ensuivent alors plusieurs années de guerre au cours desquelles la Grande-Bretagne cherche à mettre un terme à l'insurrection. Or, le rapport de force est déséquilibré car les troupes américaines sont peu entraînées et mal équipées. L'Ambassadeur Benjamin Franklin est alors envoyé en France pour demander l'appui du royaume qui accepte, avant tout dans un esprit de revanche contre les Anglais, d'apporter son soutien à la jeune république. De nombreux officiers des armées royales s'engagent, à titre individuel, au côté des insurgés américains (c'est notamment le cas du Marquis de LaFayette). Le soutien militaire, financier et matériel de la France a ainsi joué un rôle déterminant dans la victoire d'indépendance américaine. A titre anecdotique, lors de l'entrée en guerre des Etats-Unis contre l'Allemagne en 1917, les troupes américaines débarquent en France en proclamant : « *La Fayette, nous voici* ! ».

[25] Il est important de noter qu'aucune guerre n'a jamais opposé les deux pays alors que les Américains ont déjà été en guerre contre les Britanniques, les Allemands ou les Italiens.

L'année 1945 marque en effet le point de croisement entre une puissance américaine ascendante et une puissance française déclinante. Alors que les Etats-Unis deviennent une puissance incontestée à l'issue du conflit, la France perd au contraire les fondements de sa puissance séculaire.

Sur le plan moral, la défaite de 1940, la Collaboration du régime de Vichy puis la disparition de l'Empire colonial entament son image, sa grandeur et son rayonnement sur la scène internationale. Dès lors et à mesure que l'écart grandit entre l'ascension des Etats-Unis et le déclin de la France sur la scène internationale, vont se développer de profonds ressentiments transatlantiques entre les deux peuples mais aussi au plus haut niveau de l'Etat.

La rivalité entre les deux pays est donc profonde et s'est accentuée au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale. Elle est directement liée aux ambitions universalistes des deux pays à travers le monde. Ces deux nations partagent la particularité de prétendre à diffuser leurs valeurs, qu'elles considèrent comme universelles, au reste du monde (**Chapitre I**). Mais cette ambition concurrente entraîne quelquefois de vives tensions entre les deux pays, convaincus que leur projet démocratique et leur modèle de société est meilleur que les autres (**Chapitre II**).

Chapitre I - Au coeur de la rivalité franco-américaine, la confrontation entre deux universalismes

La France et les Etats-Unis comptent parmi les deux seules nations dans le monde qui se veulent porteuses de valeurs universelles qui seraient nées de leur révolution respective. L'énonciation de ces valeurs s'est opérée à la même période dans les deux pays et l'essence en est quasiment identique (**section 1**).

En revanche, les deux nations s'opposent sur la manière de mettre en oeuvre et de protéger le contrat social. Aux Etats-Unis, la démocratie s'est développée par le bas en raison de la manière dont a été fondé l'Etat américain : c'est la société civile qui est à l'origine de la formation de l'Union. La conséquence de ce processus est qu'aujourd'hui le système fédéral est très décentralisé, contrairement à la France où le pouvoir politique demeure très concentré. L'idéal égalitaire n'est pas non plus résolu de la même manière dans les deux pays. Paradoxalement, la société française continue d'obéir à un fonctionnement de type aristocratique et vertical (l'origine sociale et familiale demeure un paramètre non négligeable de la place d'un individu dans la société française) alors que la société américaine est davantage caractérisée par un fonctionnement horizontal et contractuel.

La France et les Etats-Unis ont donc développé, pour des raisons culturelles et historiques, une pratique sensiblement différente du contrat social et résolvent de manière quasi opposée la question de l'égalité des conditions. Il en résulte deux modèles de société distincts qui ont des difficultés structurelles, sociologiques et culturelles à se comprendre (**section 2**).

Section 1 - Deux nations animées par la conviction d'être porteuses de valeurs universelles

Les valeurs universelles portées par la France et les Etats-Unis à travers le monde sont le fruit de la révolution politique qu'ont traversé les deux pays à la fin du XVIIIème siècle. Ces deux messages universalistes partagent le trait commun d'être apparus à la même époque dans les deux premières républiques du monde occidental (**§ 1**). Mais si la France et les Etats-Unis sont deux démocraties, fonctionnant sur le modèle républicain, elles se caractérisent par une culture politique divergente et défendent des conceptions très différentes de l'organisation de la vie politique et du fonctionnement de l'Etat. Dès lors, les deux pays ont des difficultés à se comprendre et à reconnaître la validité du message de l'autre (**§ 2**).

§ 1 - Des valeurs héritées de l'avènement démocratique français et américain

Si les valeurs universelles défendues par les deux pays ont été formulées sensiblement à la même époque, lorsque les deux nations ont rejeté l'absolutisme pour s'engager dans un projet démocratique (**I**), la France et les Etats-Unis se gardent bien de reconnaître et de s'inspirer de l'expérience de leur allié et sont convaincus que leur modèle de société est meilleur que les autres (**II**).

I - Un message formulé au cours des révolutions de 1776 et de 1789

La révolution de 1789 a donné naissance, en France, à des valeurs universelles, portées par la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen, qui sont fièrement défendues par la nation depuis deux siècles et sont sans cesse réaffirmées dans les discours de politique étrangère

française[26]. Pour les Etats-Unis, l'ambition du message universel trouve ses fondements dans l'histoire de la construction américaine et de l'hégémonie exclusive qu'ils ont pleinement acquis avec l'effondrement du bloc soviétique. La guerre d'indépendance américaine face au tyran britannique a fait naître la conviction, dans l'esprit des Pères fondateurs, que les valeurs prônées par la nation nouvellement indépendante avaient une dimension universelle. Cette conviction s'est d'autant plus renforcée au XIXème que le projet américain a triomphé lorsqu'il était menacé et remis en question par les velléités de sécession.

Pour le professeur de science politique Francis Fukuyama[27], les attaques terroristes de l'année 2001 et les crises des années 2000 (crises financière et immobilière, guerres en Afghanistan et en Irak, gestion de l'ouragan Katrina…) n'ont en rien entamé la conviction du peuple américain d'appartenir à une nation exceptionnelle, qui détiendrait une mission universelle. Ce n'est pas tant le degré de puissance du pays qui fonde le sentiment de ''l'exception américaine'' que le modèle qu'il représente. Ce sont les institutions, le niveau de liberté dont tous les citoyens bénéficient ainsi que les possibilités offertes à chacun dans la société américaine qui fondent, selon, lui, l'exceptionnalisme américain[28].

La fin du XVIIIème siècle marque, pour les deux puissances occidentales, la fin d'un ''*ancien régime*''. Les Etats-Unis s'émancipent définitivement de la puissance britannique et formulent des principes constitutionnels qui demeureront au fondement de la démocratie américaine au cours des

---

[26] On décèle dans le discours de Dominique de Villepin à la tribune des Nations Unies, le 14 février 2003, ce sentiment que la France a une leçon et des valeurs à porter au monde : « *Et c'est un vieux pays, la France, un vieux continent comme le mien, l'Europe, qui vous le dit aujourd'hui, qui a connu les guerres, l'occupation, la barbarie. Un pays qui n'oublie pas et qui sait tout ce qu'il doit aux combattants de la liberté venus d'Amérique et d'ailleurs. Et qui pourtant n'a cessé de se tenir debout face à l'Histoire et devant les hommes. Fidèle à ses valeurs, il veut agir résolument avec tous les membres de la communauté internationale. Il croit en notre capacité à construire ensemble un monde meilleur.* ».

[27] Francis Fukuyama est professeur de science politique à l'université de Stanford aux Etats-Unis. Il s'est notamment distingué par son ouvrage publié aux Etats-Unis en 1992, intitulé *la Fin de l'Histoire et le dernier Homme* (Paris, Ed. Flammarion, 1992, 451 p.). Dans cet essai, le professeur Fukuyama, témoin de l'effondrement du bloc soviétique et de la fin de la Guerre froide, défend l'idée que l'Histoire, ou plutôt la fin d'un monde 'idéologique', est terminée car l'histoire du XXème siècle s'est achevée sur le triomphe du modèle de la démocratie libérale. Les opposants de cette doctrine considéreront que les attentats de septembre 2001 constitueront le contre-exemple parfait de la théorie du professeur Fukuyama dans la mesure où les attaques terroristes ont démontré que les conflits idéologiques étaient loin d'être terminés.

[28] Olivier GUEZ, « Etats-Unis, la décennie troublée », *Le Monde Magazine*, 10 septembre 2011, p. 18.

deux siècles suivants. Quant à la France, elle rompt, lors de la révolution de 1789, avec l'Ancien Régime, et, malgré les soubresauts impériaux au cours du XIXème siècle, s'engage résolument dans le processus démocratique. La puissance américaine et la puissance française ont cependant suivi deux trajectoires opposées au cours de cette période. La puissance américaine s'est peu à peu affirmée alors que la puissance française déclinait[29].

Selon le Professeur Stanley Hoffmann, spécialiste de la relation franco-américaine et chercheur à l'université de Harvard, la querelle entre la France et les Etats-Unis trouve son origine dans : « *La confrontation entre deux universalismes, et de deux convictions remarquablement semblables, à savoir que les valeurs représentées par leur nation sont des valeurs universelles, et le sentiment qu'il n'y a aucune différence entre la poursuite de l'intérêt national et la quête pour le bien-être de tout le monde* »[30].

De leur révolution, la France et les Etats-Unis ont ainsi formulé un large éventail de principes fondamentaux qui sont sensiblement identiques : la primauté des droits de l'Homme et la défense des libertés fondamentales, l'exercice de la démocratie représentative, la séparation des pouvoirs... Convaincus de l'universalité de ces principes, les deux pays entendent les diffuser au reste du monde.

II - De la difficulté à reconnaître le message de l'autre

Si les chefs d'Etat américains peuvent éprouver une sympathie, à titre individuel, pour la France et sa culture, les Etats-Unis, en tant que système politique, n'ont jamais reconnu à la France un rôle spécial en matière de message universel. Dès la fin du XVIIIème siècle, la démocratie américaine, désireuse de construire son propre projet, s'est éloignée du ''Vieux Continent''. Cette

[29] On note symboliquement le point de croisement entre l'ascension de la puissance américaine et le déclin de la puissance française à l'année 1878, lors du Congrès de Berlin, lorsque le premier ministre britannique, Benjamin Disraeli s'adresse aux diplomates en anglais. C'est à partir de cette date que l'anglais deviendra la langue diplomatique d'usage, en remplacement de la langue française.

[30] Stanley HOFFMANN, dans Charles Cogan, *Alliés éternels, amis ombrageux, les Etats-Unis et la France depuis 1940*, Bruxelles, Ed. Bruylant LGDJ, 1999, p. 5.

distanciation entre le vieux et le nouveau continent[31] a d'autant plus été recherchée que les tentatives démocratiques avaient échoué en Europe (notamment en France où la première république a donné naissance à un régime autoritaire, loin de respecter les valeurs fondamentales qu'elle avait pourtant elle-même proclamées).

C'est cette ambition concurrente qui explique les tensions diplomatiques et doctrinales assez fortes entre la France et les Etats-Unis. Les Etats-Unis, de par leur puissance et leur histoire, ont le sentiment de constituer un modèle exclusif porteur d'un message universaliste unique. En outre, c'est une nation qui a connu un processus démocratique discontinu depuis sa fondation (contrairement à son allié outre-atlantique). Quant à la France, elle souffre de ne pas être reconnue dans sa ''grandeur'' à travers le monde, mais surtout aux yeux des Etats-Unis, alors qu'elle se veut également porteuse de valeurs universelles, héritières de la Révolution française, et qu'elle conçoit comme une étape historique fondamentale pour elle-même mais également pour le reste du monde[32]. Cette ambition concurrente entre la France et les Etats-Unis demeure une des pommes de discorde à l'origine des différends transatlantiques. Le grand défi de l'alliance franco-américaine est donc de reconnaître la nature et la légitimité du message de l'autre.

§ 2 - La naissance de deux modèles démocratiques éloignés

Démocratie française et démocratie américaine défendent les mêmes idéaux mais s'opposent sur la manière dont l'Etat républicain doit jouer son rôle : si les droits et libertés fondamentales reconnus aux individus dans les deux pays sont les mêmes, le rapport de l'individu à l'Etat n'est, en revanche, pas envisagé de la même manière dans les deux pays (**I**). En France, l'individu - le citoyen - est placé sous l'autorité de l'Etat, qui a un pouvoir contraignant sur lui. A l'inverse, aux Etats-Unis, les droits sont reconnus aux individus pour qu'ils puissent justement résister à la

[31] Ainsi le fait que les Etats-Unis appréhendent les démocraties européennes comme de vieilles nations est déjà un sentiment ancien. Lorsqu'en janvier 2003, le Secrétaire à la Défense, Donald Rumsfeld, évoque la ''*vieille Europe*'' pour désigner les alliés européens opposés à la guerre en Irak, il n'annonce pas un état d'esprit nouveau, il exprime, de manière abrupte certes, une idée partagée par la plupart des dirigeants américains depuis la fondation des Etats-Unis.

[32] A ce titre, il est intéressant de noter que la Déclaration universelle des droits de l'Homme, adoptée en 1948, marque une étape fondamentale dans la reconnaissance de l'universalité des valeurs françaises, puisque le texte, inspiré de la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen de 1789, a été rédigé sous la tutelle du juriste français René Cassin.

pression de l'Etat et de ses institutions. Il en résulte deux systèmes politiques et juridiques relativement éloignés (**II**).

I - Une conception opposée du rôle de l'Etat

Les deux nations s'opposent dans la conception du rôle de l'Etat car leur construction s'est faite dans un contexte différent et s'est inspirée de philosophie politique défendant des paradigmes opposés (**A**). Pour répondre à ses besoins d'unification politique et de cohésion sociale, l'Etat américain fonctionne selon un système fédéraliste dans lequel la société civile demeure au coeur du changement, contrairement à la construction de l'Etat français, qui s'est faite du haut vers le bas afin d'assurer l'unité de la république dans un contexte politique fragile (**B**).

A. Les héritages de John Locke et de Jean-Jacques Rousseau

La déclaration américaine repose sur les principes du libéralisme politique : le texte est destiné à contenir le rôle de l'Etat afin que les droits des individus soient respectés. L'Etat doit être au service des individus pour assurer la cohésion du groupe social, permettre l'équilibre entre les droits et les libertés de chacun et maintenir l'ordre. C'est une constitution inspirée par la philosophie de l'anglo-saxon John Locke : la société se conçoit comme un marché qui se régule par lui-même, et dans lequel l'individu est à la recherche de son propre bonheur et de celui de ses proches. Dans ces conditions, l'intervention de l'Etat doit être minimaliste car la société civile se régule seule. L'Etat n'intervient que pour rééquilibrer certains dysfonctionnements. Pour les Pères fondateurs des Etats-Unis d'Amérique, c'est là le véritable sens du libéralisme politique. Dans la conception américaine, le libéralisme est donc avant tout politique : le droit doit servir à 'protéger' l'individu contre la pression de l'Etat et les libertés individuelles priment la notion de volonté générale. C'est donc une philosophie politique qui limite les pouvoirs de l'Etat au profit des droits de la personne.

En France, la conception du droit et de la démocratie est sensiblement différente et est fortement inspirée de la philosophie de Jean-Jacques Rousseau : la loi est l'expression de la volonté générale et elle est supérieure aux droits individuels, ce qui explique pourquoi les droits des citoyens peuvent être limités ou suspendus par des impératifs de respect de la volonté générale.

Dans la pensée française, le libéralisme revêt une conception différente du système anglo-saxon, il est davantage perçu comme un paradigme macroéconomique que comme un projet politique. Les Français désapprouvent généralement les valeurs prônées par le libéralisme américain qui leur semblent valoriser l'égoïsme, l'individualisme et l'hédonisme. On se heurte ici aux disparités idéologiques qui existent entre l'esprit du protestantisme et l'esprit du catholicisme telles qu'elles ont été développées par Max Weber au début du XXème siècle[33]. L'esprit républicain français voit dans le système américain une dérive des valeurs marquée par une défaillance grave : l'absence de tout bien commun pour la société dans son ensemble. La société américaine serait donc dominée par la poursuite d'intérêts purement personnels. Cette conception du libéralisme se retrouve généralement dans les courants politiques de gauche mais aussi dans la pensée catholique et contre-révolutionnaire. On considère que le libéralisme tel qu'il est prôné par les Américains est une valorisation de l'individualisme avec une désagrégation des valeurs morales - puisqu'il implique le règne de l'égoïsme - et politiques - parce qu'il mène à l'anarchie.

Le philosophe français Raymond Aron regrette cependant que le modèle républicain français ait opéré une distinction entre démocratie et libéralisme[34] : cette rupture entre les deux concepts a ainsi quelque fois conduit la démocratie française au plus proche de l'abîme car les libertés ont été mises entre parenthèses au nom de la volonté générale, conduisant l'Etat français à de dangereux despotismes au cours de l'histoire des deux derniers siècles, à commencer par la période de Terreur au lendemain de la révolution française alors que le respect des libertés fondamentales en avait été, paradoxalement, le moteur.

---

[33] Max WEBER, *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, Paris, Ed. Gallimard, 2003, 531 p.

[34] Il écrit notamment : « *Nous avons eu trop de républiques et trop (ou pas assez) de founding fathers. Nos constitutions ont été nombreuses et aucune n'a été durable. Démocratie et libéralisme (au sens européen du libéralisme) ont été maintes fois séparés. Les uns se réclamaient de la volonté populaire pour supprimer les libertés personnelles et les institutions représentatives. [...] Trop souvent les démocraties proclamaient : pas de liberté pour les ennemis de la liberté - formule qui permet de justifier tous les despotismes. Trop souvent les défenseurs des libertés n'étaient pas des démocrates, plus soucieux de limiter le pouvoir du peuple et de sauvegarder certaines survivances de l'ancien régime que de fonder l'Etat post-révolutionnaire sur le suffrage de tous les citoyens. Inséparables dans l'esprit des founding fathers de la République américaine, démocratie et libertés ont été maintes fois séparées en France, depuis la tourmente révolutionnaire* ». Raymond ARON, *Essai sur les libertés, Paris*, Ed. Calmann-Lévy, 1965, p.17.

Depuis la Révolution française, l'enchaînement ''libéral'' et l'enchaînement ''démocratique'' se sont donc séparés. Les Européens ont opéré une distinction entre le libéralisme politique (défense des libertés fondamentales et des droits civiques) et le libéralisme économique (libertés exercées dans un contexte de capitalisme pur ou de laisser-faire). En France, cet éloignement s'est accentué au cours du XIXème siècle avec l'apparition du mouvement socialiste qui est venu complexifier la donne, en se disputant, avec le mouvement libéral, l'héritage de la révolution française.

B. Etat fédéral contre Etat jacobin

Les Etats-Unis et la France s'opposent dans l'organisation et la structure de l'Etat. Alors que le fédéralisme domine dans le modèle américain, l'organisation administrative française se caractérise par une concentration du pouvoir plus important, hérité de la tradition jacobine. Aux Etats-Unis, au contraire, l'Etat fédéral est perçu, pour des raisons historiques, comme une ''menace'' par les Etats fédérés. En réaction à la tutelle britannique, le système fédéral a été envisagé comme un rempart contre les possibilités de dérive d'un Etat omnipotent et autoritaire. L'exercice du pouvoir se caractérise par un gouvernement par le bas, alors qu'en France, le pouvoir s'exerce par le haut.

Le Professeur Hoffmann décèle dans la philosophie de Jean-Jacques Rousseau les prémices du jacobinisme[35] : pour répondre à l'impératif de volonté générale, la loi faite par le législateur doit être supérieure au droit, ce qui implique un Etat unitaire et centralisé. Par conséquent, le système politique et le pouvoir décisionnaire sont extrêmement centralisés en France. L'initiative vient davantage du gouvernement national que des autorités locales, même si le processus de décentralisation des dernières décennies a tenté de rééquilibrer le partage du pouvoir entre collectivités territoriales et pouvoir central[36]. La démocratie française s'est donc construite par le ''haut'', elle s'est en quelque sorte ''imposée'' à la société civile. Aux Etats-Unis, la démocratie s'est développée à la base afin de limiter la puissance et la présence du pouvoir fédéral.

---

[35] Stanley HOFFMANN, « Deux universalismes en conflit », *La revue Tocqueville*, vol. XXI, n° 1, 2000, p. 66.

[36] Les lois de décentralisation des années 1980 et 1990 ont ainsi transformé la tutelle de l'Etat sur les collectivités locales françaises en un simple contrôle de légalité. Elles ont également élargi les compétences de la commune, du département et de la région, permettant ainsi de rapprocher le citoyen de ses institutions.

Les Etats-Unis ont fait le choix d'un système fédéral avec une forte délégation des pouvoirs et de l'exercice de la puissance publique aux autorités locales. Le fédéralisme, dans lequel le gouvernement est ''faible'', constitue le rempart contre un Etat supposé envahisseur. La France a préféré, pour des raisons historiques depuis Richelieu, un système centralisé inspiré du jacobinisme, et à l'opposé de ce modèle. Aux Etats-Unis, la Déclaration d'indépendance reconnaît l'égalité des individus. Le système américain prône la liberté et la poursuite du bonheur mais elle laisse le soin à l'individu d'y parvenir. Il y a donc une défiance générale envers l'Etat, perçu comme une source potentielle de limitation de la liberté individuelle. Les ''valeurs républicaines'', au contraire, impliquent l'adhésion aux valeurs de la Révolution française et de la philosophie des Lumières. Pour atteindre cet idéal, la France défend, depuis la révolution française, une vision d'un Etat fort et unifié.

Le chercheur Charles Cogan, professeur à l'Université de Harvard et spécialiste de la relation franco-américaine[37], a souligné la particularité de l'attachement des Français à l'Etat républicain[38]. En politique intérieure, cette personnification de l'Etat explique notamment pourquoi les Français acceptent davantage le secret dans les affaires d'Etat que les Américains. Il arrive souvent que les deux pays comprennent mal la réaction de l'autre lorsqu'une affaire d'Etat est révélée : les Français, par exemple, ont des difficultés à comprendre les réactions populaires provoquées par le scandale du Watergate ou, plus récemment, par l'affaire Lewinsky, qui a failli

---

[37] Charles Cogan est historien et chercheur émérite à l'Université de Harvard. Ancien directeur de la CIA à Paris dans les années 1980, il est spécialiste des relations franco-américaines.

[38] « *En France, le respect pour l'Etat (un des rares mots français écrit en majuscule) est très enraciné. Parce que cette nation est la plus vieille d'Europe, l'Etat est devenu depuis longtemps la personnification de la nation. Le désir, souvent répété, d'exprimer la différence française, reflète, comme par litote, un nationalisme intense, ancré depuis des lustres* ». Charles COGAN, *Alliés éternels, amis ombrageux : les Etats-Unis et la France depuis 1940*, *op. cit.* , p. 360.

[39] La procédure d'*impeachment*, prévue par l'article II, section 4 de la Constitution américaine, permet la mise en accusation, le jugement et la destitution de hauts fonctionnaires de l'Etat fédéral (dont le Président et le vice-président des Etats-Unis) pour des cas de corruption ou de trahison. Cette procédure doit être initiée par la Chambre des Représentants puis être approuvée par une majorité qualifiée des deux tiers des membres du Sénat. Dans l'histoire des Etats-Unis, elle a été initiée à deux reprises contre le chef de l'Etat (Andrew Johnson en 1867 et Bill Clinton en 1998) mais aucune n'a recueilli la majorité des deux tiers des sénateurs. En 1974, le président Richard Nixon, suite au scandale du Watergate, démissionne avant même que la procédure d'*impeachment* ne soit achevée.

entraîner l'*impeachment* du président Clinton[39], alors que les Américains sont choqués de la passivité des Français face à la découverte de certains secrets d'Etat[40].

Un autre trait caractéristique de la démocratie française est d'avoir rejeté les héritages des siècles qui ont précédé la Révolution. Les révolutionnaires ont construit le modèle républicain et jacobin français comme si les siècles précédents n'avaient jamais existé en allant jusqu'à éluder le siècle des Lumières et sa philosophie fondée sur le culte de la Raison. Par la suite, l'ambition des républiques - mais aussi des despotismes, notamment durant la dictature jacobine - en France sera de fonder l'action du pouvoir sur la poursuite de l'intérêt général et du bien commun. Cela a amené ainsi nombre de régimes à penser leur action en terme de légitimité et non de légalité. Défendre l'action publique au nom de la légitimité plutôt que de la légalité présentait ainsi l'avantage de se placer au-dessus de la constitutionnalité, ce qui serait impensable dans le système démocratique et juridique américain.

II - Deux pratiques juridique et politique distinctes

La culture juridique et la pratique du droit sont très différentes dans les deux pays. Les Français semblent davantage enclins à parler en terme de légitimité plutôt que de légalité alors que les Etats-Unis placent la Constitution, inchangée depuis 1787, au coeur de la pratique politique et juridique. Il en résulte une pratique inconstante du droit en France où la Constitution est loin d'être immuable et évolue au gré des révolutions et des changements politiques (**A**). Quant à la pratique politique, elle n'est pas envisagée de la même manière en France et aux Etats-Unis même si un rapprochement entre les deux systèmes tend à s'amorcer au cours des dernières années (**B**).

[40] Outre l'affaire de la double vie du président Mitterrand, les Américains ont notamment des difficultés à comprendre que les recherches historiques sur le rôle du gouvernement de Vichy dans la déportation des Juifs interviennent de manière graduelle et quelques cinquante années après la fin de la Deuxième Guerre mondiale.

A. De l'équilibre entre le Droit et la Loi

Les modèles américain et français partagent la même finalité : il s'agit de protéger les droits des individus par la souveraineté populaire. Pourtant, dans la conception française, les droits du citoyen semblent primer les droits naturels. Pour cette raison, les droits civiques connaissent des limitations imposées par la puissance publique. La volonté générale, au sens rousseauiste du terme, implique un Etat unitaire et indivisible (ce que réaffirme d'ailleurs la Constitution française dans son article premier) contrairement à l'Etat fédéraliste américain qui permet une grande hétérogénéité des législations étatiques.

Aux Etats-Unis, seule la Cour Suprême interprète le droit et les libertés fondamentales. C'est elle qui a notamment permis la reconnaissance des droits civiques des minorités ethniques en mettant un terme à la ségrégation raciale, qui a reconnu le droit à l'avortement, l'égalité des droits des personnes homosexuelles... L'égalité des droits ne se légifère pas, contrairement au système français, elle est contrôlée par la Cour Suprême avec pour même texte de référence, depuis la proclamation des Etats-Unis d'Amérique, la Constitution. On reconnaît à tous les mêmes droits même s'il arrive parfois que des personnes soient délaissées ou oubliées, en fonction de l'évolution historique et des batailles pour les droits civiques. La Cour Suprême fonde sa jurisprudence, non sur les lois fédérales, mais sur l'esprit de la Constitution américaine[41]. En France, les droits sont au contraire prescriptibles par la loi, en témoigne l'article IV de la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen[42].

Le professeur Stanley Hoffmann note que la république française se méfie du "*gouvernement des juges*" alors qu'aux Etats-Unis, seuls les juges sont habilités à trancher les différends entre individus, et entre Etat fédéral et Etats fédérés[43]. Le juge américain peut ainsi outrepasser la loi au nom des libertés individuelles (ce fut le cas pour la reconnaissance des droits des Noirs ou du mariage homosexuel).

---

[41] L'arrêt Marbury contre Madison rendu en 1803 marque une étape importante dans la jurisprudence de la Cour Suprême des Etats-Unis. Dans cet arrêt, la Cour y établit le principe selon laquelle elle est habilitée, ainsi que les juridictions de niveau inférieur, à juger de la conformité des lois et des actes administratifs à la Constitution.

[42] Article IV : "*L'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres membres de la société, la jouissance de ces mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la loi*".

[43] Stanley HOFFMANN, « Deux universalismes en conflit », *La revue Tocqueville*, *op. cit*., p. 66.

L'esprit de la Constitution américaine est de défendre les libertés fondamentales, d'expression, de rassemblement, de culte, et la liberté individuelle contre l'oppression de l'Etat. L'intention des constituants était de mettre en place, à dessein, un système de pouvoirs et de contre-pouvoirs (''*checks and balances*'') afin d'éviter une concentration des pouvoirs et un monopole de l'exercice de la puissance publique. Cela explique pourquoi la Constitution américaine est assez souple et quelque peu ''désordonnée''. Pour comprendre ses intentions, il faut revenir au contexte dans lequel elle a été écrite, contexte marqué par des changements sociaux majeurs, des déséquilibres politiques liés aux balbutiements de la république américaine. L'esprit du texte est de permettre au juge de pouvoir interpréter et juger dans un contexte d'évolution permanente d'une nation en train de se construire[44]. Dans un arrêt de 1819 (''Affaire McCulloch contre Maryland'')[45], le président de la Cour suprême John Marshall a confirmé ce principe en jugeant que la Constitution avait été écrite ''*dans l'intention de résister au passage des siècles à venir et par conséquent, devait s'adapter aux diverses crises des affaires humaines*''[46].

Aux Etats-Unis, seule la Cour Suprême est donc habilitée à arbitrer l'égalité des droits et à se faire le garant de la Constitution américaine car « *l'Amérique n'est pas une démocratie absolue où la majorité décide toujours ; c'est une démocratie constitutionnelle où les droits constitutionnels contraignent ce que la majorité peut faire…* »[47].

La France apparaît ainsi, selon l'historien François Furet, comme un Etat légicentriste alors que le système américain est fondé sur le constitutionnalisme. En France, rien ne semble primer la souveraineté du peuple, la pratique démocratique donnant en effet la primauté aux législateurs et non aux juges. François Furet souligne ainsi la spécificité de la déclaration des droits de l'Homme et du citoyen de 1789 qui dispose que les droits de l'Homme sont finalement ceux définis par le

---

[44] Pour une analyse plus approfondie de la Constitution américaine, lire le dossier de Richard STENGEL, « The US Constitution Today », *TIME*, 4 juillet 2011, pp. 24-33.

[45] L'affaire McCulloch contre Maryland marque une étape majeure de la jurisprudence de la Cour suprême américaine. Dans cet arrêt, les juges reconnaissent l'existence des pouvoirs implicites (*implied powers*) : le gouvernement fédéral est libre des moyens à mettre en oeuvre pour atteindre les objectifs fixés par la Constitution dans les limites fixées par celle-ci.

[46] ''*intended to endure for ages to come, and consequently to be adapted to the various crises of human affairs*''. Pour l'intégralité de l'arrêt, voir le site www.ourdocuments.gov.

[47] Kathleen M. SULLIVAN, « Bush's Supreme Court Red Herring », *The New York Times*, 29 juillet 1990.

Parlement. Il en résulte selon lui : *« une extraordinaire faiblesse de la culture juridique nationale. Personne ne discute jamais des fondements de la loi. Ce sont des éléments qui sont pensés en terme de légitimité. La monarchie, l'Ancien Régime, servent de grandes figures symboliques... C'est frappant par comparaison avec l'exemple américain, où la Constitution fait figure de l'arche sacrée. Il n'y a pas d'autre date que 1787. En France, il y a une sorte de culture post-révolutionnaire qui a hérité de la Révolution une espèce de formidable incertitude sur le droit* »[48].

B. La pratique politique et la conception du *Grand Homme*

Aux Etats-Unis, les convictions politiques sont assez faibles et quelque fois opportunistes, il n'est pas rare de voter selon pour un camp puis pour un autre, selon les intérêts personnels défendus à l'instant du scrutin. En France, on considère souvent le changement de camp d'un politique comme une trahison. Il arrive alors que les scrutins présidentiels soient l'occasion de se moquer ouvertement du système politique en vigueur outre-atlantique. Les scrutins des années 2000 et 2002 constituent un excellent exemple de l'incompréhension qui règne des deux côtés de l'Atlantique. Lorsque le président George W. Bush est élu, sur décision des juges de la Cour Suprême, après plusieurs semaines d'incertitudes sur le résultat des scrutins dans plusieurs Etats américains et alors qu'il n'a pas remporté la majorité des suffrages, l'opinion publique et les médias français sont consternés : le système politique américain semble échapper aux lois fondamentales de la démocratie par représentation et l'élection ''accidentelle'' du candidat républicain est l'occasion de remettre en question l'avenir de la démocratie américaine[49].

---

[48] François Furet, cité dans Charles COGAN, *Alliés éternels, amis ombrageux : les Etats-Unis et la France depuis 1940, op. cit.* , p. 34. Le professeur Stanley Hoffmann ajoutera à propos de la conception française de la loi et de la volonté générale que ''*la conception rousseauiste est, en un certain sens, une sorte d'absolutisme renversé qui substitue la nation au monarque*'', cité dans « Deux universalismes en conflit », *la Revue Tocqueville, op. cit.*, pp. 65-66. François Furet note cependant que, depuis les années 1970, cette tendance est en train de s'atténuer et que le système judiciaire français tend à devenir davantage indépendant, en témoigne la compétence reconnue au Conseil constitutionnel de répondre à une question prioritaire de constitutionnalité et l'actualité judiciaire montrant la lutte active de certains juges contre la corruption de personnalités publiques.

[49] L'élection contestée du président Bush a bien sûr également suscité de nombreux débats aux Etats-Unis et a provoqué, durant plusieurs semaines, des vagues de protestation dans la capitale et à travers la plupart des grandes villes du pays. Elle a relancé le débat autour de la réforme de l'élection présidentielle, réforme qui n'a cependant jamais abouti à ce jour.

Deux ans plus tard, c'est l'élection présidentielle française qui suscite la consternation de l'opinion publique américaine : près de seize candidats s'affrontent lors du premier tour (ce qui serait impensable dans la tradition politique américaine qui demeure dominée par le monopole des deux grands partis démocrate et républicain) et le candidat Chirac est finalement élu avec près de 80% des voix contre un candidat d'extrême-droite prônant des valeurs racistes et négationnistes. De manière générale, les Français reprochent aux Américains leur manque de contenu idéologique dans la vie politique alors que les Américains considèrent que la démocratie française oscille entre autoritarisme et anarchie.

La conception de ce que doit être, au sens politique, le "*grand homme*" diffère également dans les deux pays. Le professeur de science politique Justin Vaïsse[50] a mis en lumière les différences culturelles qui oppose le "*grand homme*" américain et le "*grand homme*" tel qu'il est envisagé en France. Aux Etats-Unis, le leader politique est celui qui est proche des citoyens, qui leur ressemble, qui partage les mêmes préoccupations. En France, il existe un idéal du grand homme à l'opposé de la conception américaine. Le dirigeant français doit être une sorte d'intellectuel solitaire, en mesure de s'élever au dessus du peuple et capable d'apporter des réponses aux grands enjeux nationaux.

Dans ce contexte, l'opinion publique française a des difficultés à admettre l'élection d'un personnage tel que George W. Bush, qui apparaît comme un homme d'Etat peu cultivé et peu versé dans les affaires internationales mais proche du peuple, alors que les citoyens américains n'apprécient pas l'abstraction des discours et des prises de position d'un homme comme Dominique de Villepin, jugé alors comme un personnage arrogant par la plupart des médias américains.

---

[50] « *Il existe en France une conception du "grand homme" qui diffère nettement de la conception américaine, et c'est là que se niche l'incompréhension des qualités du président actuel et le refus de le créditer de certains succès incontestables (même s'ils ne nous plaisent pas). Selon Raymond Poli, le grand homme américain doit être une sorte de sublimation de l'Américain moyen. Il est au milieu de la foule des citoyens, discernable des autres non par des différences mais par la plénitude des qualités que l'on trouve dans toutes les familles américaines. Le grand homme français est en quelque sorte à l'écart du peuple ; sa grandeur est exception et solitude ; il possède des compétences hors du commun, notamment intellectuelles, pour guider un peuple insuffisamment éclairé.* » ; Justin VAISSE, « Comprendre et décider : l'énigme Bush », *Critique internationale*, 2002/3, n° 16, p. 6.

Section 2 - Deux manières divergentes de mettre en oeuvre le Contrat social et de répondre à l'impératif égalitaire

Bien qu'elles soient deux républiques démocratiques appartenant au monde occidental, les Etats-Unis et la France ont mis en oeuvre une pratique de la ''chose publique'' très éloignée l'une de l'autre. L'une des différences fondamentales entre les conceptions française et américaine concerne la conciliation entre les droits de l'individu et la défense du bien commun. Chaque pays n'envisage pas de la même façon la mise en oeuvre et la finalité du contrat social et n'accorde pas la même place aux communautés qui le composent (**§ 1**). En outre, les divergences et les incompréhensions entre la France et les Etats-Unis s'expliquent aussi par la manière dont le fait religieux est appréhendé au sein de deux sociétés car les deux pays ont un rapport à la religion très éloigné (**§ 2**).

§ 1 - Deux modèles de société éloignée et étrangère l'une à l'autre

La notion d'intérêt général revêt une tout autre signification en France et aux Etats-Unis (**I**), si bien que la mise en oeuvre du contrat social s'opère différemment afin de répondre, au mieux, aux impératifs égalitaires (**II**).

I - Une différence d'appréhension de la notion d'intérêt général

Aux Etats-Unis, l'intérêt général désigne le compromis entre les divers intérêts individuels en action et on considère que la recherche du bonheur et de la réussite par l'individu concourt à la réussite de la société toute entière. C'est finalement la somme des intérêts particuliers qui détermine l'intérêt général. En France, la pensée se situe traditionnellement aux antipodes de cette conception, notamment depuis qu'elle a été théorisée par Jean-Jacques Rousseau[51] : la notion d'intérêt général n'est en aucun cas la somme des intérêts individuels. Dans la conception française, l'intérêt général ne représente nullement la somme des intérêts particuliers mais désigne l'intérêt de la société tout

[51] Lire à ce sujet Jean-Jacques ROUSSEAU, *Du contrat social*, Livres I, Paris, Ed. Hatier, 1999.

entière. Dans l'esprit républicain français, l'intérêt général est donc non seulement supérieur aux intérêts particuliers (qui sont perçus comme potentiellement dangereux en ce sens qu'ils reflètent les passions et désirs humains) mais il doit également les combattre afin d'assurer la cohésion du groupe social.

Aux Etats-Unis, au contraire, les groupes d'individus partageant des intérêts communs ont tout le loisir de les exprimer, de les défendre et de participer à l'élaboration des lois. La pratique du lobbying y est donc très active. En France, on se méfie des groupes d'intérêts qu'on imagine corrupteurs et individualistes. Pour le professeur Stanley Hoffmann, les droits individuels sont en réalité indissociables de la souveraineté nationale et la conception française du contrat social apparaît alors comme un "absolutisme inversé" qui substitue la nation au monarque[52]. C'est la loi, en tant qu'expression de la souveraineté du peuple, qui définit la teneur et les conditions de l'exercice des droits des individus. La loi devient supérieure aux droits et peut les limiter au nom de la volonté générale.

Selon la sociologue Dominique Schnapper[53], le modèle français rejette l'idée d'une société tournée vers la consommation et l'hédonisme, un système dans lequel les individus seraient avant tout guidés par des intérêts matériels et personnels. Dans le modèle républicain français, la nation est d'abord un projet de nature politique plutôt qu'un contrat économique, ce qui diffère quelque peu de l'esprit anglo-saxon du contrat social. Par ailleurs, le concept de nation, ou d'Etat, doit refléter l'expression de la volonté générale. Au cours de l'histoire des républiques, nombreux ont été les dirigeants français qui ont eu pour ambition d'incarner cette volonté générale, ce qui fut notamment le cas de Charles de Gaulle lors de la Deuxième Guerre mondiale puis lors de son retour au pouvoir en 1958.

Pour le professeur Stanley Hoffmann[54], l'idée de nation ne revêt pas les mêmes dimensions en France et aux Etats-Unis. En France, la nation se caractérise par le rejet du communautarisme lié aux appartenances religieuses, ethniques et géographiques des individus (contrairement aux Etats-Unis où l'esprit communautaire est très marqué). La république doit être "*une et indivisible*" et le

---

[52] Stanley HOFFMANN, « Deux universalismes en conflit », *op. cit.*, p. 66.

[53] Dominique SCHNAPPER, *La communauté des citoyens : sur l'idée moderne de nation*, Paris, Ed. Gallimard, 2003.

[54] Stanley HOFFMANN, « Deux universalismes en conflit », *op. cit.* , p. 65.

communautarisme doit être combattu avec vigueur car il présente un danger pour l'unité de la nation et de l'Etat français. Par ailleurs, le nationalisme français présente un caractère unique car la fondation de la nation a précédé de plusieurs siècles la Révolution française et l'organisation de l'Etat moderne. Aux Etats-Unis au contraire, l'expérience de la démocratie a coïncidé avec l'apparition de la nation américaine. Ce rejet d'un projet de société fondé sur le communautarisme et la défense d'intérêts particuliers se retrouve parfois dans les discours publics des personnalités de l'Etat. Ainsi, le président Chirac dénonçait, en 2001, "*la primauté de la seule loi du marché, oublieuse de cette culture humaniste, dont l'essence même est de rassembler autour de principes éthiques*"[55].

II - De la résolution de l'égalité des conditions

En France, un schisme est apparu entre le modèle libéral et le modèle démocratique (ce qui a d'ailleurs contribué à une acceptation tardive du modèle capitaliste) alors qu'aux Etats-Unis, la protection sociale et la redistribution des richesses par le gouvernement sont apparues tardivement.

La France offre une couverture sociale plus large et plus sûre à ses citoyens que ne le font les Etats-Unis. Les droits économiques et sociaux ont été énoncés afin de compenser les inégalités de conditions. C'est notamment une des raisons pour lesquelles le fossé entre les riches et les démunis est bien plus marqué aux Etats-Unis qu'en France. Cependant, le professeur Cogan défend l'idée que la société française est plus injuste et offre moins de possibilité d'ascension sociale que la société américaine car les dimensions "*verticales*" et "*aristocratiques*" y entravent bien plus gravement les chances de promotion sociale que la démocratie américaine, qui elle, est davantage "*horizontale*" et "*contractuelle*".

En France, l'égalité affichée et prônée par le système républicain est en fait contrebalancée par les réalités des inégalités liées au système scolaire et à l'éducation. Une multitude de règles culturelles et non écrites freinent l'ascension sociale. Le modèle français se distingue donc par un grand paradoxe : c'est une société qui prône l'égalité mais qui permet moins, pour des raisons

[55] Jacques Chirac, discours pour l'ouverture de la 31ème conférence générale de l'UNESCO, Paris, 15 octobre 2001, discours disponible sur le site www.discours.vie-publique.fr.

socioculturelles, la mobilité sociale[56]. Dès lors, la société américaine apparaît davantage comme une société de consensus et d'ouverture alors que la France donne l'image d'un pays divisé et fragmenté dans lequel les tensions sociales et politiques sont constantes.

§ 2 - Une société religieuse face à une société "rationnelle"

La démocratie américaine et la démocratie française n'appréhendent pas le fait religieux de la même manière : la France, pour des raisons historiques, se méfie de la religion alors que la société américaine laisse pleinement s'exprimer la pratique religieuse (**I**). La France préfère entretenir sa tradition cartésienne au point de vouer un véritable ''culte'' à la Raison, ce qui n'est pas sans conséquence sur le comportement du haut fonctionnaire français dans l'exercice de sa charge publique (**II**).

I - La place de la religion dans la société américaine

Durant la première tentative républicaine des années 1790, la France a cherché à s'éloigner de la religion chrétienne, allant jusqu'à remettre en question le calendrier grégorien. Aujourd'hui, la culture française s'oppose à toute intrusion de n'importe quelle forme de religion dans la sphère publique[57]. Aux Etats-Unis, les normes religieuses n'ont jamais été contestées, si bien que la pratique, toute religion confondue, reste élevée et dynamique, même parmi les jeunes générations. Dans la société française, à l'inverse, le sentiment antireligieux a animé nombre de révolutionnaires, d'où la naissance d'une culture politique opposée à toute forme de relation entre l'Etat, et plus généralement, entre la sphère publique et la religion. Mais l'histoire de la fondation des Etats-Unis a provoqué la tendance inverse : le peuple américain s'est enrichi de migrants venus du monde entier et fuyant, la plupart du temps, des régimes d'oppression. L'Etat américain s'est

---

[56] Lire à ce sujet l'ouvrage de Pierre BOURDIEU, *La distinction : Critique sociale du jugement*, Paris, Ed. de Minuit, 1979, 670 p.

[57] Cet impératif de séparation entre la religion et l'Etat est encore très prégnant dans la société française. L'élaboration d'une législation au début des années 2000 autour de l'interdiction du port de signes religieux dits ''ostentatoires'' dans les établissements publics primaires et secondaires témoignent de la préoccupation des Français à poser une délimitation stricte entre la pratique religieuse et la sphère publique. Cette législation a été très mal perçue par l'opinion publique et les mouvements pour les droits civiques américains qui l'ont jugée contraire aux libertés fondamentales.

donc progressivement fait le garant des minorités ethniques et religieuses et s'est attaché à protéger constitutionnellement la liberté de culte de chacun dans une société profondément religieuse.

Au-delà de la pratique religieuse, les valeurs protestantes et catholiques qui dominent dans les deux pays ont aussi contribué à un éloignement entre les deux modèles culturels et sociaux. Dans son ouvrage *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*[58], le sociologue Max Weber a mis en lumière l'influence des valeurs religieuses (en l'occurrence celles portées par le protestantisme et le catholicisme) sur le développement économique d'une société. Les valeurs prônées par le protestantisme (la question de la prédestination, le salut après la mort, la responsabilité personnelle...) auraient conduit à l'apparition du capitalisme, à la défense de l'investissement et de l'épargne alors que les valeurs prônées par le catholicisme (le déni des richesses matérielles, la pénitence...) freineraient, dans une certaine mesure, le développement de l'entrepreunariat et du libre-échange. Par ailleurs, alors que les Américains (dans la dominante *White Anglo-Saxon Protestants*) ont des préjugés envers le catholicisme (pour sa dimension dogmatique et son rapprochement historique avec le communisme), les Français ont, quant à eux, des difficultés à comprendre la culture protestante et son ''culte'' de l'enrichissement.

L'opinion publique française partage l'idée selon laquelle aucune religion ne doit s'ingérer dans la sphère publique. Cela s'explique notamment par les violentes guerres de religion qui ont divisé le pays au cours des XVIème et XVIIème siècles. La Révolution a également marqué une rupture dans le rapport des Français à la religion car les révolutionnaires souhaitaient se débarrasser des trois symboles de l'oppression : la monarchie, la Noblesse et l'Eglise catholique. En France, le sentiment antireligieux, mais surtout anticlérical, était donc au coeur de leur idéologie et a fortement influencé leur action (jusqu'à rejeter le calendrier chrétien lors des années de Terreur).

Selon le diplomate français Dominique Decherf, aux Etats-Unis, l'idée qui domine est celle d'une liberté *de* religion alors qu'en France, la laïcité implique avant tout une liberté *vis-à-vis* de la religion[59] (justement en réaction aux excès et aux violences perpétrées par l'Eglise catholique à certaines périodes de l'Histoire de France). Aux Etats-Unis, contrairement à la France, il n'y a

---

[58] Max WEBER, *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme, op cit.*

[59] Dominique DECHERF, « French Views of Religious Freedom », US-France Analysis, Washington D.C., *Center for the United States and France*, juillet 2001, p. 2.

jamais eu de véritables contestations des principes religieux et encore moins un rapport à la religion problématique et conflictuel.

Aux Etats-Unis, on note enfin que la pratique religieuse demeure généralement plus élevée qu'en Europe[60], même si on constate un affaiblissement relatif au cours des dernières décennies[61]. En outre, la culture politique française semble davantage prôner un paradigme de citoyenneté uniforme dominé par les valeurs républicaines, telles qu'elles sont enseignées et transmises à travers le système éducatif. Elle demeure également hostile à toute forme de communautarisme et de multiculturalisme, ce qui ne va pas sans poser problème depuis le milieu du XXème siècle pour faciliter l'intégration des populations immigrées et notamment celle des communautés musulmanes en France.

II - La tradition cartésienne et ses conséquences sur le comportement du haut fonctionnaire français

La société française se caractérise par la place qu'elle accorde à la raison et à la rationalité dans la gestion des affaires publiques. Cette tradition est héritée de René Descartes, considéré comme le philosophe de la Raison, de la rationalité et de la modération. Il prône notamment, à travers sa philosophie, le raisonnement inductif, raisonnement qui est au coeur des enseignements primaires, secondaires et universitaires en France. Il s'agit de définir en premier lieu les grands principes pour ensuite en déduire le contenu. Les concepts généraux sont identifiés pour finalement

[60] La naissance et l'Histoire des Etats-Unis expliquent cette différence d'appréhension des Américains à la religion : de la multitude des formes du protestantisme aux origines de la nation américaine à l'arrivée massive et continue d'immigrants non protestants sur le sol américain (Catholiques, Juifs puis plus récemment Musulmans, Hindous et autres), le politique et le magistrat ont du offrir des garanties juridiques permettant à chacun de composer avec ses concitoyens et de se sentir libre et respecté dans sa pratique religieuse dans une société où le multiculturalisme est particulièrement affirmé.

[61] Lire à ce sujet l'étude réalisée par deux chercheurs en sociologie de l'Université de Berkeley en Californie, Michael HOUT et Claude FISCHER, « Why more Americans Have No Religion Preference : Politics and Generations », American Sociological Review, avril 2002, Vol. 67, pp. 165-190.

y inclure les cas particuliers[62]. La démarche anglo-saxonne est à l'opposé de ce mode de raisonnement puisqu'elle est fondée sur l'empirisme, théorie selon laquelle la connaissance vient de l'expérience.

Cette divergence dans la construction du raisonnement se retrouve dans chacun des systèmes judiciaires. Dans le système français, le juge s'appuie sur un raisonnement cartésien de nature déductive : il part d'une règle générale, la loi, qui s'applique au cas particulier qui lui est présenté. Dans le système judiciaire américain, la démarche du juge est empirique : il part du cas particulier pour en déduire une généralité ou un principe juridique. Tout le système juridique de la *Common Law* présente cette particularité. Ainsi, c'est l'évolution des cas présentés au juge qui vont définir les grands principes, dans les limites fixées par la Constitution américaine. Par ailleurs, les divergences de raisonnement entre les deux pays se retrouvent aussi dans la manière qu'ont les deux systèmes judiciaires de présenter leurs décisions. Dans le cas américain, les décisions se présentent sous la forme d'une succession d'arguments (points) qui n'ont pas forcément de lien logique entre eux, ce qui ne serait absolument pas envisageable dans la tradition française, fondée sur l'argumentation analytique et synthétique.

De la même manière, le diplomate français fonde son action sur le rationalisme. Fidèle à la méthode cartésienne, il privilégie une approche déductive et l'abstraction : il entame sa démonstration par les concepts philosophiques qui donnent ainsi un cadre aux faits pour ensuite entrer dans l'aspect pratique et matériel des choses. Cette approche s'explique notamment par le système éducatif français qui laisse une large place à la pratique de la dissertation et de l'argumentation. Les diplomates anglo-saxons ont tendance, au contraire, à privilégier le pragmatisme et le raisonnement inductif.

---

[62] A ce titre, l'exercice de la dissertation, véritable spécificité de l'enseignement français, encourage un raisonnement de type dialectique, selon le schéma ''thèse/antithèse/synthèse''. Enseignée dès le secondaire (et reprise dans la formation des grandes écoles françaises et les concours de la fonction publique), la dissertation a pour ambition de développer chez l'élève ou l'étudiant un mode de pensée qui envisage toujours l'idée principale et ses limites, de lui permettre de défendre une position modérée et rationnelle et d'être capable de s'exprimer sur toute question philosophique. La diplomatie française a hérité de cet exercice la caractéristique de s'exprimer sur tout sujet de politique internationale même lorsqu'il ne concerne pas directement la France. Aux Etats-Unis, une dissertation s'organise, au contraire, par 'points'. Chaque paragraphe correspond à une nouvelle idée sans qu'un format de type dialectique soit imposé à l'élève ou à l'étudiant. Cela a pour conséquence de développer une position et un mode de pensée davantage manichéens.

Pour les observateurs étrangers, les diplomates français présentent la particularité de vouer un culte à la Raison et la logique et d'adopter un raisonnement très cartésien dans leurs négociations[63]. Cette tradition remonterait à la culture de l'art du discours et de la conversation développée dans les salons et les cours du siècle des Lumières. Cette démarche a cependant le défaut de faire prévaloir les idées sur les faits, la forme sur le fond et présente un risque de dogmatisme. Un des témoignages les plus révélateurs de ce comportement fut ainsi le discours du Ministre de Villepin à la tribune des Nations Unies contre la guerre en Irak, le 14 février 2003, discours hautement éloquent et qui fut accueilli par une ovation sans précédent dans l'histoire de l'institution.

Les diplomates français sont très marqués par la formation universitaire dont ils sont issus - pour la plupart les grandes écoles - et se distinguent de leurs homologues étrangers par leur éloquence et la qualité de leur raisonnement et de la présentation de leurs positions, ce qui s'explique notamment par la place accordée à l'enseignement de la culture générale et de la philosophie dans les grandes écoles. Le diplomate français se reconnaît donc à son tempérament 'prononcé' et à un certain degré, acceptable, d'antiaméricanisme. Il est très influencé par une forte tradition de l'Etat français, des références marquées à la culture politique et administrative française, et par son système éducatif. Enfin, il fonde son action sur une approche cartésienne des problématiques et des enjeux nationaux et internationaux.

Mais cette culture présente l'inconvénient de prendre le haut fonctionnaire français au dépourvu quand son raisonnement est refusé ou contré. Il a tendance à interpréter la position de son interlocuteur comme de la mauvaise foi ou de juger son attitude ''simpliste'' voire stupide. Ce comportement est loin d'être sans conséquence pour la diplomatie française car il est rare qu'un

---

[63] « *L'influence de Descartes et des philosophes des Lumières, en particulier Voltaire, sur le style de raisonnement français apparaît évidente si l'on considère les négociations diplomatiques. Les Français insistent beaucoup sur la logique et la clarté dans leur présentation des arguments. Ils poursuivent leur idée avec une grande ténacité. Cette manière de considérer la logique comme l'alpha et l'oméga de leurs prises de position politiques leur donne le sentiment qu'ils ont toujours raison, y compris lorsque de nombreux négociateurs autour de la table ne sont pas d'accord avec eux. Du reste, les Français ne craignent pas de se retrouver dans la position d'avoir raison tout en étant isolés. Ils y sont habitués et cela flatte leurs sens de la fierté nationale - attitude qui apparaît parfois comme de la vanité aux yeux des étrangers. […] La raison est effectivement devenue un substitut de la religion et, aujourd'hui encore, le culte de la raison demeure une sorte de fixation nationale dont les élites françaises croient avoir le secret* ». Charles COGAN, *Diplomatie à la française*, Paris, Ed. Jacob-Duvernet, 2008, p. 65.

négociateur français, certain d'avoir *a priori* raison, ait préparé une proposition alternative ou de substitution et accepte un compromis au cas où son interlocuteur n'aurait pas été convaincu par son argumentaire. C'est ce qui s'est produit lors de la crise bilatérale de l'année 2003 : la France, certaine d'avoir raison dans sa vision du dossier irakien, s'est évertuée à défendre sa position afin de convaincre son allié américain de la justesse de son raisonnement, mais a compris tardivement que l'administration du président Bush était déterminée à faire usage de la force contre le régime de Saddam Hussein, quelles que soient les protestations de ses alliés.

CONCLUSION DE CHAPITRE

Démocratie française et démocratie américaine sont convaincues de leur mission exceptionnelle à travers le monde. La France défend l'idée qu'il existe une "*exception*'' française alors que la puissance américaine est convaincue de son "*rôle spécial*" sur la scène internationale. Malgré cette ambition concurrente, les deux modèles sont profondément étrangers l'un à l'autre. Depuis près de deux siècles, les deux nations ont cherché à résoudre la question de l'égalité des conditions par des moyens opposés.

Déjà au XIXème siècle, à l'issue de son périple aux Etats-Unis, le philosophe Alexis de Tocqueville mettait en lumière les traits qui séparaient la société américaine de la société française[64], il lui fallait "*rentrer, retrouver la France, réfléchir à l'histoire contradictoire de ces deux sociétés mises en demeure de résoudre l'une comme l'autre ce fait 'universel' et 'durable' qu'est l'égalité des conditions*"[65].

La culture politique française se caractérise par le règne du concept de la volonté générale au sens rousseauiste du terme, la supériorité de la loi sur le droit, le rejet de l'individualisme, l'héritage de la révolution française, le dédain pour le capitalisme et la réaffirmation constante du principe de laïcité dans la vie publique. Quant à la culture américaine, elle se caractérise par la poursuite du bonheur individuel, la défense des intérêts particuliers, la recherche du consensus et la promotion du libéralisme comme seul système politique et économique viable.

Malgré ces nombreuses divergences, on constate que le système américain et le système français tendent à se rapprocher depuis quelques années. Aux Etats-Unis, on observe, depuis la présidence de Ronald Reagan notamment, un renforcement des pouvoirs du chef de l'Etat, sur le

---

[64] Dans son oeuvre, il prônait un libéralisme politique respectueux de la liberté et de l'égalité et soulignait l'avant-garde de la démocratie américaine, l'emprise importante de la religion, qu'il désignait d'ailleurs comme une ''religion civile'', il constatait que les inégalités sociales étaient moins tranchées qu'en France, que les femmes avaient plus de libertés, et qu'il existait une presse pluraliste. Alexis de Tocqueville sera, au retour de son voyage, partisan d'une démocratie de base dans laquelle les citoyens participeraient activement aux affaires publiques et rejettera les dérives du jacobinisme. Il a pour cela prôné un gouvernement faible qui accorderait une attention particulière aux libertés individuelles. *Cf.* Alexis de TOCQUEVILLE, *De la Démocratie en Amérique*, Tome 1.

[65] Pierre BIRNBAUM, « Il y a cent cinquante ans Tocqueville et la démocratie en Amérique », *Le Monde*, 17 juin 1990.

modèle du ''président monarque'' français[66]. Quant à la France, elle renonce peu à peu à son héritage jacobin avec la mise en oeuvre de la décentralisation depuis les années 1980. Sur le plan judiciaire, on note également une évolution de la pratique juridique et judiciaire avec un Conseil constitutionnel davantage enclin à formuler une jurisprudence. Sur le plan politique, les deux systèmes semblent se rapprocher également. Avant les années 1980, les Etats-Unis se distinguaient par un relatif manque de profondeur idéologique entre les deux grands partis politiques. Cependant, les années de la présidence Reagan ont eu tendance à polariser les positions de chaque camp. A l'inverse, on observe en France un certain centrisme dans les affaires politiques et un lissage entre les deux grands partis avec une disparition des grandes divisions[67].

S'ils se veulent universels, les deux modèles ont cependant provoqué de nombreuses exclusions : en premier lieu, les droits politiques ont été reconnus tardivement aux femmes (encore plus tardivement en France, en raison de sa culture catholique et patriarcale). Aux Etats-Unis, ce sont les Noirs qui ont été exclus du modèle universel américain pendant près d'un siècle et demi. En France, ce sont les indigènes de l'empire colonial à qui furent refusé les droits politiques.

Depuis plusieurs années, le modèle français semble être en perte de vitesse face au modèle américain. La chute du Mur de Berlin et la déliquescence du modèle communiste ont démontré la viabilité du modèle capitaliste. En parallèle, le pouvoir d'attraction du modèle français semble décliner. Dans un monde bipolaire, il était plus facile pour la France de s'affirmer et de faire valoir sa différence. Désormais dans un monde unipolaire, la France a des difficultés à imposer son point de vue. Par ailleurs, son ''modèle républicain'' ne remporte pas l'adhésion à l'étranger : il apparaît peu flexible, peu tolérant, et surtout peu enclin au multiculturalisme dans un monde de plus en plus ouvert. Il est perçu comme un système contraignant car il impose aux minorités ethniques et

---

[66] Suite aux différentes crises institutionnelles des années 1950, le président de Gaulle a fait le choix de mettre en place l'élection du président de la république au suffrage universel afin de renforcer sa légitimité. Cette modification de la pratique démocratique a quelque peu rapproché la France du modèle américain. En rompant avec les défaillances et les crises des IIIème et IVème Républiques, le système politique français est devenu plus cohérent, notamment dans la conduite de la politique étrangère. En revanche, le système français demeure marqué par la faiblesse des pouvoirs législatif et judiciaire dans la formulation et l'appréhension des affaires étrangères. Aux Etats-Unis, les contraintes pèsent davantage sur le pouvoir exécutif américain, dont la responsabilité en matière de choix diplomatiques est bien plus grande auprès du Congrès et de l'opinion publique.

[67] Lire à ce sujet l'ouvrage de François FURET, Jacques JULLIARD, et Pierre ROSANVALLON, *La République du centre : La fin de l'exception française*, Paris, Ed. Calmann-Lévy, 1988.

religieuses une assimilation à la société française, contrairement au modèle américain qui permet une coexistence des diverses communautés sans pour autant leur imposer une ''fusion'' dans la société anglo-saxonne. Si le modèle américain présente des limites avérées (grandes inégalités de revenus entre les citoyens, zones d'exclusion urbaines, abstentionnisme élevé, service public peu performant...), il n'en demeure pas moins que les Etats-Unis continuent de véhiculer l'image d'une société qui présente deux avantages certains qui renforcent son pouvoir d'attraction à travers le monde : elle intègre chaque individu sans exiger qu'il renonce à sa culture d'origine ou à sa religion et se caractérise par une mobilité sociale souple en récompensant l'initiative individuelle. Dans ce contexte de déclin relatif et de perte de vitesse face au modèle américain, la France doit donc plus que jamais s'interroger sur la manière de faire entendre sa voix et de renforcer son pouvoir d'attraction : la crise irakienne a constitué, à ce titre, une opportunité unique de se faire entendre dans un monde devenu ''*uni-multipolaire*''[68].

[68] Lire à ce sujet l'article du professeur Samuel HUNTINGTON, « America's Changing Strategic Interests », *Survival*, Vol. 33, n° 1, janvier-février 1991, p. 6.

Chapitre II - Une alliance historique mais empreinte de fortes tensions depuis 1945

La querelle franco-américaine naît au cours de la Deuxième Guerre mondiale. Divers événements sont à l'origine de cette querelle. Alors que les Etats-Unis se hissent au rang de première puissance mondiale à l'issue du conflit, la France perd une grande partie des fondements de sa puissance. Sur le plan moral, la Collaboration du régime de Vichy porte atteinte à sa légitimité et à son image sur la scène internationale, si bien qu'elle n'est plus jugée par son allié digne de ses valeurs universelles. Sur le plan militaire et géopolitique, elle subit une défaite éclair qui remet profondément en question la grandeur de l'armée française. Enfin, les lendemains de la Deuxième Guerre mondiale marquent l'aspiration des peuples colonisés à l'indépendance et à l'autonomie politique. Au cours des années 1950, la France subit l'outrage de la perte d'une grande partie de son empire, et par conséquent, de sa puissance et de son influence à travers le monde.

En parallèle, les Etats-Unis sortent de la Deuxième Guerre mondiale en position de force mais surtout décidés à rompre avec leur tradition isolationniste pour s'engager pleinement dans les affaires internationales[69]. Ils deviennent, à l'issue du conflit, la première puissance économique, politique, militaire et commerciale du monde. C'est la seule puissance qui sort du conflit plus prospère et plus puissante qu'avant les combats. De l'aide américaine dépend la survie de nombreux Etats mais surtout la reconstruction de l'Europe.

A mesure que se creuse l'écart de puissance entre la France et les Etats-Unis vont se développer de profondes rivalités entre les deux pays (**section 1**). Alors que les Etats-Unis attendent de leurs alliés un alignement inconditionnel durant la Guerre froide, la France, au contraire, s'engage dans une diplomatie d'indépendance afin de restaurer son influence à travers le monde. Dès lors, se développe l'incompréhension de part et d'autre de l'Atlantique et naissent les ressentiments entre les deux pays : la France cultive l'antiaméricanisme, à tous les niveaux de l'Etat, alors que les Américains, du diplomate au simple citoyen, partagent un profond agacement pour la France, considérée, depuis 1945, comme l'allié le plus difficile des Etats-Unis (**section 2**).

---

[69] Contrairement à leur position diplomatique à la fin de la Première Guerre mondiale. Si le président Wilson avait tenté d'engager davantage son pays dans la gestion de la paix et de la sécurité collectives et souhaitait proposer un nouvel ordre international, les impératifs de politique intérieure avaient rapidement mis un terme à son ambition. En 1920, c'est le candidat républicain Harding qui remporte l'élection présidentielle avec une campagne menée sur le thème de '*l'America First'*, replongeant ainsi les Etats-Unis dans l'isolationnisme qui les avait caractérisés jusqu'alors.

Section 1 - La naissance de la querelle franco-américaine et la fin du mythe de 'l'alliance sacrée'

C'est véritablement l'effondrement militaire et politique de la France en 1940 mais aussi et surtout la collaboration entre le gouvernement de Vichy et le régime nazi qui marquent le point de départ d'un désaveu américain envers l'allié français. Le président Roosevelt, déçu par la performance française, croit la France réduite à une puissance de seconde zone et agit, au cours de cette période, comme s'il tenait la France pour responsable de la position de faiblesse dans laquelle se trouvaient les Alliés en 1940.

Cet épisode revêt une importance toute particulière pour l'évolution de la relation bilatérale. Il a contribué, pour diverses raisons, à l'émergence des malentendus et des rancoeurs entre les deux alliés historiques (**§ 1**). C'est aussi à partir de cette période de l'histoire des relations internationales que les idéologies universalistes française et américaine ont commencé à devenir concurrentes alors que la puissance américaine prenait tout son essor et que la puissance française engageait son déclin dans l'ordre mondial (**§ 2**). La Seconde Guerre mondiale puis les années de reconstruction (avec la perte de l'empire colonial français) marquent le point de croisement entre le point de départ du déclin de la puissance française et l'ascension américaine sur la scène internationale.

§ 1 - Le tournant de la Seconde Guerre mondiale : une défaite lourde de conséquences pour la relation bilatérale

La Seconde Guerre mondiale sonne le glas d'une alliance sans faille entre la France et les Etats-Unis. La période de la collaboration entre le gouvernement de Vichy et l'Allemagne nazie, pour tout ce qu'elle a induit sur le plan moral et humain, amorce un déclin du prestige de la France aux Etats-Unis (**I**). En outre, la relation difficile entre le président Roosevelt et le général Charles de Gaulle alimente les mésententes et contribue à éloigner les deux alliés (**II**).

I - Une collaboration impardonnable aux yeux de l'allié américain

Alors que la France et les Etats-Unis avaient été alliés sur un même pied d'égalité en 1918, la France traverse, à l'été 1940, une double humiliation : elle est militairement vaincue - alors que l'allié britannique continue le combat - et elle se compromet dans une politique de collaboration dont les conséquences seront dramatiques pour les populations déportées, forcées au travail et celles vivant en territoire occupé.

En dépit d'une histoire ancienne, l'alliance franco-américaine prend alors un tournant décisif au lendemain de la capitulation française devant les troupes allemandes. Ce n'est pas tant la défaite militaire française qui provoque le désaveu de l'allié américain que la politique collaborationniste du gouvernement de Vichy avec l'ennemi nazi et ses conséquences en matière de déportation. Dès lors, l'image de la France aux Etats-Unis s'est profondément dégradée que ce soit au sein des milieux intellectuels francophiles ou aux yeux de l'opinion publique américaine. L'Administration américaine considéra en effet la politique de collaboration française comme un choix impardonnable et vécut l'effondrement de la France comme un affront. L'image de la France se détériore non parce que le pays a été vaincu mais parce que le gouvernement français a collaboré avec le régime nazi, faisant finalement de la France un satellite de l'Allemagne. A ce titre, elle ne méritait plus son rang d'allié des Etats-Unis. Pour les Américains, la collaboration française est donc impardonnable. Le président Roosevelt, pourtant francophile, ne faisait plus confiance à la France comme grande puissance. Au lendemain de la capitulation, Washington voit la France comme un pays affaibli de façon permanente et minimise le rôle qu'elle a joué dans la défense de l'Europe occidentale, notamment durant la Première Guerre mondiale.

Avec cette capitulation, la France devient, pour son allié américain, une puissance de second rang qui n'est plus à la hauteur des messages universels qu'elle prône et défend depuis la révolution de 1789. Les dirigeants politiques américains étaient convaincus que la France ne pourrait pas remonter de l'abîme dans lequel elle avait sombré durant les années d'Occupation. La France, quant à elle, s'efforcera, sous l'impulsion de ses différents chefs d'Etat, à commencer par le général de Gaulle, de restaurer sa puissance et son rang et de revenir, dès l'année 1945, sur le devant de la scène internationale.

II - Les difficultés de Washington à reconnaître la France du général de Gaulle : un épisode délicat de la relation bilatérale

La querelle franco-américaine a d'autant plus été exacerbée que le président Roosevelt fit le pari, en 1940, sur le régime de Vichy, préférant la continuité de l'Etat français et donc sa légalité, à la légitimité du mouvement de résistance incarné par le général de Gaulle. D'autant que la légitimité de Charles de Gaulle est dans un premier temps autoproclamée plus qu'elle n'est reconnue par ses pairs. Ce n'est qu'avec l'unification des mouvements de résistance qu'elle sera admise par la France libre[70]. En outre, la relation personnelle entre de Gaulle et Roosevelt était très mauvaise, ce qui entraîne de lourdes conséquences pour la relation bilatérale et explique pour une grande part l'évolution de la situation durant l'après-guerre[71]. Par ailleurs, en 1944, le président Roosevelt est réélu pour la troisième fois consécutive et ne se préoccupe guère de mener une politique étrangère pragmatique. Il incombait à lui seul de décider de la politique américaine avec le reste du monde[72].

Pour le professeur Stanley Hoffmann, les Etats-Unis ont commis une "*erreur stratégique*" en dialoguant en 1940 avec le gouvernement du Maréchal Pétain. Mais ce choix de Washington de traiter avec le pouvoir en place est le résultat du réflexe américain de faire primer la légalité plutôt que la légitimité, concept subjectif dont les contours sont plus difficiles à saisir. Or, le régime de Pétain avait été légalement installé contrairement aux mouvements de la Résistance et au Général de Gaulle qui n'avait pas été démocratiquement élu (et qui fondait, quant à lui, son action sur sa

---

[70] Sur l'histoire des mouvements de résistance en France, lire l'ouvrage de l'historien Laurent DOUZOU, *La Résistance française, une histoire périlleuse*, Paris, Ed. du Seuil, 2005.

[71] Serge BERSTEIN et Pierre MILZA, *Histoire du XXème siècle, la fin du monde européen, 1900-1945*, Tome 1, Paris, Ed. Hatier, 2000.

[72] De Gaulle exprimera pour sa part très sévèrement son jugement sur les décisions de politique étrangère du président Roosevelt : « *Sa conception me paraît grandiose, autant inquiétante pour l'Europe et pour la France... c'est un système permanent d'intervention qu'il entend instituer de par la loi internationale. Dans sa pensée, un directoire à quatre : Amérique, Russie soviétique, Chine, Grande-Bretagne, réglera les problèmes de l'univers. Un parlement des Nations-Unies donnera un aspect démocratique à ce pouvoir des 'quatre grands'... Roosevelt compte, ainsi, attirer les Soviets dans un ensemble qui contiendra leurs ambitions et où l'Amérique pourra rassembler sa clientèle* », in Charles de GAULLE, *Mémoires de Guerre*, Vol. II, Paris, Ed. Plon, pp. 281-281.

légitimité)[73]. Le soutien américain au gouvernement de Pétain plutôt qu'au mouvement porté par le général de Gaulle est donc apparu moralement injuste et a laissé un legs de suspicion entre les deux pays. Politiquement, il s'est révélé contre-productif et incohérent puisque le président Roosevelt n'a pas ajusté sa politique au basculement de l'opinion publique dans la France occupée en faveur du personnage de Charles de Gaulle[74].

Les élites françaises ont eu des difficultés à admettre et à comprendre que les autorités américaines se comportent, au cours de la Seconde Guerre mondiale, comme si la France n'avait joué aucun rôle décisif dans le passé, en particulier lors de la Première Guerre mondiale. Le président Roosevelt semble éluder la contribution de la France à la victoire des alliés dans la Grande guerre ainsi que son apport dans l'histoire de la construction de l'Europe occidentale. Lors d'une réunion à Alger en juin 1943 avec le général Eisenhower, commandant en chef des forces alliées en Europe, Charles de Gaulle déclare, empreint d'amertume à l'égard de l'allié américain :

« *Vous rappelez-vous qu'au cours de la dernière guerre, la France a eu, quant à la fourniture d'armes à plusieurs pays alliés, un rôle analogue à celui qu'aujourd'hui jouent les Etats-Unis. C'est nous Français qui avons... doté... votre armée d'une grande partie de son matériel. Oui ! Pendant la Première Guerre mondiale, vous, Américains, n'avez tiré le canon qu'avec nos canons, roulé en char qu'avec nos chars, volé en avion que dans nos avions*. »[75]

Vu de Washington, l'image de la France résistante a été construite tel un mythe, largement entretenu par le général de Gaulle, et fut destiné à minimiser la défaite militaire française et à faire oublier la période collaborationniste du régime de Vichy. Quant aux Français, ils ont eu le sentiment que les Etats-Unis cherchaient à nier le rôle de la Résistance française dans l'avancée des Alliés en Europe et la victoire. Après la libération de Paris, Washington mit du temps à admettre la légitimité du général de Gaulle dans la reconstruction politique de la France. Ce n'est en effet que le 23

---

[73] Erigeant, dans la tradition philosophique française, le concept de légitimité en principe supérieur, Charles de Gaulle déclarera à ce propos : « *Mais il y a une question qui dépasse ma personne, c'est celle de la légitimité. Depuis 1940, je la représente* », cité in François FLOHIC, *Souvenirs d'Outre-Gaulle*, Paris, Ed. Plon, 1979, p. 195. Charles de Gaulle s'appuie ainsi sur la notion de légitimité et d'intérêt général pour justifier son action de résistant. Pour mémoire, le 2 août 1940, il est condamné à mort en France pour l'illégalité de son intervention du 18 juin 1940.

[74] Stanley HOFFMANN, « The Man Who Would be France », *The New Republic*, 17 décembre 1990, p. 33.

[75] Charles de GAULLE, *Mémoires de Guerre, Volume II*, *op. cit.*, p. 140.

octobre 1944 que les Etats-Unis reconnurent le gouvernement provisoire de la république française alors qu'il est créé par le général de Gaulle le 3 juin de la même année.

Dans ses mémoires, Jean Monnet défend l'idée que la reconnaissance tardive du gouvernement de la France libre par les Etats-Unis a constitué un incident majeur dans l'histoire de la relation bilatérale et qu'il convient d'analyser les différends franco-américains de la Guerre froide à travers ce différend : « *Cette affaire de reconnaissance, affaire épisodique et mineure en soi mais qui devait, comme une fièvre récurrente, agiter malheureusement les rapports entre la France et les Etats-Unis pendant ces trente dernières années. Bien des attitudes seraient difficilement explicables si l'on n'y devinait la persistance des fantasmes nés d'une blessure de l'orgueil dans une mémoire sans oubli* »[76].

Finalement, en 1945, la France parvient à retrouver son rang en étant acceptée à la table des grandes puissances. Elle surmonte ainsi l'insulte suprême que fut son exclusion de la conférence de Yalta. C'est grâce aux arguments de Churchill, qui défendait la nécessité d'une France forte pour la période de reconstruction, pendant cette conférence de laquelle elle est absente, que la France obtient un statut de pays victorieux en recevant notamment une zone d'occupation en Allemagne, un siège au conseil de contrôle de Berlin et surtout un siège de membre permanent au Conseil de Sécurité des Nations Unies.

§ 2 - De l'ambiguïté de la diplomatie française au refus de la décolonisation : une nation jugée indigne de son message universel

La défaite militaire de 1940 porte atteinte à la France en tant que puissance internationale et a pour conséquence de la placer dans une situation de dépendance vis-à-vis des Etats-Unis au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, dépendance de laquelle Charles de Gaulle tentera de se détacher tout en essayant de ressusciter l'idée de la grandeur française. Traumatisée par la défaite militaire de 1940 et les pertes qu'elle a subies, la France s'attache à préserver sa puissance et son influence en défendant son empire colonial, en dépit des aspirations indépendantistes des peuples colonisés.

[76] Jean MONNET, *Mémoires*, Paris, Ed. Fayard, 1976, pp. 261-262.

En parallèle, les Etats-Unis se posent, après la Première Guerre mondiale, en défenseurs du droit à l'autodétermination[77]. Ce positionnement diplomatique est à la fois idéologique et stratégique. Idéologique, car les Etats-Unis sont, par principe et pour des raisons historiques, opposés à la domination coloniale. Stratégique, car la décolonisation permet d'affaiblir les puissances coloniales et de modifier les jeux d'influence dans le monde.

La crise de Suez et les guerres de décolonisation viendront renforcer l'idée, dans les milieux intellectuels américains, que la France, patrie des droits de l'Homme et du citoyen, ancienne alliée des Etats-Unis dans sa guerre de libération contre le colon britannique, n'est plus digne de son message et de ses valeurs universalistes (**I**). Le refus de la France de concéder à ses territoires colonisés le droit à l'autodétermination sera sévèrement jugé par les Etats-Unis qui défendent un ordre mondial libre fondé sur la liberté des peuples à disposer d'eux-mêmes (**II**).

I - La crise de Suez au coeur des tensions franco-américaines

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, l'Organisation des Nations Unies devient la tribune des mouvements de décolonisation à travers le monde. Le débat colonial est un des rares sujets sur lesquels les Etats-Unis et l'Union soviétique s'entendent. Les mouvements anticoloniaux s'inspirent de la doctrine marxiste pour fonder leur action et dénoncer leur mise sous tutelle par les grandes puissances européennes. Quant aux Etats-Unis, l'anticolonialisme est défendu par principe et pour des raisons historiques - le pays fut lui-même une colonie - et le président Roosevelt est profondément animé par la conviction que les peuples disposent du droit inaliénable à l'autodétermination[78]. Si les Etats-Unis sont très engagés dans le débat anticolonial dans les années 1940, la Guerre froide va cependant les amener à se montrer plus pragmatiques et à revoir leurs principes, par intérêt géostratégique, afin de permettre à leurs alliés de préserver une partie de leur puissance et de leur influence à travers le monde et d'éviter un basculement des petits pays sous le joug de l'URSS. Malgré ce retour rapide à des principes de *Realpolitik*, les Etats-Unis s'opposent

[77] Avant même la création de l'Organisation des Nations Unies, le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes est proclamé par le Président Wilson en 1918 devant le Congrès américain dans son célèbre discours en quatorze points au cours duquel il formule des recommandations pour mettre fin à la guerre et assurer une paix durable à travers le monde.

[78] Dès 1941, il inscrira ainsi à l'ordre du jour de la Charte Atlantique *"le droit de chaque peuple de choisir la forme de gouvernement sous laquelle il doit vivre*".

frontalement aux ambitions françaises, mais aussi britanniques et israéliennes, en Egypte et la crise de Suez constitue une pierre d'achoppement entre les deux pays car les Etats-Unis souhaitent que la voie entre l'Orient et l'Occident demeure libre de toute exploitation étrangère.

En juillet 1956, le dirigeant égyptien Nasser décrète la nationalisation de la compagnie qui exploite le Canal de Suez (dont les actionnaires sont en majorité Britanniques et Français). Mais pour diverses raisons[79], les deux pays souhaitent garder la main sur l'exploitation du Canal. Quant à l'Etat hébreu, il craint que l'aide militaire soviétique octroyée à l'Egypte ne remette en question sa sécurité nationale. Dans les mois suivants, la France, Israël et le Royaume-Uni signent un accord secret dont la finalité est de renverser Nasser et de récupérer la gestion du canal. Les Etats-Unis exercent des pressions sur le Royaume-Uni pour l'inviter à retirer ses troupes de Suez. Deux ans plus tôt, Washington avait proposé ses bons offices[80] pour relancer les négociations entre l'Egypte et le Royaume-Uni. Mais Londres et Paris s'étaient montrés agacés de voir les Etats-Unis intervenir dans leurs affaires.

En octobre et novembre 1956, les trois pays lancent, malgré les réticences américaines, des actions militaires contre l'Egypte. A la demande du président Eisenhower, le Conseil de Sécurité se réunit pour décider de sanctions contre les trois pays à l'origine de l'invasion. Pour la première et unique fois dans l'histoire des relations bilatérales, la France fait usage de son droit de *veto* contre une résolution portée par les Etats-Unis. Finalement, alors que l'avantage militaire était en faveur de ces trois puissances, les pressions des Etats-Unis et de l'URSS, soucieux de préserver leur influence dans cette région, entraînent le retrait des trois pays d'Egypte.

II - La répression des mouvements de décolonisation : une position en contradiction avec les valeurs défendues par la France

[79] La France voit dans le personnage de Nasser un président fasciste et veut renverser ce régime qui le met en difficulté en Algérie car il contribue au financement des mouvements insurrectionnels au Maghreb. Quant au Royaume-Uni, il craint pour son approvisionnement en pétrole et la liberté de circulation de ses navires vers l'extrême-Orient et veut préserver une part d'influence dans le monde arabe.

[80] Les bons offices sont l'un des modes de règlement pacifique d'un différend : un tiers propose aux deux parties d'un conflit d'intervenir afin de permettre et de faciliter la reprise des négociations.

Le déclin de la puissance et du prestige européens au lendemain de la Seconde Guerre mondiale contribue à alimenter les revendications nationalistes au sein des populations colonisées. Dans les territoires sous domination française, la défaite éclair de 1940 ainsi que la Collaboration entament fortement l'image de la puissance métropolitaine et incitent les mouvements nationalistes à la rébellion. Par ailleurs, la naissance de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que les principes qu'elle défend, suscitent de grands espoirs parmi les élites indigènes qui réclament l'indépendance de leur pays, au nom de la liberté des peuples à disposer d'eux-mêmes.

La période de la décolonisation contribue à éroder l'image de la France aux Etats-Unis. Alors que la France a participé à l'énonciation du principe de la liberté des peuples à disposer d'eux-mêmes, elle refuse, dans les années 1950, de reconnaître les mouvements d'indépendance dans ses territoires colonisés afin de préserver son empire colonial et ses sphères d'influence exclusives. Les Etats-Unis, à l'inverse, soutiennent les mouvements de décolonisation à travers le monde. Deux raisons principales motivent cette position. En premier lieu, la nation américaine, elle-même ancienne colonie, s'est construite en opposition à une puissance colonisatrice et a obtenu, par la guerre, son indépendance. Elle soutient donc naturellement et moralement les mouvements d'indépendance. En second lieu, les Etats-Unis, nation libérale, défendent l'idée que leur modèle politique et économique doit se diffuser dans le reste du monde pour promouvoir les échanges internationaux, contribuer au développement et à la croissance des pays pauvres et ainsi assurer la sécurité collective.

Durant la Seconde Guerre mondiale, le président Roosevelt défend des convictions profondément anticoloniales. La Charte de l'Atlantique d'août 1941 proclame ainsi le "*droit de chaque peuple de choisir la forme de gouvernement sous laquelle il doit vivre*" et entérine, au nom du libéralisme économique, le libre-accès pour toutes les nations aux matières premières. Au delà de ces aspects idéologiques, cette position revêt également une dimension stratégique dans la mesure où les Etats-Unis veulent s'assurer le soutien des peuples colonisés dans la résistance contre les ennemis allemand, japonais et italien. Le président Roosevelt défend donc, pendant le conflit, le droit à l'émancipation des populations opprimées et promet une transformation des statuts

politiques des colonies, une fois la paix retrouvée. Mais la France n'entend pas renoncer à son empire colonial, en témoigne la conférence de Brazzaville de janvier 1944[81].

Alors que le colon britannique s'est voulu pragmatique dans les processus de décolonisation en Afrique afin de sauvegarder un espace économique et commercial privilégié, les autorités françaises se sont montrées davantage intransigeantes ce qui leur vaut, dans les années 1950, des affrontements parfois violents avec les mouvements indépendantistes. Les élites américaines critiquent sévèrement la diplomatie française à l'égard de ses colonies.

Cependant, avec l'intensification de la Guerre froide, les Etats-Unis se trouvent dans une position délicate. Même si la nation américaine défend le droit à l'auto-détermination, elle se montre inquiète des ambitions de l'Union soviétique en Asie et en Afrique et souhaite préserver la puissance de l'Europe occidentale dans ces régions face à la menace de propagation du communisme. Cette diffusion du socialisme politique semble d'autant plus à redouter que les mouvements anticoloniaux s'inspirent dans leur majorité de l'idéologie marxiste[82], qui prône l'égalité sociale et l'autodétermination. Dès lors, les Etats-Unis vont se montrer plus pragmatiques, soucieux de conjuguer la promotion des peuples et de préserver un bloc occidental puissant et uni dans un contexte d'affrontement Est/Ouest.

---

[81] Cette conférence réunit les dirigeants de la France libre et les gouverneurs de l'Afrique noire française. Elle est convoquée dans le but de mener une réflexion sur l'avenir de l'Empire colonial français. Loin de proposer une transition vers l'autonomie et l'émancipation politique, cette conférence réaffirme au contraire la tutelle exclusive de la France sur ses colonies mais leur reconnaît toutefois quelques concessions, notamment en matière administrative et économique. Lire à ce sujet l'article de l'historien Jacques MARSEILLE, « La conférence de Brazzaville et son mythe », *Vingtième Siècle, Revue d'histoire*, n° 16, octobre-décembre 1987, pp. 109-110.

[82] L'Union soviétique devient, à la tribune des Nations Unies, le porte-parole des peuples colonisés. Elle jouit par ailleurs d'un immense prestige lié à son rôle dans la Seconde Guerre mondiale. Elle se présente comme une nation résistante et victorieuse qui a payé un lourd tribut pour libérer l'Europe de l'ennemi nazi. En outre, Staline décide, à partir de 1947, d'alimenter et de financer les mouvements de subversion dans les pays colonisés.

Section 2 - Naissance et pérennisation des ressentiments transatlantiques : de l'expression de la francophobie et de l'antiaméricanisme

En 1987, à l'occasion du soixante-dixième anniversaire de l'engagement militaire des Etats-Unis dans la Première Guerre mondiale, l'historien André Kaspi déplorait la dénégation mutuelle des rôles joués par les deux alliés durant la Grande guerre[83]. Ce refus de reconnaitre l'aide apportée par les Américains aux Européens lors des deux guerres mondiales est constant dans l'état d'esprit populaire français et trouve une de ses explications dans le ressentiment partagé par une grande partie de l'opinion publique à l'égard de l'allié anglo-saxon (**§ 1**). Les Français, quelles que soient leurs convictions politiques, n'apprécient pas la manière dont les Etats-Unis cherchent à imposer au reste du monde leurs ambitions économiques, culturelles et politiques et soupçonnent les Etats-Unis de tentations hégémoniques non avouées sur le reste du monde et d'hypocrisie dans leur gestion des affaires internationales.

De l'autre côté de l'Atlantique, les autorités américaines ont parfois le sentiment que la France fait preuve de duplicité et de déloyauté dans la relation bilatérale. Elles estiment que la France cherche constamment à s'opposer aux ambitions de l'Amérique sur la scène internationale. En outre, les Américains, choqués par la collaboration du gouvernement français et agacés par ses positions diplomatiques au cours de la Guerre froide, considèrent désormais que la France n'est plus digne de son message universel et pratiquent le *French-bashing* chaque fois que l'allié transatlantique manifeste un comportement jugé hostile aux intérêts américains (**§ 2**).

---

[83] « *A lire les manuels d'histoire américains, se dégage l'impression que, du Bois-Belleau à Chateau-Thierry, de Saint-Mihiel à L'Argonne, les armées de Pershing n'ont cessé de remporter des succès décisifs et qu'elles auraient pu, dans leur élan, franchir le Rhin, envahir l'Allemagne et prendre d'assaut la capitale du Reich. A lire les manuels français, la participation militaire des Etats-Unis n'a pratiquement servi à rien. La vérité, c'est que le concours américain offre aux stratèges de l'Entente l'indispensable marge de manoeuvre qui rendait certaine la victoire en 1919-1920 si elle n'avait été acquise dès novembre 1918. C'est aussi que le concours américain doit être envisagé globalement, et non pas seulement du point de vue militaire. [...] Ce qui reste, pourtant, de l'année 1917, c'est qu'elle est marquée par l'amitié entre deux peuples. Français et Américains apprennent à se connaître. Les Etats-Unis apportent l'aide indispensable qui rendra possible la victoire de novembre 1918.* » *;* André KASPI, « Il y a soixante-dix ans l'entrée en guerre des Américains », *Le Monde*, 31 mai 1987.

§ 1 - De la continuité de l'expression de l'antiaméricanisme en France

Le sentiment antiaméricain s'exprime davantage en France que dans le reste de l'Europe. Pour l'historien Philippe Roger, « *ce discours se distingue [en France] par son ancienneté, sa constante virulence et sa formidable immunité au réel. Il n'est pas nécessairement lié à des mécomptes historiques précis, et, d'ailleurs, il n'est ni de droite ni de gauche. Sous sa forme tiers-mondiste ou dans sa variante souverainiste, il s'agit d'abord d'une croisade de clercs, si bien que, pour un intellectuel français, c'est presque une obligation de service !* »[84]. Le sentiment antiaméricain présente la particularité de s'exprimer au plus haut niveau de l'Etat (**I**) et connaît de fortes résonances au sein de l'opinion publique française (**II**).

I - Un antiaméricanisme exprimé au plus haut niveau de l'Etat

En France, l'antiaméricanisme populaire s'exprime parfois au plus haut niveau de l'Etat, ce que le professeur Hoffmann a qualifié "*d'antiaméricanisme d'Etat*". Trois causes principales peuvent expliquer la virulence de l'antiaméricanisme en France : la concurrence entre deux modèles qui se veulent universalistes et qui ont tous les deux un fort pouvoir d'attraction sur le reste du monde, le déséquilibre entre les deux puissances alors que la France a pour ambition de redevenir une Grande nation, et les différends nés entre les deux pays au cours de l'Histoire.

Le sentiment antiaméricain présente, en outre, la caractéristique d'être indifféremment partagé par les courants de pensée de gauche ou de droite (ainsi que d'extrême-droite et d'extrême-gauche), par les élites et par l'opinion publique, par les conservateurs et par les progressistes, pour des raisons diverses cependant. Lors d'un entretien accordé au journaliste Georges-Marc Benamou, le président François Mitterrand confie au journaliste : « *La France ne le sait pas, mais nous sommes en guerre avec l'Amérique. Oui, une guerre permanente, une guerre vitale, une guerre économique, une guerre sans morts... apparemment. Oui, ils sont très durs, les Américains, ils sont*

[84] Cité dans l'article de Jean BIRNBAUM, « Enquête sur une détestation française », *Le Monde*, 25-26 novembre 2001. Voir également l'ouvrage de Philippe ROGER, *L'ennemi américain : généalogie de l'antiaméricanisme français*, (Paris, Ed. du Seuil, 2002, 599 p.), pour une analyse exhaustive de l'histoire de l'antiaméricanisme dans la société française.

voraces, ils veulent un pouvoir sans partage sur le monde.[...] C'est une guerre inconnue, une guerre permanente, sans morts apparemment et pourtant une guerre à mort »[85].

Dans les milieux orientés à droite, on méprise la culture de masse et la mobilité économique et sociale qui caractérise la société américaine, mais aussi la quête du matérialisme comme valeur fédératrice et on éprouve une certaine répugnance envers le mépris de la tradition. A gauche, on dénonce le capitalisme sauvage et son absence de considérations sociales, l'impérialisme américain à travers le monde (notamment dans les pays du Sud) et on critique l'extrême inégalité sociale et le traitement des minorités considérées comme les laisser-pour-compte de la société américaine. On considère aussi certains épisodes de l'histoire américaine, tels l'esclavage, la ségrégation et le génocide indien comme inacceptables et indignes du message universaliste porté par les Etats-Unis à travers le monde. Enfin, qu'elle ait une sensibilité de gauche ou de droite, l'opinion publique française, plutôt traditionnellement encline aux valeurs catholiques et terriennes, éprouve une aversion envers le mercantilisme et le capitalisme américains, fondés sur des valeurs calvinistes et puritaines, qui font du commerce et de l'argent des vertus[86]. De manière générale, les Français jugent le système de valeurs américain comme l'antithèse du système français.

Dans un article publié le 11 décembre 1990 dans le journal Le Monde[87], douze députés socialistes, dont Jacques Delors, ont écrit une tribune destinée à sonner l'alarme contre les dangers de l'américanisation progressive des modes de vie et des comportements. Le texte critiquait : "*l'exaltation de la réussite individuelle*[88]*, le mépris de l'échec, l'oubli des exclus, la paupérisation*

---

[85] Georges-Marc BENAMOU, *Le dernier Mitterrand*, Paris, Ed. Plon, 1997, pp. 52-53.

[86] Le rejet d'une culture mercantiliste est un héritage de la tradition de l'Ancien Régime période à laquelle le déshonneur planait en effet sur les Nobles qui choisissaient de s'engager dans des activités mercantiles.La culture et l'honneur de la Noblesse reposaient sur l'oisiveté et les loisirs alors que le travail et la tradition du commerce étaient réservés à la bourgeoisie et au Tiers-Etat. Cet héritage historique et culturel ainsi que la dominance catholique de la société française ont donc eu tendance à provoquer dans l'esprit populaire français une certaine forme de défiance envers l'enrichissement par le commerce et le mercantilisme. Depuis la période napoléonienne, le choix de se mettre au service de l'Etat français est ainsi considéré comme une ambition plus 'propre' et plus honorable que l'activité mercantile.

[87] Le Monde, 11 décembre 1990, p. 2.

[88] On retrouve ici la désapprobation très forte et très marquée dans divers courants de pensée français, notamment à gauche, pour la réussite individuelle, fondée sur l'argent et le matérialisme, telle qu'elle est conçue aux Etats-Unis. En France, la réussite individuelle se caractérise généralement par une ascension dans la haute fonction publique d'Etat, par les voies royales que sont Sciences Po et l'Ecole Nationale d'Administration.

de l'Etat, l'omnipotence de la télévision... la montée des groupes de pression, la confusion de revendications particulières et l'intérêt général... et pour finir, le recul croissant du politique". Dans cette tribune, on retrouve l'ensemble des reproches généralement adressés par les Français à la société américaine et à ses valeurs.

Les ressentiments français envers les Etats-Unis semblent naître au début du XXème siècle lorsque la puissance américaine prend de l'essor et que les tentations hégémoniques des Etats-Unis sur le reste du monde commencent à se ressentir[89]. Selon le professeur Charles Cogan, les rancoeurs françaises et les rivalités entre la France et les Etats-Unis s'expliquent également par l'héritage de la relation franco-anglaise. Les Etats-Unis sont une extension géographique, culturelle et historique de la Grande-Bretagne, pays avec lequel la France a été en guerre à de nombreuses reprises pendant près d'un millénaire au cours de l'histoire pré-révolutionnaire. Les Etats-Unis, en tant qu'héritiers du rival traditionnel et historique de la France, cristallisent ainsi les rancoeurs du passé. Paradoxalement, l'allié britannique, même s'il est anglo-saxon et protestant, est désormais perçu comme moins malveillant que l'allié américain et son modèle culturel et politique est considéré comme davantage louable que le modèle américain. On retrouve par ailleurs l'idée, au sein de la classe intellectuelle française, que le modèle américain aurait, à un moment de son histoire, dérivé, contrairement aux modèles français et anglais qui seraient restés attachés à leurs valeurs originelles[90]. L'élite politique française critique traditionnellement le mercantilisme de la société américaine et le rôle dominant de l'argent comme fondement du corps social et préfère louer

---

[89] Dès la fin de la Grande guerre, les autorités françaises se trouvent contrariées par les ambitions du président Wilson sur la scène internationale et jugent qu'il prend une part plus importante que souhaitée dans la négociation du traité de Versailles. C'est d'ailleurs l'unique période dans l'Histoire des relations internationales que les trois puissances - britannique, française et américaine - furent économiquement et politiquement sur un pied d'égalité. Cette relation idyllique n'a jamais été reproduite par la suite, au grand désarroi de la France qui tentera, à l'initiative du président de Gaulle notamment, de restaurer ce directoire à trois, en vain.

[90] Dans un article écrit au lendemain des attentats du 11 septembre 2001, l'historien britannique Tony Judt développe l'idée selon laquelle l'allié américain aurait mal tourné : « *Aucun pays européen n'est obsédé par les Etats-Unis comme la France, c'est fascinant. Et si l'antiaméricanisme y est plus irrationnel qu'ailleurs, c'est qu'au fond l'Amérique représente un peu, pour les Français, le frère jumeau qui a mal tourné : les deux pays parlent le même langage, c'est-à-dire celui de l'universel, tous deux agissent au nom d'abstractions moralisantes comme les droits de l'Homme ou la démocratie, tous deux surtout ont la prétention de décrire le monde comme un projet universel. Mais l'Amérique a tourné le dos au modèle républicain français et son modèle libéral a sombré dans l'ubris (la démesure). D'où la satisfaction de voir puni ce frère dévoyé…* ». Cité dans l'article de Jean BIRNBAUM, « Enquête sur une détestation française », *op. cit.*

le modèle démocratique allemand qu'elle considère comme un juste compromis entre libéralisme et protection sociale.

II - Un sentiment profondément ancré dans l'opinion publique française

« *Le seul racisme autorisé dans le monde moderne est d'être antiaméricain !* »[91]

Les Français ressentent, de manière paradoxale, de l'envie pour la puissance américaine, tout en éprouvant de l'aversion pour les manifestations de l'impérialisme culturel et économique des Etats-Unis à travers le monde. Les éléments de dissension et d'incompréhension entre les deux modèles culturels et économiques sont nombreux. Les élites politiques françaises, mais aussi l'opinion publique dans sa grande majorité, rejettent la culture de masse américaine, une mobilité sociale et géographique qu'elles jugent excessive[92], le rôle central de l'argent, du succès individuel et du profit, les manifestations de l'impérialisme américain à travers le monde, une concurrence et un capitalisme dénués d'éthique sociale...

On distingue trois grands domaines d'antagonisme entre la France et les Etats-Unis. Sur le plan économique, les Français éprouvent une aversion pour le libéralisme américain dont le modèle économique est perçu comme matérialiste et ultra-capitaliste (alors que la France est perçue par les Américains comme un Etat socialiste, au sens péjoratif du terme). Sur un plan culturel, la France rejette l'américanisation du monde qu'elle considère comme une 'non-culture', alors qu'elle-même défend l'idée d'une ''*exception*'' culturelle française. Enfin, sur le plan international, la France prône le multilatéralisme et un meilleur partage des pouvoirs, notamment au sein de l'OTAN (paradoxalement, l'opinion publique critique quelquefois l'inaction américaine dans certaines parties du monde).

---

[91] Christopher PATTEN, « L'Amérique doit réfléchir aux raisons de son impopularité dans une partie du monde », *Bilan du Monde*, édition 2002, p. 28.

[92] Ce qui tend à démontrer le fonctionnement aristocratique qui persiste au sein de la société française en dépit des valeurs républicaines proclamées lors de la Révolution française et des tentatives visant à promouvoir la méritocratie et l'ascension sociale en France.

Pour le journaliste Jean Birnbaum, ce sont les Français qui manifestent le plus d'antiaméricanisme en Europe. Il identifie ainsi trois raisons principales à l'antiaméricanisme en France :

- pour des raisons économiques : les Etats-Unis incarnent la globalisation et le libéralisme sauvage ;
- politiques : les Etats-Unis interviennent à travers le monde uniquement lorsque leurs intérêts sont menacés au détriment des intérêts des populations locales ;
- culturelles : on assiste à une américanisation du monde et une culture de masse imposée au reste de la planète au détriment des autres cultures[93].

Le sentiment antiaméricain en France s'est intensifié avec l'accélération de la mondialisation, phénomène largement assimilé par les Français à une américanisation du monde avec une diffusion de valeurs capitalistes amorales. Cette défiance envers le capitalisme s'est également étendue en France envers une méfiance plus générale, voire une aversion, concernant la mondialisation, perçue comme un phénomène avant tout anglo-saxon et comme une forme d'exploitation des plus faibles. Il est par ailleurs intéressant de noter que cette défiance se retrouve, certes dans une forme plus ou moins marquée, aussi bien dans les partis de gauche que de droite[94].

Déjà au début du XXème siècle, on notait cette défiance envers le mercantilisme de l'Amérique. Les déclarations de Jean Jaurès, le 20 décembre 1911, à l'Assemblée nationale, résument assez justement la perception de la société américaine par l'opinion publique française :

« *Nous ne voyons [dans les Américains] que des hommes des dollars, des milliards, des affaires, de l'obsession de l'or. On dirait, à certains signes, que des milliardaires avertis... cherchent avant de mourir un aliment plus noble à leur pensée, à leur âme... De là, ce réveil d'idéalisme qui n'est pas en surface, parce qu'il creuse, par-dessous la période du dollar, la période mercantile, jusqu'aux*

---

[93] « *L'antiaméricanisme recoupe une critique légitime et même souhaitable, mais il renvoie aussi à une facilité qui fait de l'Amérique une métaphore de tout ce qui nous inquiète dans la modernité. Chez nous, il exprime surtout une ignorance massive des réalités états-uniennes et une forme d'autodéfense nationale dans un pays qui a vu décliner son rayonnement* » ; *Cf.* Jean BIRNBAUM, « Enquête sur une détestation française », *op. cit.*

[94] Cette tendance tend cependant à s'atténuer depuis les dernières décennies au cours desquelles la France a vu émerger des classes de jeunes entrepreneurs qui expriment ouvertement leur admiration pour le modèle américain et les valeurs qu'il véhicule, notamment en terme d'ascension sociale.

sources les plus profondes de la vie anglaise et américaine, jusqu'à l'âme de ces puritains qui s'étaient épris de l'enthousiasme des prophètes bibliques et qui avaient rêvé à leur façon d'une société de liberté et de justice »[95].

Enfin, il existe en France une théorie conspiratrice assez diffuse dans l'esprit populaire français selon laquelle se cacheraient derrière toute action de Washington des mobiles sombres et profonds[96]. Cette théorie du complot expliquerait les doutes des Français envers l'action internationale des Etats-Unis. Stephen Rosen, professeur de sciences politiques à l'université de Harvard, semble confirmer ces suspicions en soulignant "*la capacité américaine à produire des principes qui sont en réalité mis au service de l'intérêt national américain*"[97]. Dans une étude du journal *Le Monde* sur l'expression du sentiment antiaméricain en France, Jean Birnbaum évoque "*l'obscure satisfaction que font naître, ça et là, les événements du 11 septembre*" et rappelle que l'on a entendu dire, au lendemain des attentats terroristes, à propos des Américains : "*ils ne l'ont pas volé !*"[98], comme si les Américains payaient ainsi l'arrogance et l'injustice de leur politique étrangère.

Dans leur ouvrage *L'Empire du Milieu : les Etats-Unis et le monde depuis la fin de la Guerre froide*[99], les chercheurs Pierre Mélandri et Justin Vaïsse mettent en évidence le fait que les 'flambées' d'antiaméricanisme en France sont en proportion inverse du degré de puissance et d'indépendance que la France a le sentiment de posséder. Selon les deux auteurs, les puissances étrangères, au premier rang desquelles la France, commettent l'erreur de personnifier l'Amérique et d'appréhender la puissance américaine comme une entité cohérente. En réalité, il n'existe pas

---

[95] Jean Jaurès, Assemblée nationale, séance du 20 novembre 1911. Discours disponible sur le site www.assemblee-nationale.fr.

[96] Comme le rappellent Pierre Mélandri et Justin Vaïsse : « *Au fond, ce qui est reproché à l'Amérique, c'est de défendre ses intérêts économiques avec les moyens que lui donne sa position prééminente : attitude qui suscite une méfiance instinctive et une volonté de contre-pouvoir par principe ; attitude que beaucoup en arrivent à déchiffrer comme le résultat d'un vaste complot concerté et élaboré depuis Washington et visant l'hégémonie mondiale* ». *Cf.* Pierre MELANDRI et Justin VAISSE, *L'Empire du Milieu : les Etats-Unis et le monde depuis la fin de la Guerre froide*, Paris, Ed. Odile Jacob, 2001, pp. 473-474.

[97] propos tenus lors d'une conférence donnée à l'Université de Harvard, le 23 septembre 2002.

[98] Jean BIRNBAUM, « Enquête sur une détestation française », *op. cit.*

[99] Pierre MELANDRI et Justin VAISSE, *L'Empire du milieu : les Etats-Unis et le monde depuis la fin de la Guerre froide, op. cit.*

d'intérêt américain qui guiderait les choix de la nation américaine à travers le monde. Il existe en fait une multitude d'intérêts, souvent divergents, qui s'entrechoquent et s'affrontent à Washington et empêchent le chef de l'Etat d'exercer une politique étrangère solitaire et monopolitisque, comme cela peut être le cas en France[100].

§ 2 - L'expression du ressentiment antifrançais aux Etats-Unis : les soubresauts du *French-bashing*

Côté américain, il existe également un ressentiment antifrançais ancien partagé par la société et l'élite politique américaines. La culture française fait naître deux sentiments contradictoires aux Etats-Unis. Elle suscite à la fois du dédain et de l'envie, du dédain pour "*l'attitude*" française (les Français sont en effet réputés pour leur caractère difficile et prétentieux) mais aussi de l'envie pour la grandeur de la culture française (art, gastronomie, architecture, mode de vie...).

Au printemps 2003, le sentiment antieuropéen, mais surtout antifrançais, est très vif aux Etats-Unis. Seuls les Britanniques, grâce à leur proximité culturelle et religieuse avec les Etats-Unis et leur soutien inconditionnel à Washington, échappent à cet ostracisme. Non pas considérés comme des pacifiques pour leur opposition à la guerre, les Européens sont perçus en réalité comme des "*mauviettes*", incapables d'assurer leur sécurité et de faire face à leurs responsabilités. En raison de la capitulation de 1945, les Français sont, sur cet aspect, les plus mal jugés. Davantage préoccupés par les dépenses engendrées par un Etat-Providence omniprésent, ils se déchargent de la responsabilité de la sécurité collective sur les Etats-Unis mais ne cessent de critiquer l'action américaine à travers le monde. En fait, les Français sont perçus, dans la culture populaire américaine, comme des alliés fourbes, hypocrites et surtout ingrats[101].

---

[100] *Cf.* chapitre I, Titre II de la première partie.

[101] Le chercheur britannique Timothy Ash relate une conversation avec un vétéran américain : « *Je n'avais jamais réalisé à quel point le vieux passe-temps anglais du French-bashing était à ce point répandu dans la culture populaire américaine. Un vétéran de la Deuxième Guerre mondiale m'a même dit : "vous savez, on leur a sauvé les fesses deux fois et ils ne font jamais rien pour nous !"* », Timothy Garton ASH, « Anti-Europeanism in America », *The New York Review of Books*, 13 février 2003.

Deux éléments caractérisent le ressentiment francophobe aux Etats-Unis : il s'exprime essentiellement à Washington, parmi les élites américaines, davantage que dans le reste de la population qui demeure relativement indifférente au modèle français (**I**). En outre, il est la conséquence directe d'une "*population absente*" aux Etats-Unis qui n'est pas en mesure de faire valoir et de défendre ses intérêts lorsque ceux-ci sont directement menacés (**II**).

I - La francophobie 'washingtonienne'

Si les élites américaines reconnaissent donc la contribution manifeste de la France aux progrès de l'humanité (abolition de l'esclavage, formulation des droits de l'Homme, mouvement de la Résistance, contribution de la France à l'indépendance des Etats-Unis…), ils répugnent également une autre France, celle de Pétain, de Vichy, de Poujade et des atrocités commises durant les guerres de décolonisation en Algérie et en Indochine.

Au-delà de l'expression d'un *French-bashing* populaire, deux grandes critiques "raisonnées" de la France et de son modèle peuvent être distinguées aux Etats-Unis : celle du Département d'Etat, en position de relation directe avec la diplomatie française (**A**), et celle du mouvement libéral américain - au sens politique du terme -, courant qui revendique des idéaux proches des valeurs universelles défendues par la France (**B**).

A. La France vue par le Département d'Etat

Les milieux diplomatiques américains partagent le sentiment que la France fait preuve d'ingratitude, d'usurpation d'influence et de mauvaise volonté, voire de volonté de nuisance, dans ses rapports avec les Etats-Unis. La relation franco-américaine serait marquée par l'héritage de la politique de de Gaulle qui a été vécue comme une période au cours de laquelle la France cherchait sans cesse à compromettre et à contrarier les intérêts américains alors que leur finalité était la défense de l'intérêt collectif. L'opposition de la France aux positions américaines est considérée comme systématique.

Le chercheur français Justin Vaïsse regrette cependant que les milieux diplomatiques américains ne lisent l'action internationale de la France qu'à travers le prisme de la "*gloire*

perdue''[102]. L'attitude française vis-à-vis des Etats-Unis serait guidée par une nostalgie de puissance et toute critique ou contestation de la politique étrangère américaine s'expliquerait par la volonté de réaffirmer sa grandeur perdue. Il est donc difficile dans ce contexte d'avoir une lecture objective des positions diplomatiques françaises et d'y accorder une importance[103]. En 2003, lorsque la France défend une position divergente sur la question irakienne, la réaction de Richard Perle, conseiller à la défense au Pentagone, sera de déclarer : « *Dans cette crise, la France cherche à exister en s'opposant à Washington* »[104]. Aucun crédit n'est alors accordé aux positions françaises lorsqu'elles ne coïncident pas avec celles défendues par la Maison-Blanche.

D'autres raisons expliquent la résurgence de ressentiments antifrançais aux Etats-Unis sur fond de crise irakienne. La société française est soupçonnée d'antisémitisme en raison non seulement de la recrudescence des attentats antisémites en 2002 mais aussi en raison de sa position diplomatique concernant le conflit israélo-palestinien (position perçue comme hostile à Israël)[105]. Les positions de la plupart des élites françaises contre le gouvernement Sharon ne sont non pas considérées comme une critique raisonnée du pouvoir israélien mais sont considérées comme une expression de l'antisémitisme latent en France.

---

[102] « *Le thème de la ''gloire perdue'' permet de déplacer le débat et de réduire tout antagonisme à une quête gauloise dérisoire. Il contient, implicitement, une triple critique de la France : insignifiante dans le présent, puisque l'on rappelle sa gloire passée, elle usurpe une place qui ne lui revient pas, démontrant à la fois sa prétention et son irréalisme. Enfin, ce thème place le locuteur américain dans une position dominante : celle du professeur qui administre à bon compte des leçons de ''réalisme''* ». *Cf.* Justin VAISSE, « Etats-Unis : Le regain francophobe », *op. cit.*

[103] Lorsque le ministre des Affaires étrangères Hubert Védrine remet en question la politique de lutte contre le terrorisme des Etats-Unis, les journaux américains, loin de faire une analyse approfondie de la position française, l'expliquent par l'antiaméricanisme traditionnel de la France : « *Védrine semble ne jamais laisser passer une occasion pour critiquer les Etats-Unis* » ; Elaine SCIOLINO, « France mutes its criticisms of US stance toward Iraq », *The New York Times*, 29 août 2002.

[104] Richard PERLE, lors d'un séminaire sur l'Irak, New York, 13 février 2003.

[105] La société française a d'ailleurs toujours eu la réputation d'être antisémite aux yeux des Américains. En effet, la Collaboration ne serait pas pour les Américains un ''accident'' dans l'histoire de France mais bien le révélateur d'un antisémitisme latent et largement partagé depuis qu'il s'était exprimé à travers l'affaire Dreyfus au début du siècle dernier. Par la suite, la politique pro-arabe des chefs de l'Etat de la Vème république sera considéré comme une négation des intérêts d'Israël.

En outre, la France n'est pas perçue comme une nation coopérative dans la guerre des Etats-Unis contre la terreur (en dépit de sa coopération très active en matière de partage de renseignements)[106].

On note, enfin, une très forte expression de la francophobie au sein des milieux conservateurs et néo-conservateurs. Leur conception des relations internationales[107] est à l'opposé de la politique étrangère de la France ce qui explique l'opposition très marquée entre les deux pays lorsque l'équipe américaine est constituée de conservateurs et de néo-conservateurs. Sur le plan de la politique intérieure, les conservateurs s'opposent également au modèle français, conçu comme ce que pourrait devenir la démocratie américaine si elle se laissait aller à des dérives libérales. Les conservateurs prônent un Etat minimaliste, la dérégulation, le libre-marché et la privatisation de la protection sociale alors qu'ils jugent la France marquée par l'élitisme, le dirigisme et l'étatisme. La société française est enfin perçue comme immorale[108].

B. La perception de la France par les Libéraux

En dépit d'une plus grande proximité avec la culture française et la défense commune d'une certaine idée de la protection sociale, les libéraux[109] considèrent la démocratie française comme ''illibérale'' et comme oppresseur des minorités (qu'elles soient ethniques, religieuses ou sexuelles). Les libéraux de gauche partagent l'idée que la démocratie française est imparfaite et instable et qu'elle est prête à se compromettre avec des méthodes autoritaires pour sortir d'une impasse politique ou sociale. Les libertés de presse et d'expression sont loin d'être respectées. Ils partagent l'idée selon laquelle la France se serait écartée du libéralisme politique (alors que celui-ci fonde la démocratie américaine) et que le modèle républicain français a en réalité donné lieu à une culture excluante, intolérante et qui rejette les différences culturelles et ethniques. La culture française qui

---

[106] Lire à ce sujet les articles de Jacques ISNARD, « Des agents de renseignements français auprès de l'Alliance du Nord », *Le Monde*, 10 octobre 2001 et de Jeremy SHAPIRO, « The role of France in the War on Terrorism », *Brookings Institution*, mai 2002.

[107] Voir à ce sujet la première partie, Titre II, Chapitre II.

[108] Ainsi, l'affaire de la double vie du président Mitterrand apparaît inacceptable pour les Américains qui ont des difficultés à comprendre le silence de la presse, incapable de jouer son rôle de contre-pouvoir, au cours de cette période. En outre, l'affaire de la Mairie de Paris ou encore la révélation du passé trotskiste de Lionel Jospin contribuent à donner l'image d'un pays corrompu et peu libéral.

[109] Au sens politique du terme, il s'agit aux Etats-Unis d'un courant ''de gauche'' d'inspiration progressiste.

prône l'assimilation et l'homogénéité serait en réalité hostile aux droits des minorités et à la diversité ethnique.

La France est jugée comme antisémite, incapable d'accomplir son devoir de mémoire. Ce sentiment est fondé sur une analyse de l'histoire de France (dont la Collaboration marque le paroxysme dans l'expression de l'antisémitisme français) mais aussi de la politique de la France au Proche-Orient, qui serait inspirée par cet antisémitisme latent. L'arrivée du Front National au second tour de l'élection présidentielle de 2002 a conforté cette idée qu'une ''*nouvelle nuit de cristal*'' était en train de se jouer en Europe[110].

Parmi les idées préconçues que les Américains peuvent avoir sur la France, on retrouve des critiques envers une société jugée élitiste, bureaucratique, archaïsante, antisémite... En matière de politique étrangère, la France est perçue comme un passager clandestin (elle bénéficie des avantages de la protection américaine et fait valoir sa position à travers une action commune, tout en y investissant peu de moyens) et comme un allié qui s'oppose de manière constante à la politique étrangère américaine. Essentiellement lié au style diplomatique français, Washington a toujours éprouvé un certain agacement par la France.

L'affaire irakienne n'a fait que renforcer ce sentiment. Lorsqu'à l'hiver 2002-2003, la France prend position sur la possibilité d'une intervention armée en Irak, le sentiment d'exaspération envers la France gagne les médias américains et l'opinion publique. C'est alors que s'est exprimé sans retenue un sentiment antifrançais[111].

II - La "*population absente*" et ses conséquences pour la relation bilatérale

Le ressentiment antifrançais s'explique notamment par le fait qu'il n'y ait pas de véritable population française qui aurait émigré aux Etats-Unis (comme l'ont fait les Italiens, les Irlandais, les Polonais, etc.) si bien qu'aucun groupe organisé ne peut réellement défendre la culture et les

---

[110] Lire à ce sujet l'article de Jack KEMP, « European-style, politically correct anti-Semitism », *townhall.com*, 22 mai 2002.

[111] L'insulte la plus à la mode est alors *"cheese-eating surrender monkeys"*, popularisée par l'éditorialiste du *National Review* Jonah Goldberg. L'expression de ''sales et lâches petits mangeurs de fromage'' remonte à la défaite militaire française de 1940 et fait référence à la capitulation militaire et à la mise en place du gouvernement de Vichy.

intérêts français à Washington, contrairement aux autres minorités culturelles et religieuses qui ont parfaitement intégré les mécanismes américains de lobbying et s'en sont servi pour faire valoir leurs spécificités identitaires et culturelles. La France reste donc ''invisible'' dans la société américaine et demeure très éloignée de la culture et de la politique intérieure américaine.

En raison de l'absence d'un groupe de pression qui pourrait jouer un rôle de sensibilisation et de plaidoyer, les réactions populaires américaines sont très virulentes lors de grandes crises politiques bilatérales. Ce fut notamment le cas lorsque la France refusa le survol de son territoire par les avions américains lors des raids contre la Libye en 1986 puis suite au refus français d'intervenir en Irak en 2003. Dans les deux cas, les positions françaises furent suivies par d'autres pays européens (par l'Espagne en 1986, et par l'Allemagne notamment en 2003), pourtant aucun autre pays d'Europe ne s'est attiré un tel ressentiment de la part de l'opinion publique et des élites américaines.

Cette absence de lobbying français à Washington se traduit donc par une non intégration des intérêts de la métropole dans la définition de la politique étrangère américaine. Le ressentiment antifrançais et ses manifestations n'auraient pas été si marqués et si virulents durant la crise irakienne si cela avait concerné un autre peuple d'Europe occidentale, mieux représenté et donc mieux défendu aux Etats-Unis. Alors que l'Allemagne et la Russie partageaient la position française sur la question irakienne, ces deux pays n'ont aucunement fait l'objet d'une campagne systématique de dénigrement au cours de cette période.

En outre, la relation franco-américaine n'a pas la même charge affective que celle qui existe entre les deux pays anglo-saxons, et ce, malgré le rôle de la France dans l'histoire de la fondation des Etats-Unis. En effet, l'aide de la France lors de la Révolution américaine a perdu de son rayonnement, au-delà du fait que l'événement est très ancien. Deux facteurs historiques expliquent ce phénomène. En premier lieu, il n'y a pas eu, aux Etats-Unis, de migration française massive dans les années qui ont suivi la révolution pour cultiver le mythe du soutien français à l'indépendance des Etats-Unis. En second lieu, l'apport de la France à l'indépendance des Etats-Unis n'apparaît pas, aux yeux des Pères fondateurs, comme une aide légitime, fondée sur des valeurs universelles. En effet, la France qui a aidé les Etats-Unis à se libérer du colon britannique n'était pas une nation

républicaine, animée par des valeurs démocratiques. Il s'agissait d'une monarchie absolue dont les principes républicains n'avaient pas encore été énoncés[112].

L'absence d'une communauté française suffisamment importante pour entretenir le lien franco-américain ainsi que l'appui d'une puissance aux valeurs contestables à la naissance des Etats-Unis expliquent qu'il n'existe pas de réelle charge émotionnelle lors des commémorations de ce lien, et inspirent des "*discours un peu creux, et d'une sentimentalité un peu forcée*"[113].

[112] L'appui de la France aux colons américains s'inscrivait avant tout dans une volonté de revanche contre les Britanniques à cause de la perte des territoires français au Canada et aux Indes. Par la suite, le soutien de la France provoqua une faillite dans le pays et alimenta une vague de mécontentement qui devait mener à la Révolution française.

[113] Charles COGAN, *Alliés éternels, amis ombrageux : les Etats-Unis et la France depuis 1940*, Bruxelles, Ed. Bruylant LGDJ, 1999, p. 373.

CONCLUSION DE CHAPITRE

Jusque dans les années 1940, le sentiment domine aux Etats-Unis que l'Europe, et la France, ont une supériorité civilisationnelle sur la société américaine. Avec les horreurs perpétrées en Europe durant la Seconde Guerre mondiale, cette admiration a disparu. Le sentiment vis-à-vis de l'Europe s'est peu à peu transformé en désillusion. Dans les années 1990, l'incapacité des nations de l'Europe occidentale à prévenir le génocide musulman en Bosnie a contribué à renforcer l'idée, chez les élites américaines, que l'Europe occidentale n'était plus à la hauteur des valeurs qu'elle avait pourtant énoncées quelques siècles auparavant à l'époque des Lumières.

Cette suspicion envers l'Europe est alimentée, depuis la naissance des Etats-Unis, par l'arrivée des migrants fuyant le vieux continent pour des raisons politiques, économiques et sociales. L'Amérique s'est ainsi construite avec des peuples qui ont cherché à échapper à des systèmes politiques européens parfois tyranniques et peu disposés à protéger les minorités. L'arrivée de ces migrants d'origine européenne a donc concouru à alimenter le mythe selon lequel l'Europe ne constituait plus un modèle de référence pour les populations qui y vivaient.

Si un sentiment francophile peut exister au niveau personnel aux Etats-Unis, il ne s'étend en revanche pas au niveau politique. C'est avant tout pour la culture, la gastronomie, l'architecture... françaises que les Américains éprouvent une réelle admiration. Cependant, cette francophilie se limite à ces dimensions culturelles. Pour les Américains, ce n'est pas la France qui a inventé les libertés fondamentales et les droits de l'Homme. Dès sa fondation, les Etats-Unis ont considéré la France comme faisant partie des nations de l'ancienne Europe. L'existence d'un ressentiment antifrançais aux Etats-Unis s'explique par son acceptabilité politique et sociale, en raison de l'absence d'une communauté française importante aux Etats-Unis et en mesure de défendre ses intérêts.

Selon le chercheur britannique Timothy Ash, les sentiments antifrançais et antiaméricains ne sont pas comparables : le sentiment antiaméricain est un mélange de ressentiment et d'envie alors que le sentiment antieuropéen contient de l'irritation et du mépris. L'antiaméricanisme des Français

et de ses élites est une obsession[114] alors que l'antieuropéanisme est loin d'être une obsession américaine, il ne s'exprime véritablement que lorsque des tensions surgissent entre les deux pays et lorsqu'il est alimenté par les médias américains. Le sentiment à l'égard de l'Europe s'apparente davantage à un "*mélange d'indifférence teintée d'une ignorance impressionnante*"[115].

Le lien historique entre la France et les Etats-Unis est donc indéniable, les deux pays comptent parmi les premières démocraties au monde, avec le point commun d'être nées d'une révolution, mais il est dénué d'une véritable charge affective, parce que personne n'a réellement pu le cultiver depuis deux cents ans. Mais en dépit de cette alliance ancienne, les deux nations partagent une méfiance réciproque l'une envers l'autre, ainsi que le rappelait le professeur Cogan la relation bilatérale est caractérisée par une "*méfiance envers les mobiles du partenaire et un manque de connaissance approfondie des intentions de l'autre*"[116], ce qui explique l'intensité de l'expression des ressentiments antiaméricains et antifrançais lorsque survient un différend diplomatique ou politique entre les deux pays.

---

[114] Lire à ce sujet l'ouvrage de Jean-François REVEL, *L'obsession anti-américaine, son fonctionnement, ses causes, ses inconséquences*, Paris, Ed. Plon, 2002, 299 p.

[115] Timothy Garton ASH, « Anti-Europeanism in America », *op. cit.*

[116] Charles COGAN, *Diplomatie à la française, op. cit.*, p. 219.

TITRE II - Une conception des relations internationales divergente et un positionnement diplomatique aux finalités opposées

Les tensions entre la France et les Etats-Unis ont commencé à se développer à un moment où Washington attendait un alignement inconditionnel de ses alliés dans un contexte de Guerre froide où le monde se définissait en deux camps distincts. En échange, la puissance américaine leur offrait une garantie de sécurité face à la menace que présentait l'Union soviétique. C'est à cette période cependant que la France rêvait de reconquérir son rang et de retrouver sa puissance minée par la Seconde Guerre mondiale et la décolonisation. Le rêve d'indépendance français s'exprimera, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, de manière théâtrale et ambitieuse et conduira à de vives tensions entre Paris et Washington, en dépit de l'alliance bilatérale. La France se démarque alors des autres grandes nations par sa volonté d'être traitée à égalité avec la première puissance du monde.

Depuis la fin de l'affrontement bipolaire, la France promeut un ordre international fondé sur la concurrence diplomatique et milite en faveur d'un monde multipolaire lui permettant de défendre l'idée d'une "*exception française*" et de faire entendre sa voix malgré le déclin de sa puissance (**Chapitre I**). La France envisage ainsi les relations internationales plus par la place qu'elle y occupe que par la nature des autres acteurs internationaux, contrairement aux Etats-Unis qui identifient des nations amies et dénoncent des nations ennemies. C'est pour cette raison que Paris préfère parfois la confrontation en public avec les Etats-Unis plutôt que la négociation en privé. L'intervention magistrale de Dominique de Villepin, qui avait alors publiquement attaqué la politique étrangère américaine en Irak, à la tribune des Nations Unies en février 2003, illustre cette idée selon laquelle la France défend avant tout une position afin de réaffirmer ce qu'elle est ou ce qu'elle a pour ambition de représenter.

Mais si ce positionnement diplomatique était relativement toléré par Washington durant la présidence de Bill Clinton, enclin au multilatéralisme et au respect des engagements internationaux, il se heurta de manière frontale à la politique étrangère du président Bush, qui impulsa, dès les premières années de son arrivée à la Maison-Blanche, une inflexion profonde de la doctrine diplomatique des Etats-Unis, en défendant une vision néoconservatrice des relations internationales et du rôle de la puissance américaine à travers le monde (**Chapitre II**).

Chapitre I - Une politique étrangère guidée par l'ambition de restaurer la grandeur française

Au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, la France éprouve le besoin de restaurer sa grandeur et de retrouver son identité après les traumatismes subis durant l'occupation. Ce ne sont pas tant des objectifs géopolitiques précis que le souci de restaurer une certaine idée de la France et de son statut à travers le monde qui guident l'action du président de la république et de son chef de la diplomatie.

Directement inspirée de la pensée et de la pratique du président de Gaulle, cette vision du rôle de la France sur la scène internationale est perceptible dans la conduite diplomatique de l'ensemble des chefs de l'Etat qui se sont succédés au cours de la Vème république. L'enjeu pour la France est d'affirmer son identité et son message, en dépit de la division du monde entre deux blocs ou de l'affirmation de l'hyperpuissance américaine. Depuis le début de la Guerre froide, la France s'est donc placée au premier rang des puissances européennes qui ont souhaité mener une politique étrangère indépendante de celle des Etats-Unis, ce qui a parfois provoqué d'importantes tensions bilatérales.

La volonté d'indépendance est devenue une véritable obsession pour une nation qui a connu la première occupation étrangère de son histoire en dépit de son rang de grande puissance et de ses ambitions universalistes (**section 1**). Cependant, cette quête s'est trouvée limitée par le manque de moyens et l'affaiblissement de la puissance française sur le plan international. C'est pour cette raison que la France a fait le choix du multilatéralisme et de l'institutionnalisation de la paix, à travers l'Union européenne et les Nations Unies notamment, pour continuer à faire valoir son influence à travers le monde malgré des moyens politiques, militaires et économiques limités (**section 2**).

Section 1 - Obsession du rang et volonté d'indépendance comme fondements de la politique étrangère française depuis 1945

Depuis de Gaulle, les chefs de l'Etat ont eu pour préoccupation de restaurer la grandeur et la puissance de la France, ternies par la Seconde Guerre mondiale, la Collaboration du gouvernement de Vichy puis les mouvements de décolonisation qui ont fortement réduit 'l'Empire' français. Cette préoccupation est une constante des différents chefs de l'Etat de la Vème république en matière de politique étrangère, quel qu'ait été leur positionnement politique et idéologique (on pense notamment à Charles de Gaulle, à François Mitterrand ou encore à Jacques Chirac). La volonté d'indépendance, la nécessité de restaurer ''son rang'' et le refus d'un alignement inconditionnel sur la politique étrangère de son allié américain demeurent au coeur des ambitions diplomatiques françaises depuis plus d'un demi siècle (**§ 1**).

En outre, la diplomatie française se distingue de celle de ses alliés car elle présente un processus de négociation unique, facilement identifiable et reconnaissable : elle est destinée avant tout à défendre l'exception et les valeurs françaises plutôt que de parvenir rapidement à un compromis autour d'un objectif géopolitique précis. C'est aussi une diplomatie du verbe car elle cherche à convaincre ses partenaires et ses adversaires, par un processus cartésien, de la légitimité de ses positions en attachant une grande importance à la forme et au lyrisme (**§ 2**).

§ 1 - La volonté d'indépendance et la politique du non-alignement[117]

La politique étrangère française se caractérise, depuis le début de la Vème république, par une volonté d'indépendance très marquée, directement inspirée par la pratique diplomatique du président Charles de Gaulle. Celui-ci avait pour ambition de restaurer le rang du pays dans le concert des nations, afin d'atténuer son déclin dans l'échiquier international (**I**). Sur le modèle du mouvement des non-alignés dans les années 1950, la politique étrangère française se démarque de

[117] C'est à la conférence de Bandung d'avril 1955 que naît la doctrine des non-alignés. Conduit par des chefs d'Etat tels que Tito, Nehru ou encore Nasser, le mouvement prône l'indépendance et le refus de l'ingérence étrangère ainsi qu'une stricte neutralité dans les rivalités qui opposent les deux grandes puissances, dans un contexte d'affrontement Est-Ouest.

celle de ses alliés occidentaux par le fait qu'elle refuse, durant la Guerre froide, un alignement systématique aux propositions de son allié américain. En outre, la diplomatie française fait l'objet d'une grande continuité car cet héritage gaullien, dont le mot d'ordre est défendre une "*certaine idée*" de la France dans l'ordre international, est défendu par l'ensemble des chefs de l'Etat de la Vème république, en dépit de leurs divergences politiques et idéologiques (**II**).

I - Une politique étrangère guidée par une "*certaine idée*" de la France

Pour le président de Gaulle, il fallait impérativement reconquérir le rang de la France après la défaite de 1940. Il lance donc le pays dans une diplomatie ambitieuse visant à restaurer le prestige de la France sur la scène internationale, projet que ses successeurs se sont attachés à poursuivre (**A**). En parallèle de cette politique d'indépendance, l'idée de la France est de défendre un monde multipolaire afin de rééquilibrer à son avantage les jeux d'influence sur l'échiquier international. Consciente de son déclin, elle s'engage activement, depuis plus de cinquante ans, dans la construction d'une puissance européenne, à même de concurrencer, sur le plan économique et politique, l'hégémonie américaine (**B**).

A. L'ambition de la grandeur et l'obsession du rang

La France du général de Gaulle a pour ambition de s'affranchir de ce qu'il considérait comme un "*protectorat américain*" et de restaurer la grandeur du pays, miné par la Deuxième Guerre mondiale et les mouvements de décolonisation[118]. Pour cela, il lance la France dans l'aventure nucléaire et pratique une politique d'indépendance nationale empreinte d'une attitude quelque peu antiaméricaine. En effet, durant sa présidence, Charles de Gaulle n'hésite pas à prendre parfois position, de manière relativement ostentatoire, contre son allié américain sur les grandes

[118] Ainsi que le souligne l'ancien Secrétaire d'Etat, Henry Kissinger : « *Une société qui a subi un grand choc ne peut pas trouver son épanouissement dans un "grand dessein" conçu par d'autres sans risquer de perdre son identité. Avant de décider quel sera son devenir, elle doit d'abord découvrir ce qu'elle est. La politique de de Gaulle, loin d'être basée sur une évaluation excessive du poids de la France, reflète avant tout une connaissance profonde des malheurs que son peuple a enduré pendant plus d'une génération. […] Durant la plus grande partie de sa carrière, de Gaulle a dû être un illusionniste. En porte-à-faux avec la réalité, il a essayé de restaurer la grandeur de la France par le seul fait qu'il y croyait passionnément* ». *Cf.* Henry KISSINGER, *The Troubled Partnership : a re-appraisal of the Atlantic Alliance*, New York, Mc Graw-Hill, 1965, p. 42 et p. 44.

questions internationales : il critique ouvertement l'engagement américain au Vietnam[119], amorce un rapprochement avec l'Est, reconnaît le gouvernement de la Chine communiste ou prend des initiatives visant à réformer le système monétaire international pour affaiblir la suprématie du dollar...

La volonté du Président de Gaulle de retrouver une place de premier rang dans l'échiquier international trouve ses manifestations les plus évidentes dans les positions défendues au sein de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord mais surtout à travers l'accession au programme d'armement nucléaire. Au début des années 1960, les tensions entre la France et les Etats-Unis sont vives alors que le chef de l'Etat français fait le choix de s'engager dans la mise en place d'une force de dissuasion comme instrument d'indépendance nationale[120]. Mais, les autorités américaines sont hostiles aux forces nationales de dissuasion et à la prolifération. Elles préfèrent la doctrine de la riposte graduée et le projet de force nucléaire multilatérale. Le président de Gaulle justifie la création d'une force atomique nationale et indépendante arguant que la sécurité de l'Europe n'est pas une priorité pour les Etats-Unis et que Washington ne serait pas prêt à risquer un affrontement nucléaire pour ses alliés en Europe. En mai 1962, le président Kennedy exprime son hostilité aux forces de dissuasion et qualifie l'attitude française d'inamicale. Pourtant, pour le président de Gaulle, ses aspirations semblaient simples. Il souhaitait retrouver l'époque de la Grande Entente lors de la Première Guerre mondiale où les trois puissances, américaine, française et britannique, discutaient à égalité.

---

[119] Lors du discours à Phnom-Penh, le 1er septembre 1966, le président de Gaulle met en garde les Etats-Unis contre un risque d'enlisement au Vietnam : « *Elle le dit compte tenu des avertissements que Paris a depuis longtemps multipliés à l'égard de Washington quand rien encore n'avait été commis d'irréparable. Elle le dit, enfin, avec la conviction, qu'au degré de puissance, de richesse, de rayonnement, auquel les États-Unis sont actuellement parvenus, le fait de renoncer, à leur tour, à une expédition lointaine dès lors qu'elle apparaît sans bénéfice et sans justification et de lui préférer un arrangement international organisant la paix et le développement d'une importante région du monde, n'aurait rien, en définitive, qui puisse blesser leur fierté, contrarier leur idéal et nuire à leurs intérêts* ». Le discours du Ministre de Villepin aux Nations Unies en février 2003 au cours duquel il met en garde les Américains contre un risque d'enlisement en Irak présente de grandes similarités, sur le propos et la structure, avec ce discours (*Cf.* Seconde Partie, Titre I, Chapitre II). Le discours de Charles de Gaulle est disponible sur le site : http://www.charles-de-gaulle.org/pages/l-homme/accueil/discours/le-president-de-la-cinquieme-republique-1958-1969/discours-de-phnom-penh-1er-septembre-1966.php.

[120] Le livre blanc sur la Défense nationale de 1972 rappelle justement cet impératif d'émancipation : « *Si la force nucléaire stratégique est l'outil de la dissuasion nucléaire, c'est la volonté d'indépendance nationale qui en est le fondement* ». Livre Blanc sur la Défense nationale, Chapitre II, 1972, p. 14.

Le président de Gaulle fait donc le choix de ne pas entendre les arguments de son allié américain. A plusieurs reprises au début de sa présidence, de Gaulle justifie ce choix du nucléaire par le souci de restaurer la puissance française, en se fondant sur l'idée que : « *depuis Hiroshima, les grandes puissances sont nucléaires, la France est et doit rester une grande puissance, la France doit être une puissance nucléaire* »[121]. La France a donc accédé à la puissance nucléaire, sans le soutien de Washington, inquiet de voir le club des puissances nucléaires s'élargir. En 1960, la première bombe nucléaire française explose dans le désert du Sahara. Cette volonté d'indépendance et d'émancipation dans le domaine nucléaire a été vivement contestée par Washington jusqu'à l'arrivée au pouvoir du président républicain Richard Nixon et du Secrétaire d'Etat Henri Kissinger, à la fin des années soixante, qui se sont montrés plus compréhensifs et pragmatiques que leurs prédécesseurs à l'égard du projet nucléaire français.

La décennie 1960 est également marquée par les crises de l'OTAN dont la plus grave entraîne, en 1966, le retrait de toutes les forces françaises du commandement intégré de l'Organisation. Lorsque le président de Gaulle décide du retrait de la France du commandement intégré, il se heurte à l'incompréhension du président Johnson. On note cependant un retour de la détente lorsque Georges Pompidou prend la tête de l'Elysée quelques mois après l'installation à la Maison-Blanche de Richard Nixon et de Henry Kissinger, d'abord Conseiller à la défense nationale puis Secrétaire d'Etat. Foncièrement francophiles, les deux hommes souhaitaient en effet restaurer des relations cordiales avec la France[122].

Paradoxalement, la France du président de Gaulle sait se montrer un allié loyal envers les Etats-Unis. Pour le professeur Maurice Vaïsse, la crise de Cuba constitue un contre-exemple de l'état de la relation franco-américaine au début des années 1960 où les tensions sont vives entre la France et les Etats-Unis. En effet, les services de renseignements français ont apporté un appui décisif aux services américains concernant l'implantation des missiles soviétiques à Cuba. Durant la crise, le président de Gaulle a exprimé une solidarité inconditionnelle au président Kennedy, à la différence du gouvernement britannique[123]. Cet événement révèle les paradoxes de la relation bilatérale ainsi que les véritables intentions du général de Gaulle dans la gestion de la relation

[121] Conférence de presse du président Charles de Gaulle, 23 juillet 1964, Palais de l'Elysée, Paris.

[122] Lire à ce sujet les mémoires de Henry KISSINGER, *Years of upheaval*, New York, Ed. Simon and Schuster, 2011.

[123] Maurice VAISSE, « La France et la crise de Cuba », in *Histoire, économie et société*, 1994, 13ème année, n° 1, « La France et la Grande-Bretagne devant les crises internationales », pp. 185-195.

franco-américaine. Loin de s'opposer aux Etats-Unis par principe, il le fait uniquement pour défendre les intérêts de la France et le chef de l'Etat français sait se montrer un partenaire exemplaire lorsque son allié est directement menacé[124].

On peut retenir de l'héritage de la politique étrangère du président de Gaulle les grands principes suivants : une indépendance fondée sur la force nucléaire ; une Europe des nations et non une Europe fédérale ou supranationale (une Europe fédérale signerait en effet le glas de la liberté de la France dans la conduite de sa politique étrangère et de défense et limiterait sa marge de manoeuvre sur la scène internationale) ; enfin, une diplomatie fondée sur le refus d'un alignement inconditionnel et systématique aux positions américaines. La croissance économique des Trente Glorieuses permet à la France de donner une nouvelle impulsion à son prestige et de mener à nouveau une politique d'influence active et dynamique à travers le monde malgré la perte progressive de son empire.

B. A la recherche de l'équilibre entre les puissances : l'implication de la France dans la construction européenne

En parallèle de ses ambitions nucléaires, la France a aspiré à jouer un rôle de leader dans la construction de l'Europe afin d'affirmer son rang et son indépendance vis-à-vis de la puissance américaine. L'ambition du président de Gaulle était de faire de l'Europe un troisième bloc face aux deux Grands[125]. Il prônait ainsi une ''Europe des nations'' dans laquelle chaque Etat conserverait sa souveraineté mais dont les gouvernements s'allieraient et décideraient d'une politique commune pour former un territoire économique et commercial en mesure d'être indépendant et de concurrencer les deux grandes puissances.

---

[124] Pour l'ancien diplomate Etienne BURIN DES ROZIERS : « *Le concours immédiat et résolu de la France fit, sur le champ, grande impression à Washington. Elle avait été l'allié exemplaire. Son comportement, en cette circonstance, demeure encore aujourd'hui la référence la plus éloquente en réponse à ceux qui mettent en question l'attachement ferme du général de Gaulle au respect loyal des obligations découlant pour la France de sa participation à l'Alliance atlantique et des liens qui l'unissent aux Etats-Unis* ». *Cf.* Etienne BURIN DES ROZIERS, *1962, l'année décisive*, Paris, Ed. Plon, 1985, p. 136.

[125] Le diplomate Jean Laloy écrit à ce propos : « *Vue de Paris, l'Europe doit se préparer à devenir un jour ''l'arbitre entre les deux camps, soviétique et anglo-saxon''. [...] La France sera conduite à pratiquer dans l'immédiat après-guerre, une politique à égale distance des ''deux camps'' mais par là-même, à très grande distance de la réalité* ». *Cf.* Jean LALOY, *Yalta : hier, aujourd'hui, demain*, Paris, Ed. Robert Laffont, 1988, pp. 93-94.

Pour atteindre cet ambitieux objectif, il mise sur le tandem franco-allemand pour assurer le leadership et le dynamisme de la construction européenne. Cependant, les partenaires européens partagent peu les ambitions indépendantistes de la France et celle-ci se retrouve relativement isolée dans ses propositions. En réaction, le président de Gaulle oppose son *veto*, à plusieurs reprises et avec une certaine virulence, à l'adhésion au marché commun du Royaume-Uni, pays qu'il considère comme le cheval de Troie des Etats-Unis en Europe.

La réunification des deux Allemagnes depuis la chute du mur a quelque peu modifié la donne. C'est désormais l'Allemagne la nation économique la plus puissante d'Europe et le moteur de l'Union européenne. La France garde cependant la main en matière politique et militaire grâce à sa puissance nucléaire (bien qu'elle soit moins valorisée sur la scène internationale depuis la fin de la Guerre froide) et à son siège permanent au sein du Conseil de sécurité des Nations Unies, ce dont l'Allemagne est privée. La France de François Mitterrand, puis de Jacques Chirac et de Nicolas Sarkozy, a ainsi assuré la continuité de la politique étrangère de ses prédécesseurs en s'engageant davantage dans l'unité de l'Union européenne afin d'en faire une puissance à égalité avec les Etats-Unis.

II - Unité et continuité de la diplomatie française en dépit de l'alternance politique

Malgré l'alternance politique depuis 1945, on constate, en France, une certaine continuité dans la définition et la conduite de la politique étrangère. Hormis quelques divergences mineures,

les grandes orientations sont maintenues quel que soit le parti politique au pouvoir[126]. Les chefs de l'Etat français successifs, qu'ils aient été de droite ou de gauche, semblent privilégier la restauration de l'image de la France sur la scène internationale, mise à mal depuis la Seconde Guerre mondiale. On retrouve également comme constante, chez les chefs de l'Etat qui se sont succédés depuis le président de Gaulle, la volonté d'affirmer une "*certaine idée*"[127] de la France ainsi que la nécessité d'affirmer son message et sa conception des relations internationales.

Le renforcement des pouvoirs du chef de l'Etat en matière de politique étrangère sous la Vème république a contribué à favoriser un certain monopole des décisions et de la pratique diplomatiques et d'assurer une plus grande cohérence et unité dans la conduite de la politique extérieure de la France. Malgré une ambition première de la gauche française, à son arrivée au pouvoir au début des années 1980, de défendre des valeurs mondialistes et tiers-mondistes, c'est finalement la continuité et la permanence du message français qui ont prévalu. Alors que François Mitterrand s'est montré un des plus ardents critiques de la pratique présidentielle de Charles de Gaulle, il est aussi considéré par nombre d'analystes politiques comme étant plus "*gaullien que de Gaulle lui-même*". Jacques Chirac adopte également, durant sa présidence, une pratique très

[126] Il est intéressant de mettre en parallèle les positions de deux personnalités publiques de courant politique opposé et de noter les similarités de leur discours. En 1990, le président socialiste François Mitterrand déclare, à propos de l'intervention en Irak, : « *La France est présente, elle doit rester présente. La France n'est pas un petit pays. Elle a son mot à dire, on sollicite ce mot bien souvent. De tous les pays de la région, de tous les pays arabes et au-delà, la France est sollicitée. S'il devait y avoir un conflit, la France doit être présente avant comme au lendemain de ce conflit. C'est ce que je fais au nom de notre pays, comme je l'ai fait d'autres fois devant vous* » (Conférence de presse de François Mitterrand, Président de la République, sur la crise du Golfe et l'éventualité d'un conflit armé après l'ultimatum adressé à l'Irak, et la détermination de la France à faire appliquer les résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies, Paris, 19 décembre 1990). En 2003, le ministre de droite, Dominique de Villepin écrit : « *La France est un pays écouté et entendu dans ce monde nouveau. [...] Elle se veut le porte-parole des peuples, de leurs aspirations à un avenir plus juste, plus sûr. Telle est la force de la France. Parce qu'elle assume sa vérité sur la scène internationale, elle est respectée et reconnue* » (Dominique de VILLEPIN, *Un autre monde*, Paris, Ed. L'Herne, 2003, p. 27).

[127] C'est dans ses mémoires de guerre écrites en 1954, que Charles de Gaulle évoque son sentiment relatif à une "*certaine idée de la France*" qu'il tentera de mettre en oeuvre au cours de son mandat présidentiel : « *Toute ma vie, je me suis fait une certaine idée de la France. Le sentiment me l'inspire aussi bien que la raison. Ce qu'il y a en moi d'affectif imagine naturellement la France [...] comme vouée à une destinée éminente et exceptionnelle. J'ai d'instinct l'impression que la Providence l'a créée pour des succès achevés ou des malheurs exemplaires. [...] Mais aussi, le côté positif de mon esprit me convainc que la France n'est réellement elle-même qu'au premier rang : que seules de vastes entreprises sont susceptibles de compenser les ferments de dispersion que son peuple porte en lui-même ; que notre pays tel qu'il est, parmi les autres, tels qu'ils sont, doit, sous peine de danger mortel, viser haut et se tenir droit. Bref, à mon sens, la France ne peut être la France sans grandeur* ». *Cf.* Charles de GAULLE, *Mémoires de Guerre, L'Appel, 1940-1942*, volume 1, Paris, Ed. Plon, 1954.

gaulliste de la politique étrangère française. Tout comme le président de Gaulle, il aime à rappeler le rôle et les valeurs portées par la France dans le monde, il marque une différence avec les Etats-Unis et défend, lui aussi, une "*certaine idée*" de la France[128].

Par souci de pragmatisme, les chefs d'Etat de la Vème République ont donc, en dépit de quelques inflexions mineures, conduit une politique étrangère empreinte de continuité et de permanence. Leur principale ambition est d'oeuvrer à rétablir l'image vertueuse d'une nation animée par des valeurs humanistes et universelles mais aussi de réaffirmer le rayonnement de la France et de préserver l'influence du pays dans son ancien empire colonial.

§ 2 - La spécificité du processus diplomatique français et ses effets sur la relation bilatérale

La diplomatie française se distingue de celle de ses alliés par son processus de négociation unique : elle cherche avant tout à affirmer la position et les valeurs françaises plutôt que de s'engager dans un mécanisme de compromis ou de s'aligner de manière systématique sur la position de ses partenaires (**I**). Mais ce processus est quelquefois incompris par Washington qui attend de ses alliés un soutien clair et inconditionnel, spécialement durant les périodes de grandes crises internationales (**II**).

I - Une diplomatie au service de l'exception française

En France, la politique étrangère présente la caractéristique d'être exclusivement formulée et conduite par le chef de l'Etat, sur proposition du ministre des Affaires étrangères, sans que d'autres acteurs, appartenant au pouvoir législatif ou à la société civile, n'entrent dans le mécanisme de décision (**A**). Ce processus constitue à la fois la force et la faiblesse de la diplomatie française :

---

[128] Dans ses mémoires, il écrit : « *J'ai toujours été sensible à la place singulière de la France dans le monde. Elle le doit à son passé, à sa langue, au rayonnement de sa culture, à ses valeurs. [...] La France est un pays qui compte. Sa voix est attendue, écoutée. Elle pèse sur le cours des choses. [...] La France est dépositaire d'une vision, de valeurs, d'un idéal humaniste, héritage des Lumières qu'elle porte au coeur des problèmes du monde. Par delà les nécessités du moment, par delà même les impératifs de l'intérêt national, elle se veut, aujourd'hui comme hier, messagère d'universel* ». *Cf.* Jacques CHIRAC, *Mon combat pour la paix*, Paris, Ed. Odile Jacob, 2007, p. 9.

si la conduite de la politique étrangère présente une certaine cohérence et unité, elle ne fait cependant pas l'objet d'un véritable débat démocratique, comme on peut le constater dans d'autres pays d'Europe. En outre, la diplomatie française se distingue par un processus de négociation très particulier, soucieux d'affirmer la position du pays, plutôt que de parvenir, avec ses interlocuteurs, à une solution de compromis (**B**).

A. Un instrument exclusivement aux mains de l'Elysée et du Quai d'Orsay

La politique étrangère est formulée, en France, de manière quasi-monopolistique, par le Président de la République sur proposition du Quai d'Orsay[129], avec un mode de prise de décision pyramidale. Dans le système français, l'Assemblée nationale et les médias n'ont aucun pouvoir[130]. En revanche, aux Etats-Unis, la définition et la conduite de la politique étrangère sont davantage soumises à la concurrence, avec un président qui assure, en dernier lieu, le rôle d'arbitre. En effet, plusieurs acteurs interviennent dans la définition de la politique étrangère ou du moins cherchent à l'influencer : les chefs d'entreprise, les *think tanks*, des universitaires, le département d'Etat, le département de la Défense (en France, le Ministère de la Défense joue un rôle minime dans la définition de la politique étrangère), les commissions parlementaires... A Paris, cependant, l'Elysée et le Quai d'Orsay laissent peu de place à d'autres acteurs, ce qui peut entraîner des faiblesses autour de la stratégie d'influence de la France dans le monde[131].

---

[129] Le travail préparatoire pour les négociations européennes ou internationales est engagé au Ministère des Affaires étrangères. Il est ensuite transféré à Matignon afin de concilier les positions, mais le Premier Ministre joue généralement un rôle mineur dans la définition de la politique étrangère (ce fut notamment le cas lors de la crise irakienne où le Ministre Raffarin joua un rôle insignifiant ; les négociations furent menées uniquement par le Ministre de Villepin et le Président Chirac).

[130] Charles Cogan déplore, à ce titre, le manque de transparence et de processus démocratique dans l'élaboration de la politique étrangère française : « *[Les diplomates français] peuvent faire des esclandres, claquer la porte et déployer toutes sortes de technique de dramatisation, sachant pertinemment qu'ils ne s'exposeront pas aux critiques blessantes venues de l'Assemblée nationale ou de la presse qui a moins d'influence sur la politique étrangère que dans d'autres pays* ». *Cf. Diplomatie à la française, op. cit.* , p. 292.

[131] Voir sur ce point le rapport présidé par Jacques Lanxade du Commissariat général du Plan « Organiser la politique européenne et internationale de la France » de décembre 2002 (*La Documentation française*). Il note en effet que « *sur plusieurs points, la stratégie d'influence de la France connaît des dysfonctionnements préoccupants. Comme si elle n'avait pas compris que son influence ne passe pas fondamentalement par les chancelleries, elle n'a pas organisé la diffusion de ses positions par les canaux non officiels qui sont souvent les plus efficaces et n'a pas compris l'importance qu'avait le milieu académique pour relayer ses conceptions et acclimater la scène publique internationale aux concepts auxquels la France accorde de l'importance* » (pp.113-114).

On peut distinguer quatre grandes phases dans le processus de négociation français :

- la proposition d'une position par le Quai d'Orsay validée ensuite par le Palais de l'Elysée ;
- la présentation de la négociation ;
- la phase de négociation à proprement parler ;
- enfin, l'acceptation d'un compromis.

Or, pour la troisième phase, le professeur Cogan note qu'elle peut être marquée "*par un refus persistant des Français de parvenir à une solution de compromis*"[132]. L'atmosphère peut devenir de plus en plus délétère à mesure que les Français exhibent, aux yeux de leurs interlocuteurs, un mélange de supériorité et d'attitude défensive. Une fois que le négociateur français a présenté, au tout début de la négociation, ce qu'il conçoit comme étant la solution logique et adéquate, il n'est pas prêt à en dévier. Les diplomates français se montrent peu enclins à s'intéresser et à analyser le processus de négociation. Même si on note quelques progrès en ce sens depuis les années 1990 avec l'enseignement des techniques de négociation à l'Ecole Nationale d'Administration et dans les grandes écoles de commerce, il existe une tradition dans la diplomatie française qui consiste avant tout à affirmer la position de la France et seulement ensuite à parvenir à un compromis par le jeu de la négociation. Dans le cas de la crise irakienne, la diplomatie française a suivi ce schéma : Paris a, avant tout, cherché à énoncer sa position plutôt que de parvenir rapidement à un compromis avec Washington.

B. Un processus de négociation unique, soucieux d'affirmer la position française

Les diplomates français utilisent le plus souvent un raisonnement de type déductif : ils énoncent d'abord les grands principes puis recourent à la présentation des faits. Un discours se présente souvent sous la forme d'une dissertation au cours de laquelle le thème général est

---

[132] Il ajoute : « *Les Français ne s'intéressent pas au processus même de négociation ou aux intérêts du pays avec lequel ils négocient. Ils accordent toute leur attention aux intérêts français. Ils ne suivent pas une démarche scientifique, mais réalisent plutôt une performance artistique. Les Britanniques se mettent à la place de la personne avec laquelle ils sont en train de négocier : quelle est la meilleure tactique ? comment peut-on procéder ?, etc. Ceci est l'illustration de la manière par laquelle on comprend ce que l'autre pense. Les Français ne sont pas intéressés par le fait d'entrer dans la pensée des autres* ». *Cf. Diplomatie à la française,* Paris, Ed. Jacob-Duvernet, 2008, p. 106.

annoncé : il y a une introduction, un développement avec une série de points d'argumentation (généralement au nombre de trois) et une conclusion (le plus important est généralement énoncé à la fin)[133]. Quant aux Américains, ils utilisent un mode de négociation inverse : ils présentent d'abord les faits pour ensuite en déterminer les grands principes. Cette divergence dans l'approche argumentative provoque souvent des malentendus entre les deux pays : les Français considèrent que les Américains sont directs, brusques et naïfs, voire manichéens. A l'inverse, les Américains ont des difficultés à comprendre où veulent en venir les Français et interprètent leur position et leur discours comme de la fourberie (car les Français utilisent une technique d'argumentation détournée pour arriver au but de la négociation). Ainsi que le souligne l'économiste Marisol Touraine, *''comme toutes les stratégies d'affirmation, la politique étrangère française a eu pour principal souci de se distinguer de celle... de ses amis !''*[134].

L'ancien Ministre des Affaires étrangères, Maurice Couve de Murville, qui fut également ambassadeur à Washington, défend ce processus : « *L'important dans une négociation est de défendre son point de vue. Un accord arrive par surcroît. L'objectif n'est pas d'arriver à une solution négociée. Il est de défendre son point de vue. [...] Dans le premier quart d'heure, j'ai présenté la position de la France. Dès lors jusqu'à la vingtième heure, j'ai présenté la position de la France. A la vingtième et unième heure, j'ai négocié la position de la France* »[135].

Par ailleurs, le style diplomatique français se caractérise par sa forme et sa rhétorique : le diplomate n'hésite pas à se lancer dans une longue présentation, le plus souvent lyrique et dialectique. Il accorde autant d'importance au fond qu'à la forme de son discours[136]. Il expose longuement la position de son pays et les raisons qui le poussent à défendre cette position. Il se tient

---

[133] On retrouve tout particulièrement cette spécificité française dans les deux discours que le ministre de Villepin prononce en février 2003 à la tribune des Nations Unies. Ses interventions sont construites de manière dialectique et s'achèvent toutes les deux de manière théâtrale. Quant à l'intervention du 5 février 2003 du Secrétaire d'Etat américain, elle suit une multitude de points au cours desquels sont énoncés l'ensemble des griefs reprochés à l'Irak (*Cf.* Seconde Partie, Titre I, Chapitre II).

[134] Marisol TOURAINE, « La représentation de l'adversaire dans la politique extérieure française depuis 1981 », *Revue française de science politique*, Volume 43, octobre 1993, p. 814.

[135] Cité in Charles COGAN, *Diplomatie à la française, op.cit.* , p. 132.

[136] L'historien Jacques Revel établit un lien entre les traditions de la Cour aux XVIème et XVIIème siècles et la vie politique française actuelle : les élites françaises ont hérité de cette époque un attachement à l'art de la rhétorique et à l'apparence, in Pierre NORA, *Les lieux de mémoire*, Tome 3, volume 3, Paris, Ed. Gallimard, 1997, p. 3144.

à sa position quels que soient les arguments de son interlocuteur. Mais cette ligne de conduite a le tort de ne pas prévoir de ''plan B'' car le diplomate est convaincu de la légitimité de son propos et n'a pas anticipé de position de repli, ce qui laisse la possibilité à ses interlocuteurs de mettre à profit cette défaillance pour faire avancer leurs positions. Le diplomate français s'attache à rechercher une solution politique - en d'autres termes une solution pacifique - jusqu'à la dernière heure et si possible au sein d'une instance multilatérale avec l'espoir que la confrontation militaire pourra être évitée. Cette technique est d'ailleurs quelquefois perçue par les Américains comme de la lâcheté[137] et de la duplicité.

Enfin, le diplomate français partage la conviction profonde d'avoir raison. Peu lui importe d'être quelquefois isolé dans la défense d'une position puisqu'il est intimement convaincu que cette position est la meilleure et la seule valable[138]. Il peut décider de quitter une réunion ou ne pas y assister pour montrer son désaccord. Il se montre peu enclin au compromis et est réputé auprès de ses homologues pour avoir une certaine tendance à la rigidité. L'adoption de cette stratégie nécessite d'être patient puisque les résultats visibles ne se manifestent parfois qu'à long terme, comme ce fut le cas pour la question irakienne en 2003. Il aura, en effet, fallu plusieurs années pour que l'opinion publique américaine et ses représentants ne reconnaissent l'erreur de l'intervention armée en Irak.

II - Des difficultés de Washington à saisir la diplomatie française

Dès lors, la relation franco-américaine peut être marquée par des tensions, même lorsque le consensus existe. La France semble se comporter comme si elle devait affirmer son message universel quelle que soit la position américaine sur le sujet et quand bien même lorsque Paris et Washington partageraient la même approche d'une question internationale. Il en résulte le

---

[137] Ce à quoi le président Chirac répond, à la veille de l'intervention militaire en Irak et alors que les médias américains attaquent la position française : « *Vous savez, atteindre son objectif sans faire la guerre, cela ne peut pas conduire à perdre la face* ». Jacques Chirac, Palais de l'Elysée, Paris, 10 mars 2003.

[138] Des chercheurs de l'Université de Harvard classent ce comportement dans la catégorie des ''*négociations de positions*''. Ce style de négociation est peu efficace car il entraîne bien souvent un blocage du processus, chaque partie restant attachée à défendre ses positions sans jamais accepter de compromis. Pour obtenir un résultat optimal lors de tout processus de négociation, il est au contraire recommander de négocier sur des intérêts et de renoncer à défendre des positions. Lire à ce sujet l'ouvrage de Roger FISHER, William URY et Bruce PATTON, *Getting to Yes : Negotiating Without Giving In*, New York, Ed. Penguin Group, 2011.

sentiment, surtout du côté américain, que l'allié français est en réalité opposé à la politique étrangère américaine alors qu'il ne l'est pas. Pire, la France ferait preuve, tout au long des négociations, de fourberie à l'égard de son allié puisqu'elle semble d'accord et qu'elle annonce finalement un point de vue inattendu. Ce fut notamment le cas lors de la première Guerre du Golfe alors que les deux pays étaient en accord sur le traitement de la question irakienne[139]. Côté français, il s'agissait simplement d'exprimer sa position et ses valeurs, sans forcément que cela ne remette en question le consensus dominant.

Les Etats-Unis et la France n'interprètent pas la manière de négocier et le positionnement diplomatique de l'autre de la même manière. Pour les Etats-Unis, et cela fut d'autant plus vrai sous l'Administration Bush, le dialogue avec ses alliés est considéré comme une ratification des souhaits américains. C'est un dialogue nécessaire mais qui n'aura de toute façon pas - ou peu - d'incidence sur les décisions américaines, au risque d'ailleurs de passer à côté de certains signes ou d'ignorer des éléments qui pourraient se révéler d'importance. L'essentiel pour Washington est finalement que le dialogue ait eu lieu et que l'atmosphère ait été relativement harmonieuse.

Mais la manière de négocier de la France n'entre pas dans ce schéma. Comme vu précédemment, l'objectif de la France est, en premier lieu, de défendre sa position. Pour cela, elle se montre ouverte et apporte autant d'importance au fond qu'à la forme, si bien que son attitude agréable et courtoise laisse penser au diplomate américain qu'elle est d'accord avec sa position, alors qu'elle ne l'est pas. Cependant, pour les Américains, une alliance doit être marquée par un dialogue franc entre les partenaires, alors que la France adopte parfois une attitude polie, mais contrainte. Dès lors, les Français ont la réputation de faire preuve de duplicité et de fourberie dans leurs échanges car le langage diplomatique américain est, quant à lui, bien plus direct et manque quelque fois d'abstraction. Pour les Français, au contraire, cette attitude est interprétée comme de la naïveté et ils jugent quelquefois leurs homologues transatlantiques comme des partenaires "*simplistes*".

---

[139] A ce propos, il est intéressant de noter un épisode qui choqua les diplomates américains lors de la première crise irakienne. Le 15 janvier 1991, à quelques heures de la fin de l'ultimatum lancé à l'Irak, les Français proposèrent une résolution au sein du Conseil de sécurité des Nations Unies visant à éviter le déclenchement d'une opération militaire si l'Irak acceptait de se retirer du Koweït et à commencer immédiatement l'évacuation. La France renonça finalement à ce projet de résolution mais fut suspectée par les Américains et les Britanniques d'avoir lancé cette proposition en vue de sauver son crédit auprès du régime irakien.

Le ministre des Affaires étrangères, Hubert Védrine, déclarait ainsi, en février 2002, quelques jours après le discours sur l'état de l'Union du président Bush : « *Nous sommes menacés aujourd'hui par une nouvelle forme de simplisme qui consiste à réduire tous les problèmes du monde à une lutte contre le terrorisme. Ce n'est pas sérieux. Nous ne pouvons accepter cette idée... Si nous ne sommes pas d'accord avec la politique américaine, nous devons le dire. Nous pouvons le dire et nous devons le dire* »[140].

Soucieux de mieux comprendre son allié français, le Département d'Etat fit une tentative en 1964 pour mettre la France face à ses ambiguïtés et améliorer le climat des négociations. Un cadre du Département d'Etat rapporte l'anecdote suivante à propos de la manière de négocier du général de Gaulle :

« *A Washington, on ne savait jamais très clairement où de Gaulle voulait en venir. A un moment donné, le secrétaire d'Etat adjoint, George Ball, proposa lors d'une réunion tenue à la Maison-Blanche une approche sérieuse et publique de de Gaulle - une approche qui consisterait à le placer en demeure de répondre à la question : ''Que voulez-vous ?''. Nous devrions sérieusement lui faire savoir […] : nous ne sommes pas contre vous, mais nous ne savons pas ce qui vous ennuie et nous n'avons pas de propositions venant de vous.* »[141]

Le journaliste Roger Cohen relate également un incident survenu en mai 1992, lors d'une réunion franco-américaine au sujet de la première Guerre du Golfe, entre le Secrétaire d'Etat James Baker et le Ministre des Affaires étrangères Roland Dumas au cours duquel le chef de la diplomatie américaine lance, agacé, à son homologue : ''e*st-ce que vous êtes avec nous ou contre nous* ?''[142]. Selon le journaliste, cette remarque, sur fond de discussion à propos de l'OTAN, révèle la défiance mutuelle et le climat de suspicion qui existent entre les deux pays depuis la fin de la Guerre froide en dépit de leur alliance historique et met en lumière leurs difficultés à communiquer et à se comprendre. Côté français, cette question fut perçue comme trop directe, manichéenne et naïve

---

[140] Corinne LESNES, « Hubert Védrine dénonce le ''simplisme'' et l'unilatéralisme ''utilitaire'' des Américains », *Le Monde*, 8 février 2002.

[141] Compte-rendu d'une réunion dans le Bureau Ovale, 19 novembre 1964, Lyndon B. Johnson Library, National Security File, Memoranda to the President, Box. 2, vol. 7 (1er octobre-31 décembre 1964).

[142] Roger COHEN, « US-French relations turn icy after cold war », *The New York Times*, 2 juillet 1992.

alors que les Américains la considéraient comme une question précise et attendaient de leur allié une réponse claire et un soutien sans faille.

Section 2 - L'affirmation de l'exception française et le refus d'un monde unipolaire depuis la fin de la Guerre froide

Depuis 1945, la France semble vouloir atteindre deux objectifs contradictoires dans la conduite de sa politique étrangère : elle veut à la fois rétablir son rang, mais cet objectif implique la participation et l'inclusion, et souhaite, dans le même temps, accéder à l'indépendance, ce qui peut mener à l'exclusion. La politique étrangère française est ainsi structurée par une pratique de la rivalité plutôt que de l'adversité ; elle se définit par rapport à ses concurrents plutôt que de se définir en opposition à des ennemis. La fin de la Guerre froide, en bouleversant la notion d'adversaire, a pleinement bénéficié à cette vision du monde puisque les ennemis traditionnels ont disparu pour laisser place à un échiquier international peuplé de rivaux (**§ 1**).

Cependant, alors que la France prônait le passage d'un monde bipolaire à un monde multipolaire, les lendemains de la Guerre froide ont démontré que la nouvelle donne était fortement empreinte d'unipolarité. La fin de l'affrontement Est-Ouest a modifié la donne dans la relation franco-américaine car les deux pays sont libérés de certaines contraintes relatives à la disparition de la menace soviétique (par rapport au fonctionnement de l'OTAN notamment). Même si de nouvelles tensions sont apparues entre les deux pays, de nouveaux compromis ont été trouvés, du fait du déclin relatif des deux puissances. Le principal enjeu de la relation franco-américaine, au cours des années 1990, a été d'assurer une transition permettant de préserver les intérêts de chacun. Mais, malgré une solidarité totale entre les deux pays lors des attentats du 11 septembre et le soutien de la France à l'invasion de l'Afghanistan en octobre 2001, les dissensions sont rapidement réapparues entre Paris et Washington, une fois le choc des attentats du 11 septembre passé (**§ 2**).

§ 1 - Les effets de la fin de la Guerre froide sur la conduite de la diplomatie française

La politique étrangère française se préoccupe surtout de la place que la France doit occuper sur la scène internationale et conçoit les relations entre Etats sous l'aspect de la compétition plutôt

que du conflit (**I**). Pour faire entendre sa voix et défendre son "*exception*" malgré l'émergence d'un monde unipolaire tournant autour de l'hyperpuissance américaine, elle prône un ordre multipolaire dans lequel coexisteraient plusieurs pôles de puissance et diverses sphères d'influence (**II**).

I - Une conception des relations internationales fondée sur la compétition plutôt que le conflit

La France envisage les relations internationales par la place qu'elle y occupe plus que par la nature des autres acteurs internationaux (contrairement aux Etats-Unis qui identifient des nations amies et des nations ennemies). Cette conception de la politique étrangère l'entraîne parfois vers de dangereux abîmes où elle se retrouve en position de conflit avec ses alliés, comme ce fut le cas avec l'accès au nucléaire ou la question irakienne. Paradoxalement, cette volonté d'indépendance et ce refus de s'aligner systématiquement sur les positions de l'unique "*hyperpuissance*"[143] font d'elle un rival politique permanent des Etats-Unis, même durant la Guerre froide où prévalait une approche binaire des relations internationales.

La grande aspiration des chefs de l'Etat et des principaux responsables politiques français est de maintenir le rang de la France. Cette attitude est d'ailleurs souvent perçue comme de l'arrogance à l'étranger. Ce ne sont donc pas tant des objectifs donnés qui définissent l'action de la France à travers le monde, mais le souci de restaurer "*une certaine idée de la France*", de son statut, de sa grandeur et de sa mission. La diplomatie française paraît davantage guidée par la nécessité d'affirmer ce qu'est la France et ce qu'elle a pour ambition de représenter plutôt que par le souci d'atteindre un objectif précis. La diplomatie française se préoccupe surtout de la place que la France doit occuper sur la scène internationale.

---

[143] Au début des années 2000, Hubert Védrine dénonce l'hyperpuissance américaine qu'il perçoit comme un danger pour l'équilibre international : « *Pendant ce temps-là, les Etats-Unis devenaient, par KO de l'URSS et par leur phénoménale réussite, cette 'hyperpuissance' que j'ai décrite en 1998 [...]. Ils disposaient dès lors sur le monde de pouvoirs sans précédent ni équivalent, et, débarrassés de tout contrepoids, s'apprêtaient à rejeter ce sur-moi qui les avait encore retenus, avec les présidents George Herbert Bush et Bill Clinton, d'aller au bout de leur puissance nouvelle. Bientôt, 'l'hyperpuissance', plus que jamais messianique et missionnaire, se sentirait débridée ; un souverainisme radical et un unilatéralisme résolu submergeraient toutes les digues. Pour reprendre la belle expression de Stanley Hoffmann, 'désempêtré', Gulliver se déchaînerait* ». *Cf.* Hubert VEDRINE, *Face à l'hyperpuissance : Textes et discours (1995-2003)*, Paris, Ed. Fayard, 2003, p. 10.

On peut distinguer plusieurs facteurs qui expliquent le fait que la France - et ses diplomates - entretiennent le mythe selon lequel elle continue d'être une nation de poids dans les relations internationales :

- l'importance donnée à la Révolution française, à travers l'éducation et l'enseignement de l'Histoire, dans la construction de la France et de la défense des valeurs républicaines. Les élites françaises ont ainsi la conviction de représenter un modèle universel et admirable hérité d'un événement historique faisant l'objet d'un large consensus et dont l'esprit va bien au-delà d'une révolution civile au sens strict ;
- la conviction de poursuivre un projet cartésien ;
- les liens privilégiés que la France continue d'entretenir avec ses anciennes colonies, à travers notamment la place accordée à la défense de la francophonie, et qui concourt à son pouvoir d'influence à travers le monde ;
- la détention d'un statut de membre permanent au sein du Conseil de sécurité et donc la possibilité d'user du droit de *veto* ;
- la possession de l'arme nucléaire.

La politique étrangère française est structurée par l'idée que se font les responsables français de l'ordre international. L'obsession de la France est de vivre dans un monde multipolaire. Mais cette vision n'a pas la faveur de l'Administration Bush car elle leur paraît remettre en cause les intérêts américains et défier la puissance américaine à travers le monde. Pour le professeur en économie, Marisol Touraine : « *La politique extérieure française se donne pour adversaire celui qui vient perturber l'ordre international. [...] Il n'y a rien que la France redoute tant que les puissances impériales, d'où l'oscillation permanente à l'égard des Etats-Unis…* »[144].

Cette conception de la diplomatie a pleinement profité d'un monde de post-Guerre froide, dénué d'ennemis visibles ou affichés, monde dans lequel il ne s'agit plus de se définir par rapport à un camp ou à un autre. La fin du monde bipolaire a permis à la France de se repositionner et d'affirmer ses valeurs universelles et de faire entendre sa voix sur des thèmes pour lesquels elle entend détenir une certaine expertise (défense des libertés fondamentales et des droits de l'Homme, valeurs véhiculées par la francophonie...). La conviction que les valeurs proclamées en 1789 sont

[144] Marisol TOURAINE, « La représentation de l'adversaire dans la politique extérieure française depuis 1981 », *op. cit.*, pp. 816 et 818.

universelles est extrêmement forte dans la classe politique de gauche comme de droite, les chefs d'Etat et les diplomates se faisant en effet les garants d'une "*exception française*" dont les fondements remontent à la Révolution de 1789.

II - La recherche d'un monde multipolaire comme moyen d'exprimer sa différence et de faire entendre sa voix

Le Quai d'Orsay défend le multilatéralisme car la diplomatie française considère que c'est le mode de coopération le plus efficient dans l'ère de la mondialisation et de l'interdépendance. Un Etat, seul, même hyperpuissant, ne saurait résoudre une crise régionale ou faire face à un défi international majeur tel que la lutte contre le terrorisme ou la protection de l'environnement. La sécurité collective nécessite une réponse globale et concertée. La disparition du monde bipolaire a pleinement bénéficié à cette conception de la diplomatie que la France aime à défendre. La fin de la Guerre froide a permis à la France de se repositionner par rapport à ses alliés, d'affirmer ses valeurs qu'elle considère universelles et de faire entendre sa voix sur des thèmes pour lesquels elle entend avoir une expertise (promotion des libertés fondamentales et des droits de l'Homme, défense de l'Etat de droit...).

Dans la conduite de sa politique étrangère, la France est très attachée à défendre le multilatéralisme que ce soit au sein des Nations Unies ou de l'Union européenne[145]. La position française est que le multilatéralisme permet d'apporter une légitimité aux actions et aux décisions de la communauté internationale, notamment lorsqu'il s'agit de décider de sanctions militaires. Il

[145] « *Nous voulons vivre dans un monde multipolaire, c'est-à-dire avec quelques grands groupes qui aient entre eux des relations aussi harmonieuses que possible, un monde dans lequel l'Europe, notamment, aura toute sa place, un monde où la démocratie progresse, d'où l'importance à nos yeux capitale de l'Organisation des Nations Unies pour donner un cadre et une impulsion à cette démocratie et à cette harmonie, un monde où les crises inévitables puissent être gérées aussi bien que possible, qu'il s'agisse des crises régionales ou des crises que l'on appelle de prolifération, [...] enfin un monde qui privilégie le respect de l'autre, le dialogue des cultures, le dialogue des civilisations, et qui essaie d'éviter les affrontements* » ; Jacques Chirac, Palais de l'Elysée, Paris, 10 mars 2003.

permet également d'éviter une scission entre le Nord et le Sud dans la résolution des grands défis internationaux[146].

Pour l'ancien Secrétaire d'Etat, Henry Kissinger, la France a tenté depuis la fin de la Guerre froide de limiter l'unilatéralisme de l'hyperpuissance américaine, par le biais notamment des institutions multilatérales. L'inquiétude française en matière d'échiquier international, depuis la chute de l'Union soviétique, est de favoriser l'équilibre des puissances et de restreindre l'hégémonie américaine : « *En dernière analyse, la politique internationale finit par reposer sur le pouvoir pur et dur. Et, dans un tel monde, il y avait un fossé intrinsèque entre l'image que la France se donnait d'elle-même comme nation dominant l'Europe et sa capacité à soutenir une telle gageure - un fossé qui a miné la politique française jusqu'à aujourd'hui* »[147].

Selon le professeur en économie Marisol Touraine, la France va mettre en oeuvre, au lendemain du début de la Guerre froide, une stratégie essentiellement destinée à s'assurer que se maintiennent des espaces de liberté à travers le monde, condition de son ''*jeu en solitaire*''. La politique étrangère française se garde de se faire des ennemis mais se préoccupe davantage de ses rivaux. Cette position explique par exemple la politique pro-arabe de la France depuis les années 1970[148]. La politique étrangère française se définit essentiellement par la conviction que doit se mettre en place un ordre international multipolaire dans lequel la France a un rôle à jouer plutôt que par la désignation d'un adversaire (tel ''*un Axe du Mal*'') auquel s'opposer. La France est animée par le souci de vivre dans un monde en concurrence. C'est l'opportunisme (au sens premier du

---

[146] Le chercheur Bertrand de Largentaye note cependant la différence d'appréhension du concept de multipolarité entre la France et les Etats-Unis : « *Pour désigner le monde de demain, la multipolarité est une expression qui a la faveur de la France et qui a le don d'exaspérer l'actuelle Administration américaine. Plusieurs penseurs américains, influents dans l'entourage de G.W. Bush, défendent en effet l'idée selon laquelle nous nous trouvons désormais dans un monde unipolaire, un monde où ''qui n'est pas avec nous [les Etats-Unis] est contre nous*''. » Bertrand de LARGENTAYE, « L'avenir de la relation transatlantique à la lumière de la crise irakienne », *Revue internationale et stratégique*, printemps 2004, n° 53, p. 64.

[147] Henry KISSINGER, *Diplomacy*, New York, Simon and Schuster, 1994, p. 119.

[148] A ce titre, Marisol Touraine note que l'engagement de la France dans la première Guerre du Golfe a porté atteinte à l'image de la France dans cette partie du monde. Elle aurait ainsi perdu sur ''*tous les tableaux*'' : non seulement, ses contre-performances ont mis en lumière ses faiblesses militaires mais en plus, l'abandon de sa politique arabe a miné son influence au Moyen-Orient. Au vu de cette leçon, on comprend les réticences de la France à s'engager, en 2003, dans un nouveau conflit dans cette partie du monde.

terme), au contraire du manichéisme de l'Administration du président Bush, qui fonde son action internationale.

Etant donnée l'inégalité de puissance entre la France et les Etats-Unis, il est plus facile pour le Quai d'Orsay de défendre la position française et de transmettre son message par une déclaration publique au sein d'une instance multilatérale plutôt que de tenter d'influencer les Etats-Unis lors de négociations privées. Cette stratégie a une double efficacité, elle permet à la France de se rallier une partie de la communauté et l'opinion publique internationales tout en évitant des négociations laborieuses avec les Etats-Unis sur des sujets sensibles[149]. L'affrontement entre Dominique de Villepin et Colin Powell au sein des Nations Unies en février 2003 constitue la meilleure illustration de cette stratégie française. Voyant que les Etats-Unis sont déterminés à faire usage du recours à la force, la France fait une ultime tentative, à la tribune des Nations Unies, de faire évoluer la position américaine. A noter qu'à l'issue de son intervention du 14 février 2003, le ministre français des Affaires étrangères est longuement ovationné par l'Assemblée générale des Nations Unies, fait suffisamment rare pour être souligné.

§ 2 - Les effets de l'émergence d'un monde unipolaire sur la relation franco-américaine

La fin de la Guerre froide a permis à la France de poursuivre ses ambitions en matière d'indépendance, sans que cela ne soit remis en question, au cours de la décennie 1990, par son allié américain. Mais si cette stratégie était relativement tolérée par le gouvernement Clinton, elle s'est heurtée à la conception des nouvelles priorités géopolitiques de l'Administration Bush formulées au lendemain des attentats du 11 septembre (**I**). Le nouveau millénaire voit s'affronter deux conceptions de la manière dont doivent être appréhendés les enjeux globaux : la logique de paix, conceptualisé par la philosophie kantienne des relations internationales, et la logique de guerre, conceptualisée par le modèle hobbesien des rapports de force entre grandes puissances (**II**).

[149] La France accorde ainsi une attention particulière à envoyer des diplomates de qualité dans les institutions multilatérales (ONU et Union européenne notamment) afin de renforcer son influence. En s'alliant ainsi avec d'autres puissances dans un cadre multilatéral, il est ainsi plus facile pour la France de faire valoir sa position et parfois de s'opposer à la puissance américaine.

I - Les prémices d'une distanciation entre les positions françaises et américaines au lendemain des attentats du 11 septembre 2001

Le président Chirac est le premier chef d'Etat étranger à se rendre aux Etats-Unis après les attentats terroristes. Lors de la rencontre officielle entre les deux chefs d'Etat à Washington, le 18 septembre 2001, le président Chirac réaffirme spontanément la solidarité du peuple français envers le peuple américain ainsi que la disponibilité des services de l'Etat français pour lutter contre le terrorisme aux côtés des Etats-Unis :

« J'ai voulu lui dire aussi, et leur dire, notre détermination, qui est sans réserve, pour lutter avec toute l'efficacité nécessaire contre ce nouveau type de mal absolu qu'évoquait à l'instant le Président et qu'est le terrorisme [...] la disponibilité de la France pour discuter de tous les moyens à mettre en oeuvre pour que cette lutte contre le terrorisme soit efficace et qu'on puisse réellement éradiquer ce mal de notre temps. »[150]

Lors de cette rencontre, le président Bush loue les propos du président Chirac qu'il reconnaît comme un homme de "*vision*" et se déclare alors heureux que la France se joigne aux Etats-Unis dans cette nouvelle forme de guerre, non pour un "*territoire mais pour la liberté*" :

« Le président Chirac a compris que nous étions entrés dans une nouvelle forme de guerre. C'est une guerre contre ceux qui aiment la liberté. [...] C'est une nouvelle forme de guerre. Elle nécessitera détermination et patience. Les gens qui aiment la liberté, comme Jacques Chirac et le peuple français, se joindront à nous. [...] C'est une guerre qui va nécessiter un effort international. Elle va nécessiter de chacun de nous de rassembler les informations nécessaires, de trouver les cachettes des terroristes, de travailler avec les gouvernements pour les en faire sortir, de les traquer, et ensuite d'avoir le courage de les amener devant la justice. »

[150] Point de presse conjoint de M. Jacques Chirac, Président de la République, et M. George W. Bush, Président des Etats-Unis d'Amérique, sur la solidarité de la France avec les Etats-Unis après les attentats terroristes à New York et à Washington et le soutien de la France dans la lutte contre le terrorisme, Washington, le 18 septembre 2001.

Mais lorsqu'un journaliste demande au Président Chirac s'il partage l'idée que le terrorisme s'apparente à une guerre, celui-ci prend immédiatement ses distances avec les déclarations du chef d'Etat américain et se veut prudent avec l'utilisation de ce concept. S'il réaffirme le danger que présente le terrorisme pour la défense des droits de l'Homme, de la liberté, et des "*valeurs essentielles de notre civilisation*", il se garde d'évoquer le concept de guerre[151] pour décrire la nouvelle ère dans laquelle le monde est entré[152].

Dès septembre 2002, on note une distanciation des positions de chacun sur les grandes questions internationales, avant même que la résolution 1441 relative à l'Irak ne soit votée. Dans un entretien accordé au quotidien le *New York Times* en septembre 2002, le président Chirac rappelle son attachement au multilatéralisme : c'est au Conseil de Sécurité de décider des mesures à prendre pour s'assurer que l'Irak ne développe pas de programme d'armement. Il indique qu'il est partisan d'un processus en deux étapes : si les inspecteurs ne sont pas autorisés à retourner en Irak, une seconde résolution devrait être votée en vue de décider des sanctions. Il rappelle que le but de l'Organisation des Nations Unies n'est pas le changement de régime en Irak mais le respect par le pays de ses engagements internationaux en matière d'armement. Pour le président français, bien des gouvernements nécessitent un changement de régime, plus respectueux des droits humains et de la procédure démocratique, mais il n'entre pas dans les prérogatives du Conseil de Sécurité de mener à bien ce type de mission.

II - Logique de guerre et logique de paix : une France kantienne face à une Amérique hobbesienne

---

[151] Il est intéressant de noter, lors de cette conférence de presse conjointe, les différences de champs lexicaux utilisés par les deux chefs d'Etat : alors que le président Bush utilise le mot "*guerre*" à quatre reprises pour désigner les attaques terroristes, le président Chirac ne l'évoque jamais ; le président Bush utilise le concept de "*liberté*" à sept reprises (contre une fois pour le président français). Enfin, le président Bush qualifie cinq fois son homologue "*d'ami*" alors que Jacques Chirac utilise ce terme une seule fois. A noter que la relation personnelle entre les deux chefs de l'Etat, depuis l'élection de George Bush, est cordiale mais loin d'être privilégiée.

[152] *« Je ne sais pas s'il faut utiliser le mot guerre. Ce qui est sûr, c'est que nous avons un conflit d'une nouvelle nature, qui est un conflit déterminant pour le maintien des droits de l'Homme, de la liberté, de la dignité humaine, et que tout doit être mis en oeuvre pour protéger ces valeurs essentielles qui sont celles de notre civilisation. Et, donc, nous sommes naturellement disposés, je l'ai dit tout à l'heure, à être totalement solidaires, naturellement, avec les Etats-Unis et à faire tout ce qui, en concertation avec eux, nous apparaîtra utile ou nécessaire pour atteindre cet objectif vital pour la planète et qui est l'éradication du terrorisme. J'ajoute que vous observerez que la quasi-totalité des responsables du monde d'aujourd'hui sont sur la même ligne. »*

« *La France, conformément à sa tradition, dit : ''s'il y a un moyen d'éviter la guerre, il faut l'éviter''.* »[153]

Jacques Chirac, 10 mars 2003

Depuis 1945, la France s'est résolument engagée dans une diplomatie de la paix, optant pour la voie politique plutôt que militaire, dès lors qu'une solution diplomatique est possible dans la résolution d'un différend. Cela s'explique par le fait que la France soit en situation de faiblesse militaire depuis la Seconde Guerre mondiale (notamment durant la Guerre froide où elle se trouvait prise en étau entre les deux blocs). Les diplomates français, animés par l'ambition de restaurer la grandeur de la France mais conscients des limites économiques et militaires du pays à travers le monde, ont tendance à privilégier les alternatives politiques plutôt que militaires dans le règlement des conflits et la pacification des relations internationales[154] (cela se retrouve tout particulièrement dans la tentative de règlement de la crise irakienne). Cette orientation en matière de politique étrangère est à l'opposé de celle de Washington qui accorde une plus grande importance aux options militaires.

L'historien néoconservateur américain Robert Kagan a développé une théorie, fondée sur les paradigmes philosophiques d'Emmanuel Kant et de Thomas Hobbes, des relations internationales opposant les Etats-Unis et l'Europe dans la conduite de leur politique étrangère[155]. Davantage encline à promouvoir le modèle kantien, l'Europe prône la coopération et la négociation pour aboutir à son idéal de paix mais elle serait en réalité impuissante. Les Etats-Unis vivent, quant à eux, dans une réalité des relations internationales plus conflictuelles, telle que l'avait conceptualisée Thomas Hobbes.

---

[153] Entretien télévisé du président Chirac, Palais de l'Elysée, Paris, 10 mars 2003.

[154] Par solutions politiques, la France entend un large éventail de possibilités allant notamment de l'aide économique, à l'envoi de forces de sécurité, ou encore aux opérations de maintien de la paix...

[155] Robert KAGAN, *Of Paradise and Power : America and Europe in the New World Order,* New York, Ed. Knopf, 2003.

Dans son Projet de paix perpétuelle[156], le philosophe Emmanuel Kant énonce diverses propositions pour garantir les bases d'une pacification des relations internationales[157]. L'idée centrale de sa thèse est que le comportement social et humain doit être guidé par un refus de la guerre. Selon Kant, il ne s'agit donc pas simplement de s'abstenir de faire la guerre (puisque dans ce cas, le danger reste permanent) mais d'institutionnaliser les relations internationales en vue de garantir la paix. Le progrès des sociétés humaines est de résoudre la question de la guerre et d'oeuvrer à des accords internationaux pour atteindre cet idéal de paix[158].

Pour Robert Kagan, cette philosophie pacifiste est le propre des nations d'Europe occidentale qui cherchent à s'organiser en institutions supranationales pour contrebalancer leurs faiblesses militaires et économiques car : « *Quand on est puissant on agit, quand on est faible on s'en remet à la négociation et au droit* »[159]. Robert Kagan développe une conception du recours à la force fondée sur les modèles de Mars et de Vénus : les Etats-Unis viendraient de Mars, le guerrier, alors que l'Europe occidentale s'inspirerait du modèle de Vénus, la déesse de l'Amour, pour fonder son action internationale.

« *L'Europe, en raison de son expérience historique unique du demi-siècle écoulé - culminant au cours de la dernière décennie avec la création de l'Union européenne - a développé une série d'idéaux et de principes à propos de l'utilité et de la moralité de la puissance qui sont différents de ceux des Américains qui, eux, n'ont pas partagé la même expérience. [...] Considérez pour cela les caractères qui définissent la culture stratégique des Européens - l'accent mis sur la négociation, la diplomatie et les liens commerciaux, sur le droit international plutôt que sur le recours à la force, sur la séduction plutôt que la coercition, sur le multilatéralisme plutôt que l'unilatéralisme. [...] A l'intérieur des limites de l'Europe, les vieilles lois des relations internationales ont été abrogées.*

---

[156] Emmanuel KANT, *Vers la paix perpétuelle*, Paris, Ed. Flammarion, 2006.

[157] Parmi les propositions les plus intéressantes et les plus novatrices, on peut notamment retenir le respect des traités internationaux, le droit à l'autodétermination et le principe de non-ingérence, le respect d'un droit de la guerre.

[158] « *Il faut qu'il y ait une alliance d'espèce particulière qu'on peut nommer l'alliance de paix et que l'on distinguerait d'un contrat de paix en ce que ce dernier chercherait à terminer simplement une guerre tandis que la première chercherait à terminer pour toujours toutes les guerres.* » *Cf.* Emmanuel KANT, *Vers la paix perpétuelle, op. cit*., p 83.

[159] Robert KAGAN, *Of Paradise and Power : America and Europe in the New World Order, op. cit.*

Les Européens sont sortis du monde hobbesien de l'anarchie pour entrer dans le monde kantien de la paix perpétuelle… »[160]

Thomas Hobbes transpose, quant à lui, l'état de nature[161] qui existe entre les hommes aux relations entre Etats. La violence qui caractérise l'état de nature est reproduite sur la scène internationale car il n'existe aucun pouvoir au-dessus des Etats capable d'assurer la sécurité collective (alors que le contrat social met en place des institutions assurant la coexistence pacifique de tous les individus d'une même société). Hobbes défend l'idée que l'état de guerre entre nations a des effets vertueux sur une société humaine : en nommant un ennemi extérieur à lui-même, l'Etat préserve son unité artificielle et maintient la cohésion entre les membres du groupe[162]. L'état de guerre permanent entre les Etats ne permet en aucun cas de poser les postulats d'une paix perpétuelle. Aucun Léviathan n'est en mesure de mettre un terme à la logique de guerre qui domine les relations internationales[163]. La guerre est ainsi, selon Hobbes, le mécanisme naturel qui caractérise les relations entre les nations.

On retrouve ce paradigme dans le fonctionnement diplomatique des deux pays[164]. Depuis le début de la Guerre froide, le recours à la force, mais surtout la menace du recours à la force, est devenu le premier instrument de politique étrangère des Etats-Unis. Cette différence entre les deux

---

[160] Robert KAGAN, « Power and Weakness », *Policy Review*, juin-juillet 2002, pp. 3 et 9.

[161] Concept qu'il a développé dans son ouvrage Le Léviathan : dans l'état de nature, les individus sont dominés par leurs passions individuelles (désir de pouvoir, peur...) qui les incitent à prendre les armes pour se protéger. Chaque individu est potentiellement l'ennemi de l'autre. C'est la conclusion du contrat social, dictée par le sentiment de peur et l'instinct de préservation, qui assure une certaine sécurité collective et met fin à l'état de guerre qui sévit entre les individus.

[162] Hobbes va même plus loin en mettant en garde contre les dangers de l'absence d'un ennemi qui pourrait favoriser une situation interne conflictuelle, voire une guerre civile : « *Lorsqu'il n'y a pas d'ennemi commun, [les hommes] se font la guerre l'un à l'autre à propos de leurs intérêts particuliers.* » (*Léviathan*, Paris, Ed. Sirey, 1971, p. 224).

[163] « *Car l'état des Républiques entre elles est celui de nature, c'est-à-dire un état de guerre et d'hostilités. [...] Il est requis ensuite à la défense du peuple qu'il se prémunisse. Or c'est se prémunir que de faire provision de soldats, d'armes, de vaisseaux, de forteresses et d'argent, avant que le temps presse, et que le péril soit imminent.* » in Thomas HOBBES, *De Cive ou les fondements de la politique*, Paris, Ed. Sirey, 1981, pp. 238-239.

[164] Comme le souligne le professeur Stanley Hoffmann, dans un entretien accordé à l'hebdomadaire Le Point en 2003 : « *Dominique de Villepin partage avec des néoconservateurs comme Wolfowitz un même idéalisme démocratique. Mais, tandis que le Pentagone veut imposer la démocratie par la puissance et la force, le Quai d'Orsay veut l'insuffler par la diversité culturelle et la souveraineté partagée* ». Sébastien FUMAROLI, « Dominique de Villepin : la controverse, Entretien avec Stanley Hoffmann », *Le Point*, 19 décembre 2003.

pays, et les deux continents, s'explique en partie par des raisons historiques et psychologiques. En effet, l'Europe a connu à maintes reprises dans son histoire proche et lointaine les ravages et les traumatismes de la guerre, contrairement aux Etats-Unis[165]. L'Europe a donc souvent la réputation d'être empreinte d'une culture de paix, de reconstruction et de prévention alors que les Etats-Unis ont la réputation d'être une nation guerrière dont le recours à la force est le principal instrument de politique étrangère.

[165] Cependant, malgré une tendance au pacifisme, il faut garder à l'esprit que la France, tout comme la Grande-Bretagne, est une nation fortement engagée dans des opérations militaires extérieures. Elle n'a en effet pas renoncé à l'usage de la force militaire comme moyen d'action internationale lorsque la situation l'exige. Le Secrétaire d'Etat Colin Powell a, lui-même, reconnu l'importance du rôle de la France dans le maintien de la paix dans le monde à l'été 2003 (donc après la violente crise qui opposa la France et les Etats-Unis) lorsque les Français prirent le commandement de l'opération Artemis pour rétablir la paix à Bunia en République Démocratique du Congo.

CONCLUSION DE CHAPITRE

Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, les dirigeants politiques français, qu'ils aient été de gauche ou de droite, n'ont eu de cesse de tenter de restaurer la puissance, l'image et le rayonnement de la France à travers le monde, malgré la disparition de l'empire colonial et l'affirmation progressive de l'hyperpuissance américaine sur la scène internationale. Cette conception de la diplomatie a pu trouver toute son expression au lendemain de la chute de l'Union soviétique alors qu'il n'était plus nécessaire de se positionner dans un camp face à un autre. Ainsi que le soulignait, au XIXème siècle, le premier ministre britannique Lord Palmerston: "*une nation n'a ni alliés ni ennemis permanents, seulement des intérêts permanents*"[166].

La doctrine gaulliste de la diplomatie a permis à la France de capter l'attention internationale même lorsque l'état réel de sa puissance politique et économique ne lui octroyait pas un tel privilège car, comme le note le professeur Cogan, "*De Gaulle avait un grand talent pour masquer la réalité, pour représenter plus qu'il ne possédait réellement*"[167]. Ce fut le cas dans les années 1960 mais également lors de la crise irakienne en 2003. Ce besoin impératif d'indépendance a souvent résulté en une attitude diplomatique dure et intransigeante et a contribué à alimenter, à plusieurs reprises au cours des soixante dernières années, de vives tensions avec l'allié américain. Durant la Guerre froide, l'incompréhension est parfois si grande que les deux nations en viennent à éprouver un sentiment de méfiance réciproque envers l'autre malgré leur alliance historique.

A la fin des années 1990, le professeur Charles Cogan s'interrogeait sur l'avenir de la relation franco-américaine alors que la Guerre froide était achevée. Il émettait l'hypothèse qu'il y avait alors des deux côtés de l'Atlantique des "*désirs de revanche*" car les Français avaient été contenus autour du consensus nucléaire occidental, alors que Washington avait subi les "*insultes gaullistes*" et l'expression continue de la différence française tout au long de l'opposition américano-soviétique.

---

[166] Lord Palmerston, Discours à la Chambre des Communes, Londres, 1er mars 1848.

[167] Charles COGAN, *Alliés éternels, amis ombrageux : les Etats-Unis et la France depuis 1940*, Bruxelles, Ed. Bruylant LGDJ, 1999, , p. 53.

Pour comprendre les désaccords bilatéraux et saisir l'intensité de la crise franco-américaine autour du dossier irakien, il apparaît donc fondamental de prendre en compte les vieilles querelles du passé ainsi que les ambitions concurrentes des deux nations, car les malentendus franco-américains autour de leur conception du nouvel ordre mondial et de leur positionnement sur l'échiquier international n'ont jamais réellement disparu.

Chapitres II - Une diplomatie animée par la conviction d'incarner la "*seule nation indispensable*"

« *Les Etats-Unis sont la seule nation indispensable*. »[168]

William J. Clinton, président des Etats-Unis, janvier 1997

Lors des débats sur la question irakienne, deux conceptions de la géopolitique et des relations internationales s'opposent : une conception prônant l'approche multilatérale des grands enjeux internationaux, vision essentiellement partagée par les nations européennes, et une conception unilatéraliste des relations internationales fondée sur l'idée qu'une action de politique étrangère peut se passer d'une consultation et d'un soutien de la communauté internationale. Cette doctrine, défendue par la branche néoconservatrice de l'*intelligentsia* américaine, repose sur la conviction qu'une nation dont l'hyperpuissance militaire et économique est inégalée ne doit en aucun cas renoncer à limiter sa souveraineté et son pouvoir de décision en se soumettant à un droit qui lui serait supérieur. Elle repose également sur l'intime conviction que les valeurs défendues par la démocratie américaine sont légitimes et universelles puisqu'elles défendent la liberté, l'égalité et le bien-être des peuples. Pour cette raison, le bien-fondé de l'intervention américaine est une évidence et légitime l'action des Etats-Unis à travers le monde (**section 1**).

Après les attaques terroristes du 11 septembre 2001, le président Bush, élu suite à un scrutin contesté et peu enclin à l'engagement international au début de son mandat, devient un ''président de guerre'' fortement engagé dans la lutte contre le terrorisme et convaincu de la ''mission spéciale'' de gendarme du monde des Etats-Unis. Durant son mandat, les Etats-Unis penchent pour l'unilatéralisme avec une préférence pour le recours à la force tandis que les puissances européennes sont davantage enclines au multilatéralisme et au respect du droit international. Cette différence de perception dans la manière d'aborder les grands enjeux internationaux se cristallise tout particulièrement autour du dossier irakien. L'affrontement a été d'autant plus virulent que les nations alliées des Etats-Unis, comme la France et l'Allemagne, opposées au recours à la force, ont perçu tardivement l'inflexion profonde qui s'était opérée dans la doctrine diplomatique de la Maison-Blanche après les attentats du 11 septembre 2001 (**section 2**).

[168] Bill Clinton, discours d'investiture, 20 janvier 1997, Washington D.C.

Section 1 - L'hyperpuissance américaine au service d'un nouvel ordre international

Depuis 1941, les Etats-Unis ont définitivement mis un terme à leur politique antérieure d'isolationnisme[169]. Les autorités américaines, qu'elles aient été démocrates ou républicaines, ont compris que leur puissance ainsi qu'une donne internationale fondée sur l'interpénétration des économies ne leur laissaient pas d'alternative à un engagement dans les relations internationales[170]. En revanche, ce qui distingue une Administration démocrate d'une Administration républicaine, c'est la manière dont cet engagement va se manifester. De manière générale, les Démocrates se montrent favorables à la coopération internationale et aux engagements extérieurs dans des opérations multilatérales alors que les Républicains se révèlent davantage sensibles à la défense des seuls intérêts américains (**§ 1**).

Au lendemain des attentats du 11 septembre, c'est la doctrine néoconservatrice des relations internationales qui domine la politique étrangère des Etats-Unis (**§ 2**). Elle se distingue d'une

---

[169] Selon Samuel Berger, conseiller à la sécurité nationale du président Clinton, plusieurs raisons pourraient inciter les Etats-Unis à revenir à une position isolationniste : l'absence de réel adversaire depuis la fin de la Guerre froide, des contraintes budgétaires lourdes dans une conjoncture économique intérieure difficile, un partage du fardeau désavantageux pour les Etats-Unis, des normes juridiques internationales limitant la souveraineté des Etats-Unis, l'absence de menaces envers les intérêts américains... *Cf.* Samuel R. BERGER, « American Power : Hegemony, Isolationism or Engagement », *Council on Foreign Relations*, 21 octobre 1999.

[170] Quelques mois après l'effondrement du bloc de l'Est, le Professeur Samuel Huntington décrit ainsi la manière dont il envisage le rôle des Etats-Unis à travers le monde en l'absence d'une menace soviétique : « *Un monde dans lequel les Etats-Unis n'auraient pas la primauté connaîtraient plus de violence et de désordre, moins de démocratie et de croissance économique que si les Etats-Unis continuaient, comme aujourd'hui, à avoir plus d'influence sur les affaires globales que tout autre pays. Le maintien de la primauté des Etats-Unis est essentiel non seulement pour le niveau de vie et la sécurité des Américains, mais aussi pour l'avenir de la liberté, de la démocratie, des économies ouvertes et de l'ordre internationa*l. » Samuel HUNTINGTON, « Why International Primacy Matters », *International Security*, vol. 17, n° 4, printemps 1993, p. 83. Cette philosophie est directement reprise et mise en application par l'Administration du président Clinton. Dans la lignée de cette vision, le Secrétaire d'Etat Warren Christopher déclare, en 1995 : *« Nous disposons maintenant d'une chance extraordinaire de façonner un monde qui soit favorable aux intérêts américains et compatibles avec les valeurs américaines, une Amérique des marchés ouverts et de sociétés ouvertes qui mène à un monde de marchés ouverts et de sociétés ouvertes ». Cf.* Warren Christopher, Secrétaire d'Etat, conférence à l'université de Harvard, Cambridge, Massachusetts, 19 janvier 1995.

diplomatie classique par les éléments suivants : les néoconservateurs partagent la conviction profonde d'incarner des valeurs incontestables et universelles, ils aspirent à diffuser leur modèle démocratique et économique à travers le monde et ils sont enclins à l'interventionnisme. Surtout, ils souhaitent restaurer la liberté d'action des Etats-Unis à travers le monde en désengageant leur pays des normes et institutions internationales auxquelles leurs prédécesseurs se sont astreints. On décèle enfin dans cette doctrine des consonances prophétiques avec l'idée que les Etats-Unis ont un message à porter au reste du monde.

§ 1 - Les dilemmes d'une hyperpuissance à la tête d'un monde unipolaire

Contrairement au modèle diplomatique français qui s'inscrit dans une certaine continuité idéologique depuis plusieurs décennies, la diplomatie américaine est davantage fluctuante. Elle évolue au gré des changements présidentiels et des équipes en place à Washington. Ainsi, diverses conceptions, parfois opposées, du rôle des Etats-Unis à travers le monde s'affrontent à Washington (**I**) et peuvent provoquer, en fonction des convictions du chef de l'Exécutif, des ruptures dans la politique étrangère américaine. Après l'élection de George W. Bush, la conception néoconservatrice des relations internationales, fondée sur la liberté d'action des Etats-Unis sur l'échiquier mondial et le rejet de normes internationales considérées comme trop contraignantes, l'emporte dans l'élaboration de la politique étrangère et conduit à une évolution majeure dans la définition des priorités stratégiques du XXIème siècle (**II**).

I - Les diverses conceptions idéologiques du rôle des Etats-Unis à travers le monde

Aux Etats-Unis, trois grands courants idéologiques s'opposent sur le rôle que doivent jouer les Etats-Unis dans le jeu international :

- ***le courant libéral*** : ses défenseurs prônent le multilatéralisme ainsi que la mise en place de normes et d'institutions internationales. Cette conception trouve ses racines

dans la doctrine wilsonienne[171] des relations internationales et a largement inspiré la conduite de la politique étrangère du président Clinton. Elle est relativement proche de la conception européenne du droit international et est essentiellement partagée par des démocrates.

- ***le courant réaliste*** : moins enclins que les libéraux à limiter la souveraineté des Etats-Unis, les réalistes se montrent pragmatiques et prônent l'interventionnisme et le recours à la force, par le jeu des alliances, dès lors que se manifeste une menace imminente contre la sécurité des Etats-Unis ou de leurs alliés. On retrouve ses partisans davantage dans le parti républicain que dans le parti démocrate. Le secrétaire d'Etat Henri Kissinger fut l'une des figures les plus emblématiques du courant réaliste.
- ***le courant néoconservateur*** : les néoconservateurs sont des idéalistes qui préconisent l'intervention préventive des Etats-Unis avant que sa sécurité ne soit directement menacée. Ils défendent l'universalisme de la démocratie. La doctrine néoconservatrice des relations internationales repose sur l'idée que le monde est dominé par les concepts de Bien et de Mal. Il s'agit pour les Etats-Unis d'éradiquer le ''*Mal*'' en contribuant à la promotion de la démocratie et de l'éducation à travers le monde, le mal se nourrissant en effet de la pauvreté, de l'ignorance, du désespoir des populations défavorisées... Dans une certaine mesure, cette doctrine est empreinte d'un certain idéalisme qui la rapproche des idées de gauche. Dans l'Administration Bush, cette doctrine est défendue par Paul Wolfowitz et Richard Perle et dans une moindre mesure par des réalistes tels que Dick Cheney et Donald Rumsfeld qui partagent les mêmes objectifs. Ce sont ces deux courants qui militeront le plus en faveur d'une guerre contre le régime de Saddam Hussein.

Les néoconservateurs sont hostiles au *statu quo*, ils souhaitent modifier l'ordre international et en particulier la carte du Moyen-Orient ; le sens de la mission l'emporte sur celui du respect des normes internationales ; ils sont guidés par une idéologie très forte et très marquée. Depuis le début

[171] Le président Wilson s'était lui-même largement inspiré de la théorie kantienne des relations internationales dans la formulation de ses propositions en faveur de la création de la Société des Nations (Cf. Première partie, Titre II, Chapitre I, section 2).

du mandat de George Bush, on constate enfin qu'un certain manichéisme religieux s'est exprimé (notamment à travers la référence à "*l'Axe du Mal*")[172].

La conception des relations internationales du président Bush et de son équipe ne saurait en aucun cas traduire celle de l'opinion publique américaine majoritaire. Ainsi que le fait remarquer le chercheur Bertrand de Largentaye, l'opinion publique américaine est loin d'être impérialiste (il estime à environ 10% le nombre de citoyens partageant la vision néoconservatrice des relations internationales). La politique étrangère du président Bush au lendemain des attentats du 11 septembre, empreinte d'une forte volonté interventionniste, ne reflète donc pas la position de l'opinion publique majoritaire aux Etats-Unis, qui se montre plutôt non-interventionniste et peu versée dans les affaires internationales[173].

Contrairement aux idées reçues, les néoconservateurs sont loin de prôner l'isolationnisme. Tout comme les démocrates, ils défendent l'idée que les Etats-Unis ont un rôle spécial à jouer à travers le monde. Certains Etats sont en effet en mesure d'affecter, de manière durable, la paix et la stabilité internationales ; il est donc du devoir de Washington de contribuer à préserver la sécurité internationale, condition indispensable de la sécurité et de la prospérité des Etats-Unis. Il s'agit essentiellement, comme l'avait défendu le président Truman au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, de favoriser le libre-échange, la croissance économique et le développement, afin de contribuer à l'enracinement de la démocratie et à la promotion des droits de l'Homme. C'est cet idéal de démocratie et de prospérité économique qui concourt en réalité aux intérêts et à la sécurité des Etats-Unis.

---

[172] Ainsi que le souligne le chercheur Bertrand de Largentaye : « *Les néoconservateurs sont des révolutionnaires plus que des conservateurs. Leur programme de politique intérieure présente certes des aspects conservateurs mais, en matière de politique étrangère, leurs idées sont résolument impérialistes : le nouveau siècle doit être celui des Etats-Unis. Certains veulent "fermer la parenthèse du multilatéralisme"* ». *Cf.* Bertrand de LARGENTAYE, « L'avenir de la relation transatlantique à la lumière de la crise irakienne », *La Revue internationale et stratégique*, n° 53, printemps 2004, p. 70.

[173] L'intervention militaire en Irak n'allait donc pas de soi. Il a fallu convaincre l'opinion publique par tous les moyens. La position française a constitué à ce titre une opportunité intéressante : en menaçant d'utiliser son *veto*, la France a bloqué toute tentative de seconde résolution sur la poursuite des inspections en Irak, donnant ainsi le prétexte à l'Administration américaine pour intervenir de manière unilatérale.

En revanche, les moyens mis en oeuvre par les libéraux et les néoconservateurs pour préserver la sécurité et la prospérité des Etats-Unis divergent. Deux grandes tendances se dégagent du comportement diplomatique des Etats-Unis au cours des soixante-dix dernières années : une politique étrangère prônant la ''*puissance dure*'' et à l'inverse, une politique étrangère fondée sur la ''*puissance douce*''. C'est le professeur Joseph Nye[174], chercheur à l'université de Harvard, qui a décrit cette différence de perception des relations internationales à travers les concepts de *hard pow*er et de *soft power*[175]. Il définit le *hard power* comme l'utilisation de la puissance militaire et économique pour contraindre d'autres nations alors que le *soft power* désigne l'ensemble des politiques 'douces' d'inspiration culturelle, idéologique, structurelle, c'est-à-dire des mesures non coercitives, afin d'influencer les autres acteurs du jeu international. Il développe la théorie selon laquelle la stratégie diplomatique la plus efficiente repose sur une combinaison savante entre le *hard power* et le *soft power,* combinaison qu'il a baptisée le ''*smart power*''. Toute puissance doit avoir une force de frappe suffisante pour être en mesure de se défendre et de dissuader les autres puissances de l'attaquer mais elle doit également et surtout favoriser une politique d'attraction (la puissance douce) qui lui assure l'adhésion des autres nations à ses valeurs, à son message et à son modèle[176]. Le *soft power* se définit comme la capacité d'attraction et d'influence d'un pays sans le recours à la force ni par des moyens coercitifs.

Selon Joseph Nye, les Etats-Unis seraient davantage enclins à privilégier le *hard power* dans la conduite de leur politique étrangère durant la présidence de George Bush alors que les puissances européennes favoriseraient le *soft power*. Ces ambitions de restaurer de la puissance militaire sont affichées dès le début de la présidence de George W. Bush. Par la suite, les attaques terroristes du 11 septembre 2001, avec la violence et le traumatisme qu'elles ont suscités, ont entraîné une rupture dans la tradition diplomatique ''douce'' impulsée par le président Clinton au lendemain de la fin de la Guerre froide.

---

[174] Joseph Nye est professeur de relations internationales à la *Harvard Kennedy School* et a servi aux Départements d'Etat et de la Défense sous les Administrations des présidents Carter et Clinton.

[175] Joseph NYE, *Soft Power : The Means to Succeed in World Politics*, New York, Public Affairs, 2004, 191 p.

[176] Joseph Nye explique l'effondrement du bloc soviétique en partie parce que sa puissance reposait uniquement sur le *hard power*. Le modèle soviétique n'a pas su insuffler une stratégie efficace de puissance douce visant à assurer la pérennité de son modèle et de ses valeurs. Lorsque le Mur de Berlin s'effondre en 1989, ce n'est pas la puissance militaire qui le fait tomber, c'est le peuple, attiré par les sirènes d'un modèle alternatif.

II - Au coeur de l'idéologique néoconservatrice : la restauration de la liberté d'action de la puissance américaine à travers le monde

Dans la vision néoconservatrice des relations internationales, les Etats-Unis doivent préserver leur liberté d'action et garantir leur sécurité. Pour atteindre ce double objectif, les néoconservateurs recommandent la mise en place de moyens militaires conséquents (**A**) et réfutent l'idée que le droit international s'impose aux normes américaines. Pour les néoconservateurs, le droit international est une illusion à laquelle la puissance américaine ne doit en aucun cas souscrire afin de rester libre de ses choix nationaux et internationaux (**B**).

A. La force armée comme principal instrument de politique étrangère

La puissance militaire américaine doit être renforcée car les Etats-Unis sont les seuls garants de la paix et de la stabilité internationale. L'équipe du président Bush considère que les forces armées américaines ont été négligées sous l'Administration Clinton, qui a cherché à réduire les coûts de la défense de manière drastique, et que cela menace la capacité des Etats-Unis à maintenir la paix et à se défendre. Une des premières tâches du président Bush a donc été de redéployer des moyens conséquents en direction des forces armées et les adapter aux technologies du XXIème siècle. La puissance militaire ne doit être utilisée que lorsque les objectifs géopolitiques sont clairement définis (ex. : expulser les armées de Saddam Hussein du Koweït ou mettre un terme aux invasions allemande et japonaise durant la Seconde Guerre mondiale). Avant toute intervention, un président doit se poser la question de savoir si l'utilisation de la force sera efficace et "*quand et comment en sortir*"[177].

Dès sa nomination en janvier 2001, le Secrétaire à la Défense, Donald Rumsfeld, avait annoncé sa volonté de donner aux armées américaines les moyens militaires de s'adapter aux nouvelles menaces du XXIème siècle afin de leur donner la polyvalence, la souplesse et la mobilité nécessaires à des interventions extérieures, dans le cadre ou hors du cadre de l'OTAN. Dans un discours de janvier 2002 à l'école nationale de Défense, il avertit que les Etats-Unis se donneraient

[177] Condoleezza RICE, Campaign 2000 : Promoting the National Interest, *op. cit.*, p. 5.

les moyens militaires de renverser les régimes là où leurs intérêts commandent qu'ils occupent la capitale[178].

Sur le modèle des catégories de politique étrangère établies par le Professeur Walter Russel Mead[179], celle de George W. Bush se montre ainsi empreinte d'une forte tradition jacksonienne : on y retrouve un sentiment patriote très prononcé, un penchant à régler les conflits par les armes, et une préférence pour l'unilatéralisme. Cette tradition est, selon le Professeur Mead, celle qui est la plus mal comprise à l'international :

« *Pour les étrangers et pour certains Américains, la tradition jacksonienne est la moins impressionnante des politiques américaines. Elle est condamnée à l'étranger et dénoncée à l'intérieur du pays. Les Jacksoniens qui siègent au Sénat sont le désespoir des humanistes à travers le monde car ils empêchent l'adhésion au protocole de Kyoto, affament les Nations Unies et le Fonds Monétaire International, diminuent l'aide internationale, et interdisent l'utilisation des fonds américains pour les programmes de contrôle des naissances à l'étranger*.[180]»

Dans cette configuration, la relation transatlantique évoluerait vers d'un côté la construction d'une Europe comme puissance civile et de l'autre le renforcement d'une puissance militaire américaine. Selon le journaliste au Monde Jacques Isnard, les responsables américains auraient ainsi déclaré au général Christian Guesnot, chef d'Etat-major du président Chirac : « *US fight, UN feed, EU founds* » (''*ce sont les Etats-Unis qui dirigent les combats, les Nations Unies qui nourrissent et les Européens qui payent pour reconstruire*'')[181].

---

[178] Intervention du Secrétaire à la Défense, Donald Rumsfeld, devant la *National Defense University*, Fort McNair, Washington D.C., 31 janvier 2002. Discours disponible sur le site www.defense.gov.

[179] Walter RUSSEL MEAD, *Special Providence, American Foreign Policy and how it changed the world*, New York, Ed. Routledge, 2002. Dans cet ouvrage, le Professeur Mead distingue quatre grands modèles, inspirés de présidents américains, qui fondent la politique étrangère depuis la naissance des Etats-Unis : la tradition d'Hamilton (président enclin à développer les relations commerciales internationales), de Wilson (interventionniste et convaincu que la recherche de la paix doit se faire dans un cadre multilatéral institutionnalisé), de Jefferson (soucieux de ne pas engager le pays dans des normes supranationales trop contraignantes) et de Jackson.

[180] Walter RUSSEL MEAD, « The Jacksonian Tradition », *The National Interest*, n° 58, 1er décembre 1999.

[181] Jacques ISNARD, « Budget de guerre », *Le Monde 2*, mars 2002, p. 74. Dans cet article, Jacques Isnard révèle que les Etats-Unis consacrent un milliard de dollars par jour pour la défense : *« Les attentats du 11 septembre fournissent aux Etats-Unis un prétexte sans précédent pour porter leurs dépenses militaires à des niveaux jamais atteints, même pendant la Guerre froide »*.

B. L'illusion du droit international

Dès l'année 2000, Condoleezza Rice, alors professeur de science politique à l'université de Stanford et conseillère du candidat Bush pour la politique étrangère, pose les bases de la légitimité de l'action unilatérale des Etats-Unis à travers le monde. Elle remet en question la croyance selon laquelle l'action internationale est légitime dès lors qu'elle s'appuie sur le droit international et le système des Nations Unies. Selon Condoleezza Rice, les Etats-Unis, par les valeurs qu'ils défendent (paix, liberté, prospérité) peuvent se dispenser de toute légitimation multilatérale de leur action internationale dans la mesure où la défense de leurs intérêts bénéficient au monde entier[182]. On retrouve dans cette doctrine néoconservatrice des relations internationales l'idée que les valeurs promues par les Etats-Unis sont universelles.

Les traités internationaux ne doivent en aucun cas constituer des fins en soi et sont avant tout destinés à servir les intérêts américains. Les néoconservateurs refusent, par ailleurs, d'astreindre la nation américaine à des règles que d'autres Etats ne respectent pas[183]. Pour les néoconservateurs, les normes internationales ne sont qu'une illusion[184]. Selon le conseiller à la défense, Richard Perle : « *Les Nations Unies sont nées des cendres d'une guerre que la Ligue des Nations a été incapable d'éviter* »[185] et l'histoire de l'Organisation a mis en lumière son inefficacité

---

[182] « *Il n'y a rien de mal à faire quelque chose qui bénéficie à toute l'humanité. [...] La poursuite par les Etats-Unis de leur intérêt national posera les bases de la liberté, du libre-marché et de la paix. [La politique étrangère américaine] doit découler de l'intérêt national, non des intérêts d'une communauté internationale illusoire.* », Condoleezza RICE, « Campaign 2000 : Promoting the National Interest », *op. cit.*, p. 2 et p. 9.

[183] Sur ce point précis, la question du Traité de Kyoto sur les gaz à effet de serre est très emblématique de la vision conservatrice du droit international. En effet, alors que l'Administration Clinton avait négocié le traité avec le reste de la communauté internationale en vue d'une ratification par le Congrès américain, l'Administration Bush refusa catégoriquement d'envisager cette option. L'un des arguments principaux de Washington sera d'avancer que le traité entrave de manière significative les intérêts économiques et commerciaux des Etats-Unis alors que des pays comme la Chine et les pays en développement (qui sont à l'origine des plus importantes émissions de gaz à effet de serre) n'y ont pas adhéré. Avant même l'intervention militaire en Irak, le refus des Etats-Unis de ratifier le Traité de Kyoto sera à l'origine d'un ressentiment antiaméricain assez prononcé au sein de l'opinion publique des pays d'Europe occidentale.

[184] C'est ainsi que plus d'une cinquantaine d'accords internationaux, négociés par le Département d'Etat et dont certains datent de 1949, sont toujours en attente de ratification.

[185] Richard PERLE, « Thank God for the death of the UN », *The Guardian*, 21 mars 2003.

dans la gestion de la plupart des grandes crises géopolitiques du monde depuis sa fondation en 1945.

Les membres néoconservateurs de l'équipe du président considèrent que le mécanisme de prise de décision de l'ONU va à l'encontre des intérêts nationaux américains et qu'il est légitime de les contourner (pourquoi la sécurité des Etats-Unis dépendrait-elle d'une décision prise par des régimes politiques douteux et pourquoi la démocratie américaine s'astreindrait-elle à respecter des lois que la majorité des acteurs de l'échiquier international ne respectent pas ?)[186]. Le droit international est une contrainte dont les Etats-Unis doivent se passer d'autant que l'universalisme de leurs valeurs en font naturellement un gendarme bienveillant pour la planète[187].

Les néoconservateurs suivent la démonstration suivante : les Etats-Unis, nation démocratique qui défend les libertés fondamentales, ont une action bienveillante pour le monde. Cela justifie qu'ils puissent intervenir en dehors d'une logique de droit ou de normes fixés par la communauté internationale car leur action, même si elle n'a pas de fondement légal, est du moins légitime. C'est notamment cette thèse qui est reprise et défendue par des journalistes influents tels que Charles Krauthammer, chroniqueur au *Washington Post*, au *Time Magazine*, et sur la chaîne de télévision *Fox News*, qui pense que la liberté d'action des Etats-Unis ne doit pas se trouver entravée

---

[186] Le Conseiller à la Défense, Richard Perle, ajoute : « *Si toute autre institution ou coalition que le Conseil de Sécurité des Nations Unies utilise la force, même en dernier ressort, l'anarchie, plutôt que le droit international, primera, détruisant tout espoir d'un nouvel ordre international. C'est une idée extrêmement dangereuse qui conduit inexorablement à mettre la morale et des décisions politiques existentielles entre les mains de la Syrie, du Cameroun, de l'Angola, de la Russie, de la Chine et de la France* ». *Cf.* « Thank God for the death of the UN », *op. cit.*

[187] A titre anecdotique, ce désintérêt de la nouvelle Administration pour le droit international et ses institutions est tel que les Etats-Unis perdent, en mai 2001, leur siège à la commission des droits de l'Homme de l'Organisation des Nations Unies alors qu'ils y siégeaient depuis 1947. La raison avancée à l'époque pour expliquer cet échec était que les Etats-Unis n'avaient pas fait campagne pour cette élection, comme il est de tradition dans les milieux diplomatiques. Il semblerait en fait que leur politique unilatérale et le rejet des grands traités multilatéraux (Protocole de Kyoto et Cour pénale internationale) aient suscité le désaveu de leurs pairs au sein des Nations Unies.

par le droit international ou le jeu des alliances car la puissance américaine est, par nature, bienveillante[188].

§ 2 - Les grandes orientations de politique étrangère sous l'Administration républicaine de George W. Bush

L'équipe républicaine du président Bush, dés son arrivée au pouvoir en janvier 2001, présente les grandes orientations de politique étrangère de la nouvelle Administration. Elles se caractérisent par une vision traditionnelle des grands enjeux internationaux où les acteurs étatiques les plus dangereux demeurent au coeur des préoccupations géostratégiques des Etats-Unis (**I**). En parallèle, Washington développe la doctrine de la coalition de circonstance qui lui permet d'impulser un ''multilatéralisme à la carte'', plus souple que les mécanismes de décisions institutionnels, pour intervenir dans les pays qui menacent directement, ou indirectement, la sécurité des Etats-Unis ou de leurs alliés (**II**).

I - Les opportunités stratégiques édictées par le nouveau président

Dès la campagne présidentielle de l'année 2000, Condoleezza Rice, conseillère du candidat républicain, énonce les priorités diplomatiques que devraient partager une Administration républicaine en l'absence de la menace soviétique. Son discours tourne autour de cinq grandes propositions : la poursuite de la stratégie de dissuasion (tout en étant prêt au combat si la dissuasion

---

[188] « *Le but est de restaurer la liberté d'action des Etats-Unis. [...] Non pas simplement pour se réjouir de notre propre puissance mais parce que c'est le meilleur moyen de sauvegarder la paix. Il est difficile de comprendre l'enthousiasme de ceux qui rêvent d'une Amérique affaiblie et d'un monde redevenu multipolaire. [...] L'environnement international est le plus à même d'être en paix quand il est dominé par une seule puissance. En plus, nous n'incarnons pas n'importe quelle hégémonie. Nous sommes à la tête d'une puissance exceptionnellement bienveillante. [...] L'écrasante puissance américaine n'est pas seulement bonne pour les Etats-Unis mais pour le reste du monde aussi. L'Administration Bush est la première administration depuis la fin de la Guerre froide à défendre ce postulat et à agir en conséquence. [...] Durant les premiers mois de sa présidence, sa politique a révélé qu'il était à l'aise avec l'unipolarité du monde d'aujourd'hui, son désir de la maintenir et de la renforcer, et sa volonté d'agir de manière unilatérale pour atteindre cet objectif. C'est une vision très différente du rôle des Etats-Unis élaborée dans les années 90. Les Français devraient eux-aussi y adhérer rapidement.* » Charles KRAUTHAMMER, « The Bush Doctrine, ABM, Kyoto, and the New American Unilateralism », *The Weekly Standard*, 4 juin 2001.

échoue), la promotion du commerce international, de la croissance économique et d'un système monétaire stable, le renforcement de la relation avec les alliés qui partagent les valeurs américaines de paix, de liberté et de prospérité (avec par conséquent un partage du fardeau plus équitable[189]), la gestion des relations avec les puissances émergentes telles que la Chine et la Russie et enfin le règlement de la menace présentée par les Etats-voyous et les nations hostiles (notamment celles qui tentent de développer des armes de destruction massive)[190].

La nouvelle stratégie militaire et diplomatique définie par l'équipe du président Bush est victime des réflexes des anciens membres de l'Administration, convaincus que les principes édictés durant la Guerre froide se vérifient en 2001. Ils méconnaissent les nouvelles menaces transnationales, telles que le terrorisme, le blanchiment d'argent et les nouvelles formes d'activités criminelles et demeurent dans l'idée que la donne internationale est toujours définie par des rapports de force traditionnels et des interactions entre acteurs étatiques. Pour les néoconservateurs, la menace représentée par l'Irak est réelle et Saddam Hussein est déterminé à développer des armes de destruction massive. Les Etats-Unis doivent donc mobiliser leurs efforts pour évincer le dictateur irakien du pouvoir, concentrer les moyens sur les services de renseignements et renforcer les défenses du territoire américain contre les risques d'une attaque chimique et biologique.

II - La doctrine de la coalition de circonstance

Une inflexion doctrinale se manifeste dès l'année 2001. L'Administration Bush défend en effet l'idée de mettre en place, lors des engagements extérieurs, des coalitions de circonstance qui permettraient aux Etats-Unis d'assumer le leadership d'une intervention, lorsque leurs intérêts sont menacés, tout en s'entourant d'un certain nombres d'alliés en mesure d'apporter leurs compétences (techniques, financières ou humaines) et de partager ainsi le fardeau de l'intervention. Il s'agit en réalité d'un multilatéralisme calculé qui permet de défendre les intérêts américains, tout en offrant la possibilité de ne pas assumer seul l'intervention, ni à avoir à partager le pouvoir de décision comme ce serait le cas au sein d'une alliance. Il s'agit d'un multilatéralisme pragmatique et non

---

[189] Sur la question du partage du fardeau, lire l'étude de Barthélémy COURMONT, « Les débats au congrès américain sur l'OTAN et la PESD », *Institut des Relations Internationales et Stratégiques*, novembre 2002.

[190] Condoleezza RICE, « Campaign 2000 : Promoting the National Interest », *op. cit.*

idéologique. Cette stratégie permet aux Etats-Unis de préserver leur position hégémonique sur le monde derrière une coalition d'intérêts[191].

Il est intéressant de noter que cette conception du multilatéralisme de circonstance se manifeste dès le mois de septembre 2001, au lendemain des attentats terroristes. En effet, les membres de l'OTAN invoquent, le 12 septembre 2001 et pour la première fois dans l'histoire de l'Alliance, l'article 5 du Traité qui dispose qu'une attaque armée contre l'une des parties peut être considérée comme une attaque contre l'ensemble des membres et entraîner une action collective[192]. Mais, cette manifestation officielle de solidarité collective met Washington dans l'embarras car les Etats-Unis ne souhaitaient pas recourir au commandement intégré de l'OTAN dans leur guerre contre le terrorisme[193]. Deux semaines plus tard, c'est le Secrétaire adjoint à la Défense, Paul Wolfowitz, qui aura la charge de décliner l'offre de l'Alliance. Dans la conférence de presse qu'il tient à la sortie de la réunion, il annonce alors la doctrine de la coalition de circonstance[194]. Ce refus d'avoir recours à l'OTAN est dès lors révélateur de l'inflexion de politique étrangère qui s'est opérée à Washington.

La décision de l'Administration Bush de décliner le soutien de l'OTAN lors de la campagne en Afghanistan et de privilégier une coalition de circonstance traduit la nouvelle orientation

---

[191] Le Conseiller à la défense, Richard Perle, artisan de cette doctrine, envisage les coalitions de circonstance de la manière suivante : « *Plutôt que de dénigrer [les coalitions de volontaires] et de les considérer comme une menace pour l'ordre international, nous devrions reconnaître qu'elles sont, par défaut, le meilleur espoir pour cet ordre et une véritable alternative à l'anarchie provoqué par l'échec honteux des Nations Unies*. » *Cf.* Richard PERLE, « Thank God for the death of the UN », *op. cit.*

[192] Cette initiative est surtout hautement symbolique d'autant qu'elle n'implique pas forcément une participation militaire pour les dix-neuf Etats membres de l'OTAN. En effet, chaque Etat peut refuser de participer à une action militaire, en revanche, il peut coopérer par d'autres moyens, en permettant à l'aviation militaire américaine le survol de son territoire par exemple. Le cas de la France est à ce sujet un cas d'école.

[193] Lire à ce sujet l'article de l'ancien secrétaire général adjoint pour les plans de défense et les opérations de l'OTAN (1999-2003), Edgar Buckley, l'invocation de l'Article 5, *Cf.* « Invocation de l'Article 5 : cinq ans déjà », *Revue de l'OTAN*, été 2006. Article disponible sur le site www.nato.int.

[194] Paul Wolfowitz, Conférence de presse du 26 septembre 2001, Bruxelles : « *Il y a des pays qui seront très actifs à nos côtés concernant des problèmes qui les affectent plus directement. [...] Pour être efficaces, nous devons nous montrer flexibles. Nous devons nous adapter* ».

doctrinale de la politique étrangère américaine qui stipule que c'est ''*la mission qui détermine la coalition*''. Cette doctrine sera réaffirmée par le président Bush en septembre 2002[195].

[195] « *Aujourd'hui, du Moyen-Orient à l'Asie du Sud-Est, nous rassemblons de vastes coalitions internationales afin d'accroître la pression en faveur de la paix. L'Amérique a besoin de partenaires pour maintenir cette paix, et nous travaillerons avec toutes les nations qui partagent ce noble objectif.* », *Cf.* George W. Bush, « Assurer le triomphe de la liberté », *op. cit.*

Section 2 - Une inflexion de la doctrine et de la pratique diplomatiques au lendemain du 11 septembre 2001

Durant les premiers mois de son mandat, l'approche du président Bush des relations internationales se caractérise essentiellement par un rejet des positions que défendait le président Clinton, notamment sur la question du multilatéralisme, sur la recherche de solutions régionales, sur le rejet du soutien aux pays en crise. Contrairement à son prédécesseur, le président Bush montre un intérêt limité pour les grands enjeux globaux tels que la lutte contre le Sida et le réchauffement climatique. La politique étrangère du président Bush se caractérise alors par un internationalisme minimaliste, largement défensif et fondé sur une vision classique des rapports de force entre grandes puissances. On décèle dans la position du président républicain une volonté d'isolationnisme teintée de la conviction que l'hégémonie américaine est nécessaire et profitable à tous.

Mais les attentats du 11 septembre 2001 vont faire basculer un président peu enclin à l'engagement international de son pays en un président de guerre qui défendra une doctrine diplomatique empreinte d'impérialisme dans laquelle s'opposent "*Axe du Bien*" et "*Axe du Mal*", amis et ennemis, alliés et "*Etats-voyous*" (**§ 1**). Cette vision manichéenne des relations internationales, dans une Amérique inquiète pour sa sécurité nationale, ne souffrira d'aucune contestation, que ce soit en interne ou de la part de ses alliés, et refusera tout modèle ou proposition alternative du règlement international des différends. A la fin de l'année 2001, les institutions américaines fonctionneront selon la rhétorique d'une "*Amérique en guerre*", plus que jamais, déterminée à intervenir militairement là où ses intérêts sont menacés (**§ 2**).

§ 1 - La riposte idéologique d'une nation agressée : le triomphe de la vision néoconservatrice

Les attentats terroristes de septembre 2001 provoquent une évolution majeure dans la définition de la politique étrangère américaine car ils mettent en lumière la vulnérabilité des Etats-Unis en dépit de son hyperpuissance et incitent le président Bush à revoir ses convictions en matière d'engagement à travers le monde (**I**). Au lendemain des attaques, la Maison-Blanche s'engage dans une interprétation résolument binaire et manichéenne des relations internationales et avance le concept de la guerre préventive pour assurer sa sécurité (**II**).

I - Les effets des attentats du 11 septembre sur la définition de la politique étrangère américaine

Pour comprendre la pratique démocratique américaine au cours des années qui ont suivi l'élection du président Bush, il faut toujours garder à l'esprit l'ampleur du choc et du traumatisme provoqués par les attentats du 11 septembre dans l'esprit de la population américaine[196]. L'envergure de ce phénomène explique en effet pourquoi les institutions démocratiques américaines se sont arrogé des prérogatives remettant en cause le système d'équilibre des pouvoirs tel qu'il avait été pensé par les Pères fondateurs mais surtout pourquoi toute contestation est demeurée marginale malgré une évolution des institutions et du droit plus que contestable au cours de la présidence de George W. Bush. Toute remise en question des décisions de l'Exécutif aurait en effet été perçue comme antipatriotique, voire complaisante envers certaines idéologies, dans une période où les Etats-Unis avaient plus que jamais besoin d'une cohésion nationale forte pour faire face à la menace terroriste et s'engager dans un processus de résilience après les attaques du 11 septembre 2001.

Une évolution notable dans l'appréhension des relations internationales s'opère au lendemain des attentats de 2001. Le président Bush avait débuté son mandat en privilégiant une approche minimaliste de l'intervention américaine à travers le monde. Il ne s'agissait pas de défendre une position isolationniste - on l'a vu, les Etats-Unis ont définitivement renoncé à cette doctrine depuis leur entrée dans la Deuxième Guerre mondiale en 1941 -, mais de limiter

[196] Comme le rappelle le professeur Charles Cogan : « *Mais alors même que les Européens n'ont pas réussi à intégrer la réalité émotionnelle qu'a représenté les 11 septembre pour les Américains, en termes d'une nouvelle conscience, diffuse mais profonde, de leur propre vulnérabilité, de leur côté, les Américains sont devenus si obnubilés par le 11 septembre qu'il leur est difficile de comprendre que les autres peuples puissent ne pas partager la même préoccupation* ». *Cf. Diplomatie à la française, op. cit.*, p. 310.

l'engagement international des Etats-Unis, pour des préoccupations financières et budgétaires notamment.

La ligne de conduite de George Bush, président incertain et peu familier des grandes questions géopolitiques internationales, était plutôt empreinte d'isolationnisme et de minimalisme plutôt que d'interventionnisme, rompant ainsi avec la tradition de son prédécesseur. A son arrivée au pouvoir, il se veut l'héritier de la doctrine conservatrice et souhaite le retrait des Etats-Unis des traités internationaux qui pourraient limiter la souveraineté du pays[197]. Convaincu que les menaces traditionnelles sont loin d'avoir disparu, il se montre partisan du bouclier antimissile.

Une grande évolution s'opère dans l'état d'esprit populaire au lendemain des attentats terroristes[198]. Le sentiment d'invulnérabilité, qui s'explique en grande partie pour des raisons historiques et économiques, partagé par les citoyens américains laisse la place à la psychose et à un sentiment de grande fragilité puisque les attentats du 11 septembre ont démontré que les Etats-Unis pouvaient être attaqués de manière imprévisible et inattendue. Les attentats ont eu un impact d'autant plus grave qu'ils ont touché l'ensemble des symboles de la puissance américaine : le pilier économique et financier avec l'attaque contre le *World Trade Center* à Wall Street, le pilier militaire avec l'attaque contre le Pentagone, et le pilier institutionnel et politique (avec l'attaque programmée sur Washington).

Dans son allocution au peuple américain le 12 septembre 2001, le président Bush qualifie les attaques "*d'actes de guerre*" et promet à ses concitoyens de retrouver les auteurs des attentats, de punir les terroristes mais aussi les nations qui les abritent. Il évoque alors pour la première fois le

---

[197] En décembre 2001, les Etats-Unis annoncent ainsi officiellement leur retrait officiel du traité ABM (*Anti-Ballistic Missile Treaty*) signé avec l'URSS en 1972 dans le but de limiter la prolifération des armes stratégiques.

[198] Le président déclare ainsi : « *L'effroyable mise en lumière de ces événements [les attentats du 11 Septembre] a aussi jeté une clarté nouvelle sur le rôle de l'Amérique dans le monde. Dans l'immense tragédie, nous avons aussi discerné d'immenses occasions. Ces occasions, nous devons avoir la sagesse et le coeur de les saisir. [...] La plus grande des occasions offertes à l'Amérique est celle de créer dans le monde un équilibre des forces qui favorise la liberté de l'homme. Nous userons de notre situation de force et d'influence sans précédent pour construire à l'échelle internationale un climat d'ordre et d'ouverture dans lequel pourront s'épanouir progrès et liberté au sein de nombreuses nations. [...] Aujourd'hui, l'humanité tient entre ses mains la chance de faire avancer le triomphe de la liberté sur ses ennemis de toujours. Les Etats-Unis sont heureux de la responsabilité qui leur incombe de mener cette vaste mission* ». George W. BUSH, « Assurer le triomphe de la liberté », *Le Monde*, 12 septembre 2002 (Article également paru dans l'édition du *New York Times* du 13 septembre 2002).

"*combat monumental du Bien contre le Mal*". Rapidement, les services secrets de la Maison-Blanche désignent le réseau d'Oussama Ben Laden ainsi que le régime afghan, qui apporte un refuge et un appui stratégique à Al-Qaïda, comme les ennemis de l'Amérique. Par la suite, le régime irakien sera également accusé d'être un allié des réseaux terroristes intégristes car Saddam Hussein est un des seuls chefs d'Etat à ne pas avoir condamné les attaques et à avoir déclaré que les attentats étaient une leçon infligée aux Etats-Unis.

Dans ce contexte, se développe également une psychose envers les armes chimiques et bactériologiques d'autant qu'à l'hiver 2001-2002 vont être envoyés au Congrès, à la Maison-Blanche et à certains médias des courriers contenant de l'anthrax[199]. Réunis autour d'un consensus patriotique, les citoyens acceptent peu à peu une limitation progressive des libertés publiques en échange de la lutte contre le terrorisme et d'une plus grande sécurité[200].

Sur la question irakienne, la position du Département d'Etat avant les attentats du 11 septembre était que le dictateur Saddam Hussein se trouvait désormais en position de faiblesse, sur le plan international et en politique interne. En 2000 et 2001, Colin Powell et Condoleezza Rice tenaient donc un discours modéré sur l'Irak et avançaient l'idée que la régime, faute de soutien populaire et d'appui dans la région, s'effondrerait avec le temps. C'est finalement la tragédie du 11 septembre qui incite son équipe à revoir sa stratégie internationale et surtout le degré d'intervention des Etats-Unis à travers le monde. On note dès lors une véritable rupture avec la politique d'ouverture du président Clinton et de la Secrétaire d'Etat Madeleine Albright.

Selon le chercheur Justin Vaïsse, les attaques du 11 septembre ont donc permis de faire accepter au peuple américain l'idée d'une politique étrangère "*interventionniste et très active*" ainsi qu'une hausse significative du budget de la défense[201]. Ainsi au cours du mois de septembre 2001 et après consultation de son équipe, le président Bush lance les nouveaux mots d'ordre à son équipe : il faut préparer l'opinion à une guerre longue et nouvelle, montrer une détermination totale dans la lutte contre le Mal, étendre le rôle de la CIA, et lancer un ultimatum aux terroristes.

---

[199] Finalement, on découvrira quelques semaines plus tard qu'en réalité, l'anthrax provenait de laboratoires de l'armée américaine et avait été envoyé par un chercheur devenu fou.

[200] C'est dans ces conditions qu'a été adoptée la législation très controversée du *PATRIOT Act* (*Cf.* Partie II, Titre II, Chapitre I, Section 2).

[201] Justin VAISSE, « La nouvelle politique étrangère américaine », *Politique internationale*, avril 2003.

II - Vers une approche binaire et manichéenne des relations internationales

Au début de l'année 2002, le président Bush hausse le ton et désigne nommément les nouveaux ennemis de l'Amérique qu'il rassemble autour d'un "*Axe du Mal*" dont l'Irak de Saddam Hussein ferait partie (**A**). Pour faire face à la menace que ces Etats représentent pour la paix et la sécurité internationales, il développe le concept de "*guerre préventive*" pour justifier l'action militaire de son pays avant même que celui-ci n'ait été attaqué (**B**).

A. Les nouveaux ennemis de l'Amérique : *"l'Axe du Mal"* et ses *"Etats-voyous"*

Un tournant dans la doctrine diplomatique américaine est amorcé le 29 janvier 2002, lors du discours sur l'état de l'Union du président Bush. Au cours de son intervention, le président Bush amorce une inflexion dans la diplomatie américaine en développant une nouvelle rhétorique dénonçant un "*Axe du Mal*"[202] formé par la Corée du Nord, l'Iran et l'Irak.

« *De tels Etats constituent, avec leurs alliés terroristes, un axe du mal et sont en train de s'armer pour menacer la paix mondiale. En cherchant à acquérir des armes de destruction massive, ils représentent un danger qui ne fait que croître. Ils pourraient fournir ces armes aux terroristes, leur donnant ainsi des moyens à la hauteur de leur haine. Ils pourraient attaquer nos alliés ou tenter de*

[202] L'expression "*Axe du Mal*" fait référence à deux expressions distinctes de l'histoire géopolitique du XXème siècle : l'Axe renvoie à l'alliance entre l'Allemagne nazie, l'Italie fasciste et le Japon durant la Seconde Guerre mondiale que le président Roosevelt avait appelé à combattre. Quant au "*Mal*", cette expression revient au président républicain Reagan, dans un discours de 1981, qui avait désigné l'union soviétique comme étant l'Empire du Mal. En tout état de cause, cette notion "*d'Axe du Mal*" renvoie à l'ensemble des ennemis de l'Amérique, passée de la lutte contre le nazisme et le communisme à la guerre contre l'intégrisme terroriste. En dénonçant "*l'Axe du Mal*" que constitueraient l'Irak, l'Iran et la Corée du Nord, le président Bush se pose en héritier des défenseurs des valeurs de l'Occident. Cette rhétorique sera d'ailleurs désapprouvée par un un grand nombre d'historiens et d'analystes géopolitiques dans la mesure où ces trois pays sont loin de représenter une coalition organisée défendant des ambitions partagées (contrairement à l'Allemagne nazie, l'Italie fasciste et le Japon militariste des années 1930). A noter que l'on retrouve une nouvelle fois cette intention de l'Administration américaine d'établir un parallèle entre la situation géopolitique du nouveau millénaire avec celle de la Seconde Guerre mondiale.

faire du chantage auprès des Etats-Unis. Dans tous les cas, l'indifférence serait catastrophique. »[203]

A travers ce discours, on note que le président Bush établit désormais un lien et crée un amalgame entre deux objectifs distincts de la politique étrangère américaine : la traque des réseaux terroristes et la recherche d'armes de destruction massive. Il relie ces deux enjeux en expliquant qu'il faut non seulement rechercher et juger les terroristes mais aussi sanctionner les Etats qui fabriquent des armes biologiques, chimiques et nucléaires qui menacent la sécurité des Etats-Unis et de ses alliés. Selon lui, en fournissant des armes aux terroristes, ces Etats doivent être poursuivis au même titre que les auteurs d'attentats terroristes. Il désigne alors explicitement les gouvernements soupçonnés de développer de telles armes et les accuse de se comporter comme des "*voyous*" : l'Iran, l'Irak et la Corée du Nord, trois pays qui formeraient "*l'Axe du Mal*". Dans ce discours, George Bush annonce aussi la notion de guerre préventive.

Ce qui est intéressant dans le discours du 29 janvier 2002 du président Bush c'est qu'il s'adresse à une multitude de personnes et d'acteurs. C'est en premier lieu un message politique destiné à rassembler, rassurer et "préparer" la nation américaine. Mais c'est surtout un message très clair à l'attention des terroristes, des "*ennemis*" de l'Amérique, des *Etats-voyous* mais enfin et surtout des alliés des Etats-Unis.

Une inflexion majeure dans la doctrine de l'Administration Bush a donc été prise début 2002. En dénonçant des Etats voyous, le président Bush rompt avec la tradition de la présidence Clinton des années 90 et ses efforts pour se faire aimer à travers le monde à travers une politique étrangère privilégiant le pragmatisme et le *soft-power*. Le journaliste français Patrick Jarreau voit dans ce discours sur l'état de l'Union une évolution de la doctrine du président Bush et estime que le message va plus loin qu'il n'y paraît puisque le chef de l'Etat américain marque un découplage entre les réseaux terroristes et les pays à la recherche d'armes de destruction massive[204]. Mais pour l'essayiste français Nicolas Baverez, cette doctrine est potentiellement dangereuse car « *l'Axe présumé n'a pas de réalité politique et militaire, sauf à ce que sa diabolisation finisse par lui*

---

[203] George Bush, président des Etats-Unis, discours sur l'état de l'Union, Washington D.C., 29 janvier 2002, discours disponible sur le site de la Maison-Blanche http://georgewbush-whitehouse.archives.gov/

[204] Patrick JARREAU, « Croisade contre l'Axe du Mal », *Le Monde 2*, mars 2002, pp. 64-67.

donner une existence. Les démocraties a fortiori lorsqu'elles accèdent au statut d'hyperpuissance doivent se garder de deux travers : ignorer les menaces réelles, inventer des menaces fictives »[205].

B. La rhétorique de *"l' Amérique en guerre"* et l'émergence d'un nouveau concept : la guerre préventive

Au lendemain des attentats du 11 septembre, l'Administration américaine s'engage dans une logique de guerre, dont la rhétorique tournera autour du concept de croisade et *''d'Axe du Mal''*. La stratégie visant à se protéger du terrorisme fanatique sera la même que celle adoptée durant la Guerre froide : il s'agit d'endiguer le phénomène par la guerre en identifiant des pays ennemis - l'Irak, l'Iran et la Corée du Nord - qu'il faut combattre pour assurer la sécurité collective des Etats-Unis et de ses alliés.

Dans une allocution délivrée à la nation américaine délivrée le 11 septembre 2001, le Président Bush déclare que les Etats-Unis ne feront pas de distinction entre les terroristes et les nations qui les abritent. Il jette ainsi les bases de la stratégie diplomatique de sa présidence en justifiant l'action armée contre des Etats soupçonnés d'accueillir des terroristes :

« *Notre guerre contre la terreur commence avec Al-Qaïda mais ne s'arrête pas là. Elle ne se terminera pas avant que tous les groupes terroristes à portée internationale soient trouvés, arrêtés et vaincus. [...] Nous poursuivrons les pays qui apportent une aide ou un abri au terrorisme. Chaque pays, chaque région doit maintenant décider. Soit vous êtes avec nous, soit vous êtes avec les terroristes*.[206]»

Le 13 septembre 2001, le secrétaire adjoint à la Défense, Paul Wolfowitz, confirme cette nouvelle orientation stratégique en ajoutant que la guerre contre le terrorisme impliquera non seulement la capture des auteurs d'attentats mais également des représailles envers les Etats qui les soutiennent.

---

[205] Nicolas BAVEREZ, « Choc des civilisations et 'Axe du Mal', les Etats-Unis nous inquiètent », *Le Monde 2*, pp. 78-80.

[206] Intervention de George Bush devant le Congrès des Etats-Unis, 20 septembre 2001, intégralité du discours disponible sur le site : http://georgewbush-whitehouse.archives.gov/infocus/bushrecord/documents/Selected_Speeches_George_W_Bush.pdf.

Cette doctrine manichéenne des relations internationales est alors officiellement portée par le Président Bush, ce qui rendra la situation de certains Etats occidentaux, comme la France, ou d'alliés stratégiques, comme le Pakistan, assez inconfortable. Pour la France, cette vision va à l'encontre de ses ambitions universalistes, de son refus de l'unilatéralisme systématique et de sa volonté d'indépendance[207]. Pour des gouvernements moins démocratiques tels que le Pakistan et l'Arabie Saoudite, ce choix s'avère difficile puisque il arrive que ces régimes composent avec des mouvements intégristes.

La stratégie de sécurité nationale élaborée à l'automne 2002[208] annonce l'emploi préventif de la force alors que les deux stratégies traditionnelles en matière de politique étrangère et qui fondent le lien transatlantique sont l'endiguement[209] et la dissuasion. Cette Stratégie de Sécurité Nationale[210] reprend le concept de la guerre préventive (*preemptive war*) et recommande la création du *Department of Homeland Security*. Dans ce document, l'Administration annonce que l'Amérique agira seule si cela s'avère nécessaire. Cette stratégie marque un tournant dans la politique étrangère américaine : elle énonce officiellement la possibilité pour les Etats-Unis de se passer des règles de droit international et des cadres multilatéraux pour mettre un terme aux menaces qui pèsent sur la sécurité et la stabilité du pays. Elle légitime la notion de guerre

---

[207] A cette doctrine, le président Chirac rétorque d'ailleurs, lors d'un entretien accordé au journal le *New York Times* en septembre 2002 : « *Je serai très honnête avec vous. Comme je l'ai déjà dit au président Bush, j'ai de grandes réserves concernant cette doctrine [la guerre préventive]. Dès lors qu'une nation clame le droit de prendre des actions préventives, d'autres pays peuvent naturellement faire la même chose. Que diriez-vous si la Chine décidait de prendre des mesures préventives contre Taïwan, en arguant que Taïwan est une menace pour elle ?* ». *Cf.* Interview with Jacques Chirac, *The New York Times*, 9 septembre 2002.

[208] « US National Security Council, The national security strategy of the United States of America », *Washington Government Printing Office*, sept 2002, disponible sur www.whitehouse/gov/nsc/nss.

[209] C'est le président Harry Truman qui énonce, en 1947 alors que débute l'affrontement entre l'Est et l'Ouest, la doctrine du *containment* : il s'agit de combattre la menace communiste par l'arme économique et non par la violence et de répondre à l'intimidation par la fermeté. Les Etats-Unis se disent prêts à fournir des aides financières massives à tous les pays désireux de rester libres et de s'affranchir de la tutelle soviétique.

[210] Une loi, votée en 1986, impose au gouvernement de soumettre chaque année au Congrès un rapport sur la sécurité nationale. Les chefs de l'Etat qui se sont succédés depuis lors se sont tous astreints à cette disposition. Ronald Reagan a présenté deux rapports (en 1987 et 1988), George Bush senior en a présenté trois et le gouvernement Clinton sept. Quant au président George W. Bush, il ne présentera que deux rapports au Congrès durant les huit années de sa présidence (en 2002 et en 2006). Cette légèreté a ainsi été interprétée par certains comme une certaine désinvolture envers le pouvoir législatif américain.

préventive et prône l'unilatéralisme. Cette doctrine marque ainsi une véritable rupture avec celle de Truman de 1947 qui prônait l'endiguement et le multilatéralisme pour contenir la menace soviétique.

§ 2 - Un fonctionnement non traditionnel des institutions au lendemain des attentats du 11 septembre

A son arrivée au pouvoir en 2001, le Président Bush a une expérience en politique étrangère très limitée et a, dans sa vie personnelle, très rarement quitté le territoire américain[211]. Sa campagne électorale avait essentiellement porté sur des questions de politique nationale. A son entrée à la Maison-Blanche, il s'entoure cependant d'une équipe expérimentée dont les membres ont pour la plupart travaillé dans des gouvernements républicains précédents.

L'attitude de George Bush au lendemain des attentats contre le World Trade Center lui vaut une grande popularité alors que sa légitimité était en berne au début de son mandat. En effet, il se montre déterminé dans son combat contre les terroristes et ''*ceux qui les abritent*''. Par la suite, se dégage de son action une ''i*mpression de certitude absolue sur la conduite à adopter*''[212] alors qu'il semblait incertain sur ses choix de politique étrangère au début de son mandat (**I**).

Une configuration unique des organes du pouvoir se met alors en place pendant le mandat de George Bush, configuration qui aurait normalement du conduire les analystes français à se montrer extrêmement prudents et soupçonneux sur les intentions des Etats-Unis dans certaines régions du monde au cours des premiers mois de sa présidence (**II**).

I - Les ambiguïtés des positions du président Bush

La présidence de George W. Bush se caractérise par deux éléments inhabituels. Pour la première fois dans l'histoire contemporaine des Etats-Unis, un président est élu de manière

[211] Alors même que son père a été président, vice-président, directeur de la CIA et Ambassadeur des Etats-Unis en Chine.

[212] Justin VAISSE, « Comprendre et décider : l'énigme Bush », *Critique internationale*, 2002/3, n° 16, p. 6.

''aléatoire''. Les scrutins ne lui ont pas donné la majorité des suffrages exprimés et c'est une décision judiciaire qui permet à George Bush d'accéder à la présidence des Etats-Unis. En outre, son style politique très particulier remporte peu l'adhésion à l'international (**A**). Par ailleurs, il est confronté, dès le début de son mandat, à un événement unique marqué par des attaques terroristes d'une rare violence, sans précédent historique, et qui le conduisent à engager son pays dans une situation exceptionnelle, proche de l'état de guerre (**B**).

A. Un président élu par 'accident', mal compris à l'international

Le président George Bush est élu sur un 'malentendu', voire sur un accident, car il n'a pas obtenu la majorité des suffrages populaires. En effet, les élections présidentielles de l'année 2000 ont été marquées par de nombreuses irrégularités qui ont donné lieu à une contestation de la part des deux candidats en lice[213]. C'est finalement la résignation d'Al Gore qui va mettre un terme à la procédure et qui va permettre la nomination officielle du candidat Bush à la tête de la Maison-Blanche. Au début de l'année 2001, au moment de prêter serment, George Bush est donc un président souffrant d'un défaut de légitimité évident et entame son mandat faible politiquement. A cela, s'ajoute également son manque d'expérience politique et ses lacunes en matière de politique étrangère. C'est un homme qui, contrairement à son père, a peu voyagé au cours de sa vie et qui maîtrise mal les enjeux diplomatiques et géopolitiques qui animent le reste du monde.

Durant la campagne électorale, le candidat Bush s'est attaché à démontrer qu'il était un homme d'ouverture. Il s'entoure du général Colin Powell, dont la popularité est considérable, et nomme comme conseillère diplomatique Condoleezza Rice. Avec ces nominations, il démontre ainsi sa capacité à surmonter les divisions raciales. Ce choix de s'entourer de conseillers compétents et aguerris est d'autant plus stratégique qu'ils ont tous les deux occupé des postes dans l'Administration de son père, ce qui rassure son électorat qui pourrait douter de son manque d'expérience politique. Mais sur d'autres sujets, il se montre conservateur, notamment sur la question du port d'armes. Sur le plan économique, il est plutôt libéral et prône une faible intervention de l'Etat et une responsabilisation de chaque citoyen. Sur le plan militaire, le candidat

[213] Le 7 novembre 2000, aucun des deux candidats n'est déclaré vainqueur en raison des incertitudes qui pèsent sur les résultats dans l'Etat de Floride. Le 12 décembre 2000, la Cour Suprême des Etats-Unis décide de valider l'élection du candidat républicain.

Bush se déclare en faveur d'une réduction des armes nucléaires et de la poursuite du bouclier antimissile lancé par Reagan.

Les attentats terroristes du 11 septembre vont cependant inverser la tendance et modifier l'image du président. Celui-ci sera solidement soutenu par un peuple désireux de rester uni et patriote dans une Amérique en guerre. En prenant des mesures d'urgence pour assurer la sécurité des Américains, en démontrant une grande fermeté dans la lutte contre le terrorisme, en décidant d'une intervention militaire en Afghanistan pour mettre hors de nuire "*les terroristes et ceux qui les abritent*" et en prônant le retour à des valeurs morales en grande période d'incertitudes et d'interrogations, il passe de l'image d'un président accidentel à celle d'un véritable leader qui doit défendre la nation américaine et son peuple face à ses nouveaux ennemis.

Au lendemain des attaques terroristes, la cote de popularité du Président Bush est au plus haut. En fait, le président Bush connaîtra la plus haute cote de popularité jamais enregistrée par un président américain. Selon un sondage réalisé par l'institut *Gallup* les 20 et 21 septembre 2001[214], sa popularité atteint un record historique de 90%. L'unité du peuple américain et le soutien au Président sont très forts au lendemain des attentats, ce qui entraînera dans les années suivantes, peu de remise en question de la pratique du pouvoir présidentiel.

Alors que le président Bush jouit d'une très mauvaise image à l'international car il est perçu comme "*une sorte de doctrinaire fainéant, sot et impulsif*"[215], il bénéficie d'une grande confiance et d'un soutien sans précédent de la part de son opinion publique.

Selon Justin Vaïsse, les Européens, mais surtout les Français, ont tendance à commettre des erreurs de jugement concernant la politique étrangère américaine car ils se méprennent sur la personnalité et la doctrine des leaders au pouvoir à la Maison-Blanche. Ils ont ainsi jugé le président Bush antipathique parce que sa politique étrangère était contraire à leurs intérêts et à leurs valeurs. A l'international, on le croit idiot et peu cultivé. Le Quai d'Orsay se serait cantonné à une analyse primaire de la pratique diplomatique du nouveau chef d'Etat américain. Il gouvernerait selon une

---

[214] Pour les résultats des sondages de popularité des chefs de l'Etat américain successifs, voir le site de sondages http://www.gallup.com/poll/116500/presidential-approval-ratings-george-bush.aspx.

[215] Justin VAISSE, « Comprendre et décider : l'énigme Bush », *op. cit.*, n° 16, p. 6.

vision simpliste qui privilégierait l'hégémonie plutôt que le leadership avec une approche militaire des relations internationales plutôt qu'une vision plus nuancée des grands défis internationaux. Il aborderait les questions internationales avec des principes simples et des croyances personnelles conservatrices fermement ancrées. Il ferait primer son intuition et la dimension personnelle sur la raison dans la gestion des affaires internationales.

En réalité, l'équipe du président Bush s'est révélée plus pragmatique qu'il n'y paraît - hormis sur la question irakienne - et a laissé son idéologie de côté sur la plupart des grandes questions internationales (Russie, Chine, Iran…). Le président s'est entouré d'une équipe très professionnelle et a adopté un mode de "gouvernement distancié", en gouvernant par délégation : il donne les instructions générales et son équipe est libre de l'interprétation et des moyens, même si c'est lui qui garde le dernier mot dans la conduite de la politique étrangère. Selon Justin Vaïsse, l'Administration Bush a été méjugée car elle a été victime de ses déclarations publiques virulentes et simplistes telle cette déclaration de George Bush sur "*l'Axe du Mal*" :

« *Mon travail ne consiste pas à chercher à nuancer les choses. Mon travail consiste à dire aux gens ce que je pense. Et quand je pense qu'il y a un axe du mal, je le dis. Je crois que la clarté morale est importante.* »[216]

B. Le renforcement des pouvoirs présidentiels dans une Amérique en guerre

Dès le lendemain des attentats du 11 septembre, la Maison-Blanche a cherché à renforcer les pouvoirs présidentiels en matière de politique étrangère, pouvoirs qui se sont révélés être nettement plus importants que ceux de ses prédécesseurs et qui se sont rapprochés du niveau de pouvoirs du président Franklin D. Roosevelt durant la Seconde Guerre mondiale[217].

On constate que la répartition des pouvoirs entre l'exécutif et le législatif sur les questions de politique étrangère évolue en fonction des crises géopolitiques et de la nature de la menace. On note ainsi une prédominance de l'exécutif sur ces questions lorsque la situation exige une réponse urgente, comme ce fut le cas durant la Guerre froide. La Constitution américaine (dans son article I,

[216] Dan BALZ et Bob WOODWARD, « Entretien avec le président Bush », *The Washington Post*, 3 février 2002.

[217] Dana MILBANK, « In War it's Power to the President », *The Washington Post*, 20 novembre 2001.

section 8) répartit ainsi les pouvoirs entre le Congrès et la présidence en matière de relations internationales : le Congrès est compétent pour la défense des intérêts nationaux, la régulation du commerce, la déclaration de guerre et le soutien aux forces armées[218]. Quant au président, il est le chef des armées mais ne peut déclencher une guerre et mener des opérations militaires qu'avec l'accord des deux tiers des sénateurs.

Durant la Guerre froide et pour répondre à une menace grave éventuelle, les pouvoirs du président se sont renforcés en lui offrant notamment la possibilité d'engager une opération avant d'en avoir avisé le Congrès. Mais l'enlisement au Vietnam a conduit le Congrès à adopter le *War Powers Act* en 1973 afin de limiter les pouvoirs de la Maison-Blanche lors de conflits armés et corriger les dérives de la pratique présidentielle. Ce texte prévoit que toute intervention doit être validée par le Congrès par un accord explicite. Pour engager les forces armées américaines dans une opération extérieure, le chef de l'Etat doit au préalable obtenir une déclaration de guerre de la part du Congrès. Si une attaque contre le territoire ou ses forces armées nécessite une réponse immédiate, le président a pour obligation de remettre, dans les quarante-huit heures, un rapport aux présidents du Sénat et de la Chambre des Représentants pour justifier sa décision et rendre compte de ses actes. Un autre rapport devra être remis six mois plus tard. Si le Congrès désapprouve la décision d'engagement, le président doit rappeler les troupes sous soixante à quatre-vingt dix jours.

Historiquement, on constate un large consensus bipartisan autour du président lorsque les intérêts nationaux américains sont menacés, ce qui lui offre une grande marge de manoeuvre en matière de politique étrangère. Cette situation s'est d'autant plus confirmée lors de la décision d'intervenir en Irak que les élections de mi-mandat de novembre 2002 ont permis aux Républicains de retrouver la majorité au sein des deux chambres du Congrès.

Sous la présidence Bush, les analystes politiques sont presque unanimement d'accord pour dire que le pouvoir présidentiel a fonctionné de manière non traditionnelle avec un renforcement et

[218] Ainsi en décidant du budget et des fonds destinés aux interventions extérieures, le Congrès a le pouvoir de bloquer les initiatives du président en matière de politique étrangère si celles-ci ne correspondent pas aux aspirations des parlementaires ou à celles de leurs électeurs, en décidant de ne pas accorder les financements nécessaires à une opération. Dans ce contexte, il apparaît fondamental pour le président de la république de légitimer une opération extérieure afin qu'elle soit plébiscitée par l'opinion publique et les parlementaires.

une extension de ses compétences. Selon la chercheuse française Leah Pisar[219], trois facteurs expliquent le fait que l'exécutif ait, sans subir de contestation majeure - du moins dans les premières années -, pu prendre un certain nombre de mesures constitutionnellement incertaines.

En premier lieu, les attentats terroristes ont créé un quasi état de guerre qui appelait des réponses immédiates et urgentes. Les institutions de l'Exécutif se sont donc arrogé des pouvoirs sans que les autres institutions de l'Etat et les médias ne les remettent en cause afin de laisser au président et à son équipe une marge de manoeuvre leur permettant d'assurer la protection des Américains en cette période de crise. Le fonctionnement anormal des institutions durant les mandats de Bush s'explique également par le fait que le président se soit entouré d'une équipe dont l'influence et l'idéologie étaient davantage marquées que lors des mandats présidentiels précédents. Enfin, la faiblesse des contre-pouvoirs notamment celle de l'opposition démocrate, minoritaire dans les deux chambres du Congrès, a empêché un véritable débat de fond sur la pertinence et la légitimité des mesures prises par le gouvernement.

C'est la combinaison de l'ensemble de ces événements qui va permettre au président Bush et à son équipe de développer une pratique des pouvoirs très éloignée du rôle traditionnellement dévolu à l'Exécutif américain[220] et qui va conduire à des décisions et une conception idéologique des événements qui trancheront avec le pragmatisme des présidents précédents.

II - Un repositionnement du centre de décision diplomatique au détriment du Département d'Etat

Durant le premier mandat de George Bush, l'équipe qui entoure le président est une équipe divisée, empreinte à la fois de doctrine et de pragmatisme. On distingue ainsi trois camps dans son Administration :

- ***la branche multilatérale du Département d'Etat*** avec à sa tête Colin Powell, soucieux de conserver de bonnes relations avec les alliés, enclin au multilatéralisme traditionnel

[219] Leah PISAR, *Orage sur l'Atlantique, la France et les Etats-Unis face à l'Irak*, Paris, Ed. Fayard, 2010.

[220] Sur la question des dérives de la pratique démocratique sous la présidence Bush, lire l'ouvrage du journaliste Charles SAVAGE, *Takeover. The Return of the Imperial Presidency and the Subversion of American Democracy*, New York, Little Brown and Compagny, 2007, 448 p.

et peu empreint d'une idéologie forte. En dépit de son passé de soldat, il est surnommé le 'guerrier réticent' pour ses réserves concernant le recours à la force systématique.

- ***le camp néoconservateur*** représenté par Rumsfeld, Wolfowitz, Cheney : adeptes de la réponse militaire, enclins à penser que la puissance américaine doit être forte militairement et plutôt *''crainte qu'aimée''*, à la manière du Prince de Machiavel.
- ***la Conseillère pour la sécurité nationale***, Condoleezza Rice, a une vision intermédiaire. Sa proximité avec le président américain lui permet de faire pencher la balance dans un sens ou dans un autre.

L'exercice du pouvoir présidentiel par George W. Bush se distingue de celui de ses prédécesseurs car la répartition des pouvoirs entre les membres de son gouvernement est inhabituelle : alors que la définition de la politique étrangère est traditionnellement exclusivement réservée au Secrétaire d'Etat, elle est largement impulsée par le Département de la Défense et le vice-président durant le premier mandat de George Bush (**A**). En outre, le chef de la diplomatie américaine demeure isolé au sein de son Administration, ce qui limite sa marge de manoeuvre dans les négociations avec les nations alliées des Etats-Unis (**B**).

A. Le rôle prépondérant du Département de la Défense dans l'élaboration de la politique étrangère

1. Le rôle particulier du vice-président Richard Cheney

Traditionnellement, le rôle du vice-président des Etats-Unis d'Amérique est limité, d'autant que la Constitution ne lui confère aucun pouvoir particulier. Le vice-président existe avant tout pour suppléer le président en cas de disparition, de démission[221] ou *d'impeachment*. Il joue également un rôle stratégique au moment des élections présidentielles en incarnant l'ouverture, par une sensibilité différente mais néanmoins complémentaire du candidat. Le choix du colistier d'un candidat à l'élection présidentielle est donc hautement stratégique pour donner au ticket présidentiel toutes les chances de remporter les élections.

[221] Au XXème siècle, le vice-président eut l'occasion de remplacer le président à trois reprises. Ont ainsi notamment pris la tête de l'Exécutif, les vice-présidents Harry Truman à la mort de Roosevelt en 1945, Lyndon Johnson suite à l'assassinat de Kennedy en 1963 ou encore Gerald Ford, après la démission de Richard Nixon en 1974 suite au scandale du Watergate.

Or, Richard Cheney va profondément faire évoluer la position du vice-président en jouant un véritable rôle de bras droit du président, faisant ainsi dire aux analystes de la vie politique américaine qu'il aura été le vice-président le plus puissant de l'histoire des Etats-Unis[222]. Le président Bush lui porte une grande confiance et l'expertise et les conseils de Dick Cheney ont souvent le dessus sur le reste de l'équipe du président. Les deux hommes sont très complémentaires : le président Bush est novice, peu familier des procédures et du fonctionnement de Washington, mais hautement charismatique alors que le vice-président, qui a déjà passé près de vingt-cinq ans à la Maison-Blanche sous les présidences de Nixon, Ford et Bush sénior, est reconnu pour être un grand stratège. Son austérité est cependant peu populaire. C'est Dick Cheney qui élabore et met en oeuvre la stratégie américaine pour l'Afghanistan et l'Irak.

2. Le renforcement des pouvoirs du Département de la Défense

Donald Rumsfeld[223] jouit d'une large popularité auprès des médias et de l'opinion publique et tient des conférences de presse quasi hebdomadaire après les attentats du 11 septembre. Il devient le "*porte-parole d'une Amérique en guerre*"[224]. Il est considéré comme un conservateur traditionnel. Son adjoint, Paul Wolfowitz, est quant à lui davantage marqué à droite. Il est le principal avocat et idéologue d'une intervention en Irak. Au lendemain de la fin de la première Guerre du Golfe, il avait déjà proposé au président Bush senior de frapper de manière préventive les pays soupçonnés de développer des armes de destruction massive.

Au cours du premier mandat du président Bush, la politique étrangère américaine est largement influencée par le Pentagone. Les tentatives de résistance du secrétaire d'Etat américain

---

[222] Voir à ce sujet l'ouvrage du journaliste conservateur Stephen F. HAYES, *Cheney : The Untold Story of America's Most Powerful and Controversial Vice President*, New York, Harper Collins, 2007, 578 p.

[223] Il a déjà exercé la fonction de secrétaire à la Défense durant la présidence de Gerald Ford de 1975 à 1977 (faisant ainsi de lui à la fois le plus jeune secrétaire à la Défense et le plus âgé jamais nommé). Durant la guerre entre l'Irak et l'Iran, il est nommé envoyé spécial pour le Moyen-Orient par le Président Reagan. C'est au cours de cette mission qu'il sera amené à discuter avec Saddam Hussein. Lorsqu'il est nommé dans le gouvernement de George Bush junior, il a pour principale mission d'adapter les forces armées américaines aux enjeux géostratégiques du XXIème siècle. Sa vision repose essentiellement sur la nécessité de réduire les effectifs au minimum au combat tout en s'appuyant sur les moyens technologiques.

[224] Leah PISAR, *Orage sur l'Atlantique, la France et les Etats-Unis face à l'Irak, op. cit.*, p. 164.

Colin Powell ont peu d'effet d'autant plus que le Département d'Etat n'avait pas de véritable doctrine stratégique à long terme.

Richard Perle, qui préside le *Defense Policy Board* chargé de conseiller le Pentagone en matière de stratégie, est également une personnalité influente au sein du Pentagone. Convaincu que l'Irak serait un bon candidat pour la démocratie au Moyen-Orient, il prône un changement de régime à Bagdad et est opposé à demander l'approbation du Conseil de Sécurité de l'Organisation des Nations Unies pour une intervention militaire dans le pays[225].

3. L'influence de la Conseillère pour la Sécurité Nationale

Créé par le président Truman en 1947 pour adapter la diplomatie américaine au nouvel ordre géopolitique mondial, le Conseil de Sécurité Nationale est avant tout un organe de coordination interministérielle entre toutes les structures impliquées dans la sécurité nationale et internationale[226]. Il se doit d'apporter de manière efficiente et rapide la meilleure information et expertise possible au président. De 2001 à 2005, il est dirigé par Condoleezza Rice. Le CSN n'est pas soumis au contrôle du Congrès. Le Conseiller à la Sécurité Nationale doit coordonner l'action de l'Administration pour s'assurer de son efficacité. Ce rôle particulier lui permet d'avoir une grande influence sur le président et les décisions prises dans le bureau ovale. Des tensions fortes entre le Conseiller à la Sécurité Nationale et le secrétaire d'Etat peuvent ainsi apparaître, comme ce fut le cas entre Condoleezza Rice et Colin Powell.

Condoleezza Rice est réputée avoir une grande influence auprès du président Bush[227]. Elle a un accès direct et entretient des relations d'amitié avec lui. Mais sa position est tout de même délicate car le pouvoir s'est quelque peu déplacé vers la vice-présidence et son influence reste donc

---

[225] A noter, cependant, qu'il exprimera, quelques années plus tard, ses regrets pour avoir voulu la guerre et critiquera la gestion de l'occupation après la fin des combats : « *Aurions nous du aller en Irak ? Je pense que désormais j'aurais probablement dit : ''non, considérons d'autres stratégies pour résoudre les questions qui nous préoccupent, à savoir les armes de destruction massive et le terrorisme.'' [...] Aurions-nous pu traiter ces questions autrement que par une intervention militaire directe ? Eh bien, il est probable que oui* ». Lire à ce sujet l'article de David ROSE, « Neo Culpa », *Vanity Fair*, Novembre 2006.

[226] Il réunit le président, le vice-président, le secrétaire d'Etat, le secrétaire à la Défense, le directeur de la CIA, le chef d'Etat-major des armées, le représentant aux Nations Unies, et le secrétaire au Trésor.

[227] Elle a déjà travaillé au Conseil sur les questions relatives à l'Europe de l'Est durant la présidence du père.

limitée car elle n'entretient pas la même relation avec Dick Cheney qu'avec le président. Son idéologie est empreinte de réalisme. Spécialiste de la Guerre froide, elle pense le monde en terme d'équilibre entre grandes puissances. Elle est convaincue que les Etats-Unis ont un "*rôle spécial*" à jouer à travers le monde en favorisant la démocratie et la liberté, à la fois pour préserver la sécurité et la puissance américaines mais aussi pour des raisons morales.

B. Un Secrétaire d'Etat ouvert au multilatéralisme mais isolé au sein de son gouvernement

Le Secrétaire d'Etat Colin Powell est perçu comme un homme modéré, réfléchi, plutôt francophile. Il incarne la branche modérée de l'Administration américaine. Il sera quelque peu évincé par l'équipe qui entoure le président (notamment par Condoleezza Rice, Donald Rumsfeld et Dick Cheney) lors de la définition et de la mise en oeuvre d'une stratégie pour l'Afghanistan et l'Irak. Il est général, ancien chef d'état-major des forces armées. Il a dirigé la première Guerre du Golfe. Il est connu pour être peu enclin aux campagnes militaires excessives ce qui lui vaut le surnom de "*guerrier réticent*". Sur la guerre en Irak, il est peu partisan d'une intervention militaire qui ne recevrait pas l'aval du Conseil de Sécurité des Nations Unies. Mais lorsque la France laisse entendre qu'elle opposera son *veto* à une proposition de résolution impliquant une entrée en guerre, Powell se rallie à la branche néoconservatrice et unilatéraliste de l'Administration américaine.

Pendant le premier mandat de George Bush, le centre de décision diplomatique penche davantage du côté de la Maison-Blanche et du Département à la Défense que du côté du Département d'Etat. Le Secrétaire d'Etat Colin Powell a une marge de manoeuvre limitée dans les relations diplomatiques des Etats-Unis avec ses alliés. Selon sa biographe, son passé militaire le rend beaucoup moins enclin à avoir recours à la force. Dans son ouvrage, elle précise également

que Colin Powell n'a jamais été véritablement convaincu de la nécessité d'une intervention militaire en Irak[228].

Cette décision de nommer Colin Powell est stratégique tant en politique interne que sur le plan international : il jouit d'une grande légitimité et popularité et il est perçu par ses homologues étrangers comme ouvert au multilatéralisme et à la procédure onusienne. Il se trouve cependant dans une position diplomatique difficile car il est quelque fois à la marge de son propre camp[229] mais se situe sur le devant de la scène lors des négociations avec les alliés. D'autant qu'hormis la crise irakienne, d'autres dossiers font l'objet de vives tensions entre la communauté internationale - dont la France est au premier rang - et les Etats-Unis, notamment sur le processus de paix au Proche Orient, la ratification du protocole de Kyoto, l'adhésion à la Cour Pénale Internationale, ou encore l'abolition de la peine de mort.

Au début de son mandat, le président Bush nomme donc une équipe dont l'orientation néoconservatrice est manifeste et fortement empreinte d'unilatéralisme. Par ailleurs, cette équipe n'a jamais caché son ambition de "*régler une bonne fois pour toutes*" la question irakienne. Le Pentagone se distingue également par une équipe davantage marquée par les affaires étrangères que par les questions de stratégie militaire. Ce qui expliquerait pourquoi la reconstruction en Irak a été si mal préparée et pourquoi le Département à la Défense s'est comporté, pendant le premier mandat du président, comme un Département d'Etat 'bis'.

---

[228] L'auteur de sa biographie, Karen DeYoung (dans l'ouvrage *Soldier, The life of Colin Powell*, New York, Ed. Knopf, 2006) défend l'idée selon laquelle le secrétaire d'Etat n'était pas convaincu de la légitimité d'une intervention en Irak. En juillet 2007, lors d'une conférence donnée à l'Aspen Ideas Festival, Collin Powell avouera lui-même avoir tenté de dissuader le président Bush d'entrer en guerre avec l'Irak : « *J'ai cherché à éviter cette guerre. J'ai expliqué au président les conséquences qu'il y aurait à entrer par la force dans un pays arabe et d'en devenir l'occupant. [...] Alors [le président] m'a demandé : "Que devrions-nous faire ? Eh bien, nous devrions aller aux Nations Unies"*. » Intégralité de son intervention disponible à l'adresse : http://www.aspenideas.org/sites/default/files/transcripts/Powell-Lehrer_transcript.pdf.

[229] Lire à ce sujet l'article de Johanna McGEARY, «Where Have You Gone, Colin Powell ?», du *TIME* en date du 10 septembre 2001.

CONCLUSION DE CHAPITRE

Les attentats du 11 septembre 2001 ont contribué à une redéfinition complète de la politique étrangère des Etats-Unis qui avait suivi une ligne constante depuis le début de la Guerre froide. Ils sont l'occasion pour le courant néoconservateur de partager leur conception de la politique étrangère avec l'opinion publique américaine. L'absence du parti démocrate du pouvoir mais aussi la sensibilité du peuple américain sur la sécurité nationale suite aux attaques terroristes à New York rendront toute contestation de cette idéologie délicate, voire quasi impossible, sous peine d'être désigné comme un antipatriote ou d'être assimilé à un ''ennemi'' de l'Amérique.

Cette vision manichéenne du monde fondée sur les concepts moraux de Bien et de Mal placent les alliés occidentaux des Etats-Unis dans une situation délicate. Une fois cette nouvelle doctrine énoncée, il devient malaisé pour des nations comme la France d'élever une voix dissidente qui pourrait contester l'action diplomatique et militaire américaine. La marge de manoeuvre de la diplomatie française s'en trouve ainsi réduite alors que le président Chirac, profondément gaulliste dans sa conception de la politique étrangère, ne souscrit pas à cette vision réductrice des relations internationales. On comprend dès lors le risque que prend la France en exprimant une conception des relations internationales quelque peu différente. D'autant qu'avec les attentats du 11 septembre, on se situe sur un terrain sensible où toutes les réactions et passions sont encore vives. Puisque la France n'adhère pas de manière inconditionnelle à la nouvelle politique étrangère des Etats-Unis, elle s'expose au risque d'être désignée comme un ''ennemi'' de l'Amérique.

Un autre élément explique l'éloignement progressif entre les visions française et américaine des relations internationales au cours de cette période. En 2002, la France est en pleine période de campagne électorale et l'Elysée se montre moins disponible qu'auparavant pour s'engager sur la scène internationale et privilégier les relations avec ses alliés. Dès lors, les signaux et le faisceau d'indices qui auraient du attirer l'attention de la diplomatie française sur l'inflexion qui s'était opérée à Washington ont été sous-estimés, voire ignorés. Alors que le chef de l'Etat avait du composer avec un ministre des affaires étrangères socialiste durant près de cinq années, sa réélection triomphale au printemps 2002 lui permet de nommer un chef de la diplomatie de confiance avec lequel il travaille en parfaite harmonie et complémentarité. Au moment où le

président français reprend pleinement les rênes de la politique étrangère, la France revient sur la scène internationale et s'engage plus que jamais sur le dossier irakien. Malheureusement, les diplomates français mettront du temps à comprendre que ses interlocuteurs à Washington ont déjà répondu à la question irakienne ; alors que pour la France, il s'agissait de demander "*doit-on attaquer l'Irak ?*", pour les Etats-Unis, il s'agissait de dire : "*quand et comment ?*".

SECONDE PARTIE - Eléments contextuels à l'origine de la rupture : deux lectures discordantes d'une grande crise internationale

Hector

Et vous voulez la guerre ?

Ulysse

Je ne la veux pas. Mais je suis moins sûr de ses intentions à elle.

Hector

Nos peuples nous ont délégués tous deux ici pour la conjurer. Notre seule réunion signifie que rien n'est perdu…

Jean Giraudoux, *La guerre de Troie n'aura pas lieu,*
Acte II, scène 13

Alors que le règlement de la première crise du Golfe avait fait l'objet d'un large consensus international en 1991, l'évolution de la situation en Irak au cours de la décennie 1990 suscite de profonds désaccords entre les grandes puissances.

La rupture entre la France et les Etats-Unis se cristallise dans l'enceinte des Nations Unies car les deux pays y défendent une position opposée : la France soutient l'idée que les inspections destinées à détruire les armes de destruction massive doivent se poursuivre et être renforcées. L'intervention militaire ne se justifiera que si les inspecteurs trouvent en Irak des programmes d'armement interdits et que le gouvernement de Saddam Hussein refuse le désarmement. Quant aux Etats-Unis, ils estiment que même si les inspecteurs ne trouvent pas de trace d'un programme d'armes de destruction massive, cela ne signifie pas que l'Irak n'en développe pas, c'est au contraire la preuve que l'Irak ne collabore pas avec la communauté internationale et ne respecte pas ses engagements internationaux. Le *casus belli* est donc justifié. Devant cette position américaine qu'elle juge infondée, la France menace alors d'opposer son *veto* à toute résolution qui proposerait des sanctions militaires contre le pays.

Le 19 mars 2003, les Etats-Unis, à la tête d'une coalition de volontaires, entrent cependant en guerre contre l'Irak, sans avoir reçu d'approbation préalable du Conseil de Sécurité de l'Organisation des Nations Unies et alors que quatre puissances, la France, l'Allemagne, la Russie et la Chine, avaient émis des objections. Cette intervention unilatérale sonne le glas de l'unité internationale sur le dossier irakien et provoque un affrontement sans précédent entre la France et les Etats-Unis (**titre 1**).

Ce résultat apparaît alors comme la plus grave crise de toute l'histoire des relations bilatérales entre les deux 'plus vieux alliés' du monde occidental car Washington a accusé la France d'avoir mené l'offensive contre l'adhésion des Nations Unies à une entrée en guerre contre l'Irak. Le gouvernement français est ainsi considéré comme l'instigateur de l'échec d'un consensus multilatéral en faveur du recours à la force contre le gouvernement irakien.

Dès lors, les relations franco-américaines prennent une dimension passionnelle et connaissent une période de blocages et de tensions historiques (**titre 2**). Condoleezza Rice, alors

Conseillère du Président Bush pour la Sécurité nationale, aurait publiquement déclaré, au printemps 2003, que les Etats-Unis allaient "*punir la France, ignorer l'Allemagne et pardonner à la Russie*"[230]. Les relations franco-américaines sont dans l'impasse et il faudra attendre l'année 2005 et la mise en difficulté du président Bush sur le dossier irakien pour permettre un réel rapprochement diplomatique entre les deux alliés.

[230] Patrice de BEER, « Irak : fragilité des positions françaises », *Le Monde*, 24 avril 2003.

TITRE I - De l'illusion d'un consensus à la rupture

« *L'Union soviétique a uni l'Occident, le Moyen-Orient le divise.* »[231]

Lorsque le 2 août 1990, l'Irak envahit le Koweït, le dirigeant Saddam Hussein commet l'erreur de penser que la communauté internationale ne réagira pas à l'invasion. Mais les Etats-Unis sont alors déterminés à démontrer au reste du monde que la fin de la Guerre froide ne laisse pas pour autant le champ libre aux volontés d'expansion d'Etats belliqueux. Le jour même, le Conseil de Sécurité des Nations Unies condamne l'invasion et exige le retrait des forces irakiennes. Devant le refus de l'Irak de se plier aux exigences de la communauté internationale, le Conseil de Sécurité décide d'autoriser, sur la base du chapitre VII de la Charte des Nations Unies[232], une action militaire à l'encontre du régime irakien afin de restaurer la souveraineté du Koweït.

A l'issue du conflit, les membres du Conseil adoptent la résolution 687 (1991)[233] qui impose au régime irakien un cessez-le-feu provisoire ainsi qu'un certain nombre d'obligations, dont celle de renoncer au programme d'armes de destruction massive, conformément au droit international en vigueur[234]. Ce texte est adopté sur la base du chapitre VII de la Charte des Nations Unies, lui donnant ainsi un caractère coercitif et obligatoire. Toute violation de la résolution 687 constituerait

---

[231] Timothy Garton ASH, « Anti-Europeanism in America », *The New York Review of Books*, 13 février 2003.

[232] Le chapitre VII de la Charte de l'Organisation des Nations Unies, relatif à "*l'action en cas de menace contre la paix, de rupture de la paix et d'acte d'agression*", confère au Conseil de Sécurité la responsabilité du maintien de la paix à travers le monde. Le Conseil de Sécurité est alors le seul organe habilité à prévenir ou arrêter les hostilités en cas d'agression internationale. La procédure se déroule de la manière suivante : le Conseil constate dans un premier temps l'agression, il peut ensuite faire des recommandations, enfin, il peut décider de sanctions allant jusqu'à la mise en oeuvre d'une action militaire avec l'appui de forces mises à sa disposition par les Etats membres.

[233] Cette résolution, adoptée le 3 avril 1991, impose à l'Irak de détruire ses armes de destruction massive et présente la particularité d'astreindre le pays à un rigoureux régime d'inspections chargé de contrôler le respect de ses engagements internationaux. Cette résolution ne prévoit pas de sanctions en cas de non-respect par l'Irak de ses obligations mais dispose que le Conseil de Sécurité "*décide de rester saisi de la question et de prendre toutes nouvelles mesures qui s'imposeraient en vue d'assurer l'application de la présente résolution et de garantir la paix et la sécurité dans la région*". Pour l'intégralité du texte de la résolution, voir http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=S/RES/687(1991).

[234] Il s'agit en l'espèce du Protocole de Genève du 17 juin 1925 concernant la prohibition d'emploi à la guerre de gaz asphyxiants, toxiques ou similaires et de moyens bactériologiques, du Traité relatif à la non-prolifération des armes nucléaires du 1er juillet 1968 ainsi que de la Convention du 10 avril 1972 sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques ou à toxines et sur leur destruction.

une infraction en droit international et engagerait la responsabilité de l'Etat irakien. Au-delà de ces dispositions, cette résolution présente l'originalité de mettre en place, pour la première fois dans l'histoire des Nations Unies, une commission chargée de veiller à la destruction des programmes d'armement irakien interdits par le droit international : la Commission spéciale des Nations Unies (UNSCOM) dont la mission est de contrôler l'aspect balistique, biologique et chimique alors que l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA) est chargée de vérifier le volet nucléaire.

La gestion de la crise du Golfe, dans un contexte de disparition de la confrontation bipolaire, ouvre de nouvelles perspectives pour le droit international et les institutions chargées de l'appliquer : c'est la première fois dans l'histoire des Nations Unies que le Conseil de Sécurité parvient à remplir sa mission de maintien de la paix. Dès lors, le gouvernement irakien est mis en demeure de respecter ses engagements internationaux conformément aux droit et traités en vigueur (**chapitre I**). Mais après plusieurs années de rapports peu concluants en raison d'un défaut de collaboration et de manoeuvres dilatoires des autorités irakiennes à l'égard des Etats membres de l'Organisation des Nations Unies, les inspections sont suspendues.

Devant l'inefficacité des sanctions, les grandes puissances ne sont pas d'accord sur la manière de contraindre l'Irak à respecter ses engagements internationaux, même si elles partagent des doutes sur l'existence d'armes de destruction massive. Pour les Etats-Unis, la guerre préventive, avant que l'Irak n'ait les moyens de détruire l'Amérique ou l'un de ses Alliés avec les armes interdites qu'elle aurait fabriquées, se justifie. Quant à la France, l'Allemagne et la Russie, elles souhaitent, au contraire, la poursuite des inspections pour contrôler l'état des stocks d'armement avant d'envisager toute action militaire. Ce n'est qu'à l'issue de ces inspections que le Conseil de Sécurité pourra prendre les mesures qui s'imposent. Durant les discussions entre membres du Conseil de Sécurité des Nations Unies en 2002 et 2003, l'action militaire n'est donc pas repoussée par la France, ni par les autres membres permanents du Conseil, à condition qu'elle se justifie par des preuves concrètes.

En novembre 2002, l'adoption, après sept semaines de négociations, de la résolution 1441 à l'unanimité des membres du Conseil laisse présager un règlement consensuel et pacifique de la question irakienne. Sur bien des points, la résolution constitue en effet un véritable succès pour la communauté internationale. En donnant une ultime chance aux inspections, elle reconnaît la

primauté du droit international et met en lumière les bienfaits et la légitimité du multilatéralisme. D'autant que contre toute attente, l'Irak accepte les termes de la résolution 1441 sans conditions ainsi que le retour des inspecteurs de l'Organisation des Nations Unies et de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique sur son territoire.

Cependant, malgré la reprise du régime d'inspections et alors qu'elles ne sont pas encore achevées, l'Administration américaine présente, en février 2003, au Conseil de Sécurité des preuves "*irréfutables*" que l'Irak développe un programme d'armement nucléaire et avance la notion de guerre préventive pour justifier l'intervention de la communauté internationale. La France, également membre permanent du Conseil de Sécurité, ne laisse alors planer aucun doute sur son intention d'opposer un *veto* à une résolution de ce type et se prononce en faveur de la poursuite des inspections. S'ensuit alors entre la France et les Etats-Unis un affrontement sans précédent qui conduit à un blocage des négociations au sein des Nations Unies et provoque l'entrée en guerre unilatérale des Etats-Unis contre l'Irak (**chapitre II**).

Chapitre I - L'illusion d'un consensus franco-américain autour de la question irakienne

Lorsque la première Guerre du Golfe commence, la communauté internationale a la preuve que l'Irak détient des armes chimiques et biologiques, puisque l'armée en avait fait usage contre les populations civiles lors de l'affrontement avec l'Iran entre 1980 et 1988. A l'issue de la première Guerre du Golfe, le Conseil de Sécurité des Nations Unies se montre donc soucieux de mettre un terme à la menace que présentent les armes de destruction massives irakiennes pour la paix et la sécurité internationales en décidant d'un régime de sanctions strict à l'égard du gouvernement de Saddam Hussein (**section 1**).

Mais après plusieurs années d'inspections tumultueuses, Saddam Hussein décide de cesser toute coopération avec la mission conjointe et expulse les inspecteurs des Nations Unies de son territoire. Au cours de l'année 1998, les tensions sont fortes entre le régime irakien et le Conseil de Sécurité, et après plusieurs mois de négociations, l'Irak accepte, sous la menace de sanctions américaines, le retour des experts internationaux. Mais un nouveau rapport de la mission de décembre 1998 pointe le manque de coopération de l'Irak et demande l'évacuation des inspecteurs : les experts de l'ONU estiment que les autorités irakiennes tentent de ralentir leur travail en restreignant leurs possibilités de déplacement, en dissimulant des preuves et en limitant l'accès aux sites militaires.

Les Etats-Unis décident alors, avec l'appui du Royaume-Uni mais sans en informer la France et les autres membres du Conseil de Sécurité, de représailles militaires et lancent l'opération "*renard du désert*" au cours de laquelle le territoire irakien est bombardé. Cette intervention unilatérale provoque les premiers désaccords entre la France et les Etats-Unis d'autant que les deux pays ont une lecture différente de la menace irakienne et une vision divergente des priorités géopolitiques au Moyen-Orient (**section 2**). Mais les autorités américaines accordent peu de crédibilité aux propositions françaises sur ce dossier car elles soupçonnent Paris de vouloir ménager l'Irak pour protéger les entreprises françaises engagées dans le pays, favoriser les contrats bilatéraux, et inciter le régime à rembourser la dette contractée auprès de la France. En parallèle, les autorités américaines n'ont jamais caché qu'elles souhaitaient un changement de régime à Bagdad, plus favorable aux intérêts américains dans la région du Golfe, alors que l'allié saoudien apparaît comme de moins en moins fiable, spécialement dans le domaine de la lutte contre le terrorisme.

Section 1 - L'Irak face à la communauté internationale : historique du traitement juridique et politique de la question irakienne depuis la première Guerre du Golfe

Dès son arrivée au pouvoir en 1968, le dirigeant Saddam Hussein dirige l'Irak d'une main de fer. Atteint d'une très grande paranoïa, il règne par la terreur, met en scène les actes de torture des opposants au régime et commandite les assassinats de ceux qu'il accuse de trahison. Il entend ainsi faire la preuve à son entourage mais aussi au peuple irakien de ce qui les attend en cas de remise en question de son pouvoir et de son autorité[235].

Dans les années 1980, le personnage de Saddam Hussein n'est pas encore diabolisé par la communauté internationale en dépit des répressions qu'il ordonne à l'encontre des Kurdes et des Chiites, de la corruption du système et de l'invasion de l'Iran en 1980. Au contraire, il apparaît comme un chef d'Etat laïque et éclairé dans une région profondément bouleversée par la révolution iranienne[236]. Durant les premières années de son pouvoir, profitant des revenus du pétrole, il va même jusqu'à lancer son pays dans un vaste programme d'infrastructures, dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'industrie et de l'agriculture, permettant un développement sans précédent de l'Irak.

Ce n'est qu'à partir de l'invasion du Koweït que la communauté internationale, et les Etats-Unis, s'intéressent véritablement à Saddam Hussein et à sa conception du pouvoir[237]. A l'issue de la

---

[235] Lire à ce sujet l'article du journaliste Jean-Pierre LANGELLIER, « Les mille et un crimes de Saddam Hussein », *Le Monde*, 29-30 septembre 2002.

[236] En effet, la révolution islamique qui se déroule en Iran à la fin des années 1970 inquiète les grandes puissances occidentales mais aussi d'autres Etats du Moyen-Orient qui craignent que leur propre population chiite ne réagisse également et qu'un effet domino ne se produise dans la région. En Irak, Saddam Hussein organise alors une répression politique des populations chiites afin de sauvegarder son pouvoir.

[237] Sur les aspects humanitaires, ce n'est qu'au lendemain de la Guerre du Golfe que les Nations Unies condamneront officiellement la répression des populations civiles en Irak et demanderont au gouvernement de "*respecter les droits de l'Homme*" (résolution 688 du 5 avril 1991). Cf. http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=S/RES/688(1991).

guerre qu'il a déclarée à l'Iran et après huit années de conflit[238], l'Irak est en faillite. Le président Hussein a dès lors pour objectif de réarmer son pays. Il réclame le soutien financier que ses voisins arabes lui avaient promis durant les hostilités mais ceux-ci refusent de payer. Ce besoin de réarmement et de recettes financières à la fin des années 1980 expliquent en partie les ambitions de Saddam Hussein sur le Koweït. Le 2 août 1990, l'Irak envahit son voisin, riche en hydrocarbures, et devient, potentiellement, le plus grand producteur de pétrole au monde. Dès lors, les grandes puissances mondiales, au premier rang desquelles les Etats-Unis, se montrent peu disposées à laisser un régime ennemi à la tête d'un cinquième des réserves pétrolières mondiales, et réagissent en décidant de sanctions au sein du Conseil de Sécurité des Nations Unies (**§ 1**).

A la suite de la première Guerre du Golfe, l'Irak se voit astreinte à un régime d'inspections internationales décidées par le Conseil de Sécurité des Nations Unies et destinées à détruire les programmes d'armement irakien. Mais au cours des années suivantes, les inspections se déroulent dans des conditions très difficiles en raison des manoeuvres dilatoires des autorités irakiennes à l'égard de l'Organisation des Nations Unies (**§ 2**).

§ 1 - La première Guerre du Golfe et ses conséquences

Suite à l'invasion du Koweït par l'armée irakienne en août 1990, la réaction de la communauté internationale est immédiate : le Conseil de Sécurité condamne, le jour même de l'invasion, le gouvernement irakien et exige la restauration sans conditions de la souveraineté de son voisin (**I**). Afin de mettre un terme à la menace présentée par l'Irak pour la paix et la sécurité

[238] La révolution iranienne de 1979 offre de nouvelles perspectives au dirigeant irakien : Saddam Hussein veut profiter de l'affaiblissement du régime pour étendre le territoire national au delta du *Chatt-el-Arab***,** seul débouché du pays sur la mer. En outre, la révolution iranienne préoccupe Saddam Hussein qui craint que sa population chiite, majoritaire, ne soit inspirée par le mouvement et ne renverse son régime. L'Irak est alors soutenu par l'Union soviétique et les pays occidentaux inquiets d'une propagation de la révolution islamique et des conséquences d'une nouvelle crise des matières premières. Alors que l'Irak pensait obtenir une victoire éclair contre l'Iran, le conflit dure près de huit années à l'issue desquelles les deux pays ont largement pâti de l'état de guerre. Après des années d'une guerre sanglante qui a conduit à des pertes considérables pour les deux pays (un million de morts et deux millions de blessés), Téhéran et Bagdad acceptent la résolution 598 (1987) du Conseil de Sécurité qui exige le cessez-le-feu, le retrait des troupes de part et d'autre de la frontière ainsi que le retour aux frontières de l'avant-guerre.

collective, le Conseil de Sécurité décide d'un régime de sanctions destinées à mettre le pays en conformité avec ses obligations internationales (**II**).

I - L'invasion du Koweït et la réaction des Nations Unies

En 1990, l'Irak traverse une grave crise économique et l'Etat est en faillite après plus de huit années de guerre contre l'Iran. En outre, le gouvernement irakien accuse ses deux voisins, l'Arabie Saoudite et le Koweït, de faire baisser les prix du pétrole en produisant une quantité journalière de barils trop importante. En parallèle, Saddam Hussein n'a jamais caché ses ambitions territoriales sur son voisin koweitien qu'il accuse d'exploiter une nappe pétrolière irakienne[239]. Le 2 août 1990, il envahit son voisin avec une armée de 100.000 soldats. En près de vingt-quatre heures, tous les points stratégiques du Koweït sont contrôlés par l'armée irakienne.

Le jour de l'invasion, le Conseil de Sécurité des Nations Unies adopte la résolution 660 qui exige le retrait immédiat des troupes irakiennes du Koweït[240]. Le président Bush affirme alors son intention d'agir militairement pour restaurer la souveraineté du Koweït. Plusieurs pays, dont la France, le Royaume-Uni, le Canada, l'Italie et l'Egypte, se déclarent prêts à rejoindre la coalition américaine. A l'automne, les troupes de la coalition internationale se déploient dans la région.

La résolution 678 du Conseil de Sécurité du 29 novembre 1990 autorise la coalition à contraindre l'Irak "*par tous les moyens nécessaires*"[241] au cas où l'Irak n'aurait pas quitté le Koweït le 15 janvier de l'année suivante. Mais Saddam Hussein ne se plie pas aux exigences de la communauté internationale. Devant le refus du régime irakien d'obtempérer, l'opération "*Tempête du Désert*" débute le 17 janvier 1991. A l'issue de six semaines de combats, Saddam Hussein annonce le retrait du Koweït (ses troupes quittent cependant le pays après s'en être pris aux populations civiles et avoir mis le feu aux puits de pétrole).

---

[239] Avec le Koweït sous sa souveraineté, l'Irak détiendrait un cinquième des réserves mondiales de pétrole, faisant du pays le plus important producteur de pétrole au monde.

[240] Dans cette résolution, les membres du Conseil de Sécurité constatent une rupture de la paix et de la sécurité internationales et s'engage à se réunir à nouveau pour décider des mesures à prendre contre l'Irak pour restaurer l'intégralité territoriale et la souveraineté du Koweït. L'intégralité de la résolution est disponible sur le site des Nations Unies : http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=S/RES/660(1990).

[241] Résolution disponible sous le lien : http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=S/RES/678(1990).

Le 27 février 1991, le président Bush annonce la fin des combats en dépit des pressions de ceux qui souhaitaient le renversement de régime. A cette époque, le chef de l'Etat américain est réticent à envahir Bagdad et à déchoir Saddam Hussein. En effet, il estime que les conditions géopolitiques et ethniques de l'Irak ne permettent pas une transition démocratique aisée et les Etats-Unis n'envisagent pas une occupation longue du pays pour en assurer la stabilité[242]. La solution alors retenue est d'imposer au régime un programme de restrictions et d'inspections lourd mais aussi de contrôler régulièrement le respect du désarmement.

II - Les sanctions imposées à l'Irak à l'issue du conflit

Dès le premier jour de l'invasion du Koweït par l'armée irakienne, l'Organisation décide de mettre en place un régime de sanctions à l'encontre de l'Irak. La résolution 661 du 6 août 1990 condamne le régime irakien pour avoir envahi le Koweït et impose une multitude de sanctions de nature commerciale et économique. Par ailleurs, les membres du Conseil de Sécurité craignent que l'Irak n'utilise à nouveau des armes chimiques comme cela avait été le cas contre les populations civiles pendant la guerre avec l'Iran. A l'issue du conflit, la communauté internationale impose donc au gouvernement irakien, à travers la résolution 687 (1991), la destruction de son programme d'armes de destruction massive, conformément aux traités internationaux en vigueur.

Pour s'assurer du respect des engagements internationaux de l'Irak, le Conseil de Sécurité met en place une commission d'experts en industrie chimique et nucléaire (la Commission spéciale des Nations Unies, UNSCOM) chargée de vérifier, de contrôler et de procéder à la destruction des programmes d'armement de l'Irak. Une mission de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA) se joint à cette commission pour contrôler et procéder à la destruction du programme nucléaire. Cette mission conjointe était ainsi chargée de découvrir et de détruire les armes

[242] Dans son autobiographie, le président George Bush père avoue ne pas regretter sa décision de ne pas être allé plus loin dans l'action de la force internationale en 1991, en envahissant Bagdad notamment, et de ne pas avoir dépassé le mandat fixé par l'Organisation des Nations Unies. Il indique ainsi : "*il nous aurait fallu dans ce cas non seulement occuper Bagdad, mais bel et bien gouverner l'Irak : la coalition aurait instantanément volé en éclats...*". Pour plusieurs raisons, George Bush n'a pas souhaité engager davantage les Etats-Unis en Irak : il ne voulait pas d'un pays affaibli face à l'Iran, ni se retrouver dans le même scénario que le Vietnam avec un enlisement durable des troupes américaines dans le pays. *Cf.* George H. BUSH et Brent SCOWCROFT, *A la Maison-Blanche : quatre ans pour changer le monde*, Paris. Ed. Odile Jacob, 1999, p. 524.

nucléaires, chimiques et bactériologiques de l'Irak. La résolution prévoyait également des sanctions économiques jusqu'à ce que les inspections soient achevées.

A l'issue de la première Guerre du Golfe et des sanctions décidées par le Conseil de Sécurité, la coalition impose également une zone d'exclusion aérienne : les deux tiers de l'espace aérien irakien seront désormais surveillés par les troupes de la coalition (qui se fonde sur les résolutions 687 et 688 destinées à protéger les populations menacées et victimes de répression en Irak). La zone d'exclusion aérienne au nord est supposée protéger les minorités kurdes alors que celle du sud est destinée à protéger les minorités chiites[243].

Le 2 mars 1991, Saddam Hussein accepte les termes de la résolution 686 qui fixe les conditions de cessation des hostilités ainsi qu'un cessez-le-feu provisoire. En avril, est adoptée la résolution 687 qui fixe les conditions du cessez-le-feu définitif dans la région.

Lors de la première Guerre du Golfe au cours de laquelle les bombardements auront duré près de cinq semaines, l'Irak a reçu plus de bombes que l'Allemagne durant la Seconde Guerre mondiale. L'objectif des Etats-Unis est de détruire le potentiel militaire et industriel de l'Irak. Lors de cette guerre, des entreprises de relations publiques sont chargées, à Washington, de gérer la campagne de communication[244]. C'est à l'issue de la Guerre du Golfe que le personnage de Saddam Hussein est véritablement mis au ban de la communauté internationale par les grandes puissances du Conseil de Sécurité.

---

[243] Deux principaux dogmes composent la communauté des Musulmans à travers le monde : le sunnisme, courant majoritaire, et le chiisme, qui est partagé par environ 15% des croyants. Ce schisme entre les deux courants s'est opéré dès la succession du prophète Mahomet. L'Irak contemporain est composé d'une diversité de groupes ethniques et de minorités religieuses. Les Chiites représentent environ 55% de la population, les Sunnites 40% et les autres minorités (kurdes notamment) environ 3 à 4%. Dès son arrivée au pouvoir en 1979, Saddam Hussein met en oeuvre la répression systématique du chiisme politique.

[244] On parle ainsi de "*frappes chirurgicales*" plutôt que de bombardements. Afin de dénoncer la dangerosité du régime de Saddam Hussein, l'Administration américaine affirme certains faits qui s'avèreront par la suite être faux (le plus mémorable étant le débranchement des couveuses des nouveaux-nés koweïtiens par les autorités irakiennes). Sur les campagnes de désinformation au cours de la première Guerre du Golfe, lire l'ouvrage d'Ignacio RAMONET, *La tyrannie de la communication*, Paris, Ed. Galilée, 1999, 208 p.

§ 2 - Une décennie d'inspections internationales sur fond de manoeuvres dilatoires du régime irakien

Au lendemain de la Guerre du Golfe, les Etats membres du Conseil de Sécurité misaient sur un travail de contrôle des armements irakiens relativement rapide, s'étalant sur une période d'une à deux années. Mais le manque de coopération des autorités irakiennes entravent le déroulement des inspections, ce qui suscite de nombreuses interrogations sur la réalité des dispositifs militaires du pays et ralentit lourdement le travail de la mission des Nations Unies (**I**). Après huit années de tensions entre le régime irakien et les experts internationaux, les inspections sont finalement suspendues et les négociations entre l'Irak et les Nations Unies sont dans l'impasse **(II**).

I - Les tribulations du régime de sanctions

Au cours des premiers mois d'inspection, la commission conjointe des Nations Unies découvre que l'Irak possède des armes biologiques et obtient, à l'été 1992, leur destruction par le gouvernement irakien. Mais rapidement, les experts des Nations Unies pointent les défauts de coopération des autorités irakiennes, notamment en ce qui concerne l'exhaustivité des rapports remis au Conseil de Sécurité, la désignation des installations à inspecter et l'accès aux sites suspects.

Pour la plupart des observateurs, la mission d'inspection des Nations Unies découvrit l'essentiel des programmes d'armement irakien (notamment en ce qui concernait les armes nucléaires, chimiques et bactériologiques et les programmes de missiles à moyenne portée). Il restait cependant quelques incertitudes sur les armes biologiques et sur certains aspects du programme de fabrication de missiles[245]. Les travaux de l'UNSCOM, qui ont duré près de sept ans, ont ainsi permis de détruire la majeure partie des armes de destruction massive détenues par le régime de Saddam Hussein mais n'ont pas donné entière satisfaction aux inspecteurs.

[245] Lire à ce sujet l'article du docteur Patricia LEWIS, ingénieur en physique nucléaire, « From UNSCOM to UNMOVIC : the United Nations and Iraq », *Disarmament Forum : The Middle East*, n° 2, 2001, pp. 63-68.

En complément du régime d'inspection, est votée, le 14 avril 1995, la résolution 986 destinée à améliorer les conditions de vie du peuple irakien[246]. En effet, comme le régime d'inspections durait plus longtemps que prévu et que parallèlement, les sanctions continuaient d'être appliquées, la communauté internationale demanda au Conseil de Sécurité d'alléger les pressions exercées sur les populations civiles. La résolution prévoyait ainsi la mise en place du programme "*pétrole contre nourriture*" : des marchandises de première nécessité pouvaient être achetées sur décision du gouvernement irakien en échange de la vente de son pétrole[247].

Après plus de dix ans, les sanctions décidées par les Nations Unies contre le régime irakien se sont révélées inefficaces[248] et ont été largement contestées par l'opinion publique internationale car les premières victimes en ont été les populations civiles irakiennes[249]. Loin d'avoir affaibli le régime irakien, elles ont au contraire eu pour effet pervers de servir la cause de Saddam Hussein à travers le monde arabe. Pour le journaliste Marc Epstein, les provocations du dictateur irakien à l'égard de ses voisins et du Conseil de Sécurité des Nations Unies se sont révélées être une stratégie payante auprès des opinions publiques du monde arabe, sensibles au 'courage' de celui qui défiait et s'opposait publiquement à la première puissance mondiale[250].

---

[246] http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=S/RES/986(1995).

[247] Durant la décennie 1990, la population irakienne vit dans donc des conditions humanitaires extrêmes (le taux de mortalité infantile y est alors de 92 pour mille). La résolution 986 met en place le programme "*pétrole contre nourriture*" (*Oil for Food*) pour atténuer les effets de l'embargo imposé à l'Irak depuis le début de la décennie. Il est assoupli à partir de l'année 1996 pour des raisons humanitaires (les associations internationales estiment que 30% de la population irakienne vit en état de malnutrition). Dans le cadre de ce programme, l'Irak est autorisé à vendre 1,2 million de barils par jour contre des produits de première nécessité. Mais les enquêtes autour du programme "pétrole contre nourriture" au début des années 2000 ont finalement révélé que les fonds obtenus dans le cadre de cet accord étaient détournés par Saddam Hussein et son entourage qui l'utilisaient à des fins d'enrichissement personnel, et ce parfois avec la complicité de personnels des Nations Unies et de chefs d'Etat étrangers.

[248] Pour les experts des agences des Nations Unies intervenant en Irak : « *les sanctions sont, en définitive, un échec total […], la stratégie américaine qui consiste à affamer l'Irak est la cause principale de l'échec de la politique des Etats-Unis pour ce pays. Si l'objectif de Washington est de renverser un régime, il vaudrait mieux s'assurer tout d'abord que la population est suffisamment bien nourrie pour qu'elle ne soit pas accaparée par sa survie* ». Propos recueillis par Afsané BASSIR POUR, « La difficile mise en oeuvre de l'accord "*pétrole contre nourriture*" », *Le Monde*, 25 février 1998.

[249] Selon Myriam Benraad, chercheuse à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris et spécialiste de l'Irak, les sanctions imposées à l'Irak par la communauté internationale auraient provoqué la mort de près de 500.000 civils irakiens. *Cf.* Myriam BENRAAD, *L'Irak*, Paris, Ed. Le Cavalier Bleu, 2010, p. 35.

[250] Marc EPSTEIN, « Les dégâts diplomatiques de Renard du désert », *L'Express*, 14 janvier 1999.

II - Le tournant de l'année 1998 et la suspension des inspections

En 1997, l'Irak décide de suspendre les inspections. S'ensuivent alors de multiples tentatives diplomatiques (de la part de la Russie, de la Turquie, de la France, de l'Egypte notamment) pour tenter de résoudre le problème, de convaincre Saddam Hussein d'accepter le retour des inspecteurs et de trouver un règlement pacifique à la crise. A cette époque, la France se montre très proactive pour débloquer la situation et se déclare opposée à une intervention armée. Elle indique alors qu'elle ne participerait pas à une action militaire si elle devait avoir lieu[251].

En janvier 1998, une nouvelle mission d'inspection, dirigée par l'expert australien Richard Butler, arrive en Irak. Les autorités irakiennes jugent cependant que la mission est subordonnée aux autorités américaines et non aux Nations Unies et expulsent les inspecteurs du territoire. Richard Butler est en effet très proche de la CIA et est accusé, par les autorités irakiennes, de faire du renseignement pour le compte des Etats-Unis. A la suite du départ des inspecteurs, les Etats-Unis renforcent leur surveillance aérienne.

Dans les semaines qui suivent, une médiation du secrétaire général des Nations Unies, Kofi Annan, permet la reprise de la mission d'inspection. Bagdad accepte le retour des experts internationaux ainsi que le contrôle des sites présidentiels afin d'éviter de nouvelles frappes américaines. L'accord sur lequel Kofi Annan et Saddam Hussein sont tombés d'accord est entériné par la résolution 1154 du Conseil de Sécurité, adoptée à l'unanimité le 2 mars 1998[252]. Celle-ci réaffirme que "*toute violation aurait de très graves conséquences pour l'Irak*" et dispose que le Conseil de Sécurité "*demeure activement saisi de la question de façon à assurer l'application de la présente résolution et à préserver la paix et la sécurité dans la région*".

Pour cette résolution, les Etats-Unis et le Royaume-Uni souhaitaient qu'elle contienne une automaticité du recours à la force en cas de non respect par l'Irak des obligations auxquelles le régime a lui-même consenti. Ils voulaient ajouter au texte de la résolution le concept de "*material*

---

[251] « M. Chirac plaide pour la fin des sanctions si l'Irak "*joue le jeu*" », entretien accordé au journal *Le Monde*, 27 février 1998.

[252] http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=S/RES/1154(1998).

breach'' (violation patente) qui offrait une possibilité de riposte militaire en cas de constat d'une violation par l'Irak de ses obligations. Mais les trois autres membres permanents (Chine, France et Russie) menacent d'opposer leur *veto* à une résolution de ce type.

En 1998 déjà, deux visions s'opposent au sein du Conseil de Sécurité sur les décisions à prendre à l'égard de l'Irak : la délégation anglo-saxonne défend l'idée d'une automaticité des sanctions militaires alors que les autres puissances privilégient un processus de décision en deux temps : 1/imposer des inspections puis 2/décider de sanctions si l'Irak refuse les inspections. C'est également ce débat sur la procédure qui est à l'origine de la discorde entre les membres du Conseil de Sécurité en 2003.

Le 15 décembre 1998, les inspecteurs de l'UNSCOM quittent l'Irak, à la demande de Richard Butler, chef de la mission, en raison de l'obstruction irakienne au régime d'inspections[253]. Du 16 au 19 décembre 1998, le président Clinton lance alors l'opération ''*renard du désert*'' : il s'agit d'une opération de bombardements de sites militaires et industriels (dont des sites soupçonnés de servir à la recherche nucléaire) au cours de laquelle davantage de missiles sont tirés que lors de la première Guerre du Golfe.

Cette opération, menée conjointement par les Américains et les Britanniques, n'a pas été soumise à la consultation et à l'approbation des alliés et des autres membres du Conseil de Sécurité. Si la Chine et la Russie manifestent ouvertement leur désapprobation, la France se montre plus réservée dans ses critiques même si l'Elysée et le Quai d'Orsay admettent mal de ne pas avoir été consultés. Dès l'année 1998, les premières dissensions entre la France et son allié américain au sujet de la question irakienne apparaissent.

Au cours de l'année 1999, après une année de blocage de la mission d'inspections conjointe, les négociations reprennent au sein du Conseil de Sécurité des Nations Unies en faveur de la création d'un nouveau régime d'inspections. Les Britanniques proposent une résolution faisant la synthèse des préoccupations de chacun et notamment de la partie française. La résolution 1284 fut

[253] D'autant que le régime irakien se montrait de plus en plus hostile à la mission d'inspection, l'accusant de dissimuler des activités d'espionnage pour le compte des Etats-Unis, du Royaume-Uni et d'Israël. La France finira par admettre que des agents de renseignements prenaient part à la mission. *Cf.* Marc EPSTEIN, « Les dégâts diplomatiques de Renard du désert », *op. cit.*

ainsi présentée au Conseil de Sécurité le 17 décembre 1999 et adoptée par 11 voix contre 0 avec 4 abstentions (France, Chine, Russie, Malaisie)[254].

Cette résolution crée la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies (COCOVINU) chargée de remplacer l'UNSCOM. Cette nouvelle mission se voit attribuer les mêmes objectifs que la précédente. Elle est présidée par l'expert suédois Hans Blix. A l'Agence Internationale de l'Energie Atomique, c'est le nouveau directeur, l'Egyptien Mohammed El-Baradaï, qui est chargé du contrôle du programme nucléaire. Dès lors, pendant près de trois années, sont menées des négociations entre le Secrétariat général des Nations Unies et le gouvernement irakien pour permettre la reprise des inspections. Mais Saddam Hussein refuse toujours le retour des fonctionnaires de l'ONU qu'il soupçonne d'être manipulés par Washington.

[254] Les Américains interprétèrent l'abstention française comme une stratégie diplomatique visant à ne pas se démarquer de la position russe et éviter ainsi de mettre en péril ses relations d'amitié et d'échanges commerciaux avec l'Irak. La version officielle avancée par Paris, au contraire, était que la France avait préféré s'abstenir au motif que la délégation américaine avait précipité le vote alors que quelques aménagements à la résolution étaient encore nécessaires.

Section 2 - Les prémices d'une distanciation franco-américaine sur le dossier irakien

On décèle une distanciation des positions française et américaine sur le dossier irakien dès la fin des années 1990 lorsque le régime de Saddam Hussein met un terme à la mission d'inspection des Nations Unies et défie le Conseil de Sécurité en ne respectant pas ses engagements internationaux.

Lors de son arrivée au pouvoir en 2001, le président George W. Bush estime que l'Irak représente une grande menace pour la paix et la sécurité internationales. Les tentatives du régime de Saddam Hussein pour développer et acquérir des armes de destruction massive suscitent de profondes inquiétudes chez l'Administration américaine qui craint une attaque imminente contre les Etats-Unis ou l'un de leurs alliés. En outre, l'équipe néoconservatrice du président souhaite mettre un terme aux ambitions politiques de Saddam Hussein dans la région, ambitions qui remettraient en cause l'équilibre fragile du Golfe persique et provoqueraient une crise des matières premières. Dès le lendemain des attentats du 11 septembre 2001, la question de l'Irak va être placée au coeur de la présidence de George Bush tout comme elle avait été au coeur de la politique étrangère de son père au début des années 1990 (**§ 1**).

En France, l'analyse de la situation irakienne est très différente de celle des Etats-Unis. Le président Chirac et son chef de la diplomatie considèrent que la question irakienne doit être impérativement dissociée de la question du terrorisme. Ils pensent qu'une guerre en Irak n'est pas objectivement justifiée et qu'un conflit armé pourrait avoir de graves conséquences sur le fragile équilibre de cette région du monde. La priorité géopolitique de la France au début des années 2000 demeure le conflit israélo-palestinien, alors que la seconde *Intifada* de septembre 2000 déchire le Proche-Orient[255]. Par ailleurs, Chirac et Villepin sont convaincus que l'analyse et la compréhension

[255] Le 28 septembre 2000, Ariel Sharon, alors président du *Likoud*, se rend sur l'esplanade des Mosquées à Jérusalem. Interprété comme une véritable provocation et faisant suite à plusieurs années d'échec des négociations entre Palestiniens et Israéliens, cet événement entraîne une escalade de la violence dans les territoires occupés et provoque, durant de longs mois, des affrontements sanglants entre l'armée israélienne et les populations palestiniennes.

françaises de cette question géopolitique - avec le passé colonial de la France et la connaissance du monde arabe - sont plus affinées et expertes que l'approche américaine du problème (**§ 2**).

§ 1 - Les Etats-Unis et l'Irak : un intérêt ancien pour le renversement de Saddam Hussein

« *Concernant l'Iran et la Corée du Nord, il n'y a pas de plan pour déclencher une guerre avec ces pays. Concernant l'Irak, cela fait plusieurs années que la position des Etats-Unis est de considérer que le changement de régime serait dans le meilleur intérêt de la région et le meilleur intérêt des Irakiens. Et nous sommes en train de considérer une variété d'options pour atteindre cet objectif.*[256] »

Colin Powell, Secrétaire d'Etat, 13 février 2003

En 2002, les mêmes conseillers entourent le président George W. Bush comme ils avaient entouré son père durant son mandat de 1988 à 1992. Certains analystes affirment qu'une des ambitions de l'équipe nouvellement nommée autour du président[257], avant même que les attentats du 11 septembre n'aient lieu, était de ''*régler son compte*'' à Saddam[258]. D'autres vont même plus loin dans la théorie de la guerre en Irak en se fondant sur la psychanalyse et en développant l'idée que le fils aurait voulu résoudre son dilemme freudien en dépassant l'oeuvre de son père et en se

[256] Déclarations de Colin Powell devant la commission du budget du Sénat, Washington D.C., 13 février 2002.

[257] A la fin des années 1990, des conservateurs, parmi lesquels Donald Rumsfeld, Paul Wolfowitz, Richard Armitage, John Bolton, Elliott Abrams (directeur au Conseil de Sécurité nationale) et Zalmay Khalilzad (Ambassadeur en Irak puis aux Nations Unies) se réunissent autour de l'association ''*Project for the New American Century*'' qui adresse une lettre ouverte invitant le président Clinton à prendre des mesures contre l'Irak : « *La seule stratégie acceptable est celle qui élimine la possibilité que l'Irak puisse utiliser, ou menacer d'utiliser, des armes de destruction massive. Dans l'immédiat, cela requiert la volonté d'entreprendre une action militaire, puisque la diplomatie ne marche pas. A long terme, cela signifie démettre Saddam Hussein et son régime du pouvoir* ». L'intégralité de la lettre est disponible à l'adresse www.newamericancentury.org/iraqclintonletter.htm.

[258] Richard CLARKE, *Against all Enemies : Inside America's war on terror*, New York, Simon and Schuster, 2004, 320 p.

vengeant de l'homme qui avait tenté de faire assassiner son père[259]. Si bien que la question irakienne devient, au cours de l'année 2002, au coeur des enjeux de politique étrangère de la présidence américaine, éludant la question de l'Afghanistan et du terrorisme international (**I**). Pour convaincre son opinion publique et ses alliés de la légitimité de sa position, la Maison-Blanche développe une rhétorique argumentée et graduelle en faveur d'une intervention militaire en Irak (**II**).

I - La croisade de la Maison-Blanche

Dès son arrivée à la présidence des Etats-Unis en janvier 2001, la question de l'Irak est au coeur des priorités de George W. Bush. Le nouveau président républicain se déclare préoccupé par la prolifération des armes nucléaires et souhaite mettre un terme à la menace présentée par le régime de Saddam Hussein (**A**). Au cours de l'année 2002, la Maison-Blanche désigne ses nouveaux ennemis au sein d'un "*Axe du Mal*" et demande au Congrès américain l'autorisation de combattre celui qui est alors considéré comme présentant la menace la plus grave et la plus imminente pour la sécurité des Etats-Unis. Dans une Amérique profondément traumatisée par les attentats du 11 septembre 2001, les parlementaires se rangent derrière le président et lui donne l'autorisation de mener une action militaire préventive contre l'Irak (**B**).

A. La priorité géopolitique de la présidence de George Bush

Lors de son discours sur l'état de l'Union en janvier 2002, le président Bush désigne le régime irakien comme un Etat voyou, au même titre que la Corée du Nord et l'Iran. En février 2002, le secrétaire d'Etat Colin Powell revient sur la doctrine de "*l'Axe du Mal*" du président Bush énoncée quelques semaines plus tôt et évoque, devant le Sénat américain, une "*variété d'options*" destinée à entraîner un changement de régime à Bagdad. Ce ralliement du chef de la diplomatie américaine, perçu comme le seul vrai multilatéraliste du gouvernement, à la position de son président sur la question irakienne aura un impact non négligeable sur l'opinion publique

[259] En avril 1993, alors que le président George Herbert Bush est en visite officielle au Koweït pour célébrer la libération du pays deux ans plus tôt, il échappe à un attentat à la voiture piégée. Les enquêtes des services secrets américains ainsi que les procès des personnes inculpées révèleront que le régime irakien était l'instigateur des attentats contre le chef de l'Etat américain.

américaine[260]. Selon le journaliste Michael Gordon, l'intervention du Secrétaire d'Etat devant le Sénat des Etats-Unis, par la fermeté du ton employé contre le régime de Saddam Hussein, a marqué un tournant décisif car il est considéré comme le plus prudent et le plus pragmatique de l'Administration Bush[261]. En adoptant une position aussi ferme contre l'Irak, il légitime la gravité de la menace irakienne telle qu'elle avait été présentée par son président.

En août 2002, est créé à la Maison-Blanche le Groupe de réflexion sur l'Irak dont la mission principale est d'élaborer une stratégie de communication autour de la guerre en Irak. Il s'agissait alors de mettre en lumière auprès de l'opinion publique, du Congrès et des alliés de l'Amérique la gravité de la menace présentée par le régime irakien. Mais la Maison-Blanche attend le mois de septembre pour lancer sa campagne de communication autour du dossier irakien. Deux raisons principales expliquent ce choix. En premier lieu, il apparaît primordial pour l'Administration américaine d'attendre que le Congrès des Etats-Unis et l'Organisation des Nations Unies fassent leur rentrée politique afin de s'assurer de leur attention. A ce sujet, le directeur de cabinet de George Bush, Andrew Card[262], a déclaré à un journaliste à propos du débat sur l'Irak : « *D'un point de vue marketing, on n'introduit pas un nouveau produit en août !* »[263].

La deuxième raison qui justifie ce choix est liée au calendrier. En inscrivant la question irakienne à l'ordre du jour du discours commémorant le premier anniversaire des attentats de septembre 2001, la Maison-Blanche crée ainsi un lien direct entre les attaques terroristes et le régime de Saddam Hussein et contribue à provoquer un amalgame entre les réseaux terroristes et

---

[260] Il est intéressant de noter que, au cours de son intervention devant le Sénat, le secrétaire d'Etat apporte toutefois une nuance dans la définition de "*l'Axe du Mal*" telle qu'elle avait été énoncée quinze jours plus tôt par le président Bush : il établit une distinction entre l'Irak d'un côté et la Corée du Nord et l'Iran de l'autre, indiquant que "*en ce qui concerne l'Iran et la Corée du Nord, il n'y a pas lieu d'entrer en guerre avec ces deux nations*".

[261] Michael R. GORDON et David E. SANGER, « Powell is weighing ways to topple Hussein », *The New York Times*, 13 février 2002.

[262] A noter qu'avant d'être nommé au gouvernement, Andrew Card était vice-président de la compagnie automobile General Motors, dans laquelle il était chargé des relations extérieures de l'entreprise.

[263] Elisabeth BUMILLER, « Bush Aides Set Strategy to Sell Policy on Iraq », *The New York Times*, 7 septembre 2002.

l'Irak[264]. Le lendemain, George Bush prononce le discours inaugural de rentrée de l'Organisation des Nations Unies, comme le veut le protocole. A la surprise générale, le thème central de son intervention est l'Irak et les armes de destruction massive alors que la communauté internationale s'attendait à ce que le président américain s'exprime sur la question du terrorisme[265].

En parallèle des initiatives de la Maison-Blanche, le Congrès organise une commission d'enquête sur l'Irak. Les 31 juillet et 1er août 2002, la commission des Affaires étrangères du Sénat, présidée par le démocrate Joe Biden, auditionne différents experts sur la situation en Irak. Cette audition marque le début d'un débat national sur la question irakienne. A cette période, les membres de l'Administration Bush n'ont pas encore pris part aux débats. Or, plusieurs experts mettent en garde les membres de la commission sur les risques que pourrait présenter une intervention armée en Irak[266].

Durant ces auditions, un ancien ingénieur irakien qui a fui le pays dans les années 1990 affirme que le pays pourrait développer des armes nucléaires d'ici 2005 et que le régime de Saddam Hussein entretient des liens avec les réseaux terroristes fondamentalistes. Il indique également que l'Irak étudie la possibilité de diriger ses missiles vers Israël[267]. C'est ensuite Richard Butler, l'ancien chef de la mission d'inspections en Irak, qui témoigne devant le Sénat et qui indique qu'il n'y avait pas de preuve que l'Irak était en mesure de produire un armement nucléaire.

---

[264] Dans son ouvrage autobiographique paru en 2004, Richard Clarke, Coordinateur National pour la Sécurité sous les présidences Clinton et Bush et spécialiste des questions liées au terrorisme, affirme que Donald Rumsfeld aurait dit à George Bush, le jour des attentats, "*maintenant nous pouvons aller en Irak*". Le 12 septembre, le président Bush aurait demandé à Richard Clarke de trouver "*toutes les preuves de l'implication de l'Irak*" dans les attentats du 11 septembre. Richard CLARKE, *Against All Ennemies : Inside America's War on Terror*, *op. cit.*

[265] Dans un entretien accordé au journaliste François Bringer (dans le reportage 'Guerre, Mensonges et vidéo' de 2013), le directeur de cabinet de Dominique de Villepin, Bruno Le Maire, accuse le président Bush d'avoir "*piégé*" la communauté internationale en plaçant la question de l'Irak au coeur de son discours inaugural de la rentrée 2002.

[266] En réponse à Kenneth Adelman, haut cadre du Pentagone qui avait affirmé en février 2002 que la libération de l'Irak serait "*du gâteau*", Anthony Cordesman, chercheur au Centre des Etudes internationales et stratégiques, rétorquera : « *et pour être très clair, je pense que seuls des idiots pourraient parier sur la vie d'un autre pour appeler cette intervention du gâteau* ».

[267] Rapport des auditions disponible sur le site http://www.gpo.gov/fdsys/pkg/CHRG-107shrg81697/html/CHRG-107shrg81697.htm.

Début septembre, douze sénateurs de chaque camp politique ont été invités au Pentagone pour discuter de la menace irakienne avec le Secrétaire à la Défense, Donald Rumsfeld, le vice-président ainsi que George Tenet, le directeur de la CIA. Dick Cheney et George Tenet ont également eu un entretien avec les quatre chefs des majorités et des minorités démocrates et républicains au Congrès, alors peu convaincus de l'imminence de la menace irakienne. L'objectif de la Maison-Blanche était de soumettre une résolution au vote du Congrès autorisant le recours à la force contre l'Irak dans les quatre à cinq semaines suivant l'anniversaire des attentats du 11 septembre.

B. La résolution du Congrès autorisant le recours à la force

En octobre 2002, le président Bush soumet un projet de résolution au Congrès des Etats-Unis en vue de lui autoriser le recours à la force contre l'Irak[268]. Les arguments du président Bush devant le Congrès étaient que le dictateur Saddam Hussein développait des armes chimiques, biologiques ou nucléaires et qu'il pouvait les fournir aux groupes terroristes ou les utiliser lui-même.

La résolution votée par le Congrès autorise le président à recourir à la force s'il estime "*qu'elle est nécessaire et appropriée*" pour défendre le pays contre "*la menace continue présentée par l'Irak*" pour la sécurité nationale et d'oeuvrer à faire appliquer toutes les résolutions du Conseil de Sécurité des Nations Unies concernant l'Irak. Le projet de résolution présenté par la Maison-Blanche était initialement plus large et prévoyait plus facilement une action militaire. Mais les élus démocrates du Congrès ont souhaité que la résolution dispose que les Etats-Unis essaient d'abord de trouver une solution via les Nations Unies avant d'envisager toute action unilatérale. La résolution finale a ainsi été adoptée à 77 voix contre 23 au Sénat et 296 contre 133 à la Chambre des Représentants[269].

---

[268] Constitutionnellement, le président, en tant que commandant en chef des armées, pourrait se passer de cette résolution et engager le pays dans une guerre. Mais George Bush souhaitait faire voter cette résolution afin d'impliquer le Congrès dans le dossier irakien et se présenter aux Nations Unies en indiquant qu'il ne défendait non pas son point de vue mais celui du peuple américain.

[269] La résolution a été adoptée avec un plus grand écart que celle autorisant les Etats-Unis à s'engager dans la première Guerre du Golfe. Pour convaincre les plus réticents, la Maison-Blanche avait par ailleurs repris des témoignages d'élus du Congrès qui avaient voté contre l'intervention américaine en 1991 et qui avaient plus tard manifesté des regrets (tel Sam Nunn, élu démocrate du Sénat).

En revanche, si les élus démocrates ont reconnu la dangerosité de Saddam Hussein, certains étaient peu enclins à donner autant de pouvoir au président Bush et ont soutenu l'idée qu'il serait dangereux pour l'image et les idéaux défendus par les Etats-Unis de mener une guerre préventive en attaquant un pays qui n'avait pas commis d'agression. Ils ont également levé des doutes quant au fait que la Maison-Blanche n'ait pas présenté de preuves réelles de l'existence de programmes d'armement nucléaire en Irak[270].

Le député démocrate John Spratt a proposé une résolution alternative qui disposait que le recours à la force ne pourrait être autorisé qu'à condition qu'une résolution des Nations Unies aille dans ce sens. Le président Bush aurait eu à retourner devant le Congrès pour demander l'autorisation d'engager le pays dans une guerre unilatérale. Mais cette proposition n'a pas reçu le nombre de votes suffisant (155 pour/270 contre). Le député Spratt a mis en garde la Chambre des Représentants contre le risque que présentait une guerre unilatérale contre l'Irak : cela serait devenu "*une guerre des Etats-Unis contre l'Irak*" et dans certaines régions des Etats-Unis "*une guerre contre le monde arabe et le monde musulman*"[271]. Du côté du Sénat, le démocrate Carl Levin fit le même type de proposition en indiquant qu'il serait plus légitime que les Etats-Unis fassent le choix de la coalition internationale afin que Saddam Hussein "*regarde ainsi le canon du revolver avec le monde entier de l'autre côté et non pas juste les Etats-Unis*"[272].

A l'issue du vote du Congrès, le président Bush a déclaré : « *Le Congrès a parlé clairement à la communauté internationale et au Conseil de Sécurité des Nations Unies. Saddam Hussein et son régime hors-la-loi constituent une grave menace pour la région, le monde et les Etats-Unis. L'inaction n'est pas une option, le désarmement est un devoir* »[273].

---

[270] La sénatrice Nancy Pelosi, Représentante démocrate de l'Etat de Californie et membre du comité du renseignement du Congrès, a voté contre le projet de résolution en expliquant qu'une lettre déclassifiée de la CIA la même semaine indiquait qu'il était peu probable que Saddam Hussein utilise des armes de destruction massive contre les Etats-Unis. Elle a également justifié son choix en expliquant qu'une guerre contre l'Irak risquait de détourner les Etats-Unis de leur principal combat à savoir la lutte contre le terrorisme.

[271] Alison MITCHELL et Carl HULSE, « Congress authorizes Bush to use force against Iraq, creating a broad mandate », *The New York Times*, 11 octobre 2002.

[272] *Ibidem.*

[273] « Senate approves Iraq war resolution », 11 octobre 2002, cnn.com.

II - Une argumentation complexe et graduelle en faveur de la guerre

Lorsque l'Irak devient la priorité de l'agenda de politique étrangère de Washington, l'argumentation en faveur d'une intervention militaire devient complexe et multiple. La Maison-Blanche veut renforcer la sécurité nationale de l'Amérique en arrêtant un régime qui développe des armes de destruction massive et qui soutient les réseaux terroristes qui menacent l'Amérique. L'Administration souhaite également résoudre des enjeux de politique intérieure : il faut réduire la vulnérabilité énergétique des Etats-Unis en favorisant la transition de l'Irak vers un régime pétrolier allié. Enfin, il faut répondre à des défis de politique étrangère en stabilisant le Moyen-Orient et en assurant la sécurité d'Israël.

Pour atteindre ces différents objectifs, l'argumentation de l'Administration Bush va suivre trois étapes successives. Dans un premier temps, la Maison-Blanche soutient la théorie que le régime irakien entretient des liens avec les réseaux terroristes (**A**). Pour assurer la sécurité nationale des Etats-Unis et de ses alliés, il apparaît donc indispensable de renverser le régime de Saddam Hussein. Mais cette justification est rapidement remise en cause par les agences de renseignement américaines elles-même. Dès lors, la Maison-Blanche avance une deuxième hypothèse : l'Irak a recommencé à développer des armes de destruction massive depuis l'arrêt du régime d'inspections des Nations Unies en 1998 (**B**). Il apparaît primordial de lancer une action préventive contre l'Irak avant que les armes ne soient utilisées contre l'Amérique et ses alliés[274]. Enfin, lorsque les inspections tardent à confirmer cette théorie et qu'aucune arme n'est finalement trouvée sur le territoire irakien durant l'occupation américaine, le président Bush justifiera *a posteriori* l'invasion

[274] George W. Bush déclarera, en octobre 2002 : « *L'Amérique ne peut ignorer la menace qui est peu à peu en train de nous encercler. Face à des preuves claires du péril, nous ne pouvons attendre la preuve incontestable, qui pourrait prendre la forme d'un champignon atomique* ». Remarks on Irak, Cincinnati, Ohio, 7 octobre 2002.

en déclarant que l'action militaire avait pour finalité la démocratisation du pays (**C**) et l'équilibre du Moyen-Orient[275].

A. Aux fondements de l'argumentation américaine : le soutien du régime de Saddam Hussein aux réseaux terroristes

« *Réagir aux attentats du 11 septembre en envahissant l'Irak, c'est comme si Roosevelt avait réagi aux attaques de Pearl Harbor en envahissant le Mexique.* »

Richard Clarke, Coordinateur National pour la Sécurité[276]

Le président Bush et son vice-président Dick Cheney sont convaincus que le régime de Saddam Hussein a apporté un appui à Oussama Ben Laden dans la planification des attentats du 11 septembre[277]. Ils suspectent l'Irak d'héberger des terroristes et de leur fournir des armes de destruction massive.

---

[275] Dans son discours aux Nations Unies, le 5 février 2003, le secrétaire d'Etat Colin Powell suit ce même processus didactique en vue de convaincre le reste de la communauté internationale de la nécessité d'agir en Irak. Sa démonstration se fait en plusieurs temps :

- Premier temps de la démonstration : l'Irak possède et développe un programme d'armes de destruction massive. C'est pour cette raison que le régime ne coopère pas avec les experts des Nations Unies et que les inspections ne donnent aucun résultat : l'Irak dissimule ses programmes d'armement.
- Deuxième temps de la démonstration : la menace irakienne présente une menace réelle, imminente et grave pour l'Amérique et le reste du monde.
- Troisième temps : Colin Powell fait la démonstration des dangers que présentent les armes biologiques, chimiques, et nucléaires.
- Quatrième temps : l'Irak soutient les réseaux terroristes fondamentalistes.
- Cinquième temps : le régime irakien commet des violations massives des droits de l'Homme sur son territoire (le secrétaire d'Etat rappelle les atrocités commises par Saddam Hussein envers sa propre population et les autres minorités ethniques).

[276] Dans un entretien accordé au journaliste François BRINGER, dans le reportage ''Guerre, mensonges et vidéo'', réalisé en 2013 à l'occasion des dix ans de l'intervention armée en Irak.

[277] Ces soupçons ont été alimentés par des rencontres qui auraient eu lieu entre des responsables irakiens et des membres d'Al-Qaïda dans les mois précédents les attentats. Une rencontre aurait eu lieu entre Mohammed Atta, chef de la cellule terroriste qui a détourné les avions, et un officier des renseignements irakiens à Prague en avril 2001. Plus tard, Al-Zarqaoui se serait rendu à Bagdad pour se faire soigner. Ces deux événements seront cependant remis plus tard en question. *Cf.* pour ces deux thèses avancées par l'Administration américaine, le rapport de la commission d'enquête des attentats du 11 septembre (11 Septembre 2001. Rapport final de la Commission nationale sur les attaques terroristes contre les Etats-Unis, Paris, Ed. Alban, 2005, p. 347).

Un sondage du 13 septembre 2001 révèle que près de 80% des Américains estiment que Saddam Hussein est lié aux attentats terroristes[278]. Il faut pour cela prendre en compte les effets psychologiques des attentats du 11 septembre sur le peuple américain. Les Américains prennent conscience, au lendemain des attentats, de leur vulnérabilité. En parallèle, le président Bush établit un lien entre Saddam Hussein et Oussama Ben Laden. Le fait que Saddam Hussein refuse de se soumettre au régime d'inspections de l'ONU ne fait qu'accroître la colère du peuple américain envers lui et cristallise les ressentiments autour de l'Irak. Depuis la première Guerre du Golfe, les Américains connaissent Saddam Hussein - alors qu'ils ne connaissaient pas le personnage d'Oussama Ben Laden qui n'avait jamais été médiatisé ou désigné comme un ennemi de l'Amérique avant les attaques de septembre 2001 - et l'ont clairement identifié comme un ennemi de la Liberté et de la démocratie. Or, dès la première Guerre Golfe, se dessine, aux Etats-Unis, une campagne de communication autour de la personnalité de Saddam Hussein. Ignoré par la communauté internationale durant les années 1980, Saddam Hussein, est présenté, au lendemain de la fin de la Guerre froide, comme le nouvel ennemi de l'Amérique. Le président George Bush senior va même jusqu'à le comparer à Adolf Hitler[279]. Au lendemain des attentats terroristes de septembre 2001, alors que la nouvelle donne géopolitique est extrêmement complexe avec une nouvelle forme d'ennemis invisibles, il devient ainsi plus aisé de donner un nom et un visage à la menace qui pèse sur les Etats-Unis, ce que l'activisme souterrain des réseaux terroristes ne permet pas[280].

---

[278] Selon un sondage organisé par l'institut Gallup, www.gallup.com.

[279] Conférence de presse du président Bush, Orlando, 1er novembre 1990. Archives du président George H. Bush (http://bushlibrary.tamu.edu/research/public_papers.php?id=2381&year=1990&month=11)

[280] Les nouvelles formes du terrorisme perturbent en effet la vision traditionnelle des conflits. Les spécialistes géopolitiques parlent alors de menace asymétrique car elle émane non pas d'une force classique (un Etat, une armée) mais de civils, souvent endoctrinés et manipulés, qui utilisent non pas des armes classiques mais des bombes à fragmentation, faciles à fabriquer et à transporter. Le détournement d'avions de ligne civils constitue également une nouveauté. Ainsi que le souligne l'historienne Sophie Chautard, le terrorisme est une "*guerre sans déclaration préalable, sans ennemi facilement identifiable, avec un code de conduite indéchiffrable*", in *Comprendre les conflits du Moyen-Orient*, Levallois-Perret, Ed. Studyrama perspectives, 2007, p. 101.

Mais les différentes agences gouvernementales, que ce soit sous Bill Clinton[281] ou George Bush, qui ont analysé les liens entre Al-Qaïda et le régime irakien sont arrivées à la même conclusion : aucun lien n'existe entre Saddam Hussein et Oussama Ben Laden. Richard Clarke, le coordinateur national pour la sécurité, charge en effet, dès le lendemain des attentats du 11 septembre, les différentes agences concernées d'étudier cette hypothèse mais les résultats des analyses confirmeront l'absence de lien entre le réseau terroriste d'Al-Qaïda et le régime irakien[282].

En outre, la plupart des spécialistes du Moyen-Orient affirment que le réseau Al-Qaïda et Saddam Hussein apparaissent davantage comme des ennemis que comme des alliés, en dépit de leur ressentiment partagé envers la démocratie américaine et l'Occident. Pour le chef d'Al-Qaïda, Oussama Ben Laden, les régimes musulmans séculiers, tels que l'Egypte, la Syrie et l'Irak, sont des ennemis de l'Islam car ils refusent l'application de la *Charria* et traquent les intégristes religieux. L'idéologie djihadiste défendue par Oussama Ben Laden et son réseau est donc de renverser ces régimes afin de les remplacer par un pouvoir politique d'inspiration islamiste. Pour un dictateur comme Saddam Hussein, un réseau terroriste tel Al-Qaïda constitue une menace pour la pérennité de son pouvoir. Il y a donc une faible probabilité que les projets politiques et idéologiques du gouvernement irakien et du réseau Al-Qaïda soient compatibles et permettent une alliance de quelque nature que ce soit. Le seul point commun aux régimes dictatoriaux du Moyen-Orient et aux réseaux intégristes est de combattre l'Occident et ses valeurs.

B. L'existence d'armes de destruction massive

L'idée que l'Irak développe des armes de destruction massive se fonde sur le fait que l'armée irakienne a déjà utilisé des armes chimiques dans les années 1980 et 1990[283]. Même si le régime d'inspections des Nations Unies auquel l'Irak est astreint depuis 1991 a permis une destruction d'une grande partie des programmes d'armement interdits, les manœuvres dilatoires des autorités irakiennes au cours de la décennie 1990 laissent subsister des doutes quant à l'existence

---

[281] En 1998, Samuel Berger, Conseiller à la Sécurité nationale du président Clinton, avait demandé à son équipe d'étudier la probabilité d'un lien entre les réseaux terroristes d'Al-Qaïda et Bagdad. Les études avaient conclu à l'absence de relations entre les deux.

[282] Richard CLARKE, *Against All Enemies : Inside America's War on Terror, op. cit.*

[283] L'Irak a utilisé des gaz moutarde et neurotoxiques lors de la guerre contre l'Iran au début des années 80 puis contre les populations kurdes sur son territoire quelques années plus tard.

d'armes dissimulées ou fabriquées à l'insu de la communauté internationale. Par ailleurs, il existe de grandes incertitudes sur les programmes de l'Irak depuis la suspension des inspections en 1998. Bien que le matériel et les technologies aient été détruits par la mission conjointe des Nations Unies, l'Irak possédait encore la capacité de rétablir son programme de développement d'armes de destruction massive. Or, quatre années se sont écoulées sans qu'aucune surveillance des sites sensibles n'ait pu avoir lieu.

L'opposition irakienne exilée aux Etats-Unis a eu une influence relativement forte auprès de l'Administration américaine dans ses décisions relatives à l'Irak. Des hommes politiques ou intellectuels irakiens en exil ont alimenté les arguments de ceux qui, au sein de l'équipe du président Bush, prônaient un changement de régime à Bagdad au nom d'idéaux démocratiques[284]. Aux Etats-Unis, quelques opposants, transfuges du régime de Saddam Hussein et anciens ingénieurs d'origine irakienne témoignent auprès des autorités américaines de l'implication du gouvernement dans la fabrication d'armes de destruction massive[285]. Des documents attestant de l'existence de programme d'armement circulent également entre les différentes chancelleries occidentales. En 2002, les autorités américaines, tout comme leurs alliés, ont donc des soupçons sur l'arsenal militaire irakien. En outre, l'équipe du président est convaincue que le régime de Saddam Hussein est en mesure de diligenter une attaque chimique ou biologique contre les Etats-Unis.

Dans un entretien accordé au magazine L'Express en 2002, Condoleezza Rice, déclare : « *Il est clair pour nous que Saddam Hussein et son régime représentent un danger pour la stabilité internationale. Voilà un régime qui a tenté, en 1981 et en 1991, d'acquérir des armes nucléaires, qui a expulsé les inspecteurs parce qu'il avait quelque chose à cacher. Et il a utilisé des armes de destruction massive contre sa propre population. C'est un régime dangereux, et le président [Bush] a clairement dit que le statu quo n'était pas acceptable [...]. Il est absurde de nier l'existence d'un*

---

[284] Le Professeur Kanan Makiya, d'origine irakienne, a profondément contribué à alimenter la connaissance et la réflexion sur la tyrannie du régime de Saddam Hussein. Après l'invasion du Koweït par l'Irak, son ouvrage *Republic of Fears : The Politics of Modern Iraq* (Ed. University of California Press, 1989) est devenu, en quelques semaines, un véritable best-seller.

[285] Il s'est avéré par la suite que la plupart de ces témoignages étaient faux et qu'ils étaient portés par des citoyens irakiens qui souhaitaient obtenir l'exil aux Etats-Unis ou par des opposants à Saddam Hussein qui militaient pour un changement de régime. Il a ainsi été révélé que l'un des plus importants informateurs de la CIA qui se prétendait ingénieur chimiste à Bagdad, était en réalité un chauffeur de taxi en exil qui avait lu les rapports des Nations Unies pour étayer ses propos.

danger irakien »[286]. Quelques mois, plus tôt, le secrétaire à la Défense adjoint, Paul Wolfowitz, établit un parallèle entre les attentats terroristes de septembre 2001 et la menace nucléaire et met en garde les Américains sur la nécessité de prendre la menace irakienne au sérieux[287]. Au cours de l'année 2002, la rhétorique de l'Administration américaine tourne donc autour de l'imminence de la menace posée par le régime irakien pour la sécurité des Etats-Unis.

Le correspondant militaire du New York Times, Michael Gordon, a avancé des explications à l'empressement de la Maison-Blanche à mettre un terme, par la force, aux ambitions nucléaires irakiennes. Selon lui, si les Etats-Unis veulent faire la guerre à l'Irak plutôt qu'à la Corée du Nord et à l'Iran (qui présentent également une menace en terme de prolifération nucléaire[288]), c'est parce que l'action militaire y apparaît plus simple que dans les deux autres ''*Etats-voyous*''. Sur le plan militaire, il constitue une cible plus facile que la Corée du Nord qui compte une armée de près d'un million d'hommes et dont le fonctionnement est extrêmement opaque. L'armée irakienne a, quant à elle, été réduite de moitié suite à la Première Guerre du Golfe et le potentiel militaire a été partiellement détruit par la coalition internationale puis par les bombardements anglo-américains de la décennie 1990. En outre, le pays est économiquement affaibli par une décennie d'embargo sévère. Sur le plan géopolitique, la société irakienne est profondément divisée par ses tensions ethniques (chiites, sunnites et kurdes), ce qui favoriserait, selon les autorités américaines, le renversement de régime et la transition démocratique.

Au début des années 2000, l'Irak est donc le pays qui répond le mieux aux objectifs géostratégiques de l'équipe du président, contrairement à un conflit avec l'Iran qui présenterait des risques plus grands et aurait des conséquences géopolitiques plus lourdes. Par ailleurs, une guerre réussie en Irak aurait un effet dissuasif sur le voisin chiite, qui repenserait ses ambitions

---

[286] Philippe COSTE, « L'Amérique gendarme du monde ?, Rencontre avec Condoleezza Rice », *L'Express*, 27 juin 2002.

[287] Il déclare notamment : « *Le 11 septembre nous a vraiment réveillés. Si nous saisissons cette opportunité pour prévenir l'utilisation future par les terroristes d'armes de destruction massive, ce réveil nous aura été précieux. [...] Si nous disons que notre seul souci est de répondre aux attaques du 11 septembre et que nous attendons que quelqu'un nous frappe à l'arme nucléaire avant de prendre ce genre de menace au sérieux, nous commettrons une très grande erreur.* », cité in Robert COLLIER, « Entretien avec Paul Wolfowitz », *The San Francisco Chronicle*, 23 février 2002.

[288] Dans un rapport de 1993, la CIA reconnaît que la Corée du Nord est plus en avance dans son programme nucléaire que l'Iran et l'Irak.

militaires[289]. L'action militaire américaine devient, en septembre 2002, l'option privilégiée de l'Administration Bush car elle mettrait un terme '*une bonne fois pour toutes*' à la menace irakienne de manière rapide et efficace.

C. Le renversement du régime de Saddam Hussein et la démocratisation du Moyen-Orient

Pour les néoconservateurs, les Etats-Unis, vainqueurs de la Guerre froide, doivent pouvoir refaire le monde à leur image. Le monde serait plus sûr sans les régimes dictatoriaux et les Etats défaillants qui laissent leurs portes ouvertes aux réseaux terroristes et constituent une menace à la sécurité des Etats-Unis. Dans la doctrine néoconservatrice des relations internationales (*Cf.* Première partie, Titre II, Chapitre II), la défense de la démocratie et des libertés fondamentales à travers le monde concourt à la promotion des intérêts américains.

En outre, les grandes puissances prennent conscience, avec les deux guerres mondiales du XXème siècle, de l'intérêt économique et stratégique du pétrole. Bien que les Etats-Unis possèdent des ressources pétrolières, ils craignent de se retrouver en position de vulnérabilité énergétique et revoient leur stratégie concernant leur approvisionnement en matières premières. La consommation et la croissance américaines sont telles que les spécialistes estiment que les réserves pétrolières du pays seront rapidement épuisées[290]. Leur stratégie est donc de diversifier leur approvisionnement à travers le monde.

Ainsi que l'a rappelé le président Chirac en 1998, l'Irak demeure '*l'épicentre énergétique du monde*'[291]. Il reprend ainsi une règle fondamentale de la diplomatie britannique lorsque l'Irak était sous son mandat : il faut garder la route ouverte entre l'Orient et l'Occident, entre les pays producteurs et les pays importateurs. Les experts de la question pétrolière estiment que la région du

---

[289] Michael GORDON, « In Bush's 'Axis of Evil' ; Iraq presents the greatest threat», *The New York Times*, 11 septembre 2002.

[290] En 1943 déjà, Harold Ickes, alors secrétaire d'Etat, publie un article dans lequel il proclame "*Nous manquons de pétrole !*" et annonce la théorie selon laquelle les Etats-Unis doivent développer des réserves extraterritoriales afin de préserver leurs ressources nationales. Harold ICKES, « We're Running Out of Oil ! », American Magazine, décembre 1943

[291] « M. Chirac plaide pour la fin des sanctions si l'Irak "*joue le jeu*" », *op. cit.*

Golfe détient près des deux tiers des réserves mondiales. L'Irak serait le deuxième pays pétrolier au monde après l'Arabie Saoudite avec un dixième des réserves mondiales. Or, l'allié saoudien paraît de moins en moins fiable aux yeux de la Maison-Blanche, notamment depuis la découverte de ses implications financières dans les réseaux terroristes fondamentalistes. En outre, Saddam Hussein menace, à partir de l'année 2001, la communauté internationale de réduire sa production de pétrole afin d'obtenir un allégement des sanctions économiques et commerciales imposées depuis la première Guerre du Golfe. Il apparaît donc peu concevable de laisser un dictateur aux tentations hégémoniques comme Saddam Hussein être le "*garant du statu quo international*"[292].

L'Administration américaine n'a jamais caché ses intentions de renverser le régime du dictateur irakien. Les membres néoconservateurs de l'équipe du président espèrent, par la même occasion, créer un effet domino avec un processus de démocratisation à l'échelle de la région. Le président Bush est par ailleurs convaincu que la destitution de Saddam Hussein contribuera à la paix au Proche-Orient et permettra d'enclencher le processus de paix. Avec ces arguments en faveur d'une démocratisation et d'une sécurisation de la région, les Démocrates, les médias et l'opinion publique se rallient alors peu à peu aux idées du Président et partagent la conviction qu'une guerre en Irak est légitime et indispensable.

§ 2 - Une lecture politique et juridique opposée d'une grande crise internationale

Alors que les Etats-Unis sont convaincus d'une victoire militaire rapide et d'une transition démocratique aisée en cas d'intervention armée en Irak, la France se montre extrêmement réservée quant au succès d'une coalition internationale à assurer la stabilité de la région (**I**). C'est au cours de l'année 1998, alors que l'Irak suspend les inspections internationales, que vont naître et s'exprimer les premières dissensions entre les deux alliés (**II**). L'étiolement progressif de l'unité des grandes puissances sur le dossier irakien a pour effet de ralentir les négociations avec le régime de Saddam Hussein et de remettre en question la pertinence et l'efficacité des sanctions décidées près

[292] Maurice TORRELLI, « Le nouveau défi irakien à la communauté internationale : la dialectique des volontés », *Revue générale de droit international public*, 1998, p. 443.

de dix ans plus tôt (**III**). Le dictateur irakien ne manque pas de mettre à profit ses dissensions pour renforcer son image et cultiver les doutes sur la réalité du programme nucléaire de son pays.

I - Les inquiétudes de la France pour l'équilibre du Moyen-Orient

Dès les premiers mois du débat autour du dossier irakien, la France exprime ses deux principales préoccupations relatives à une intervention armée en Irak. En premier lieu, elle craint qu'une action militaire étrangère ne provoque une déstabilisation du Moyen-Orient, dans une région déjà profondément marquée par le conflit israélo-palestinien (**A**). En second lieu, Paris estime que la configuration des forces en présence en Irak ne permettrait pas une transition démocratique aisée, ce qui obligerait la coalition internationale à une présence lourde et prolongée, et conduirait à un enlisement potentiel des troupes étrangères dans le pays (**B**).

A. Les risques de déstabilisation géopolitique de la région

La France est défavorable à une guerre en Irak pour trois raisons principales : elle craint une déstabilisation géopolitique potentielle de la région ; elle prévoit qu'un recours à la force "*injuste*" (puisque la question israélo-palestinienne ne fait pas l'objet de la même attention) alimente une rancoeur contre l'Occident et contribue à une hausse de popularité d'Al-Qaïda dans les sociétés arabes (avec la probabilité que l'enrôlement s'intensifie) ; enfin, elle considère que les preuves de l'existence d'un programme d'armement nucléaire n'ont pas été apportées et qu'aucun lien n'a été prouvé entre le régime irakien et le réseau Al-Qaïda.

Au printemps 2003, la France est inquiète des risques engendrés par un recours prématuré à la force. Une intervention armée serait susceptible de présenter deux risques majeurs. L'absence de légitimité de l'intervention pourrait remettre en cause l'unité de la communauté internationale. En outre, la France craint des conséquences géopolitiques graves dans cette région du monde. Dans son discours du 14 février 2003, le Ministre de Villepin met ainsi en garde la communauté internationale contre les risques de déstabilisation d'une région "*meurtrie et fragile*", le renforcement du sentiment d'injustice, l'aggravation des tensions, l'effet domino du conflit, et enfin les possibles exacerbations du terrorisme, alors que les Etats-Unis et ses alliés veulent précisément endiguer la menace terroriste :

« *Nous devons prendre la mesure de l'impact qu'aurait sur ce plan une action militaire contestée actuellement. Une telle intervention ne risquerait-elle pas d'aggraver les fractures entre les sociétés, entre les cultures, entre les peuples, fractures dont se nourrit le terrorisme ?* »

Le projet américain pour le Moyen-Orient est de créer un modèle démocratique qui permettrait à terme la démocratisation de l'ensemble de la région. La France, cependant, dans son action internationale, se garde de vouloir imposer un modèle politique aux sociétés orientales. Sur la question du changement de régime en Irak et de la promotion d'un modèle démocratique au Moyen-Orient, la France se positionne, sur la question irakienne, sur le principe de non-ingérence. Lors de l'entretien télévisé du 10 mars 2003 sur les chaînes françaises, le président Chirac indiquera par ailleurs que d'autres dictateurs, bien plus dangereux que Saddam Hussein, sévissent à travers le monde, laissant ainsi entendre que la position américaine est avant tout opportuniste et non 'philanthropique' comme l'Administration le laisse entendre. Il rappelle d'ailleurs que la Corée du Nord a prouvé qu'elle détenait des armes de destruction massive.

La priorité de la France au Moyen-Orient demeure le conflit israélo-palestinien : « *Au Proche-Orient, miné par le désespoir et la haine, seule une volonté politique résolue à appliquer, de part et d'autre, le droit tel que l'ont énoncé les Nations Unies, ouvrira la voie à une solution juste et durable* »[293].

La France redoute qu'une intervention au Moyen-Orient ne déstabilise une zone déjà fortement touchée par des conflits régionaux et n'ait des conséquences dramatiques pour la radicalisation de certains groupes et de certains peuples. Elle craint que le terrorisme ne se nourrisse de conflits non résolus - le conflit israélo-palestinien - et des déséquilibres économiques et sociaux entre les peuples[294]. Pour la France, les différends israélo-palestiniens doivent en effet être la

---

[293] Jacques Chirac, président de la république française, Organisation des Nations Unies, New York, 23 septembre 2003.

[294] Si la France reconnaît la possibilité d'une victoire militaire rapide, elle craint cependant que le conflit ne provoque l'effet inverse de celui recherché et qu'il alimente au contraire les réseaux terroristes. Le président Chirac déclare de manière assez juste, quelques jours avant le début de l'intervention américaine : « *Il est certain que, s'il y a guerre, les premiers vainqueurs seront probablement ceux qui souhaitent l'affrontement, le choc des civilisations, des cultures, des religions, et qu'une guerre de cette nature ne peut à mes yeux que conduire à un développement du terrorisme* » ; entretien télévisé de Jacques Chirac, président de la République, Palais de l'Elysée, 10 mars 2003.

priorité de la communauté internationale. Le Quai d'Orsay se déclare prêt à travailler en coordination avec les Etats-Unis, comme cela avait été le cas durant les mandats du président Clinton, pour impulser un accord de paix entre les deux parties.

Pour la France, une intervention armée sans fondement légal risquerait donc de compromettre la coalition internationale engagée dans la lutte contre le terrorisme et de la dévier des véritables enjeux qui menacent la sécurité collective. Paris est d'autant plus retranchée dans cette position qu'elle est loin d'être isolée : c'est non seulement la vision que partage le Secrétaire général des Nations Unies mais également celle d'une grande partie de la communauté internationale qui ressent une certaine hostilité envers le projet américain.

B. Le risque d'enlisement du conflit

Les experts du Quai d'Orsay et du Ministère de la Défense redoutent un enlisement du conflit en Irak car les conditions politiques du pays ne sont pas réunies pour favoriser une transition démocratique à l'issue d'un renversement éventuel de Saddam Hussein. La France suit en cela le même raisonnement que le président George Herbert Bush avait défendu en 1991 à l'issue de la première Guerre du Golfe : un changement de régime impliquerait une présence trop lourde et prolongée des forces de la coalition sur le territoire irakien.

Bassma Kodmani, directrice au bureau du Moyen-Orient de la Fondation Ford, exprimait, dans un entretien accordé au journal Le Monde en septembre 2002[295], ses craintes concernant les probabilités de scénarios pour la guerre en Irak. Elle se déclarait alors '*sceptique sur les chances d'une opération coup de poing*' et n'avait pas le sentiment que les Etats-Unis aient réussi une véritable pénétration du territoire irakien en terme de renseignements. Elle doutait alors de la probabilité d'une guerre éclair et de la capacité des Etats-Unis à identifier ses cibles. Si la chercheuse reconnaissait le succès probable d'une opération militaire américaine, elle défendait

[295] Elle prédit alors : « *On peut imaginer une situation de guerre civile qui n'en finisse pas : le pays implose et se dévore de l'intérieur, avec des voisins qui prennent toutes les précautions pour que cette guerre soit endiguée et maintenue à l'intérieur des frontières de l'Irak. On peut imaginer cinq ans d'une guerre civile plus ou moins larvée et sanglante, qui obligerait l'Amérique et ses alliés à maintenir une présence prolongée. Je crains davantage une situation où les Américains se trouveraient empêtrés pendant des années dans un Irak ingouvernable*. », *Cf.* Bassma KODMANI, « Scénarios pour une guerre », *Dossiers et Documents du Monde*, septembre 2002.

l'idée selon laquelle la probabilité de proposer une alternative politique capable de contrôler l'ensemble du territoire était très faible. Même dans l'éventualité de l'installation d'une coalition à Bagdad, les éventuels relais de l'opposition à l'intérieur du territoire restaient méconnus et ne semblaient pas suffisamment puissants et nombreux pour assurer la transition politique du pays. Procédant par analogie, les Etats-Unis cherchaient à s'appuyer sur les forces d'opposition irakiennes (en ralliant toutes les tendances politiques en Irak : Kurdes, Chiites, anciens militaires...), comme ce fut le cas avec l'Alliance du Nord en Afghanistan.

Certains néoconservateurs, tels que Paul Wolfowitz, sont persuadés du succès d'une opération militaire. Le Secrétaire adjoint à la Défense pense qu'une intervention armée sera plus aisée en Irak qu'en Afghanistan. L'issue d'une action armée en Afghanistan est incertaine en raison notamment des spécificités du territoire afghan et du fonctionnement sociopolitique du pays, la guerre avec les troupes soviétiques ayant révélé la difficulté, voire l'impossibilité, de triompher des troupes afghanes. Or, le territoire irakien présente une toute autre réalité géopolitique : il est en effet plus accessible aux troupes terrestres et aériennes. Politiquement, Washington commet donc l'erreur de penser que les forces de la coalition pourront s'appuyer sur l'opposition en Irak et sur une opinion publique majoritairement hostile au régime, ce qui ne sera malheureusement pas le cas[296].

II - Naissance des dissensions bilatérales autour des bombardements américains

Au cours de l'année 1998, après que les experts des Nations Unies aient renoncé à leur mission d'inspection en Irak en raison du manque de coopération des autorités, les Etats-Unis décident de frappes aériennes en représailles, avec l'appui de leur allié britannique, et sans en informer la France et les autres membres du Conseil de Sécurité.

Face aux pressions du camp républicain, l'Administration Clinton souhaite en effet se montrer ferme avec le gouvernement irakien. Le 1er octobre 1998, il signe même l'*Iraq Liberation Act* : texte de loi qui dispose que les Etats-Unis s'engagent à fournir une aide militaire aux groupes

[296] *Cf.* Seconde Partie, Titre II, Chapitre II, section 3.

d'opposition en Irak et une assistance humanitaire aux personnes ayant fui les zones contrôlées par Bagdad[297].

La position du président Chirac est alors très différente. Pour le chef de l'Etat français, les membres du Conseil de Sécurité doivent respecter les normes fixées par le droit international. En 1998, Jacques Chirac se déclare hostile aux sanctions unilatérales et réaffirme que seul le Conseil de Sécurité peut décider de sanctions collectives : ''*Ces sanctions doivent être bien encadrées. Elles doivent être proportionnées. Elles doivent avoir une durée limitée. Elles doivent être fondées sur des critères précis*''[298]. Il refuse également l'automaticité des sanctions fondées sur les résolutions précédentes.

En février 2001, les Etats-Unis et le Royaume-Uni bombardent à nouveau des bases irakiennes. Les autorités américaines et britanniques avaient justifié les bombardements de 2001 par les menaces que représentaient les défenses antiaériennes irakiennes pour les avions de la coalition patrouillant dans les zones d'exclusion aérienne imposées à l'Irak en 1991 (les Etats de la coalition s'étaient fondés sur la résolution 688 du Conseil de Sécurité de l'ONU qui condamne la répression des populations kurdes pour imposer des zones d'exclusion aérienne[299]).

En outre, l'embargo instauré au lendemain de la Guerre du Golfe était destiné à contraindre l'Irak à coopérer. Pourtant, toutes les sanctions de la communauté semblent avoir eu peu d'effet sur le gouvernement irakien. En 1998, la France propose donc une levée des sanctions en échange d'un contrôle continu du programme d'armement irakien et d'un contrôle des ressources financières du pays.

Le chef de la diplomatie française prônait alors une réflexion autour des sanctions : « *Nous sommes embarqués depuis des années dans une politique de sanctions qui a eu un sens tout à fait au début, et qui ensuite a été dévoyée et qui, en réalité, prend en otage la population irakienne. Cet*

[297] Avec le vote de ce texte par le Congrès américain (il est adopté par 360 voix contre 38 à la Chambre des Représentants et à l'unanimité des membres du Sénat) , le renversement du régime de Saddam Hussein est inscrit dans la législation américaine.

[298] « M. Chirac plaide pour la fin des sanctions si l'Irak ''*joue le jeu*'' », *op. cit.*

[299] A noter que l'armée française a participé, au cours de la décennie 1990, à la surveillance des zones d'exclusion aérienne mais jamais aux bombardements. A la fin des années 1990, les Etats-Unis ont souhaité étendre les zones d'exclusion aérienne mais la France a refusé.

embargo ne marche pas dans le bon sens : c'est la population qui en souffre et nous demandons qu'on en sorte ». Mais les autorités américaines rejetèrent les propositions françaises au motif que l'allègement des sanctions serait perçu comme une victoire politique de Saddam Hussein.

Déjà à cette époque, les tensions entre la France et les Etats-Unis sont vives au sujet de l'Irak, la France condamnant les frappes militaires américaines. Pour Hubert Védrine, ministre des Affaires étrangères, les frappes ne reposaient sur aucun fondement légal : « *Nous jugeons depuis longtemps qu'il n'y a pas de base en termes de légalité internationale pour ces types de bombardements. [...] Ces actions, à ma connaissance, n'ont été quasiment approuvées par personne. Seuls le Canada et la Pologne l'ont fait, je ne sais pas pourquoi. Tous les autres ont manifesté soit de la réprobation, soit de la critique, soit des interrogations et un malaise parce qu'on ne voit pas tellement le sens de cette action* »[300].

Avant même l'arrivée au pouvoir de l'Administration Bush et l'inflexion de la politique étrangère américaine au lendemain des attaques terroristes de 2001, on décèle, au cours de la décennie 1990, les indices d'une rupture du consensus international sur la question irakienne, tant les différences de vue entre les membres du Conseil de Sécurité sont grandes au début des années 2000 sur la manière dont doit être négocié le désarmement irakien.

III - Les effets de la discorde sur le traitement de la question irakienne

Pour nombre d'observateurs, les frappes militaires de décembre 1998 ainsi que les sanctions imposées à l'Irak ont été inutiles voire contre-productives. Sur le plan diplomatique, elles ont provoqué une division entre les membres du Conseil de Sécurité alors qu'ils s'étaient montrés jusque-là plutôt consensuels dans la manière de traiter la question irakienne. C'est à cette période que les tensions entre la France et les Etats-Unis sur ce dossier sont apparues. Les diplomates

[300] « Hubert Védrine juge illégaux les bombardements américains et britanniques sur l'Irak », *Le Monde*, 21 février 2001.

français ont été agacés par la réaction américaine et ils ont eu le sentiment que leur riposte militaire aggravait la situation[301].

Car, même si les frappes américaines ont visé des objectifs militaires, le régime de Saddam Hussein n'a pas été affecté. Selon le journaliste franco-britannique Marc Epstein, les bombardements américains ont, au contraire, servi la cause du dictateur irakien. Celui-ci a en effet profité de l'occasion pour expulser du territoire irakien les ressortissants américains et britanniques engagés dans des missions humanitaires. Sur le plan militaire, l'Irak a cessé de reconnaître les zones d'exclusion aériennes au Nord et au Sud du pays. L'Assemblée nationale irakienne a, quant à elle, demandé la suspension de toute collaboration avec l'Organisation des Nations Unies.

Si le régime des sanctions a aggravé la ruine de l'économie irakienne, il est loin d'avoir affaibli le régime politique de Saddam Hussein. Celui-ci met à profit les restrictions de la communauté internationale pour renforcer son pouvoir et légitimer la violence politique du régime[302]. Au plan régional, Saddam Hussein se fait le leader du panarabisme et de l'anti-impérialisme occidental, ce qui renforce son prestige auprès de l'homme des rues dans le monde arabe.

Enfin, les sanctions et les représailles permettent au dictateur irakien d'occuper la scène médiatique internationale et de jouir d'une grande popularité auprès des opinions publiques arabes, en dépit de sa personnalité tyrannique. Pour les partis d'opposition irakien, chiites notamment, le conflit entre les Etats-Unis et l'Irak a fait le jeu de Saddam Hussein qui l'utilisait à des fins démagogiques alors que son peuple en était la première victime. En s'opposant à ''l'ennemi'' américain et en accusant les régimes amis de Washington, l'Arabie Saoudite et le Koweït, de traîtrise envers le peuple arabe, Saddam Hussein est parvenu à attirer la sympathie d'une partie de la

---

[301] Un diplomate du Quai d'Orsay indiquait alors : « *La situation actuelle mène à l'impasse. L'embargo imposé il y a huit ans avait pour objectif de contraindre l'Irak à coopérer. De toute évidence, ce but n'est pas atteint. Les capacités nucléaires et balistiques de l'Irak sont nulles. En revanche, quelques doutes persistent au sujet des armes chimiques et biologiques. Mais il serait futile de chercher pendant des années la dernière éprouvette de laboratoire manquante. Car nous ne la trouverons sans doute jamais! Plutôt que de se focaliser sur le passé, nous devons empêcher l'Irak d'acquérir à nouveau des armes de destruction massive* », cité in Marc EPSTEIN, « Les dégâts diplomatiques de Renard du désert », *op. cit.*

[302] Lire à ce sujet l'ouvrage du chercheur David BARAN, *Vivre la tyrannie et lui survivre : l'Irak en transition*, Paris, Ed. Les mille et une nuit, 2004, 424 p.

société civile arabe. D'autant que le ressentiment antiaméricain dans le monde arabe et musulman est d'autant plus exacerbé que l'opinion publique américaine a toujours semblé indifférente aux souffrances du peuple irakien et du peuple palestinien.

Les bombardements de la décennie 1990 ont eu également pour effet de faire naître une véritable conscience mondiale autour de la question irakienne. Les "*frappes chirurgicales*" ont contribué à favoriser la sympathie internationale envers le peuple irakien en raison de l'injustice qu'elles provoquaient. D'autant que le dirigeant Saddam Hussein a parfaitement su jouer de cette sympathie en médiatisant les pertes civiles irakiennes et en gérant au mieux la communication autour des victimes des bombardements américains[303].

On décèle dans cet état d'esprit les prémices d'une opposition internationale aux ambitions américaines en Irak. En effet, au début des années 2000, l'opinion publique mondiale est très sensibilisée aux victimes irakiennes de la coalition anglo-saxonne, alors qu'elle n'a pas forcément conscience des manifestations de la tyrannie des trente années de règne de Saddam Hussein. En 2003, l'impopularité du président Bush à travers le monde est telle qu'elle fera écrire au réalisateur Michael Moore : « *Monsieur le Président, qu'avez-vous avalé de si mauvais pour perdre le concours de popularité avec Saddam Hussein* ? »[304].

[303] Mouna NAIM, « Poursuite des bombardements contre l'Irak », *Le Monde*, 22 février 2001.

[304] Lettre de Michael Moore au président Bush, 17 mars 2003.

CONCLUSION DE CHAPITRE

La Guerre du Golfe constitue le premier conflit sur lequel les Etats-Unis et la Russie se sont entendus et a permis au Conseil de Sécurité de jouer, pour la première fois dans l'histoire des Nations Unies, de manière efficace et régulière, son rôle dans le maintien de la paix et de la sécurité collective. Ainsi que le soulignait le professeur en droit international Maurice Torrelli, *"Le conflit avec l'Irak est d'un classicisme intégral : il répond au modèle de sécurité collective institué par la Charte"*[305].

Avec la chute de l'URSS au cours de l'année 1991, la gestion du conflit confère aux Etats-Unis le rang de superpuissance. En septembre 1990, la coalition internationale contre l'Irak est composée de vingt-sept pays. Les actions diplomatiques décidées contre Bagdad bénéficient donc d'une grande légitimité et laissent penser que la fin de la Guerre froide verra le triomphe du droit international sur la résolution des conflits.

Mais à partir de l'année 1998, les ambiguïtés et les dissensions entre les membres permanents apparaissent et deviennent omniprésentes dans la manière d'appréhender la question irakienne. En réalité, la discorde entre la France et les Etats-Unis naît dès cette époque, alors même qu'une Administration démocrate est au pouvoir et que les attentats du 11 septembre n'ont pas encore eu lieu.

Lorsque le candidat républicain George Bush est élu en 2001, il nomme dans son Administration la plupart des membres néoconservateurs de l'équipe de son père. Mais si cette équipe était très expérimentée, il n'en demeurait pas moins, pour certains analystes, qu'elle avait huit années de retard en matière de vision géostratégique. Elle restait profondément influencée par la Guerre froide et la Guerre du Golfe. Par ailleurs, certains membres néoconservateurs de l'équipe avaient encouragé le président Bush senior à conduire la coalition jusqu'à Bagdad en 1991 (ce que le chef de l'Etat avait refusé de faire) et avaient défendu l'idée d'un changement de régime favorable aux intérêts américains. Ecartés du pouvoir par le président Clinton durant ses deux

[305] Maurice TORRELLI, « Le nouveau défi irakien à la communauté internationale : la dialectique des volontés », *Revue générale de droit international public*, 1998, p. 436.

mandats, ils réintègrent l'équipe présidentielle en 2001 avec l'ambition de réaliser cet objectif géostratégique.

Au lendemain des attentats terroristes de septembre 2001, la Maison-Blanche était davantage préoccupée par la nécessité de convaincre son opinion publique et ses législateurs plutôt que le reste de la communauté internationale de l'imminence de la menace irakienne. Paradoxalement, c'est au sein des Nations Unies que les débats sur l'Irak seront les plus riches alors qu'ils auront été quasi-inexistants en politique intérieure. Les relations avec les alliés internationaux ont été négligées dès lors que le Congrès a donné carte blanche au Président pour lancer une attaque contre l'Irak.

Or, en 2002, Paris ne considère pas l'Irak comme une menace. Les priorités géopolitiques du Quai d'Orsay sont l'Iran et le conflit israélo-palestinien. Lorsque les négociations sur le dossier irakien reprennent aux Nations Unies en septembre 2002, la distorsion est donc grande entre l'agenda que s'est fixé Washington au Moyen-Orient et les préoccupations géopolitiques des autres grandes puissances mondiales.

Chapitre II - De la recherche d'une solution multilatérale à l'intervention unilatérale des Etats-Unis : genèse d'une rupture

Hector

Tous ceux des Troyens qui ont fait et peuvent faire la guerre ne veulent pas la guerre.

Andromaque

Il reste tous les autres.

Jean Giraudoux, *La guerre de Troie n'aura pas lieu*,
Acte I, scène 3

Au début de l'année 2003, alors que la communauté internationale tente de négocier une solution multilatérale au problème irakien, les Etats-Unis défendent l'idée que l'imminence de la menace présentée par le programme d'armes de destruction massive du pays doit conduire l'Organisation des Nations Unies à prendre les mesures qui s'imposent rapidement. Mais la France ne partage pas cette position : si les inspecteurs internationaux ne découvrent pas de programme d'armes de destruction massive, la violation matérielle de la résolution 1441 est sans fondement. Lorsque la Maison-Blanche comprend que la France est déterminée à s'opposer à une résolution autorisant le recours à la force, elle abandonne le processus onusien et décide d'intervenir seule en Irak, en se passant de l'accord des autres membres du Conseil de Sécurité (**section 1**).

Cette différence d'approche du problème irakien est l'occasion d'un affrontement sans précédent entre les deux pays au sein du Conseil de Sécurité des Nations Unies. Elle est le fruit d'une erreur d'appréciation des positions et des intentions de chacun et provoque une scission en deux camps irréconciliables (**section 2**). La France prend ainsi la tête du mouvement de ceux qui veulent donner une chance à la paix, alors qu'à Washington, le président Bush et son équipe ne veulent laisser aucune chance à Saddam Hussein. Ainsi que l'a conceptualisé le professeur Robert Kagan, les Etats-Unis agissent, tout au long des négociations, selon une ''logique de guerre'' alors que la France, aux côtés de son allié allemand, défend une ''logique de paix''[306].

[306] Robert KAGAN, *Of Paradise and Power : America and Europe in the New World Order,* New York, Ed. Knopf, 2003.

Section 1 - Du consensus international à l'échec des négociations : l'Organisation des Nations Unies et le Droit sacrifiés

L'adoption à l'unanimité de la résolution 1441 relative à la reprise des inspections en Irak, en dépit des difficultés rencontrées tout au long du processus, est apparue comme un véritable succès à la fin de l'année 2002. Elle laissait présager une alliance et une coopération solides entre Washington et Paris ainsi qu'avec les autres membres du Conseil de Sécurité pour résoudre les interrogations posées par le dossier irakien (**§ 1**).

La France considère la résolution 1441 et l'engagement de l'Irak à s'y conformer comme un succès diplomatique et la preuve que la relation bilatérale est engagée dans la même voie. Elle est convaincue que la solution multilatérale est partagée par les deux alliés et que les Etats-Unis feront le choix de l'ONU pour la suite du processus, puisque contre toute attente, le système onusien semble permettre d'obtenir les résultats escomptés.

Cependant, la résolution 1441 présente une profonde ambiguïté dans la mesure où elle contenait, pour certains membres du Conseil, une autorisation implicite de sanctions militaires. La délégation française défendait au contraire l'idée qu'elle n'induisait pas une automaticité du recours à la force mais imposait une nouvelle évaluation de la situation par le Conseil de Sécurité. Pour les diplomates et juristes américains, en revanche, une seconde résolution n'était pas nécessaire pour décider de l'entrée en guerre. C'est sur cette différence d'interprétation que se jouent, au début de l'année 2003, les négociations au sein du Conseil de Sécurité. Après quelques semaines de discussions et de démarches diplomatiques dans un climat d'extrême tension, les positions de grandes puissances deviennent si inconciliables que les Etats-Unis abandonnent l'idée d'un règlement onusien et déclarent la guerre à l'Irak (**§ 2**).

Cependant, la déclaration de guerre unilatérale de la coalition anglo-saxonne soulève de nombreuses interrogations au regard du droit international : les résolutions de la décennie 1990 prises à l'égard de l'Irak étaient-elle suffisantes pour engager la responsabilité du pays et décider d'un recours ou fallait-il une ultime résolution pour décider de sanctions ? Sur ce point, le chapitre

VII de la Charte des Nations Unies dispose que toute intervention militaire en dehors d'une situation de légitime défense demeure subordonnée à une autorisation claire du Conseil de Sécurité. Ainsi, même si certaines résolutions prises à l'égard de l'Irak contenaient une menace implicite de recours à la force, c'était au Conseil de Sécurité qu'il revenait d'apprécier les manquements de l'Irak "*aux fins de qualification*" et de décider des sanctions (**§ 3**).

§ 1 - Un consensus apparent à l'automne 2002

Les négociations internationales autour de l'Irak reprennent activement à l'automne 2002 après plusieurs années de blocage et de tensions et alors que près de quatre années se sont écoulées sans que la mission d'inspection ne puisse accomplir son travail de contrôle et de vérification sur le territoire irakien. Les Etats membres du Conseil de Sécurité tombent d'accord sur le principe qu'une nouvelle résolution est nécessaire pour inciter le gouvernement irakien à se mettre en conformité avec ses engagements internationaux (**I**). Après de nombreuses semaines de négociations et alors que les grandes puissances du Conseil de Sécurité expriment des divergences sur la manière de contraindre l'Irak, la résolution 1441 est adoptée à l'unanimité des quinze membres du Conseil, laissant espérer un règlement onusien au différend irakien (**II**). D'autant que le gouvernement de Saddam Hussein surprend la communauté internationale en acceptant, sans conditions, les termes et exigences de la résolution 1441 et promet la pleine coopération de son pays avec l'Organisation des Nations Unies (**III**).

I - Vers une nouvelle résolution : l'ultime chance accordée à l'Irak

Au cours de l'année 2002, les négociations reprennent entre l'Irak et les Nations Unies pour permettre le retour des inspecteurs. Mais devant le refus irakien de laisser la mission d'inspections se poursuivre, les Etats membres du Conseil souhaitent imposer un ultimatum à l'Irak. En revanche, ils ne partagent pas la même position sur l'opportunité de voter une nouvelle résolution.

Les Etats-Unis et la France sont en effet en désaccord sur l'interprétation juridique de la résolution 678 de novembre 1990 qui autorise la coalition à recourir à la force. Pour les Etats-Unis, cette résolution est suffisante pour justifier une nouvelle intervention armée contre le gouvernement

irakien. Pour la diplomatie française, au contraire, le recours à la force n'est ni automatique ni implicite. Seule une constatation par le Conseil de Sécurité d'une violation de la résolution 687 de 1991 qui fixe les conditions du cessez-le-feu pourrait permettre de décider d'une sanction militaire.

En septembre 2002, les Etats-Unis, convaincus que la France soutiendra l'intervention militaire, acceptent donc l'idée d'une nouvelle résolution. La France plaide pour un régime d'inspections renforcé qui serait le meilleur moyen d'obtenir le désarmement de l'Irak, en évitant le recours à la force armée. Mais la délégation américaine se déclare peu convaincue de l'efficacité des inspections. Elle défend alors l'idée que la nouvelle résolution doit formuler une menace militaire claire[307].

II - L'adoption de la résolution 1441 : le triomphe de la procédure onusienne

Après plusieurs semaines de négociations, la résolution 1441 est adoptée, le 8 novembre 2002, à l'unanimité des membres du Conseil de Sécurité. Cette résolution prévoit un processus en deux étapes : elle laisse à l'Irak la possibilité de se mettre en conformité avec ses engagements internationaux en posant un ultimatum clair (les autorités irakiennes ont sept jours pour accepter les termes de la résolution et permettre le retour sur son territoire de la mission conjointe sans aucune restriction) ; si l'Irak venait à refuser, le Conseil se réunirait à nouveau pour décider de sanctions.

La résolution 1441 offre ainsi une dernière possibilité à l'Irak de se plier aux obligations prévues par les résolutions précédentes. Si le gouvernement irakien venait à manquer à l'une de ses obligations et refusait la pleine coopération, cela constituerait une infraction matérielle qui serait "*référée pour évaluation*" au Conseil de Sécurité :

« *Le Conseil de Sécurité a averti l'Irak à plusieurs reprises qu'il fera face à de graves conséquences s'il persistait dans la violation de ses obligations.* »[308]

---

[307] A noter qu'à la même époque, les Etats-Unis renforcent leur présence militaire dans la région.

[308] Résolution disponible sur le site officiel des Nations Unies : http://www.un.org/french/documents/view_doc.asp?symbol=S/RES/1441(2002).

La nouvelle résolution impose à l'Irak une pleine coopération avec la mission d'inspection ainsi que la remise au Conseil de Sécurité d'un rapport complet sur ses programmes d'armement dans un délai d'un mois. Elle requiert que les inspecteurs aient la possibilité d'avoir accès à tous les sites sensibles, sans obstructions, et prévoit la possibilité d'avoir des entretiens avec des ingénieurs irakiens sans le contrôle des autorités nationales. Le texte fixe au 21 février 2003 la date limite à laquelle les inspecteurs devront informer le Conseil de Sécurité de leur travail, et avertit que toute fausse déclaration ou omission par l'Irak constituerait une "*violation patente*" de ses obligations, ce qui pourrait entraîner de "*graves conséquences*".

Les négociations autour de la résolution 1441 durèrent près de sept semaines et furent menées à trois niveaux entre Paris et Washington : au niveau présidentiel entre Jacques Chirac et George Bush (par téléphone notamment) ; au niveau ministériel entre Dominique de Villepin et Colin Powell ; et enfin au niveau des représentations permanentes de la France et des Etats-Unis auprès des Nations Unies à New York.

En parallèle, eurent également lieu des négociations entre la France et la Syrie (qui était alors membre du Conseil de Sécurité) pour un vote de Damas en faveur de la résolution[309]. La Syrie était en effet le seul pays arabe membre du Conseil de Sécurité et il apparaissait important que la résolution soit adoptée à l'unanimité afin de convaincre l'Irak d'accepter le nouveau régime d'inspections. La France souhaitait également que la résolution soit adoptée avant une réunion de la Ligue arabe qui se tenait au Caire le 10 novembre 2002[310].

III - La position du gouvernement irakien

Cinq jours après le vote de la résolution 1441, l'Irak accepte les termes de la résolution et autorise les inspecteurs à revenir dans le pays, après quatre années d'absence. Le vice-premier ministre Tarek Aziz garantit, aux experts de l'ONU, un accès immédiat aux sites qu'ils souhaitent

---

[309] Steven R. WEISMAN, « A Long, Winding Road to a Diplomatic Dead End », *The New York Times*, 17 mars 2003.

[310] La partie française préférait que la résolution soit adoptée avant le sommet de la ligue arabe afin de ne pas risquer que d'autres pays arabes demandent à la Syrie des amendements sur le texte. En mettant la ligue arabe devant le fait accompli, la France espérait que les nations arabes se concentrent sur les moyens à mettre en oeuvre afin de convaincre Saddam Hussein d'accepter de coopérer.

examiner. Le 7 décembre 2002, le pays remet également à la communauté internationale un long rapport d'armement[311], tel que l'exigeait la résolution.

Dans une lettre adressée aux députés irakiens, le président Saddam Hussein a expliqué qu'il avait accepté la résolution 1441 du Conseil de Sécurité pour éviter une intervention militaire américaine. Il y affirme que l'Irak ne dispose pas d'armes de destruction massive.

Alors que la communauté internationale s'attendait à ce que Saddam Hussein tente de bloquer le régime d'inspections, celui-ci accepta de coopérer, de manière relativement passive, espérant, selon certains analystes, ralentir le processus jusqu'à ce que la saison chaude soit suffisamment avancée pour rendre difficile une intervention militaire étrangère[312].

La résolution 1441 est donc un véritable succès diplomatique : elle renforce l'autorité du Conseil de Sécurité qui garde la main sur la nature des sanctions et le calendrier, et consacre le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le règlement du différend et le respect des engagements internationaux de l'Irak. Enfin, adoptée à l'unanimité, elle fait peser une forte pression sur le régime irakien et donne de la crédibilité aux décisions de la communauté internationale. Lorsque les inspecteurs de la mission conjointe des Nations Unies et de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique reviennent en Irak, cela fait quatre ans qu'aucune inspection de la communauté internationale n'a eu lieu sur le territoire irakien. Les incertitudes sont alors grandes sur les capacités du pays à avoir relancé son programme d'armement nucléaire.

§ 2 - L'échec de la procédure onusienne

Pourtant adoptée à l'unanimité, la résolution 1441 révèle cependant rapidement ses limites et ses ambiguïtés : la délégation anglo-saxonne défend l'idée qu'elle autorise, de manière implicite le recours à la force, alors que la délégation française exige un processus en deux étapes (**I**). Mais à

[311] Le rapport présenté par l'Irak est constitué de 12.000 pages dactylographiées et manuscrites. Pour certains, ce rapport était la preuve que l'Irak se joue de la communauté internationale.

[312] L'Irak a accusé les Etats-Unis de vouloir le retour des inspecteurs pour obtenir des renseignements en vue d'une action militaire contre le pays.

mesure que se déroulent les discussions au sein des Nations Unies autour de la pertinence d'un recours à la force contre l'Irak, les premiers désaccords bilatéraux apparaissent et chaque camp entame des négociations en vue de rallier à sa position les autres membres du Conseil de Sécurité (**II**).

I - Les ambiguïtés soulevées par la résolution 1441

Lorsque les membres du Conseil de Sécurité entament les débats autour du dossier irakien, la France défend l'idée qu'une seconde résolution est nécessaire pour autoriser une intervention militaire alors que pour les Etats-Unis, la résolution 1441 contient une menace implicite de sanctions (**A**). Mais dans les semaines qui suivent l'adoption de ce texte, le Royaume-Uni, qui se déclare favorable à une intervention militaire et prêt à rejoindre la coalition américaine, souhaite obtenir une seconde résolution afin de légitimer l'usage du recours à la force auprès de son opinion publique. Les Etats-Unis se rangent alors à l'idée qu'une deuxième résolution doit être adoptée par les membres du Conseil de Sécurité (**B**).

A. La question de l'automaticité des sanctions

Dès le début des négociations autour de la résolution 1441, les ambiguïtés et les divergences apparaissent entre les parties française et américaine. Washington souhaitait qu'elle prévoit le recours à la force en cas de violation de la résolution par le gouvernement irakien. Quant aux Français, ils souhaitaient que la procédure autorisant les sanctions militaires suive deux étapes distinctes. Dans un premier temps, il s'agissait de constater qu'une infraction matérielle avait été commise par le gouvernement irakien puis, dans un second temps, il revenait au Conseil de Sécurité de se réunir pour décider de la sanction, à travers une nouvelle résolution. La France refusait ainsi de signer un 'chèque en blanc' pour une entrée en guerre automatique.

Les diplomates français pensaient avoir remporté un succès et considéraient l'engagement de Saddam Hussein à se conformer aux dispositions de la résolution 1441 comme une avancée majeure dans le règlement de ce différend. En outre, le Quai d'Orsay est convaincu que son allié américain est résolument engagé dans la voie onusienne pour mettre l'Irak en conformité avec ses engagements internationaux. Mais, la résolution 1441 n'indique pas qu'une seconde résolution doit

être votée à l'issue de la mise en oeuvre de la première. A l'hiver 2002-2003, les Etats-Unis souhaitaient donc fonder leur intervention sur cette unique résolution.

Pour ces raisons, la résolution 1441 laisse planer un certain nombre d'interrogations que les travaux préparatoires n'avaient pas permis d'éclaircir[313]. Au moment de sa rédaction, les Etats-Unis souhaitaient que le texte comporte l'expression contraindre l'Irak "*par tous les moyens possibles*" si le pays venait à manquer à ses obligations, suggérant ainsi un recours systématique à la force[314]. Finalement, ce sont les propositions russe et française (qui disposent que l'Irak s'exposerait à de "*graves conséquences*") qui sont retenues par le Conseil de Sécurité.

Il semblerait que l'Administration Bush soit partie du principe que Saddam Hussein ne coopérerait pas et n'accepterait pas le retour en Irak d'un régime d'inspections. Dans ce cas, il aurait été plus simple pour Washington de décider de sanctions militaires et il semble que ce soit ce scénario, davantage que celui de la coopération, qui ait été privilégié lors de la rédaction du texte. Plusieurs diplomates des Nations Unies défendent l'idée que les officiels américains avaient prévu seulement deux alternatives à la résolution 1441 : soit la mission de Hans Blix se heurterait à une fin de non-recevoir par le régime irakien, soit la mission trouverait des preuves de l'existence d'un programme de développement d'armes de destruction massive. Dans les deux hypothèses, cela aurait justifié une action militaire de la part de la communauté internationale. En aucun cas, l'Administration américaine n'avait prévu que le reste de la communauté internationale n'interprète des rapports d'inspections "*peu concluants*" comme la preuve de la coopération irakienne et de l'absence d'armes de destruction massive.

Pour certains proches du gouvernement Bush, c'est à la mi-décembre que la Maison-Blanche prit la décision d'user de la force quelle que soit l'issue des inspections, après que Saddam Hussein envoya son rapport de 12.000 pages à la communauté internationale. Jugé par l'équipe du

---

[313] En effet, la résolution ne donne aucune précision quant au délai accordé à l'Irak pour se mettre en conformité avec ses engagements internationaux, sur la manière de mesurer le degré de la coopération des autorités irakiennes, sur la possibilité d'une seconde résolution prévoyant des sanctions. Ce sont des questions de ce type qui provoqueront des lectures différentes des mesures à prendre par la suite entre les grandes puissances du Conseil de Sécurité.

[314] Un texte impliquant une menace de cette nature aurait pu amener le régime irakien à refuser de s'y conformer. On est en droit de s'interroger sur les motivations américaines d'avoir proposé un tel texte : un refus irakien aurait pu constituer le *casus belli* que les Etats-Unis attendaient.

président comme un document non-crédible, il sera interprété, par George Bush, comme la preuve du refus de l'Irak de coopérer. Pour la Maison-Blanche, ce rapport est une manière de se moquer des Etats-Unis et clôt toute possibilité de résolution diplomatique. Un proche de l'Administration a ainsi déclaré : « *un dictateur de pacotille était en train de se moquer du président. Cela a provoqué une grande colère au sein de la Maison-Blanche. Après cela, il n'y avait plus aucun espoir de solution diplomatique* »[315].

Dans les semaines qui suivent la remise de ce rapport, les Etats membres du Conseil de Sécurité sont en désaccord sur la manière d'interpréter la coopération des autorités irakiennes : la délégation américaine pense que le gouvernement irakien se joue de la communauté internationale et que sa responsabilité est engagée ; la France et l'Allemagne jugent au contraire que la coopération irakienne est réelle - même si elle demeure passive - et que les inspections doivent se poursuivre avant de prendre une quelconque décision relative à des sanctions.

B. Les enjeux de la seconde résolution

Alors que le Premier Ministre Tony Blair est prêt à soutenir la position américaine en faveur d'une intervention militaire, il demande à Washington de proposer une seconde résolution afin de légitimer la guerre et ainsi obtenir le soutien de son gouvernement et de son opinion publique. Contrairement au chef d'Etat français qui estime que la résolution 1441 ne fixe aucune date limite au régime d'inspections, le premier ministre britannique estime que leur durée n'est pas indéterminée. Alors que sur le fond, les deux Etats européens sont en opposition, ils partagent l'idée qu'une seconde résolution est nécessaire pour justifier de l'intervention armée.

Le 20 février 2003, George Bush et Tony Blair tombent d'accord pour proposer une seconde résolution autorisant le recours à la force au cours de la semaine suivante. Lorsque la Maison-Blanche accepte finalement l'idée d'une seconde résolution et propose de fixer un ultimatum à l'Irak, la France annonce officiellement qu'elle refusera de s'engager dans ce processus dans la mesure où elle considère que les conditions ne sont pas encore réunies pour décider des sanctions.

---

[315] Robert GRAHAM et James HARDING, « War in Iraq : How the Die was Cast Before Transatlantic Diplomacy Failed », *The Financial Times*, 27 mai 2003.

Le 21 février, l'Ambassadeur de France aux Etats-Unis, Jean-David Levitte, rend visite au conseiller adjoint à la sécurité nationale, Stephen Hadley, pour lui demander d'abandonner l'idée d'une autre résolution afin d'éviter "*de graves et inutiles conséquences*"[316]. Mais les Etats-Unis rejettent cette proposition par loyauté envers Tony Blair, qui a besoin de légitimer le recours à la force auprès de son opinion publique. La délégation américaine compte alors sur l'abstention de la Russie et de la Chine pour l'adoption d'un projet de résolution autorisant l'action armée.

Le 24 février 2003, les Etats-Unis, le Royaume-Uni et l'Espagne présentent au Conseil de Sécurité un projet de résolution qui dispose que l'Irak est en infraction matérielle, que les conditions de la résolution 1441 ne sont pas remplies et que l'Irak s'expose à des sanctions militaires. A cette période, le Royaume-Uni et les Etats-Unis ne sont pas convaincus par la menace de *veto* français et estiment que le président Chirac n'osera pas s'opposer à ses alliés.

Cependant, cette idée de seconde résolution, qui n'est pas véritablement partagée par le chef d'Etat américain mais concédée à son allié britannique, ne sera pas diplomatiquement portée et défendue par Washington. L'habituel et intense travail de plaidoyer diplomatique pour rallier la communauté internationale - du moins les quatorze autres membres du Conseil de Sécurité - a été largement sous-estimé au cours de cette période.

II - Des négociations multilatérales sur fond de désaccords bilatéraux

Au cours de l'hiver 2003, la France et les Etats-Unis, convaincus de la légitimité de leur position sur l'Irak tentent, parallèlement, de convaincre les autres Etats membres du Conseil de Sécurité de voter en leur faveur lorsqu'une résolution proposant le recours à la force sera soumis au vote du Conseil (**A**). Cependant, lorsque la France comprend la détermination des Etats-Unis à user du recours à la force, elle menace de faire usage de son droit de *veto*, ce qui incite Washington à abandonner toute tentative de règlement onusien et provoque l'entrée en guerre unilatérale d'une "*coalition de volontaires*" en Irak (**B**).

A. Les tentatives de ralliement des autres pays au projet de seconde résolution

[316] « The divided West: Part Three », *The Financial Times*, 29 mai 2003.

Lorsqu'il apparaît qu'un projet de seconde résolution est à l'ordre du jour, chefs de la diplomatie française et américaine entament, au mois de mars 2003, une tournée internationale en vue de convaincre les autres membres du Conseil de Sécurité de la légitimité de leur position. Début mars, Dominique de Villepin se rend dans les trois pays africains membres du Conseil de Sécurité (Cameroun, Guinée, Angola) pour les rallier à la position française. En parallèle, les Etats-Unis amorcent un plaidoyer avec le Mexique, alors membre du Conseil de Sécurité. Mais les diplomates américains se voient éconduire par le président mexicain car le gouvernement Bush n'a pas répondu favorablement à ses demandes relatives à l'immigration bilatérale.

Les négociations diplomatiques se déroulent alors dans un climat d'extrême tension et les Etats-Unis, inquiets de voir échouer le vote de la seconde résolution, menacent certains de leurs alliés de représailles économiques et financières, notamment dans le domaine de l'appui budgétaire et de l'aide au développement, s'ils venaient à s'opposer à la proposition américaine. Un cadre du Département d'Etat a ainsi relaté un échange avec un diplomate africain : « *Je ne m'attendais pas à ce que les sceptiques adoptent des positions de plus en plus retranchées. Un officiel africain m'a même demandé : "Que peuvent nous faire les Américains ? Est-ce qu'ils vont nous bombarder ? Nous envahir?"* »[317]. La diplomatie américaine apparaît ainsi de plus en plus brutale, même auprès des alliés traditionnels des Etats-Unis. Certains membres de l'Administration Bush critiquent alors l'efficacité du Département d'Etat et déplorent le fait que Colin Powell n'ait pas suffisamment préparé le travail de lobbying à travers le monde pour assurer le ralliement des membres du Conseil de Sécurité aux propositions américaines[318].

Il apparaît peu à peu que la coalition anglo-saxonne rencontre des difficultés pour obtenir les voix nécessaires à l'adoption d'une seconde résolution autorisant une intervention armée. Dans son intervention télévisée du 10 mars 2003 au cours de laquelle il annonce son intention de faire usage

[317] Steven R. WEISMAN, « A Long, Winding Road to a Diplomatic Dead End », *op. cit.*

[318] Ils ont notamment déploré le fait que le chef de la diplomatie américaine n'avait pas suffisamment sensibilisé ses alliés à sa vision de la question irakienne. Le journaliste Steven Weisman note ainsi que Colin Powell, en dépit de son statut, a effectué peu de voyages officiels en Europe et aucun en Turquie avant le conflit irakien.

du droit de *veto*, le président Chirac laisse entendre que, dès le début des discussions sur l'Irak, les voix n'étaient pas acquises à la position américaine[319].

Avec l'annonce du *veto* français, les Etats membres du Conseil de Sécurité échappent au vote de la résolution autorisant le recours à la force. Il aurait été intéressant de voir de quelle manière les quinze Etats membres du Conseil auraient voté si un projet de résolution autorisant la force leur avait été soumis. Pensant que le président français bluffait, les Etats-Unis étaient convaincus d'obtenir la majorité des suffrages pour l'adoption d'une seconde résolution. Quant à la France, elle était persuadée de l'absence d'une majorité favorable au projet anglo-saxon au sein du Conseil de Sécurité. En menaçant d'utiliser son droit de *veto*, la France a ainsi offert une protection aux autres Etats membres qui n'ont pas eu l'occasion d'exprimer publiquement leur position et ont pu laisser planer des doutes quant à leurs véritables intentions.

B. L'abandon de la procédure onusienne et l'entrée en guerre des Etats-Unis

Le 27 novembre, la mission d'inspection des Nations Unies est de retour en Irak après quatre années d'absence. De novembre 2002 à mars 2003, la mission conjointe inspecte le territoire irakien et les sites sensibles. Aucun programme d'armes de destruction massive n'est mis à jour. En revanche, des missiles interdits sont découverts et détruits. Les deux chefs de la mission, Hans Blix et Mohamed El Baradaï, sont tenus de présenter régulièrement des rapports aux membres du Conseil de Sécurité. Mais ils se trouvent dans une situation délicate car de leurs rapports dépendent les décisions de la communauté internationale vis-à-vis de l'Irak et ils ne disposent pas suffisamment d'éléments pour présenter des conclusions tranchées[320]. S'ils notent l'insuffisance de la coopération des autorités irakiennes, ils reconnaissent cependant l'absence de découvertes de programmes d'armement interdits. Ils ne sont pas non plus en mesure de donner aux membres du

---

[319] La Charte des Nations Unies autorise les pays non membres du Conseil de Sécurité à participer à ses débats et réunions. Il est intéressant de noter que, pendant les discussions sur l'Irak, près de 140 nations feront valoir ce droit et s'exprimeront contre une intervention armée en Irak.

[320] Sur le travail des inspecteurs, lire l'article de la correspondante du Monde aux Etats-Unis Corinne LESNES, « L'impossible mission de M. Blix », *Le Monde 2*, n° 24, décembre 2002, p. 46 : « *Tant qu'il n'aura rien trouvé, Hans Blix sera condamné à chercher. Sans renseignements, les inspections n'ont pas beaucoup de chance de succès. Avant de partir, Hans Blix assurait ne pas avoir reçu d'information particulière des services secrets américains. S'ils veulent démontrer l'inutilité des inspecteurs, les Américains n'ont aucun intérêt à leur donner des renseignements. [...] Pour Hans Blix, l'idéal serait évidemment d'avoir la coopération - c'est-à-dire l'aveu - des Irakiens* ».

Conseil de Sécurité un calendrier précis pour la réalisation des objectifs qui leur ont été confiés, ce qui semble agacer la délégation américaine, pressée par des impératifs météorologiques.

Le 27 janvier 2003, la mission conjointe présente son travail aux membres du Conseil de sécurité. Hans Blix pointe la mauvaise volonté et le manque de coopération de Bagdad. Plus important, il indique que la mission n'a fait aucune découverte majeure. Sur le volet nucléaire, le directeur de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique demande davantage de temps pour mener à bien sa mission. Le 14 février, une nouvelle réunion du Conseil de Sécurité avec les inspecteurs révèle que la mission conjointe a besoin d'un délai et de moyens supplémentaires pour achever son travail. La France, la Chine, la Russie et l'Allemagne (alors membre non permanent du Conseil de sécurité) veulent répondre favorablement à cette requête.

Le rapport de la mission conjointe du printemps 2003 note une amélioration de la coopération irakienne sur les questions de fond[321]. Il semblerait que l'imminence d'une action militaire ait poussé le régime irakien à davantage de coopération avec la communauté internationale. Au cours de ces quatre mois d'inspections, la mission a mené 731 inspections sur plus de 400 sites dont un quart n'avait jamais été inspecté au cours de la décennie 1990.

Quelques jours après la présentation d'un projet de résolution prévoyant des sanctions militaires, l'Allemagne, la France et la Russie élaborent une déclaration conjointe dans laquelle ils réaffirment leur attachement à la "*voie pacifique des inspections*", souhaitent une accélération des inspections mais réitèrent leur décision de ne pas voter pour un projet de résolution qui autoriserait le recours à la force. Enfin, les deux membres permanents du Conseil de Sécurité annoncent officiellement qu'ils prendraient "*toutes leurs responsabilités*" en cas de projet de résolution impliquant une intervention militaire.

Le 10 mars 2003, lors d'un entretien télévisé sur les chaînes françaises[322], Jacques Chirac annonce son intention d'utiliser son droit de *veto*. Jusqu'à ce jour, les Américains étaient convaincus qu'en cas de nouvelle résolution, les Français se contenteraient de s'abstenir, comme cela avait été

---

[321] Treizième rapport trimestriel du Président exécutif de la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies, 30 mai 2003.

[322] Entretien télévisé de Jacques Chirac, président de la République, Palais de l'Elysée, Paris, 10 mars 2003.

le cas en 1999 avec le vote de la résolution 1284. Dans cette perspective, ils pensaient également être en mesure de réunir au moins neuf voix de majorité au sein du Conseil de Sécurité.

Mais devant les incertitudes liées au vote, Washington, Londres et Madrid retirent, le 17 mars 2003, leur proposition de résolution. Dans un entretien télévisé sur les chaînes américaines, le chef de l'Etat américain déclare, qu'après douze années de diplomatie, le Conseil de Sécurité "*ne s'est pas montré à la hauteur de ses responsabilités*". Il annonce qu'il revient désormais à l'Amérique et à ses alliés de prendre la responsabilité d'assurer la sécurité et d'appuyer le processus de paix dans la région[323]. Enfin, il fixe un ultimatum de 48h au dictateur irakien pour quitter le pays.

Le 20 mars, les Etats-Unis, à la tête d'une coalition de volontaires, démarre l'opération "*Liberté pour l'Irak*" (*Iraqi Freedom*)[324]. Le 1er mai 2003, soit six semaines après le début des hostilités et alors que ni Saddam Hussein ni Ben Laden n'ont encore été retrouvés, le président Bush se rend sur le porte-avion *USS Lincoln* et prononce un discours sous la bannière "*mission accomplie*". Il est acclamé en véritable héros de la liberté et de la démocratie.

§ 3 - Le droit international et l'intervention unilatérale des Etats-Unis

« *Nous savons tous ici que le droit est la plus puissante des écoles de l'imagination. Jamais poète n'a interprété la nature aussi librement qu'un juriste la réalité.* »[325]

La Charte des Nations Unies autorise le recours à la force dans deux situations très précises : "*toute action que le Conseil de Sécurité juge nécessaire au maintien ou au rétablissement de la*

---

[323] Intervention télévisée de George Bush, président des Etats-Unis, Maison-Blanche, Washington D.C, 17 mars 2003.

[324] Le même jour, les Etats Unis, le Royaume-Uni et l'Australie adressent des courriers au président du Conseil de Sécurité indiquant qu'ils engageaient une action militaire contre l'Irak. Dans ces courriers, ils indiquent que l'Irak est en violation avec l'accord de cessez-le-feu de 1991 et les obligations de désarmement imposées par la résolution 687. La position de la coalition est donc de dire que la guerre avec l'Irak a commencé le 2 août 1990 quand l'Irak a envahi le Koweït et que les hostilités ont repris en mars 2003.

[325] Jean GIRAUDOUX, *La guerre de Troie n'aura pas lieu*, Acte II, scène 5.

paix et de la sécurité internationales''[326] et en cas de légitime défense individuelle ou collective si et seulement si un Etat membre des Nations Unies fait l'objet d'une agression armée[327]. En dépit de l'abandon de la procédure onusienne, les Etats-Unis n'ont cessé de tenter de justifier leur action sur le fondement de normes internationales (**I**). Malgré cela, l'intervention américaine en Irak a suscité de nombreuses interrogations au regard du droit international en vigueur et a posé un problème certain de légalité (**II**).

I - L'argumentation des Etats-Unis pour justifier du recours à la force

Malgré le caractère unilatéral de l'intervention américaine en Irak et l'absence d'autorisation du Conseil de Sécurité, la délégation des Etats-Unis a tenté de fonder juridiquement le recours à la force. Les juristes du Département d'Etat et du Département de la Justice ont justifié l'action des Etats-Unis sur la base de la résolution 678 de novembre 1990[328]. Ils ont également invoqué la notion de légitime défense pour justifier une action préventive. Les Etats-Unis se sont enfin appuyés sur la résolution 1441 pour justifier l'action militaire, en se fondant sur le fait que celle-ci prévoyait de ''*graves conséquences*'' si l'Irak venait à refuser de se mettre en conformité avec ses obligations internationales.

Selon Raul Pedrozo[329], professeur de relations internationales à l'Ecole de guerre navale américaine, la guerre en Irak était légale. Depuis 1991, l'Irak se trouve en infraction matérielle avec les différentes résolutions que le Conseil de Sécurité a adoptées à son sujet. Pour le professeur Pedrozo, et c'est la position que la délégation américaine a défendue aux Nations Unies, l'esprit de la résolution 1441 n'indiquait pas qu'une seconde résolution était nécessaire pour décider de sanctions militaires. Il se fonde sur la résolution 1137 de 1997 qui stipule que l'Irak continue de représenter une menace pour la paix et la sécurité internationales pour justifier une action militaire. En 2003, il apparaissait indéniable que l'Irak n'avait pas pleinement coopéré avec les Nations Unies

---

[326] *Cf.* article 42, chapitre VII.

[327] *Cf.* article 51, chapitre VII.

[328] Pour mémoire, la résolution 678 du Conseil de Sécurité fixe un ultimatum à l'Irak pour se retirer du Koweït et donne l'autorisation aux Etats de la coalition de recourir à la force pour restaurer la paix et la sécurité internationales en cas de refus irakien (cf. http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=S/RES/678(1990)).

[329] Raul PEDROZO, « The War in Iraq : A Legal Analysis », *US Naval War College International Law Studies*, Volume 86, 2010.

et l'Agence Internationale de l'Energie Atomique et était en violation avec les différentes résolutions adoptées à son égard depuis le début des années 1990.

Etant donné qu'il a été reconnu que l'Irak était en situation d'infraction matérielle avec les conditions du cessez-le-feu de 1991, les membres de la coalition étaient libres de l'annuler et de recourir à la force sur la base de la résolution 678 pour restaurer la paix et la sécurité internationales.

II - La réponse du droit international

Lorsque l'Organisation des Nations Unies est créée en 1945 suite à la conférence de San Francisco, l'idée défendue par les puissances fondatrices est de substituer le principe de la sécurité collective à l'échelle mondiale au recours à la force par des nations de manière isolée. L'esprit des membres fondateurs est alors d'instaurer une paix durable afin de "*préserver les générations futures du fléau de la guerre qui deux fois en l'espace d'une vie humaine a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances*"[330]. La guerre n'est plus considérée comme un mode de règlement normal des différends entre nations, elle doit être envisagée comme un ultime recours, lorsque tous les autres modes de règlements pacifiques ont échoué[331]. Les Nations Unies érigent donc le maintien de la paix et de la sécurité internationales en principe universel. En outre, seul le Conseil de Sécurité est habilité à prendre les mesures en cas de rupture de la paix.

Selon la juriste Florence Nguyen-Rouault, l'interprétation extensive de la résolution 1441 faite par les Américains va à l'encontre de l'esprit de la Charte et remet en question toute la lettre et la signification du Chapitre VII. L'argumentation américaine reviendrait à considérer que l'autorisation du Conseil de Sécurité n'est plus nécessaire pour engager l'action militaire à l'encontre d'un Etat qui aurait violé une de ses obligations internationales. Tout Etat pourrait alors potentiellement décider d'un recours à la force contre un autre Etat s'il jugeait que ce dernier avait engagé sa responsabilité internationale. Pour Florence Nguyen-Rouault, la position américaine, loin

---

[330] Préambule de la Charte.

[331] L'article 2, paragraphe 4, dispose ainsi que "*Les Membres de l'Organisation s'abstiennent, dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, soit contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout État, soit de toute autre manière incompatible avec les buts des Nations Unies*".

de reposer sur une argumentation juridique solide, est au contraire "*opportuniste et circonstanciée*"[332] et va à l'encontre du droit international[333].

Pour le professeur Serge Sur également, la résolution 1441 est insuffisante pour pouvoir fonder une action collective et ne constitue qu'une étape d'un processus inachevé pour aboutir à des sanctions militaires contre l'Irak[334]. Il aurait fallu une seconde résolution autorisant expressément les Etats membres à user du recours à la force contre l'Irak. C'est cette position que semblaient défendre, dans un premier temps, les Etats-Unis puisqu'ils avaient déposé, au Conseil de Sécurité le 24 février 2003, un projet de résolution prévoyant l'usage de sanctions militaires contre le régime irakien.

Enfin sur la question de la guerre préventive et du renversement de régime, le droit international est très clair à ce sujet. La Charte des Nations Unies autorise un Etat à recourir à la force dans une situation unique, lorsque celui-ci fait l'objet d'une agression armée. Mais même la possibilité offerte aux Etats membres de recourir à la légitime défense est limitée par le fait que c'est ensuite au Conseil de Sécurité que revient la responsabilité de maintenir la paix (article 51)[335].

En septembre 2002, la Maison-Blanche élabore une nouvelle stratégie de sécurité nationale et annonce l'emploi de la force de manière préventive si les Etats-Unis estiment que le pays est

---

[332] Florence NGUYEN-ROUAULT, « L'intervention armée en Irak et son occupation au regard du droit international », *Revue Générale de Droit International Public*, 2003, p. 847.

[333] A noter que les Etats-Unis avaient suivi le même raisonnement, sur la base de la résolution 1154 (1998), pour justifier l'opération "*renard du désert*" en décembre 1998. Dans cette résolution, le Conseil de Sécurité avait indiqué que "*toute violation [par l'Irak de ses obligations en matière de désarmement] aurait de très graves conséquences pour l'Irak*". A la suite de ses bombardements, le secrétaire général des Nations Unies, Kofi Annan, avait regretté cette opération décidée sans autorisation du Conseil de Sécurité et l'avait qualifiée de "*triste jour pour les Nations Unies et le monde*".

[334] Serge SUR, « La résolution 1441 du Conseil de sécurité et l'affaire irakienne : un destin manqué », Recueil Dalloz, 27 mars 2003, pp. 835-837.

[335] « *Aucune disposition de la présente Charte ne porte atteinte au droit naturel de légitime défense, individuelle ou collective, dans le cas où un Membre des Nations Unies est l'objet d'une agression armée,* ***jusqu'à ce que le Conseil de sécurité ait pris les mesures nécessaires pour maintenir la paix et la sécurité internationales.*** *Les mesures prises par des Membres dans l'exercice de ce droit de légitime défense sont immédiatement portées à la connaissance du Conseil de sécurité et n'affectent en rien le pouvoir et le devoir qu'a le Conseil, en vertu de la présente Charte, d'agir à tout moment de la manière qu'il juge nécessaire pour maintenir ou rétablir la paix et la sécurité internationales.* »

menacé[336]. Cependant, la violation par l'Irak de ses obligations internationales et l'éventualité que le régime détienne des armes de destruction massive (dont la preuve n'a pas été apportée en mars 2003) ne constituent pas une agression armée au sens de l'article 51 de la Charte des Nations Unies. Les Etats-Unis ne pouvaient donc en aucun cas fonder leur intervention en Irak sur la base de la légitime défense.

Sur la question de la nécessité d'un changement de régime en Irak que la délégation américaine a tenté de faire valoir, il n'existe pas de droit d'intervention humanitaire qui serait autorisé par les normes internationales en vigueur. Au contraire, la Charte des Nations Unies entérine le principe de la non-ingérence : les "*affaires intérieures*" d'un Etat échappent à la compétence de l'Organisation des Nations Unies et ne sauraient faire l'objet d'une intervention étrangère[337]. Le renversement de régime en Irak ne constitue donc en aucun cas un motif légal d'intervention armée que ce soit par un autre Etat, par une coalition d'Etats ou par les Nations Unies[338].

En cas de violation d'une de ses obligations internationales, l'Irak engageait sa responsabilité et pouvait à ce titre être frappé de sanctions militaires. Cependant, le recours à la force devait être décidé dans un cadre strictement multilatéral. Conformément au droit international public, c'était au Conseil de Sécurité que revenait la responsabilité d'apprécier la situation et de prendre la décision d'autoriser un Etat, ou une coalition d'Etats, à recourir à la force. L'action militaire américaine est donc illégale tant sur la forme que sur le fond. En terme de procédure, elle

---

[336] *Cf.* Première partie, Titre II, Chapitre II, section 2.

[337] L'article 2 paragraphe 7 de la Charte des Nations Unies dispose que le choix du régime politique relève de la compétence nationale : « *Aucune disposition de la présente Charte n'autorise les Nations Unies à intervenir dans des affaires qui relèvent essentiellement de la compétence nationale d'un État ni n'oblige les Membres à soumettre des affaires de ce genre à une procédure de règlement aux termes de la présente Charte* ».

[338] Le principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'un Etat ne va pas sans poser un certain nombre de problèmes moraux lorsque des tragédies humaines se déroulent à l'intérieur des frontières nationales. Si le concept de la non-intervention est aisément compréhensible au nom de la reconnaissance du droit des peuples à l'autodétermination et de l'égalité entre nations, les atteintes faites aux droits de l'Homme en divers endroits de la planète suscitent bien souvent l'indignation de la société civile, des opinions publiques et de certains chefs d'Etat. Au cours des dernières années, quelques personnalités en sont venues à défendre le principe du droit d'ingérence pour des raisons humanitaires (à la fin des années 1970, Bernard Kouchner et Rony Brauman, au sein de l'ONG Médecins Sans Frontières, avaient contribué à populariser l'expression et à susciter un véritable débat sur la question).

nécessitait une autorisation expresse du Conseil de Sécurité, ce qu'elle n'a jamais obtenu[339]. Sur le fond, elle ne reposait sur aucun fondement juridique actuellement en vigueur : ni la guerre préventive ni le changement de régime politique ne sont prévus par le droit international public.

Pour Jean-Marc Sorel, professeur de droit public à l'Université de la Sorbonne, le comportement du Conseil de Sécurité au lendemain de la guerre en Irak et pendant l'occupation américaine du pays confirme le caractère illicite de l'intervention armée. En refusant d'accorder une autorisation implicite ou explicite a posteriori de l'intervention, les membres du Conseil de Sécurité ont reconnu l'illégalité de la guerre[340].

---

[339] D'autant qu'aucun Etat membre du Conseil de Sécurité, excepté l'Allemagne, ne s'était montré totalement opposé, pour des questions de principe et *a priori*, aux sanctions militaires, certains, au premier rang desquels la France, souhaitaient cependant que le processus onusien soit respecté et que les experts de l'ONU et de l'AIEA aient le temps et les moyens d'achever leur mission d'inspection.

[340] Les résolutions adoptées en 2003 et 2004 démontrent simplement que le Conseil de Sécurité a pris en compte de facto une situation dans la perspective de permettre à l'ONU et à ses agences de prendre des mesures en faveur du maintien de la paix et de la protection des populations. *Cf.* Jean-Marc SOREL, « L'ONU et l'Irak : le vil plomb ne s'est pas transformé en or pur », *Revue générale de droit international public*, Tome 108, 2004, p. 846.

Section 2 - L'affrontement franco-américain dans l'enceinte des Nations Unies : une crise née des erreurs d'appréciation successives de chacun

En France comme aux Etats-Unis, l'erreur de lecture des positions diplomatiques de chacun est manifeste : la France comprend assez tardivement la détermination des Etats-Unis à mener une intervention militaire en l'Irak. Quant aux Etats-Unis, ils sous-estiment la détermination du président Chirac à s'opposer à une intervention armée car la diplomatie française s'est, dans un premier temps, montrée ambiguë, laissant entendre qu'elle était favorable à des sanctions militaires contre Bagdad (**§ 1**).

Ce n'est qu'à partir de janvier 2003 que les diplomates français commencent à réellement discerner les tentations belliqueuses des Etats-Unis alors qu'elles étaient déjà perceptibles durant l'année 2002[341]. Les diplomates français ont commis l'erreur de se concentrer uniquement sur la position du Secrétaire d'Etat (soit la ligne la moins conservatrice et la plus ouverte au multilatéralisme du gouvernement Bush) et restaient persuadés qu'une résolution ultérieure en faveur d'une solution pacifique serait possible avec l'aide de Colin Powell. Lorsque les deux alliés comprennent les véritables intentions de l'autre, l'affrontement devient manifeste, chaque puissance se retranchant dans sa position et tentant de rallier à elle les autres membres du Conseil de Sécurité (**§ 2**).

§ 1 - Une position française équivoque

A l'automne 2002, la France se déclare favorable à une intervention militaire en Irak si le régime de Saddam Hussein venait à refuser de se mettre en conformité avec ses obligations internationales. L'allié américain est alors convaincu que la France rejoindra la coalition anglo-saxonne lors de l'intervention armée (**I**). Mais lorsque la France comprend que les Etats-Unis sont déterminés à aller en guerre quelles que soient les conclusions des rapports d'inspection, elle

[341] Parmi les signaux révélant l'utilisation éventuelle d'un recours à la force contre l'Irak, on note, début 2002, la mise en place d'un dispositif militaire conséquent dans la région du Golfe persique à l'initiative du Secrétaire à la Défense, Donald Rumsfeld.

modifie sa position diplomatique et opère un rapprochement avec son allié allemand en faveur d'un règlement pacifique du différend (**II**).

I - Les signaux ambiguës de la diplomatie française

En septembre 2002, la France plaidait pour que le processus diplomatique concernant l'Irak implique deux résolutions : une première pour demander au régime de Saddam Hussein de désarmer, une seconde pour autoriser le recours à la force dans le cas où l'Irak refuserait. A cette époque, ce n'était pas la vision partagée par les Etats-Unis qui souhaitaient une résolution unique fixant à l'Irak un ultimatum. Le 9 septembre 2002, le président Chirac défend cette position dans un entretien accordé au journal le *New York Times*[342]. Il plaide pour une démarche en deux phases : il apparaît primordial, dans un premier temps, de restaurer un régime d'inspections en Irak puis de déterminer des sanctions (dont le recours à la force) en cas d'infraction matérielle.

L'Etat irakien doit donc se soumettre à un régime d'inspections plus rigoureux et accepter le retour sans conditions des inspecteurs. En cas de refus, le recours à la force, légitimé par une résolution du Conseil de Sécurité, pourra être envisagé. Pour le président Chirac : "*rien n'est impossible, si cela est décidé par la communauté internationale*". Dans un article du *New York Times*, le journaliste Steven Weisman relate que Colin Powell, au cours d'un dîner avec ses principaux homologues, aurait alors indiqué à Dominique de Villepin : "*Soyez sûr d'une chose. Ne votez pas pour la première si vous n'êtes pas certain de voter pour la seconde*"[343].

Avec cette position sur l'Irak, naît le quiproquo entre les deux pays. Le chef de l'Etat français semble favorable à une intervention militaire. Son insistance à vouloir utiliser la procédure onusienne encourage le président Bush à demander le soutien de l'Organisation des Nations Unies. Le chef de l'Etat américain fait une intervention à l'Assemblée générale des Nations Unies, le 12 septembre 2002, dans laquelle il affirme que l'Irak possède des armes chimiques et bactériologiques[344]. Lors de cette intervention, le président Bush demande à l'ONU soit de répondre

---

[342] « Interview with Jacques Chirac », *The New York Times*, 9 septembre 2002.

[343] Steven R. WEISMAN, « A Long, Winding Road to a Diplomatic Dead End », *op. cit.*

[344] Discours du président Bush à l'Assemblée générale des Nations Unies, New York, 12 septembre 2002, (http://www.un.org/webcast/ga/57/statements/020912usaE.htm).

à la menace irakienne soit de laisser les Etats-Unis et ses alliés intervenir. A cette période, la plupart des grandes puissances sont convaincues que l'Irak détient des armes de destruction massive même si toutes ne s'accordent pas sur la nature de ces armes, notamment dans le domaine du biologique et du chimique.

Le 7 janvier 2003, lors de la présentation de ses voeux de nouvel An aux forces armées à l'école militaire[345], le président Chirac les invite à se tenir prêtes pour l'éventualité d'une entrée en guerre contre l'Irak.

II - Le revirement français et l'amorce d'un rapprochement franco-allemand sur le dossier irakien

La position française sur la crise irakienne est officiellement annoncée par le président Chirac, le 22 janvier 2003, au cours d'une conférence de presse donnée à l'occasion de la célébration du 40ème anniversaire du Traité de l'Elysée. Alors que le chancelier allemand évoque l'harmonisation des politiques étrangères des deux pays, un journaliste interroge les deux chefs de l'Etat sur la possibilité d'une position commune sur la question irakienne. Le président Chirac déclare alors que la France et l'Allemagne ont la même position sur le traitement du dossier irakien à savoir que toute décision doit être prise à l'ONU en fonction des résultats de l'inspection et qu'en tout état de cause, la guerre doit être évitée :

« *L'Allemagne et la France ont sur cette crise un jugement qui est le même et qui est essentiellement fondé sur l'idée que […] la guerre est toujours un constat d'échec et est toujours la plus mauvaise des solutions, et que, donc, tout doit être fait pour l'éviter.* »[346]

---

[345] Discours disponible sur le site: http://discours.vie-publique.fr/notices/037000004.html. Dans ce discours, Jacques Chirac indique notamment : « *Dans l'année qui vient, de nombreux défis, bien sûr, nous attendent. Sur le plan opérationnel, il y a tout lieu de croire que les théâtres d'opérations sur lesquels nos forces sont déployées continueront de nous solliciter. D'autres, hélas, pourraient s'ouvrir. Se tenir prêt à toutes éventualités est au coeur du métier de soldat que vous avez choisi. En particulier, nous devons être attentifs à la manière dont est appliquée par l'Irak la résolution 1441 du Conseil de Sécurité des Nations Unies* ».

[346] Jacques Chirac, conférence de presse conjointe du président Chirac et du chancelier Schröder à l'occasion du 40ème anniversaire du Traité de l'Elysée, Paris, 22 janvier 2003.

Ce rapprochement de la position franco-allemande est d'autant plus intéressant que la France préside le Conseil de Sécurité en janvier 2003 et l'Allemagne en février 2003[347]. A la fin du mois de janvier 2003, la déclaration du président Chirac semble avoir été motivée par le fait qu'il avait pris conscience de la confusion que ses prises de position précédentes avaient pu créer. En annonçant officiellement son opposition à la guerre, il espère ainsi clarifier la position française et défendre l'idée que le Conseil de Sécurité doit laisser une chance à l'Irak de se mettre en conformité avec ses engagements internationaux.

§ 2 - Vers un retranchement des positions française et américaine

« J'ai alors compris que les dés étaient jetés. J'ai compris que la pression de l'Administration était trop forte. La diplomatie n'était plus à l'ordre du jour. »[348]

Dominique de Villepin, Ministre des Affaires étrangères

A mesure que la France comprend que l'intervention militaire en Irak est une priorité de l'agenda politique de l'Administration Bush, elle s'engage progressivement dans une stratégie de diplomatie active et de communication ouverte au cours de laquelle elle saisit chaque occasion de réaffirmer ses principes et de défendre sa position dans le dossier irakien (**I**). Mais cette stratégie est perçue à Washington comme une véritable campagne antiaméricaine et contribue à provoquer la rupture entre les deux grandes puissances (**II**).

I - La cristallisation progressive de la position française

La conférence de presse tenue par le Ministre français des Affaires étrangères le 20 janvier 2003 marque un tournant décisif dans la relation franco-américaine car c'est à l'issue de cette prise publique de position que les deux chefs de la diplomatie comprennent que leur vision de la question

---

[347] En 2003, à côté des cinq membres permanents du Conseil de Sécurité (Chine, Etats-Unis, France, Royaume-Uni et Russie), on compte les membres non permanents suivants, élus pour un mandat de deux ans : l'Allemagne, l'Angola, la Bulgarie, le Cameroun, le Chili, l'Espagne, la Guinée, le Mexique, le Pakistan et la Syrie.

[348] Robert GRAHAM et James HARDING, « War in Iraq : How the Die was Cast Before Transatlantic Diplomacy Failed », *op. cit.*

irakienne est irréconciliable et qu'aucun des deux ne sera prêt à la modifier (**A**)[349]. Pour la France, cet événement sonne le glas d'une possible entente bilatérale sur le sujet et concourt à faire basculer le chef de la diplomatie américaine dans ses retranchements (**B**).

A. Des positions devenues inconciliables

Le 20 janvier 2003, est convoquée, sur initiative de la France alors présidente, une réunion du Conseil de Sécurité sur le thème du terrorisme, seul sujet sur lequel on notait alors une certaine unité de la communauté internationale (la question de l'Irak n'est alors pas à l'ordre du jour)[350]. Après la réunion, a lieu la traditionnelle conférence de presse du président en exercice du Conseil. Au cours de cet échange avec la presse, un journaliste américain interroge à plusieurs reprises, et de manière quelque peu agressive et provocatrice, le ministre français sur la question irakienne, évoquant une "*France qui n'est pas constante, une France qui s'efforce de restreindre l'hyper-puissance*".

Le chef de la diplomatie française réaffirme la position de la France selon laquelle la voie de la poursuite des inspections est la plus efficace et demeure la plus à même d'engager l'Irak dans le désarmement. Cependant, devant l'insistance du journaliste sur la perspective d'un *veto* français en cas de résolution proposant le recours à la force, Dominique de Villepin annonce clairement la position de la France : "*Aujourd'hui, nous le voyons bien : il y a un choix. Le choix, c'est de continuer, conformément aux choix que nous avons faits, dans la voie de la coopération. L'autre choix, c'est d'avancer, parce que nous serions impatients de la situation en Irak, d'avancer dans la*

---

[349] Dans son ouvrage autobiographique sur ses années passées au Quai d'Orsay, Bruno Le Maire, directeur de cabinet de Dominique de Villepin, relate un échange survenu la veille de cette réunion entre Dominique de Villepin et Colin Powell et note le changement de ton du Secrétaire d'Etat américain qui répétera à plusieurs reprises, au cours de la soirée, "*ne sous-estimez pas notre détermination*". Le chef de la diplomatie française et son directeur de cabinet commencent alors à comprendre le caractère inéluctable de la guerre. *Cf.* Bruno LE MAIRE, *Le Ministre*, Paris, Ed. Grasset, 2004, p. 128.

[350] A titre anecdotique, le même jour est célébré la fête nationale en la mémoire de Martin Luther King. Colin Powell avait prévu de participer à l'hommage national et de se faire représenter à la réunion du Conseil de Sécurité. C'est un coup de téléphone "insistant" de Dominique de Villepin qui le fera finalement changer d'avis. Il est important de noter que cette simple anecdote sera d'autant plus symbolique que le secrétaire d'Etat américain aura le sentiment d'avoir été doublement "trahi" ce jour-là puisqu'il avait accepté à contre-coeur, selon ses proches conseillers, de participer à cette réunion de l'Organisation des Nations Unies et qu'il a renoncé par là-même aux cérémonies officielles en faveur du combat de Martin Luther King pour les droits civiques.

voie de l'intervention militaire. Nous pensons qu'aujourd'hui, rien ne justifie d'envisager l'action militaire. [...] L'attitude de la France en cas de deuxième résolution ou si les Etats-Unis décidaient de poursuivre dans la voie qui est la leur, nous l'avons dit depuis le début, le président de la République l'a dit clairement : nous ne nous associerons pas à une intervention militaire qui n'aurait pas le soutien de la communauté internationale, le soutien des Nations unies''[351].

Cet incident marque le point de non-retour dans la relation franco-américaine. Les positions des deux alliés deviennent alors inconciliables. Plus grave pour la diplomatie française, elle perd alors le seul membre de l'Administration Bush avec lequel elle avait l'écoute la plus disponible et la plus favorable. Avec l'annonce du *veto* français, le Secrétaire d'Etat américain n'a désormais plus de marge de manoeuvre pour convaincre la branche la plus conservatrice de son Administration qu'il faut suivre la voie du multilatéralisme. Se sentant trahi par son homologue, Colin Powell se rallie, dès lors, à la branche néoconservatrice de Washington. Le dialogue franco-américain devient particulièrement délicat et se déroule dans des conditions d'extrême tension.

L'ancien directeur de cabinet de Dominique de Villepin, Bruno Le Maire, relate cet incident : « *La conférence de presse du 20 janvier est l'un des seuls moments où j'ai vu Dominique de Villepin briser les cadres et prendre de court tout son entourage. Contrairement à ce que j'ai cru pendant des mois, le ministre n'a pas improvisé le 20 janvier, il a rassemblé d'un seul coup tous les morceaux du puzzle américain, montré le paysage qui s'annonçait : la guerre, et dit non. [...] Le 20 janvier, Colin Powell abat les cartes de l'Amérique. Le ministre abat les cartes de la France. S'il ne l'avait pas fait, nous tombions dans le jeu américain. Il n'a jamais été question de trahison et de mensonge ce jour-là, mais de fin de partie* »[352].

B. Les effets de la démonstration de Colin Powell au Conseil de Sécurité

Le 5 février 2003, le Secrétaire d'Etat Colin Powell prononce une allocution au sein du Conseil de Sécurité des Nations Unies dans laquelle il réaffirme l'idée que l'Irak dispose d'armes de destruction massive. Il convoque cette réunion dans le but de partager avec le reste du Conseil de

---

[351] Dominique de Villepin, conférence de presse aux Nations Unies, New York, 20 janvier 2003 (http://www.un.int/france/documents_francais/030120_mae_villepin_irak.htm).

[352] Bruno LE MAIRE, *Le Ministre*, Paris, *op. cit.* , pp. 136-137 et p. 139.

Sécurité les informations que détiennent les Etats-Unis sur le programme d'armement que l'Irak serait en train de développer ainsi que sur l'implication du régime irakien dans le terrorisme international[353].

Lors de son intervention, Colin Powell présente aux autres membres du Conseil des preuves matérielles de ce qu'il affirme : il s'agit de photos satellites sur lesquelles apparaîtraient des camions transportant des agents biologiques ainsi que des enregistrements de responsables irakiens prouvant le développement d'un programme d'ADM[354]. L'objectif de cette intervention est de démontrer que l'Irak cherche à déjouer les inspections et que le pays est réellement en train de développer un programme d'armement.

Pour les Etats-Unis, cela fait douze ans que le régime de Saddam Hussein se joue de la communauté internationale en dissimulant son programme de destruction massive. Le Secrétaire d'Etat américain précise que chacune de ses déclarations est appuyée par des sources solides, basées sur des renseignements fiables. Il apporte également de nombreuses preuves, fondées sur des témoignages oraux, que le gouvernement de Saddam Hussein tente de se soustraire aux obligations imposées par la résolution 1441 (menaces contre des agents, soustraction de certains agents à la

---

[353] Lors de cette intervention, le Secrétaire d'Etat est accompagné par le directeur de la CIA, George Tenet, fait suffisamment rare pour être souligné. Alors que les médias avaient interprété sa présence comme une manière pour la Maison-Blanche de donner du crédit à l'argumentation développée par le chef de la diplomatie américaine, ce serait le Secrétaire d'Etat lui-même qui aurait exigé sa présence afin de partager les responsabilités pour les preuves douteuses qu'il est chargé de présenter à la communauté internationale. Lire à ce sujet l'article de Ignacio ROMANET, « Mensonges d'Etat », *Le Monde Diplomatique*, juillet 2003.

[354] Le secrétaire d'Etat, dans une intervention qui dure près de 80 minutes, apporte des preuves concernant :

- Une conversation entre deux officiers de la Garde républicaine irakienne sur cassette audio qui date du 26 novembre 2002, dans lequel l'un des deux officiers reconnaît avoir "*tout évacué*" ;
- Un enregistrement audio d'une conversation du 30 janvier 2003 entre deux officiers irakiens dans lequel l'un d'entre eux dit "*assurez-vous qu'il ne reste rien*" en parlant de munitions interdites ;
- Une photo satellite qui montre que du matériel interdit a récemment été déplacé de sites d'armes de destruction massive ;
- Des témoignages de repentis du régime irakien ;
- L'enregistrement de communications interceptées entre officiels irakiens.

Enfin, il brandit une fiole représentant la quantité nécessaire de produits chimiques pour provoquer un grave attentat.

mission d'inspections, faux certificat de décès…)[355]. Un des points forts de son intervention est de démontrer que Saddam Hussein a déjà utilisé ces armes dans le passé : c'est donc la preuve qu'il en détient encore aujourd'hui et qu'il est prêt à les utiliser contre ceux qu'il considère comme ses ennemis[356]. Enfin, le Secrétaire d'Etat américain fait état des liens qui existent entre le régime de Saddam Hussein et les réseaux terroristes[357].

Pour le chef de la diplomatie américaine, tous ces faits constituent une violation matérielle de la résolution 1441 et doivent inciter la communauté internationale à prendre des mesures sans perdre davantage de temps. Selon son interprétation de la résolution 1441, c'est à l'Irak de désarmer et non aux inspecteurs de trouver ce que l'Irak cherche à dissimuler : "*les inspecteurs sont des inspecteurs, pas des détectives*"[358].

Selon Colin Powell, la résolution 1441 constitue la "*dernière chance*" pour l'Irak de se confirmer à ses obligations internationales en matière d'armement, sinon le pays devra faire face à

---

[355] Au cours des années suivantes, les preuves présentées par le Secrétaire d'Etat américain seront toutes discréditées et infirmées. Dans une interview sur la chaîne de télévision *PBS*, le 3 février 2006, le directeur de cabinet de Colin Powell, Lawrence Wilkerson déclarera : « *Ma participation à cette présentation aux Nations Unies constitue le point le plus bas de ma vie professionnelle. J'ai participé à un canular envers le peuple américain, la communauté internationale et le Conseil de Sécurité des Nations Unies* ». Il s'avéra que les témoignages de repentis irakiens du régime étaient faux et que certains "témoins" étaient en réalité des activistes d'opposition au régime de Saddam Hussein qui souhaitaient une invasion américaine et un renversement de régime. Lire à ce sujet l'interview de Daryl G. KIMBALL, « Did the U.S. Exaggerate Iraq's WMD Arsenal ? » dans le *New York Times* du 6 juin 2000.

[356] Le dictateur irakien a en effet utilisé des armes chimiques et biologiques lors de la guerre contre l'Iran et lors de la première Guerre du Golfe. Lire à ce sujet l'article de l'institut de radioprotection et de sûreté nucléaire sur l'utilisation des armes chimiques à travers l'histoire : http://non-proliferation.irsn.fr/Chimie/CIAC/Pages/armes-chimiques-dans-histoire.aspx.

[357] Colin Powell présente une variété de liens, plus ou moins précis, entre les réseaux terroristes et l'Irak : le régime soutient le front de libération de la Palestine ; l'Irak serait le refuge de membres terroristes, dont Al-Zarkaoui est à la tête, et qui est proche du réseau Al-Qaïda. Le réseau d'Al-Zarkaoui s'est réfugié dans le nord de l'Irak après l'intervention américaine en Afghanistan où il a installé un camp d'entraînement. En mai 2002, Al-Zarkaoui passe deux mois à Bagdad pour un traitement médical. Ses réseaux ont alors profité de ce séjour pour développer des relations avec le régime irakien ; l'Ambassade irakienne au Pakistan aurait joué le rôle d'intermédiaire entre l'Irak et les réseaux terroristes en Afghanistan ; enfin, Colin Powell ajoute que des rencontres ont eu lieu dans les années 1990 entre des responsables du gouvernement de Saddam Hussein et Oussama Ben Laden afin de passer un accord pour que Bagdad ne soit pas touchée par des attaques terroristes.

[358] Transcription de l'intégralité de l'intervention de Colin Powell disponible sur le site du *Washington Post* (http://www.washingtonpost.com/wp-srv/nation/transcripts/powelltext_020503.html).

de "*sérieuses conséquences*". Il réaffirme ainsi l'idée de la Maison-Blanche selon laquelle la résolution 1441 constitue une base juridique suffisante pour justifier le recours à la force armée. A l'attention de la France, il déclare ainsi : « *Aucun membre du Conseil présent au moment du vote de la résolution 1441 ne se faisait d'illusions sur la nature et l'intention de la résolution et quelles conséquences sérieuses elle impliquait si l'Irak ne s'y conformait pas* ».

Cette intervention de Colin Powell aux Nations Unies va être décisive pour l'opinion publique américaine. En effet, le personnage modéré qu'il incarne au sein de l'Administration Bush ainsi que son charisme et sa démonstration, appuyée par des preuves matérielles, rendent le *casus belli* contre l'Irak crédible. Son discours provoque des effets notables dans le débat interne, alors qu'il ne convainc pas particulièrement les autres membres du Conseil de Sécurité à qui il était pourtant destiné. Aux Etats-Unis, une évolution majeure s'opère dans l'état d'esprit populaire. Elus républicains et démocrates du Congrès sont désormais convaincus de l'imminence de la menace irakienne[359]. Dès lors, les sondages vont révéler que les Américains soutiennent la guerre à près de 63% (qui sera un des pourcentages les plus élevés du soutien de l'opinion publique à la guerre en Irak[360]).

Au cours de cette réunion, on note la différence de lecture sur le dossier irakien entre les deux alliés. La France diffère des Etats-Unis sur la question de la coopération irakienne : pour les Etats-Unis, le refus de Saddam Hussein de coopérer avec la communauté internationale est le signe de la présence d'armes de destruction massives et donc un motif de guerre. Pour la France, au contraire, le refus de coopérer doit justement conduire à un renforcement des inspections.

Mais loin d'être convaincu par l'intervention de Colin Powell, le ministre français des Affaires étrangères suggère, au contraire, un renforcement des inspections et soumet de nouvelles propositions : l'augmentation du nombre d'inspecteurs, le renforcement de la surveillance

---

[359] Le changement va ainsi s'opérer au Congrès où les députés et sénateurs républicains clameront que la communauté internationale dispose désormais de preuves claires que l'Irak détient des armes de destruction massive. Parmi l'évolution la plus notable et la plus lourde de sens sera le ralliement de Dianne Feinstein, sénatrice démocrate de Californie, qui indiquera que les inspections sont devenues inutiles et qu'il n'y a plus d'alternative possible à la guerre. Cette position sera alors partagée par Hillary Clinton et Joe Biden, actuel vice-président de Barack Obama.

[360] Pour le soutien de l'opinion publique américaine à la guerre en Irak en 2002 et en 2003, voir le site http://www.gallup.com/poll/7990/public-support-iraq-invasion-inches-upward.aspx.

satellitaire et de la logistique des deux missions d'inspections, la mise en place d'un échéancier strict, et la nomination d'un coordonnateur des Nations Unies sur place. Afin de tenter un rapprochement avec le Secrétaire d'Etat, il revient sur sa prise de position du 20 janvier et réaffirme que la France n'exclut pas le recours à la force : « *C'est donc une démarche exigeante, ancrée dans la résolution 1441, que nous devons mener ensemble. Si cette voie devait échouer et nous conduire à l'impasse, alors nous n'excluons aucune option, y compris en dernière extrémité, le recours à la force, comme nous l'avons toujours dit* »[361].

II - La rupture franco-américaine

Au cours des mois de février et mars 2003, la France et les Etats-Unis entrent dans une phase de confrontation publique qui les conduit peu à peu à la rupture et amène Washington à abandonner le processus onusien et à s'engager dans une action unilatérale contre Bagdad. Le paroxysme de la crise est atteint lorsque le chef de la diplomatie française saisit l'occasion d'une réunion du Conseil de Sécurité pour marquer l'opposition officielle de la France aux propositions américaines et prendre le reste du monde à témoin (**A**). La menace du *veto* français scelle finalement, quelques semaines plus tard, toute tentative de réconciliation et d'entente autour du dossier irakien (**B**).

A. Le paroxysme de la crise : l'intervention de la France à la tribune des Nations Unies

Le 14 février 2003, le chef de la mission d'inspections, Hans Blix, remet un rapport au Conseil de Sécurité des Nations Unies dans lequel il souligne les efforts de coopération entrepris par le gouvernement irakien[362] et indique qu'il n'y a pas de preuve que l'Irak possède des armes de destruction massive[363]. Pour la France, le véritable enjeu des débats du 14 février est donc de définir un échéancier précis pour l'Irak et d'explorer toutes les possibilités en matière de renforcement des

---

[361] Dominique de Villepin, Siège des Nations Unies, New York, 5 février 2003. Intégralité de l'intervention disponible sur le site http://discours.vie-publique.fr/notices/033000466.html.

[362] Une rumeur a couru, durant la mission d'inspections, selon laquelle Hans Blix se montrait très prudent dans ses rapports, de peur que les Etats-Unis ne les exploitent à mauvais escient. Il a ainsi été accusé par les Américains d'être dans le camp de la France.

[363] Communiqué de presse de la séance disponible sur le site officiel des Nations Unies : http://www.un.org/News/fr-press/docs/2003/CS2449.doc.htm.

inspections. Le chef de la diplomatie française propose à cet effet que le Conseil de Sécurité se réunisse à nouveau un mois plus tard en vue de réévaluer la situation.

Mais cette intervention présente la particularité d'aller au-delà d'une simple discussion autour des rapports d'inspection. Elle est l'occasion pour la France d'annoncer sa position et de tenter de rallier la communauté internationale à sa vision. Ce discours marque le point de rupture avec les Etats-Unis.

Lors de son intervention, Dominique de Villepin dénonce les "*arrière-pensées*" et les "*procès d'intention*" qui ont tourné autour de la position française (accusée de complaisance envers le régime irakien car elle refuse le recours à la force)[364]. Il fait également référence à l'intervention de Colin Powell du 5 février devant le Conseil de Sécurité et suggère une manipulation des autorités américaines. Malgré les nombreuses preuves apportées par la délégation américaine, il indique que les services français de renseignements sont parvenus à la conclusion inverse, notamment concernant l'absence de liens entre Al-Qaïda et le régime de Saddam Hussein.

Selon lui, l'adoption à l'unanimité de la résolution 1441 est le signe de l'adhésion des membres du Conseil de Sécurité à la proposition française à savoir le choix du désarmement par la voie des inspections. Il indique que les options possibles ("*y compris celle du recours à la force*") ne devront être examinées qu'en cas d'échec des inspections. En tout état de cause, la France défend l'idée que cette décision doit faire l'objet d'une seconde résolution.

Dans ce discours, le chef de la diplomatie française met d'ores et déjà en garde la communauté internationale contre les risques d'un recours à la force en matière d'engagement humain et des conséquences pour les habitants de la région ainsi que pour la stabilité internationale : « *L'option de la guerre peut apparaître a priori la plus rapide. Mais n'oublions pas qu'après avoir gagné la guerre, il faut reconstruire la paix. Et ne nous voilons pas la face : ce sera long et difficile. […] Personne ne peut affirmer non plus que [le chemin de la guerre] pourrait déboucher sur un monde plus sûr, plus juste et plus stable. Car la guerre est toujours la sanction d'un échec* ».

---

[364] « *Soyons clairs : aucun d'entre nous n'éprouve la moindre complaisance à l'égard de Saddam Hussein et du régime irakien* » ; intégralité du discours disponible sur le site http://discours.vie-publique.fr/notices/033000604.html.

Lors de cette intervention de Dominique de Villepin, on retrouve l'ensemble des traits qui caractérisent la politique étrangère française : elle cherche avant tout à affirmer ce que la France est et ce qu'elle représente à travers le monde. Elle est convaincue d'avoir raison, n'a pas peur d'exprimer son opinion discordante et de se définir en opposition à son allié atlantique. Enfin, on décèle dans cette intervention l'ambition de la France de se poser en leader des opprimés ou des ''sans voix'' face à l'hyperpuissance américaine. A la fin de son intervention, le ministre français est longuement applaudi et la position française, reprise dans les médias du monde entier, est saluée par la plupart des autres nations.

Ce n'est pas tant le fond - peu d'éléments nouveaux sont en effet apportés aux déclarations précédentes - que la forme qui caractérise la prise de position française. L'intervention du ministre français se révèle en effet particulièrement théâtrale, renforçant d'autant plus le sentiment d'une trahison à Washington. L'allusion de Dominique de Villepin à la ''*vieille Europe*'' contribuera à renforcer le sentiment que la France se moque ouvertement des Etats-Unis.

« *Et c'est un vieux pays, la France, un vieux continent comme le mien, l'Europe, qui vous le dit aujourd'hui, qui a connu les guerres, l'occupation, la barbarie. Un pays qui n'oublie pas et qui sait tout ce qu'il doit aux combattants de la liberté venus d'Amérique et d'ailleurs. Et qui pourtant n'a cessé de se tenir debout face à l'Histoire et devant les hommes. Fidèle à ses valeurs, il veut agir résolument avec tous les membres de la communauté internationale. Il croit en notre capacité à construire ensemble un monde meilleur*. »

La chercheuse Leah Pisar qualifie cet épisode dans la relation franco-américaine de ''*réponse du berger à la bergère*''[365]: le 20 janvier, Dominique de Villepin réagit aux propos que Colin Powell lui a tenus la veille ; le 5 février, Colin Powell répond au ministre français devant la communauté internationale en apportant la preuve d'un *casus belli* ; le 14 février, Dominique de Villepin, dans un discours argumenté et sensé, tente de rallier le reste de la communauté internationale à la position française.

[365] Leah PISAR, *Orage sur l'Atlantique, la France et les Etats-Unis face à l'Irak*, 2010, Paris, Ed. Fayard, p. 245.

Finalement, cet échange par voie interposée contribue à la rupture diplomatique entre la France et les Etats-Unis, mais aussi entre les partisans du multilatéralisme et du droit et les partisans de l'unilatéralisme.

B. Le point de non-retour : l'annonce du *veto* français

L'intervention télévisée, le 10 mars 2003, du président Chirac sur les chaînes de télévision française marque le point de rupture entre les positions française et américaine. Au cours de son intervention, sont réaffirmés les messages clés qui fondent la diplomatie telle qu'elle est conçue par le chef de l'Etat en France : l'affirmation d'une position française et le refus d'un alignement inconditionnel à la politique étrangère américaine : « *Ma position, c'est que, quelles que soient les circonstances, la France votera non parce qu'elle considère ce soir qu'il n'y a pas lieu de faire une guerre pour atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés, c'est-à-dire le désarmement de l'Irak* »[366].

Il réaffirme la nécessité de laisser la mission d'inspection faire son travail. C'est seulement à l'issue de cette mission et des conclusions qui seront rendues qu'il appartiendra au Conseil de Sécurité de prendre une décision. Lors de cet entretien, le président Chirac n'exclut pas le recours à la force. Dans cette intervention, il est intéressant de noter que le président Chirac dément l'existence d'une crise diplomatique grave entre la France et les Etats-Unis et refuse de ''*sacrifier ses principes et ses valeurs parce que, dans un instant donné, il y a un élément de crise*''. Or, Paris sous-estime l'intensité du ressentiment de l'équipe du président Bush et la violence de la riposte de Washington et des médias américains.

[366] Entretien télévisé de Jacques Chirac, président de la République, Palais de l'Elysée, Paris, 10 mars 2003.

CONCLUSION DE CHAPITRE

Ce différend bilatéral met en lumière les caractères uniques qui fondent la diplomatie française depuis plus de cinquante ans ainsi que les singularités de la politique étrangère américaine sous le mandat du président Bush.

La France voit dans le dossier irakien une opportunité d'affirmer sa différence et de proposer une vision et une approche alternatives du nouvel ordre international formulé quelques mois plus tôt par Washington. Tout au long des négociations, elle développe une argumentation fondée sur une approche rationnelle d'un problème : ni les inspections ni les services de renseignements n'avaient apporté la preuve que l'Irak développait des armes de destruction massive, le *casus belli* n'était donc pas justifié. Enfin, elle défend la ligne directrice de sa politique étrangère depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale : la logique de paix. Puisque la guerre "*était la pire des solutions*"[367], il fallait envisager toutes les alternatives possibles.

Mais les Etats-Unis, poussés par d'autres contraintes, n'entendent pas les arguments de la France. Pire encore, l'Administration américaine n'admet pas d'avoir été désavouée publiquement par l'un de ses alliés occidentaux car si "*Les Français y ont vu du panache, les Américains [y vont vu] une trahison*"[368]. Dès lors, on assiste à un rejet des positions françaises et à l'expression d'un violent ressentiment de la part de l'opinion publique américaine. En 2003, les Etats-Unis et la France traversent la plus grave crise bilatérale de leur histoire.

Quelques mois après le début du conflit et de l'occupation américaine de l'Irak, les relations entre les membres du Conseil de Sécurité se sont cependant apaisées en raison des impératifs de reconstruction. Les résolutions 1483 du 22 mai 2003 et 1511 du 16 octobre 2003 reconnaissent les puissances occupantes en Irak et établissent un régime *ad hoc* pour cette occupation, en attribuant

---

[367] Dans une anaphore désormais célèbre, le président Chirac rappelle ainsi que : « *La guerre c'est toujours un ultime recours, c'est toujours un constat d'échec, c'est toujours la pire des solutions* » ; entretien télévisé, Palais de l'Elysée, 10 mars 2003.

[368] Sylvie KAUFFMANN et Nathalie NOUGAYREDE, « France-Etats-Unis : Histoire d'un retournement », Le Monde, 30 juin 2006.

des pouvoirs en matière économique et politique plus larges que ceux traditionnellement reconnus à des puissances occupantes par le droit coutumier[369].

En revanche, le Conseil de Sécurité n'a jamais reconnu la légitimité ou la légalité de l'intervention militaire de la coalition conduite par les Etats-Unis. Dans leurs différentes résolutions prises après le mois de mars 2003 concernant l'Irak, les Etats membres du Conseil de Sécurité se contentent de reconnaître la situation d'occupation *de facto* sans jamais légitimer l'action unilatérale des Etats-Unis. Ainsi que le souligne le professeur Jean-Marc Sorel, à aucun moment après le début du conflit, l'Organisation des Nations Unies ne *''légitime, ni ne légalise : elle prend acte''*[370].

[369] Lire à ce sujet l'article du professeur Massimo STARITA, « L'occupation de l'Irak, le Conseil de Sécurité, le droit de la guerre et le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes », *Revue générale de droit international public*, 2004, pp. 883-915.

[370] Jean-Marc SOREL, « L'ONU et l'Irak : le vil plomb ne s'est pas transformé en or pur », *op. cit*., p. 846.

TITRE II - Analyse de la rupture et proposition d'interprétation

« Le despotisme démocratique ne brise pas les volontés, mais il les amollit, les plie et les dirige ; il force rarement d'agir, mais il s'oppose sans cesse à ce qu'on agisse ; il ne détruit point, il empêche de naître, il ne tyrannise point, il gêne, il comprime, il énerve, il éteint, il hébète, et il réduit enfin chaque nation à n'être qu'un troupeau d'animaux timides et industrieux, dont le gouvernement est le berger. »

Alexis de Tocqueville[371]

[371] Alexis Clérel de TOCQUEVILLE, *De la Démocratie en Amérique*, volume II, 4ème partie, chapitre VI, 1840.

Chapitre I - La riposte américaine et ses effets

La crise franco-américaine autour du dossier irakien révèle une profonde défaillance des médias américains au cours de la période qui court des attentats terroristes de septembre 2001 à l'été 2004, période à laquelle vont être publiquement révélés les scandales liés à l'utilisation de la torture dans la prison d'Abu Ghraïb (c'est à partir de cette époque que les médias américains recommencent à fonctionner normalement, jouant leur rôle de contre-pouvoir de manière plus efficace dans la couverture de la guerre en Irak).

Durant les premiers mois du traitement du dossier irakien, les médias se sont comportés comme des instruments de communication du gouvernement et non comme un contre-pouvoir. Les arguments de l'Administration ont donc gagné en crédibilité en dépit du fait que les Nations Unies ainsi que la majorité des alliés américains avaient exprimé de grandes réserves concernant l'intervention militaire en Irak.

On note un silence relatif des médias américains et une faible remise en cause des décisions du président et de son équipe durant la période qui va des attentats terroristes du 11 septembre 2001 aux premiers mois de l'intervention militaire en Irak. Cette passivité du 4ème pouvoir contribue à créer un climat de désinformation et ne permet guère de poser un débat ouvert et riche sur la légitimité du recours à la force contre le régime irakien. Le monopole de l'information sur la question irakienne étant détenu par la Maison-Blanche, l'opinion publique, mal informée, est d'autant plus encline à soutenir l'option de la guerre. La diplomatie française, parce qu'elle s'oppose à la vision américaine, cristallise alors les rancoeurs du peuple américain, dans un contexte de profonde expression du patriotisme car la guerre est présentée comme une conséquence directe des attentats du 11 septembre 2001 (**section 1**).

Le soutien public a persisté jusqu'aux premiers mois de la guerre. Ce n'est que lorsque l'intervention militaire s'est heurtée aux mouvements d'insurrection, à la guerre civile et au terrorisme que l'opinion publique a commencé à remettre en question la légitimité des choix de politique étrangère de l'Administration américaine.

Plusieurs raisons expliquent l'incapacité des organes de presse à remettre en question la vision des événements tels qu'ils ont été présentés par Washington. Une meilleure information de

l'opinion publique n'aurait peut être pas empêché l'intervention militaire mais elle aurait contribué à inciter toutes les forces du système démocratique (partis d'opposition, opinion publique, médias...) à poser le débat sur la légitimité de l'intervention et de réfléchir aux conséquences possibles de l'action militaire. Elle aurait ainsi permis aux citoyens américains d'être pleinement informés des enjeux d'une guerre au Moyen-Orient. Cet échec pose la question de la responsabilité des contre-pouvoirs dans le traitement de la question irakienne et des raisons qui favorisent la désinformation en temps de guerre (**section 2**).

Section 1 - La position diplomatique française au coeur du ressentiment américain

Lorsque la France annonce son intention de s'opposer à l'utilisation du recours à la force contre l'Irak, la riposte américaine ne se fait pas attendre. Amorcée au plus haut niveau de l'Etat, lorsque la Conseillère pour la Sécurité Nationale déclare *''nous allons punir la France, ignorer l'Allemagne, et pardonner à la Russie''*, la riposte est largement relayée par les médias américains.

Lors des affrontements entre la France et les Etats-Unis au Conseil de Sécurité des Nations Unies, la presse écrite américaine s'est montrée extrêmement virulente à l'égard de la position française. Le plus étonnant dans cette crise, c'est que même la presse considérée comme la plus sérieuse des Etats-Unis (tels que le *New York Times* et le *Washington Post*) a réagi de manière violente à la menace de *veto* français, certains journaux élaborant parfois les thèses les plus surprenantes pour expliquer l'opposition française à la guerre (**§ 1**).

Ainsi, à aucun moment, la presse ne s'est interrogée sur les réelles raisons qui ont poussé la France à refuser une intervention armée au Moyen-Orient. Elle a préféré simplifier le *veto* français en arguant du fait que la France était un pays lâche, incapable de mener une guerre (puisqu'elle avait été secourue à deux reprises par les Américains), et prête à tout pour en éviter une nouvelle. La position française a ainsi été en grande partie instrumentalisée pour convaincre l'opinion publique de la légitimité d'une intervention militaire en Irak (**§ 2**).

§ 1 - Les formes de la désinformation

A l'annonce de son opposition à la guerre, la France fait l'objet de nombreuses critiques de la part des grands médias américains car sa position est interprétée à travers le prisme de son traditionnel antiaméricanisme (**I**) et subit alors une violente campagne de *French-bashing*, qui est largement relayée par les personnalités publiques et l'opinion américaines (**II**).

I - La réaction des médias américains

Durant l'année 2003, la France est mise aux bancs des accusés par les médias américains qui publient des articles dans lesquels ils soulignent les liens, réels ou fantaisistes, que la France entretiendrait avec des régimes politiques peu recommandables et déplorent les actions internationales douteuses auxquelles la France s'est livrée (destruction du *Rainbow Warrior*, essais nucléaires dans le Pacifique, relations privilégiées avec des régimes responsables de massacres et de génocide...). Tous ces exemples contribuent à discréditer et à casser l'image d'une France défendant une position morale qu'elle croit juste (alors que la position allemande, même si elle est identique, est jugée moins hypocrite et plus respectable par les médias américains car le pays n'entretient pas de relations avec des régimes répréhensibles).

Dans un article très virulent intitulé "*le rat qui rugissait*", le journaliste Christopher Hitchens tente d'expliquer les raisons obscures qui poussent le gouvernement français à s'opposer à une guerre en Irak. Il avance la théorie selon laquelle la France veut éviter la guerre car l'Irak de Saddam Hussein a contracté des dettes avec le gouvernement français. Dès lors, un changement de régime l'empêcherait de récupérer ses avoirs financiers[372]. Selon le journaliste, Jacques Chirac serait un personnage corrompu qui se serait représenté à la présidence pour préserver son immunité et éviter une mise en accusation dans les affaires judiciaires qui l'impliquent. Il accuse le chef de l'Etat français de se "*vendre au plus offrant*" et d'avoir aidé Saddam Hussein à construire un réacteur nucléaire alors qu'il connaissait la manière dont il serait utilisé (laissant entendre que les

[372] Sur la question de la dette irakienne, dans un ouvrage publié en 2010, le journaliste Vincent Nouzille indique que la Maison-Blanche aurait fait pression sur Paris tout au long de l'année 2003 pour l'inciter à participer financièrement à la reconstruction de l'Irak par la renonciation au remboursement de la dette contractée auprès de la France. Le Fonds Monétaire International jugeait alors qu'il faudrait une annulation de la dette irakienne à hauteur de 70 à 80% pour permettre au pays de se relever économiquement. Cependant, Paris avait jugé cette demande excessive pour un pays doté de grandes ressources pétrolières. La France était alors le 3ème créancier de l'Irak avec six milliards de dollars d'impayés. Pour les conseillers du président Chirac, il aurait été acceptable d'annuler 30 à 50% de la dette. Mais en novembre 2004, la France accepte finalement les demandes américaines en annulant 80% de la dette. La version officielle de l'Elysée était qu'il s'avérait nécessaire d'effacer la dette irakienne pour des impératifs de reconstruction. Des observateurs partagent néanmoins l'idée que l'Elysée s'est pliée aux demandes américaines pour se rapprocher des Etats-Unis alors que George Bush est tout juste réélu à la présidence des Etats-Unis, Paris souhaitant se montrer plus pragmatique avec un chef de l'Etat dont le mandat vient de se prolonger de quatre ans. *Cf.* Vincent NOUZILLE, *Dans le secret des présidents, 1981-2010*, Paris, Ed. Fayard, 2010.

armes de destruction massive existent). Le ton qu'il emploie est extrêmement violent et dénonciateur :

« *Et j'aime à penser que de Gaulle aurait ressenti un profond mépris pour son pygmée de successeur, l'homme vénal, vaniteux et plein de manières qui, [...] est en train de faire de la France le procureur abject de Saddam Hussein. Telle est l'affaire du rat qui tentait de rugir*.[373]»

Dans le *Weekly standard*, dont la tendance est plutôt néoconservatrice, on a pu noter, durant la période de fortes tensions entre la France et les Etats-Unis, de nombreux articles et éditoriaux présentant la France comme une alliée de Saddam Hussein (généralement par intérêts économiques et commerciaux) et les Français comme lâches et antisémites. Le *National Review* a notamment traité les Français de "*singes capitulards amateurs de fromage*". Dans le *Washington Post* et *Newsweek*, de nombreuses tribunes du journaliste conservateur George Will ont attaqué la France et son ministre des Affaires étrangères qu'il percevait comme un personnage "*oléagineux*". Les principaux arguments de la presse américaines étaient que la France refusait la guerre pour des questions d'ordre économique et commercial, notamment en raison des intérêts pétroliers qu'elle avait en Irak.

Même la presse considérée comme sérieuse s'est attaquée à la position française et a dénoncé les conséquences désastreuses de l'annonce du veto par le président Chirac. Selon le *Washington Post*, la France est "*responsable du déclin du pouvoir des Nations Unies*"[374]. Pour le rédacteur en chef du *Washington Times*, Wesley Pruden, "*Chirac est sur le point de détruire les Nations Unies*"[375]. Dans le même article, il explique notamment le refus d'entrer en guerre avec l'Irak par la "*féminisation*" des Français et "*l'instinct castrateur*" des Françaises. Le journal le *New York Times* a écrit que la France défend l'idée "*qu'il est malsain qu'une seule puissance détienne autant de pouvoir, et que cela était d'autant plus dangereux s'il s'agit des Etats-Unis*"[376]. Malgré les nombreuses tentatives faites par le Quai d'Orsay pour clarifier et plaider sa position sur le dossier irakien auprès de la presse américaine, les médias sont demeurés relativement insensibles

[373] Christopher HITCHENS, « The Rat that Roared », *The Wall Street Journal*, 6 février 2003. L'article est accompagné d'un dessin représentant un Français portant le béret avec une tête de rat.

[374] George WILL, « Europe's Decline », *The Washington Post*, 11 avril 2003.

[375] Wesley PRUDEN, « Chirac's girlie game, revealed at last », *The Washington Times*, 11 mars 2003.

[376] Timothy G. ASH, « The War after War with Iraq », *The New York Times*, 20 mars 2003.

aux arguments français préférant réduire la position de la France à des causes sombres et opportunistes.

II - Le regain francophobe et ses manifestations

En 2002 et 2003, on constate une profonde détérioration de l'image de la France aux Etats-Unis et les démentis de Paris sur ses positions concernant le dossier irakien ne sont pas repris par la presse américaine. Les articles véhiculant une image négative du pays contribuent à alimenter les ressentiments de l'autre côté de l'Atlantique.

Parmi les exemples de manifestation du sentiment francophobe aux Etats-Unis, on note notamment les appels au boycott des produits de fabrication ou d'inspiration française (comme les croissants ou les baguettes par exemple), des appels au rapatriement des dépouilles des soldats américains enterrés en France, la publication d'ouvrages à tonalité antifrançaise[377]... Certains parlementaires réclament des mesures de rétorsion économique et commerciale[378]. A titre anecdotique, un des événements les plus symboliques de cette vague francophobe est l'initiative de deux élus républicains du Congrès, Walter Jones et Bob Ney, qui proposent de rebaptiser les frites de la cafétéria du Congrès (''*french fries*'') en frites de la Liberté (''*Freedom fries*''). Nombre de restaurants suivent alors leur exemple et proposent, dans leurs menus, des frites de la liberté[379].

---

[377] On peut notamment citer les ouvrages de : Denys BOYLES, *Vile France. Fear, Duplicity, Cowardice and Cheese*, San Francisco, Encounter Books, 2005, 162 p. ; Richard CHESNOFF, *The Arrogance of the French*, New York, Sentinel, 2005, 187 p. ; Jonathan FENBY, *France on the Brink. A great Civilization Faces the New Century*, New York, Arcade Publishing, 1998, 464 p. ; John MILLER et Mark MOLESKY, *Our oldest enemy, A History of America's Disastrous Relationship with France*, New York, Doubleday, 2004, 304 p. ; ou encore celui de Kenneth TIMMERMAN, *The French Betrayal of America*, New York, Three Rivers Press, 2005, 336 p.

[378] Dennis Hastert, le chef de la majorité républicaine à la chambre des représentants, a en effet proposé au Congrès d'étudier un projet de loi visant à restreindre l'importation, pour des raisons sanitaires, d'eaux et de vins français aux Etats-Unis. Lire à ce sujet l'article de Trace GALLAGHER, « Americans Just Say 'Non' to French Products », *FoxNews.com*, 19 février 2003.

[379] Le même phénomène s'était produit contre les produits allemands durant la Première Guerre mondiale (les ''*frankfurters*'' devenant par exemple les *hot dogs*).

Ce n'est pas la première fois que la France est victime d'un appel au boycott pour une prise de position contraire aux intérêts américains[380]. Mais selon Boris Marchand-Tonnel, membre de la chambre de commerce franco-américaine à Paris, le boycott était purement symbolique et n'a pas eu de répercussions graves sur le commerce bilatéral[381].

Lors d'un colloque consacré à l'avenir de la relation franco-américaine à l'issue de la crise irakienne, l'historien Philippe Roger revient sur la punition infligée à la France après sa prise de position : « *Il y a une phrase clé dans la réaction américaine à la situation qui a été ''il y aura des conséquences'' et je trouve extrêmement intéressant que cette phrase, qui a été largement reprise par la presse française, a fortement choqué les Français. Et je pense que les Français ont été choqués à juste titre car, pendant plus d'un siècle, les Français pratiquaient un antiaméricanisme avec la pensée secrète que cela n'aurait aucune conséquence* »[382]. Durant de nombreux mois, les manifestations du sentiment francophobe sont extrêmement virulents aux Etats-Unis, les citoyens américains ayant eu le sentiment d'avoir été trahis par leurs alliés français.

§ 2 - Les effets de la désinformation américaine

Au début de l'année 2003, l'opposition française à la guerre est instrumentalisée par les médias et contribue à créer un amalgame entre la Libération française de 1944 et l'action militaire en Irak, renforçant l'idée que la guerre au Moyen-Orient est légitime (**I**). La désinformation aux Etats-Unis autour du dossier irakien est telle que l'opinion publique est convaincue de la nécessité d'une intervention armée en Irak, ce qui a pour effet de provoquer une importante distorsion entre la manière dont les citoyens américains perçoivent la menace irakienne et la manière dont elle est appréhendée par la société civile dans le reste du monde (**II**).

---

[380] Des associations américaines avaient déjà appelé au boycott des produits français en 1985 après que la France a refusé le survol de son territoire aux avions militaires américains en route vers la Libye, ainsi qu'en 1995 et 1996 lors des essais nucléaires dans le Pacifique.

[381] Jon HENLEY et John HOOPER, « Anti-war allies shrug off trade fears », *The Guardian*, 14 février 2003.

[382] Conférence sur le thème : ''les Etats-Unis et la France après la guerre en Irak'', The Brookings Institution, Washington D.C., 12 mai 2003. Actes du colloque disponibles sur le site de la Brookings Institution : http://www.brookings.edu/events/2003/05/12france.

I - Récupération de la position française et amalgames autour de la Deuxième Guerre mondiale et de l'Irak

Au début de l'année 2003, de nombreux parallèles sont établis par les médias américains entre la capitulation française en 1940 devant l'ennemi nazi et le manque de courage des Français face au régime de Saddam Hussein. Les positions de l'Allemagne et de la France sur le dossier irakien font alors naître, chez certains, des réminiscences de la crise de 1938 au cours de laquelle les grandes puissances avaient préféré le pacifisme au détriment d'un durcissement des positions face à la menace que présentaient alors le régime et les ambitions d'Adolf Hitler. Cet amalgame est d'autant plus facile à alimenter que l'année 2002 est tristement marquée par des incidents antisémites en France et l'arrivée au second tour de l'élection présidentielle d'un candidat de l'extrême-droite, prônant, qui plus est, des thèses négationnistes.

Dans la presse américaine, le thème de la lâcheté française est au coeur des critiques contre la position de Paris. De nombreux parallèles avec ''l'esprit de Munich'', lorsque les puissances européennes n'avaient pas voulu voir la réalité en face, sont établis. La France devient la cible des moqueries pour avoir laissé les troupes allemandes envahir le pays et avoir capitulé devant l'ennemi nazi sans combattre. En outre, dans l'imaginaire collectif américain, cette attitude française met en lumière l'ingratitude des Français à l'égard des soldats venus les sauver de l'occupation nazie. Ainsi, le quotidien le *New York Post* a par exemple consacré sa une du lundi 3 février 2003 à la photo d'une tombe d'un soldat américain tué en France accompagné du titre : « *Nous nous sommes fait tuer pour vous* »[383].

Grâce à l'action conjointe des médias et des autorités politiques, les citoyens américains n'ont donc pas entendu les arguments de la France contre une intervention militaire en Irak, pensant que cette opposition à la guerre n'était qu'une nouvelle manifestation de l'expression de l'antiaméricanisme des Français. Pour le journaliste Patrick Jarreau, les attaques médiatiques à l'encontre de la France ont présenté l'avantage de simplifier le débat : si les Français sont contre la

[383] La veille, le Secrétaire d'Etat Colin Powell s'est lui-même moqué de la France, sur la chaîne de télévision *ABC*, en déclarant que les experts de l'ONU n'avaient pas pour vocation de ''*jouer les détectives ou les inspecteurs Clouseau*'' (en référence au personnage d'inspecteur incompétent, d'origine française, popularisé par la série la panthère rose).

guerre en Irak, c'est parce qu'ils ont des accords économiques avec le gouvernement de Saddam Hussein et qu'ils s'opposent systématiquement à la puissance américaine. Dans ces conditions, les objections françaises à la politique du président Bush sont restées sans valeur[384].

Pour le chercheur Justin Vaïsse également, le *French-bashing*, offre, en temps de crise, un atout politique considérable. Concentrer les attaques contre le modèle français ont permis d'atténuer, auprès de l'opinion américaine, les difficultés auxquelles se heurtaient la Maison-Blanche sur le dossier irakien. Il a contribué à rassurer, à valoriser son propre modèle et à empêcher tout débat de fond. Selon lui, le regain de la francophobie au cours de l'année 2003 s'explique essentiellement par la peur qu'à eu l'Amérique à se soumettre à sa propre auto-critique dans un contexte de grandes inquiétudes et d'incertitudes après les attentats terroristes de septembre 2001[385].

De cette crise franco-américaine, il en ressort un élément essentiel : rarement, dans l'état d'esprit populaire américain, l'intervention armée en Irak n'a été envisagée autrement que pour ce que les autorités américaines et les médias ont voulu qu'elle soit : une guerre de Libération. Cette préparation du peuple américain a donc été efficace, du moins durant les trois premiers mois des opérations militaires. Nombre de soldats américains ont sans doute eu l'espoir d'être accueillis en Irak tout comme l'avaient été leurs aînés sur les ponts de Paris en 1944. Finalement, la France, en défendant cette position, n'a été qu'un des instruments au service des partisans de la guerre en Irak pour convaincre le peuple américain de la pertinence d'une guerre préventive.

II - Vers une distorsion des positions de l'opinion publique américaine et de la société civile dans le monde

L'autre conséquence de la désinformation telle qu'elle a été pratiquée par les médias au cours de l'année 2003 est l'accentuation du fossé entre la manière dont la menace irakienne est

---

[384] Patrick JARREAU, « La France est devenue la cible préférée des attaques de l'Administration Bush et de ses partisans », *Le Monde*, 12 février 2003.

[385] Il ajoute notamment : « *Ce cliché remplit une fonction de disqualification du point de vue français. Il permet de faire l'économie d'une prise en compte sérieuse des critiques formulées par Paris et s'avère particulièrement utile dans le cadre européen. Tout désaccord transatlantique est alors mis sur le compte d'une lutte 'gauloise' d'arrière-garde, ce qui fait de la France le bouc-émissaire commode des tensions entre l'Europe et les Etats-Unis* ». *Cf*. Justin VAISSE, « Etats-Unis : le regain francophobe », *Brookings Institution Press*, Automne 2002.

présentée aux Etats-Unis et la façon dont elle est perçue dans le reste du monde. En raison de la position des médias américains sur le sujet, l'opinion publique américaine est convaincue de l'imminence de la menace irakienne alors que la société civile dans le reste du monde est, dans son ensemble, profondément réticente aux sanctions militaires.

Les citoyens américains n'ont donc pas eu la même vision des enjeux irakiens que les citoyens des autres pays dans lesquels la presse se montrait plus critique envers l'action de l'Administration Bush. Dès lors, lorsque la société civile s'est opposée à la guerre dans les pays du monde entier, les Américains ont été très surpris par la violence des réactions populaires à travers le monde.

En 2003, l'université du Maryland a conduit une étude sur la manière dont les Américains percevaient la politique étrangère américaine et plus particulièrement la guerre en Irak. Les conclusions de cette étude ont été surprenantes puisque la majorité des personnes interrogées était convaincue que l'opinion publique internationale soutenait l'initiative américaine en Irak :

- 56% des personnes interrogées pensaient que l'opinion publique internationale était en faveur de la guerre ;
- 47% des personnes interrogées partageaient l'idée que l'opinion publique européenne était en faveur de la guerre.[386]

L'étude, qui a eu lieu plusieurs mois après l'entrée en guerre des Etats-Unis en Irak, a révélé un autre fait surprenant : la majorité des personnes interrogées croyait que les troupes américaines avaient découvert des armes de destruction massive lorsqu'elles sont arrivées en Irak (le sondage a mis en évidence que même les personnes s'intéressant le plus à l'actualité partageaient les mêmes conclusions erronées que les autres).

Ces données témoignent de la portée de la désinformation du peuple américain sur la question irakienne. Convaincus de l'imminence de la menace, les citoyens se sont massivement exprimés en faveur d'une intervention militaire alors que l'opinion publique dans la plupart des autres pays était davantage préoccupée des conséquences que pourrait avoir une guerre pour le

[386] Steven KULL, « Program on International Policy Attitude, Misperceptions, the Media and the Iraq War », Université du Maryland, 2 octobre 2003.

peuple irakien. En intervenant de manière unilatérale, les Etats-Unis ont ainsi donné le sentiment que la puissance américaine défiait la volonté du reste du monde.

Section 2 - Une crise révélatrice d'une défaillance des contre-pouvoirs américains

Durant plusieurs mois, la remise en question de la version officielle présentée par la Maison-Blanche est quasi-inexistante. Plusieurs paramètres expliquent cette défaillance des médias : le renouveau de l'expression du patriotisme américain au lendemain des attentats du 11 septembre ainsi que le silence du pouvoir législatif et des partis d'opposition contribuent à créer un climat propice à la désinformation (**§ 1**).

En outre, les médias américains portent une lourde part de responsabilité dans le traitement de la question irakienne car ils n'ont pas joué leur rôle de contre-pouvoir comme ils auraient dû le faire, acceptant bien souvent la version officielle, en ignorant un travail d'investigation en profondeur durant la couverture des événements ayant mené à la guerre en Irak (**§ 2**).

§ 1 - Un terrain propice à la désinformation

De manière générale, le Congrès américain se place dans une position de retrait pendant cette période, rompant avec la tradition d'un pouvoir législatif extrêmement dynamique dans son rôle de contre-pouvoir (**I**). L'équilibre institutionnel, tel qu'il avait été pensé par les Pères fondateurs au XXVIIIème siècle, est largement remis en question et affaibli par le climat post-11 septembre 2001 car toute tentative d'objection des initiatives présidentielles est violemment attaquée par une Amérique qui s'est déclarée ''*en guerre*'' (**II**).

I - L'absence de débat interne aux Etats-Unis

Aux Etats-Unis, malgré des manifestations contre la guerre dans quelques grandes villes du pays, les médias et les personnalités publiques ne remettent pas en question la légitimité de l'intervention militaire en Irak. Les principales sources de contestation viendront de l'extérieur du pays. Paradoxalement, alors que les critiques sont vives et les débats riches dans les instances

multilatérales et dans les médias des autres grandes puissances occidentales, le débat est quasi inexistant dans la société américaine durant la période qui mène à la guerre en Irak.

Le Congrès américain demeure relativement passif face aux propositions et décisions du pouvoir exécutif. La majorité républicaine le fait par loyauté politique envers le président. Même l'opposition démocrate se montre résignée durant les mois qui précèdent l'invasion irakienne[387]. Hormis quelques exceptions, elle semble rester silencieuse afin d'éviter le contre-coup électoral d'une position qui pourrait être interprétée comme antipatriotique dans une "*Amérique en guerre*". Le sénateur démocrate Robert Byrd, profondément opposé à la guerre préventive contre l'Irak, alerte ses concitoyens, dans un discours prononcé au Sénat, en février 2003 :

« *Cette chambre est en grande partie silencieuse. Son silence est terrible et fatidique. Il n'y a pas de débat, pas de discussion, pas de tentative de présenter à la nation les arguments pour et contre cette guerre. Il n'y a rien. Au Sénat des Etats-Unis d'Amérique, nous restons passifs et muets, paralysés par nos propres incertitudes, abasourdis par la tourmente des événements.*[388]»

L'adoption de l'USA Patriot Act (*Uniting and Strengthening America by Providing Appropriate Tools Required to Intercept and Obstruct Terrorism*[389]) en octobre 2001 est assez révélatrice de l'état d'esprit dans lequel se trouve le Congrès au lendemain des attentats du 11 septembre. En effet, cette législation remet profondément en question le respect des libertés

---

[387] A noter que le démocrate Barack Obama, alors sénateur au Congrès de l'Etat de l'Illinois, se distinguera à l'automne 2002 par un discours profondément anti-guerre et dénoncera les tentatives de la Maison Blanche pour détourner l'attention des citoyens américains des véritables enjeux de politique intérieure : « *Ce à quoi je m'oppose, c'est à une guerre stupide. Ce à quoi je m'oppose, c'est à une guerre irréfléchie. Ce à quoi je m'oppose, c'est à la tentative cynique des Richard Perle, Paul Wolfowitz et autres combattants de salon, guerriers du dimanche de cette Administration, de nous forcer à avaler leurs programmes idéologiques, quel qu'en soit le coût en termes de vies perdues et de souffrances subies* » (Barack Obama, Chicago, 2 octobre 2002). Cette position alors très courageuse (il est l'un des seuls candidats démocrates à l'élection présidentielle à s'être opposé à l'intervention en Irak) contribuera à son élection à la présidence des Etats-Unis en 2008.

[388] Robert C. BYRD, « We Stand Passively Mute », discours au Sénat, Washington D.C., 12 février 2003.

[389] L'adoption de ce texte s'est faite dans les semaines qui ont suivi les attentats terroristes sans qu'il n'y ait de débat ou de rapports des commissions concernées dans les deux chambres. Il est intéressant de noter la manière dont cette législation a été baptisée afin que l'acronyme corresponde au mot patriote. C'est justement sur le patriotisme que vont se jouer les débats - ou l'absence de débats - liés à la politique étrangère et aux réformes sécuritaires proposées par l'Exécutif et toute personne émettant la moindre réserve concernant les propositions présidentielles sera taxée d'antipatriote voire soupçonnée de complaisance envers les "*ennemis de l'Amérique*".

publiques, auxquelles les Américains sont pourtant attachés, sans que le camp démocrate ne se soit véritablement opposé au projet.

Pour comprendre les raisons qui expliquent l'absence de toute contestation de l'action présidentielle au sein du camp démocrate, il est important de saisir l'ampleur du choc traumatique provoqué par les attaques du 11 septembre dans l'esprit des Américains. Toute critique était alors perçue comme une insulte aux victimes des attentats et le signe d'un manque de patriotisme. Certains conservateurs ont même accusé les opposants au président Bush de complaisance envers l'idéologie intégriste.

II - La question du patriotisme au coeur des attaques

Le thème du patriotisme est au coeur des enjeux politiques de l'année 2002. Le parti républicain en fait un axe de sa campagne aux élections de mi-mandat en 2002. Toute personnalité publique ou politique émettant des doutes sur la légitimité ou la pertinence des mesures prises se voit taxée d'antipatriotique ou accusée de ne pas se soucier de la sécurité des Américains. Echaudée par le sort de Max Cleland[390], la majorité des élus démocrates reste muette et préfère se rassembler autour du chef de l'Etat[391] car il est difficile de remettre en question un "*président populaire qui a enveloppé sa guerre ainsi que sa personne dans le drapeau national et tout autre symbole patriotique*"[392]. Cette période sera comparée, par certains observateurs, à l'ère du maccarthysme.

---

[390] L'histoire du sénateur Max Cleland est à ce propos assez révélatrice de l'état d'esprit dans lequel se trouve l'opinion publique au lendemain des attentats. Alors que Max Cleland est considéré comme un héros de la guerre du Vietnam (pour laquelle il a perdu ses deux jambes et un bras), il émet quelques réserves quant à la politique étrangère du Président Bush. Lorsqu'il se représente aux élections de mi-mandat en 2002, son adversaire républicain le dépeint auprès de l'électorat comme un complice de Saddam Hussein et d'Oussama Ben Laden (il fait également publier des affiches de campagne avec les photos des trois hommes côte à côte). Max Cleland perdra les élections, accusé par l'opinion publique de manquer de patriotisme.

[391] Il reçoit notamment le soutien du chef de la minorité démocrate à la Chambre des Représentants, Richard Gephardt ainsi que celui de la majorité démocrate au Sénat, Thomas Daschle. Celui-ci déclarera, suite au vote du Congrès autorisant le recours à la force contre l'Irak : « *Il est important que le pays parle d'une seule voix en cette heure critique*». Alison MITCHELL et Carl HULSE, « Congress Authorizes Bush to use Force against Iraq, creating a broad mandate », *The New York Times*, 11 octobre 2002.

[392] Lance BENNETT, Regina LAWRENCE, Steven LIVINGSTON, *When the Press Fails : Political Power and the News Media from Iraq to Katrina*, Chicago, The University of Chicago Press, 2007, p. 32.

Dans une intervention en janvier 2004, le sénateur Edward Kennedy dénonce la manière dont la guerre en Irak a été vendue comme un produit marketing et la façon dont l'Administration a capitalisé sur les peurs engendrées par les attentats du 11 septembre pour justifier une intervention armée au Moyen-Orient. Le chef de la majorité républicaine à la Chambre des Représentants, Tom DeLay, a alors immédiatement contre-attaqué en accusant le sénateur Kennedy d'être antipatriote et "*d'insulter le patriotisme du président*"[393].

Dès lors, toute tentative de remise en question de la légitimité de la guerre en Irak par des journalistes américains a été discréditée et jugée comme infondée ou mensongère. Le journaliste d'investigation Seymour Hersh a mené une enquête sur l'Irak et le scandale de la prison d'Abu Ghraib dans le *New Yorker* ; il relate avoir été taxé de "*conspirateur*" par le porte-parole du Pentagone. Le journaliste John Walcott du groupe de presse *Knight Ridder* a été accusé de trahison par les officiels de l'Administration après avoir soulevé des doutes concernant la version officielle relative au programme d'armement présentée par la Maison-Blanche. La journaliste Dana Priest a également déclaré avoir reçu des messages de haine, l'accusant d'être en lien avec les terroristes, après avoir publié des articles remettant en question la nécessité d'une intervention militaire en Irak.

Quelques jours avant le début de la guerre, le journaliste Walter Pincus a écrit un article dans lequel il soulevait la question de savoir si l'Administration Bush avait réellement des preuves de l'existence d'armes de destruction massive en Irak. Mais il s'est heurté à la réticence des éditeurs du *Washington Post* pour publier l'article[394]. Il a finalement été publié en 17ème page du journal.

---

[393] Sheryl STOLBERG, « Kennedy Says War in Iraq Was Choice, Not Necessity », *The New York Times*, 15 janvier 2004.

[394] Howard KURTZ, « The Post on WMD's : An inside story », *The Washington Post*, 12 août 2004.

Tous ceux qui tentaient de remettre en cause la version officielle relatent avoir subi des formes d'intimidation, leur réputation était attaquée et leur crédibilité remise en cause[395].

Dans un article du 17 janvier 2003, soit près de deux mois avant l'entrée en guerre des Etats-Unis, le journaliste Howard Kurtz établit un constat très pessimiste sur le travail d'investigation des organes de presse américains depuis les attentats du 11 septembre. Il dénonce à la fois l'inaction des médias durant cette période mais également l'état d'esprit de l'opinion publique[396]. Il révèle ainsi qu'un sondage réalisé par ABC News du 16 janvier 2003 a donné les résultats suivants : 2/3 des personnes interrogées pensent que le gouvernement devrait avoir le droit d'empêcher les médias de dévoiler des secrets militaires et 56% pensent que les organes d'informations ont davantage le devoir de soutenir le gouvernement en temps de guerre que de remettre en question la manière dont est gérée la guerre. Il déplore le fait que les sondages révèlent que les Américains sont prêts à accepter des compromissions en cas d'atteinte à la sécurité nationale ainsi que l'absence de contestation et le silence de la presse sur la légitimité d'une intervention armée en Irak alors même que les débats à l'ONU étaient très riches.

§ 2 - Stratégie de désinformation au service de la guerre

---

[395] L'une des formes les plus graves d'intimidation a été révélée par l'affaire Valerie Plame. Cette affaire constitue l'exemple le plus marquant de la manière dont l'Administration réduisait au silence les personnes qui s'élevaient contre elle et qui remettaient en question la thèse de la présence d'armes de destruction massive en Irak. Joseph Wilson, ancien ambassadeur des Etats-Unis au Gabon, était marié à un agent de la CIA. En février 2002, l'ambassadeur Wilson est chargé de mener une enquête au Niger pour déterminer si l'Irak avait acheté de l'uranium au gouvernement nigérien. Wilson n'a cependant pas trouvé de preuves étayant cette hypothèse. Mais lors de son discours sur l'état de l'Union en janvier 2003, le président Bush déclare que le Royaume-Uni détient la preuve que l'Irak a acheté de l'uranium en Afrique. Quelques mois après l'invasion militaire de mars 2003, l'ambassadeur Wilson a publié une tribune dans le *New York Times* révélant qu'il a, au contraire, constaté que l'Irak n'avait pas acheté d'uranium en Afrique... Dans cette tribune, Wilson accuse l'Administration d'avoir exagéré la menace irakienne en vue de susciter l'adhésion de l'opinion publique à l'action militaire (*Cf.* Joseph WILSON, « What I didn't find in Africa », *The New York Times*, 6 juillet 2003). Plus tard, le journaliste Robert Novak révèle que la femme de Wilson, Valerie Plame, travaille pour la CIA (« Mission to Niger », *The Washington Post*, 14 juillet 2004). Or, la révélation de l'identité d'un agent de la CIA constitue un crime fédéral. Dès lors, Novak a été poursuivi par un juge fédéral qui l'a assigné à révéler ses sources. L'enquête a révélé que c'est l'entourage de Dick Cheney qui avait fourni les informations au journaliste.

[396] Howard KURTZ, « Muzzling the Media in Wartime », *The Washington Post*, 17 janvier 2003. Il note ainsi que : « *De tels résultats pourraient renforcer les efforts de l'Administration de restreindre fermement le flux d'informations à propos de l'épreuve de force avec l'Irak* ».

Deux raisons principales expliquent l'efficience de la désinformation autour du dossier irakien. On note avant tout une absence d'informations claires et transparentes de la part de la Maison-Blanche et peu de remise en cause et d'interrogations autour des propositions présidentielles du côté des contre-pouvoirs (**I**). La seconde hypothèse avancée pour expliquer cette défaillance est relative au sujet concerné : la question du programme d'armement nucléaire est un thème opaque, sur lequel il est difficile pour un journaliste d'enquêter, et les informations disponibles sont généralement le monopole des agences de renseignements (**II**).

I - De la responsabilité des contre-pouvoirs américains

Dans l'ouvrage "*When the press fails*" (*lorsque la presse échoue*), les chercheurs Lance Bennett, Regina Lawrence et Steven Livingston ont analysé la manière dont les médias américains se sont comportés durant le débat ayant mené à l'intervention militaire en Irak, la couverture des combats ainsi que la période d'occupation dans le pays[397].

Il existait, au cours de cette période, d'autres sources d'information extérieures aux canaux officiels mais elles n'ont pas été exploitées pour remettre en question celles diffusées par la Maison-Blanche. Deux raisons expliquent ce manquement de la presse américaine : il y a d'une part la responsabilité de la presse qui n'a pas cherché à remettre en cause et à vérifier l'information disponible et il y a également la responsabilité de la Maison-Blanche qui a usé de tactiques pour contrecarrer toute initiative visant à défier la version officielle.

Dans un chapitre de son autobiographie intitulé "*vendre la guerre*", l'ancien porte-parole de la Maison-Blanche durant la présidence de George Bush, Scott McClellan, a suscité la controverse en dénonçant non seulement la propagande dont le dossier irakien avait fait l'objet mais également la lourde responsabilité des médias dans le traitement de la question : « *Les médias se sont comportés comme des complices. Leur priorité a été de couvrir la campagne pour vendre la guerre plutôt que de s'interroger sur les raisons de la guerre ou de rechercher la vérité. La Maison-Blanche savait que les médias couvriraient ses arguments en faveur d'une guerre même si les*

[397] W. Lance BENNETT, Regina G. LAWRENCE, Steven LIVINGSTON, *When the Press Fails : Political Power and the News Media from Iraq to Katrina*, *op. cit.*

raisons invoquées étaient un peu douteuses. [...] Et le public est généralement enclin à croire ce que dit la Maison-Blanche, ou au moins à lui accorder le bénéfice du doute jusqu'à ce que les médias, selon leur rôle de chien de garde, la remettent en question. Mais, dans ce cas, les médias négligèrent leur rôle de chien de garde se focalisant moins sur la vérité et l'exactitude que sur l'efficacité de la campagne. [...] Et la vérité concernant la nature de la menace de Saddam Hussein, la meilleure façon d'y faire face, et les risques potentiels d'un conflit militaire, furent initialement négligés.[398]»

Howard Kurtz, journaliste au *Washington Post*, a écrit un article sur la manière dont le quotidien a traité la couverture de la question irakienne[399]. Les articles remettant en question l'existence d'armes de destruction massive étaient, pour la plupart, relégués aux dernières pages du journal. Howard Kurtz a d'ailleurs réalisé une étude comparative entre les articles en faveur de la guerre en Irak et ceux remettant en question les assertions officielles sur le régime de Saddam Hussein. D'août 2002 au 19 mars 2003, date de l'entrée en guerre, le *Washington Post* a consacré plus de 140 unes à la rhétorique officielle de l'Administration en faveur d'une intervention armée en Irak.

Toujours selon les auteurs de l'étude ''*When the press fails*', les déficiences des médias sur le traitement de la question irakienne s'expliquent également par le fait que les démocrates ne se soient pas constitués comme une véritable force d'opposition durant cette période. Plusieurs chercheurs ont défendu la théorie selon laquelle si aucune force d'opposition, à l'intérieur même d'un gouvernement ne conteste les théories officielles, il y a peu de chance que la presse soit capable de construire et de défendre une théorie opposée à celle présentée officiellement. Une étude a été réalisée par les chercheurs John Zaller et Dennis Chiu de l'université de Californie[400] concernant 39 cas de crises internationales entre 1945 et 1991. Leur recherche révèle que la couverture médiatique des grandes crises est intimement liée au consensus qui s'opère ou non à Washington. Si les personnalités publiques partagent une certaine forme de consensus sur une question, la presse se montre peu critique. En revanche, si une question internationale provoque le

---

[398] Scott McCLELLAN, *What Happened : Inside the Bush White House and Washington's Culture of Deception*, New York, Ed. Public Affairs, 2008, pp. 125-126.

[399] Howard KURTZ, « The Post on WMDs : An Inside Story », *op. cit.*

[400] John ZALLER & Dennis CHIU, « Government's Little Helper : US Press Coverage of Foreign Policy Crises », 1945-1991, Taylor & Francis, 1996.

débat et les dissensions au sein du Congrès, la presse a tendance à se montrer beaucoup plus critique.

II - Un thème opaque, difficile à appréhender

Une des raisons qui explique les défaillances de la presse américaine sur la question irakienne tient à la spécificité et à l'opacité du domaine des affaires étrangères et des questions de défense. Pour les grandes questions internationales, surtout dans le domaine du terrorisme et des programmes d'armement nucléaire, le journaliste d'investigation est extrêmement dépendant des renseignements et des informations distillés par les autorités officielles (contrairement aux questions de politique intérieure telles que l'éducation, la sécurité publique ou l'environnement pour lesquelles le journaliste dispose d'un accès à l'information ouvert et simplifié). Sur les questions de défense, c'est donc une minorité d'acteurs, issus de l'exécutif ou du Congrès, qui est en mesure de délimiter les paramètres du débat et d'en fixer le cadre.

La manipulation des médias américains s'explique donc en partie par le fait que la seule information disponible au sujet de l'Irak provenait, dans les premiers temps, exclusivement de la Maison-Blanche et du Pentagone (notamment dans la période qui a mené à l'intervention militaire en Irak). Par la suite, il a été plus simple pour les reporters qui ont suivi les troupes en Irak d'avoir accès à de plus larges sources d'information. Sur la question des armes de destruction massive, comme les informations présentées par la Maison-Blanche étaient, dans un premier temps, invérifiables, les médias ont relativement peu remis en question les informations présentées par le gouvernement, qui détenait, de manière exclusive, le monopole du renseignement dans un domaine aussi sensible.

CONCLUSION DE CHAPITRE

Bien avant que les autorités américaines ne déclarent la fin des combats en Irak, les organes de presse étaient devenus les organes de communication du gouvernement. Mais à mesure que les troupes se sont enlisées en Irak et que les recherches à l'intérieur du pays ont démontré que les armes de destruction massive étaient inexistantes, les responsables des plus grands quotidiens américains ont reconnu leur responsabilité dans la désinformation de leurs concitoyens et ont exprimé des regrets pour avoir négligé leur travail d'investigation.

Le New York Times admet ainsi que « *des rédacteurs en chef, qui auraient du poser plus de questions à leurs journalistes et les pousser à être plus critiques, se sont peut-être montrés trop empressés à publier des scoops…*»[401].

Dans un système démocratique, les médias ont pour mission d'agir comme le contre-pouvoir des trois autres. La presse se doit de surveiller et de contrôler l'action du gouvernement, afin de protéger les intérêts du citoyen, de le préserver de la désinformation, de la corruption et de la manipulation. Aux Etats-Unis, ce droit lui est reconnu et accordé par la Constitution américaine. Mais le traitement de la question irakienne a échappé à ces principes fondamentaux. La désinformation a eu des effets majeurs : elle a restreint tout débat sur la pertinence d'une intervention armée au Moyen-Orient en détournant les passions du peuple américain vers 'l'ennemi' français. Elle a fait naître l'idée, dans l'opinion publique américaine, que l'invasion en Irak était une guerre de Libération tout comme l'avait été l'engagement militaire en Europe en 1941.

---

[401] « The Times and Iraq », *The New York Times*, 26 mai 2004. La lettre d'excuse du journal ajoute : « *Depuis un an, ce journal a mis en lumière une prise de conscience sur les décisions qui ont conduit les Etats-Unis à la guerre en Irak. Nous avons examiné les manquements des services de renseignements américains et alliés, tout particulièrement sur la question des armes de destruction massive et des liens éventuels entre le régime irakien et les réseaux terroristes internationaux. Nous avons analysé les allégations de la médiatisation et du matraquage officiels. L'heure est venue désormais de nous soumettre au même examen.*[...] *Nous avons découvert qu'un certain nombre de cas de couverture de la guerre n'ont pas été aussi rigoureux qu'ils auraient du l'être. Dans certains cas, l'information qui était alors à l'origine d'une controverse, et qui est remise en question aujourd'hui, n'avait pas été suffisamment nuancée et avait été transmise de manière incontestée. […] Quelques critiques de notre couverture pendant cette période se sont focalisées sur certains journalistes. Notre analyse, cependant, indique que le problème était bien plus complexe* ».

Certains chercheurs défendent l'idée que les nouveaux moyens de communication limiteront à l'avenir la faculté des autorités à détenir le monopole de l'information et à manipuler l'opinion. La démocratisation des moyens de communication, qui favorise une meilleure couverture des événements, permet sans nul doute d'améliorer la capacité des médias à réduire leur dépendance aux pouvoirs publics[402].

[402] Dans leur étude, les chercheurs Lance Bennett, Regina Lawrence et Steven Livingston ont ainsi noté une évolution notable du travail des médias américains sur la couverture de l'ouragan Katrina : lorsque la catastrophe a lieu en août 2005, les autorités américaines sont en grande partie en congés et accordent peu d'importance à l'événement. Seuls la société civile et les médias réagissent immédiatement à l'événement et prennent en main la médiatisation de la catastrophe. La presse se montre alors très proactive et met rapidement en lumière les défaillances des pouvoirs publics dans la gestion du dossier. Pour les trois chercheurs, cette crise est le contre-exemple médiatique du dossier irakien. *Cf.* W. Lance Bennett, Regina G. Lawrence, Steven Livingston, *When the Press Fails : Political Power and the News Media from Iraq to Katrina, op. cit.,* p. 70.

Chapitre II - Les conséquences de la rupture

« *Le privilège des grands, c'est de voir les catastrophes d'une terrasse.* »

Jean Giraudoux*, La guerre de Troie n'aura pas lieu,*
Acte II, scène 13

En 2002, présidents français et américain ont un point commun : ils souffrent tous deux d'un défaut de légitimité. A Washington, George Bush n'a pas remporté la majorité des suffrages exprimés face au candidat démocrate Al Gore. A Paris, Jacques Chirac est réélu au second tour face au candidat de l'extrême-droite, grâce aux voix des partisans des partis de gauche qui n'ont pas voté pour lui mais contre Jean-Marie Le Pen. Les deux présidents doivent donc, en 2002, reconquérir la légitimité populaire qui leur fait défaut.

La politique étrangère demeure un instrument, en France comme aux Etats-Unis, détenu de manière quasi-monopolistique par le pouvoir présidentiel qui permet généralement, sur certaines grandes questions, de favoriser le consensus bipartisan et de provoquer un fort soutien populaire si elle est menée de manière habile et clairvoyante.

Sur le dossier irakien, la France aurait simplement pu exprimer son désaccord et s'abstenir par loyauté envers son plus ancien allié. Mais elle est allée plus loin en menant le front de l'opposition contre les Etats-Unis et a préféré ignorer les conséquences de son positionnement diplomatique par rapport à l'avenir de la relation bilatérale. Là où la France a saisi l'occasion d'exprimer ses valeurs et de réaffirmer sa grandeur auprès du reste du monde, l'Amérique du président Bush et de l'après 11-septembre y a vu une trahison et une remise en question de la sécurité et des intérêts géostratégiques des Etats-Unis.

Paradoxalement, la France et les Etats-Unis ont tous les deux mis à profit la crise irakienne. Elle fut l'occasion pour la France, puissance moyenne, de réaffirmer son influence et ses valeurs au reste du monde (**section 1**). Quant aux Etats-Unis, la position française lui a finalement permis d'aller en guerre sans se préoccuper des objections d'un allié récalcitrant. Mais si cette position a servi la cause américaine à très court terme, la gestion du dossier irakien a aussi mis en lumière les limites d'une politique étrangère unilatérale, peu adaptée aux réalités géopolitiques d'un monde de post-Guerre froide (**section 2**).

Si les deux puissances ont cherché à exploiter cette crise à leur avantage, le véritable perdant de cet affrontement diplomatique est l'Irak. Depuis le début de l'intervention américaine et la chute du régime de Saddam Hussein, le pays est en proie à une insécurité et à une instabilité politique

latentes (**section 3**). Non seulement les populations civiles irakiennes ont eu des difficultés à accepter l'occupation étrangère, mais en plus, la chute du régime de Saddam Hussein a libéré des forces insurrectionnelles que le gouvernement américain n'avait pas anticipées et que l'armée n'a pas su maîtriser. Enfin, l'affrontement franco-américain a mis en lumière les limites de l'Organisation des Nations Unies, dont le mandat demeure, encore aujourd'hui, soumis aux aléas de la volonté et des intérêts des grandes puissances.

Section 1 - Une position française opportuniste ou une position de principe ?

Au printemps 2002, le président Chirac est réélu à une écrasante majorité face au candidat de l'extrême-droite, Jean-Marie Le Pen et les élections législatives quelques semaines plus tard lui permettent de composer avec un Parlement et un gouvernement de son camp. Il dispose donc alors d'une grande marge de manoeuvre en matière de définition et de conduite de la politique étrangère française. Son opposition à la guerre en Irak et ses prises de position face à ''l'hyperpuissance'' américaine lui valent une grande popularité en politique intérieure (**§ 1**).

En défendant un monde multipolaire plutôt qu'unipolaire et le droit de l'Organisation des Nations Unies, la France a contribué à redorer son image à travers le monde grâce à la crise irakienne. Il est intéressant de noter que la position française sur la question irakienne concordait avec l'état d'esprit de l'opinion publique internationale. La France était en effet loin d'être isolée lorsqu'elle défendait la voie pacifique du règlement du différend irakien. Au cours du printemps 2003, elle devient ainsi le porte-parole de la communauté internationale, dans sa grande majorité.

Le gain de popularité internationale de la France grâce à sa prise de position à l'ONU a grandement contribué à redorer son image, fortement altérée par les essais nucléaires dans le Pacifique en 1995[403] et sa politique étrangère en Afrique[404], auprès de la société civile dans le reste du monde. Enfin, sur le plan international, le président est parvenu à donner une nouvelle impulsion au ''bloc'' européen, en renforçant l'alliance franco-allemande, et à amorcer un rapprochement diplomatique sans précédent en ralliant deux puissances majeures, la Chine et la Russie, à la position française[405] (**§ 2**).

---

[403] Les essais nucléaires français dans l'Océan Pacifique avaient provoqué une vague de contestations en France et à travers le monde, lire à ce sujet l'article de Craig R. WHITNEY, « France Ending Nuclear Tests That Caused Broad Protests », *The New York Times*, 30 janvier 1996.

[404] Lire à ce sujet l'ouvrage de François-Xavier VERSCHAVE, *La Françafrique, le plus long scandale de la République*, Paris, Ed. Stock, 1998.

[405] Lire à ce sujet l'article de Fyodor LUKYANOV, « Une Amérique 'simple' face à une Europe 'complexe' », *Revue internationale et stratégique*, n° 53, printemps 2004, pp. 99-103.

§ 1 - Une position guidée par des impératifs de politique intérieure ?

Lorsque le président Chirac défend le non à la guerre en Irak, il bénéficie d'une conjecture intérieure très favorable (**I**) : l'opinion publique, la majorité, ainsi que l'opposition, sont en profond désaccord avec le projet américain pour le Moyen-Orient. En outre, le chef de l'Etat achève cinq années de cohabitation qui ont limité sa marge manœuvre et le dossier irakien constitue l'occasion de reprendre la main sur une grande question internationale et de rétablir le consensus populaire qui lui faisait défaut au cours de son premier mandat (**II**).

I - Une conjoncture intérieure favorable

« *Where the public leads, the politicians follow.* »[406]

En France, le dossier irakien constitue un moyen pour le président Chirac de restaurer sa légitimité et sa popularité après plusieurs années de cohabitation que nombre d'analystes politiques considèrent comme chaotique. Il existe par ailleurs un large consensus, alimenté par un antiaméricanisme latent[407], au sein de l'opinion publique française, autour du refus du recours préventif à la force, de l'unilatéralisme et des tentations hégémoniques des Etats-Unis. L'opinion publique est alors, en grande majorité, opposée à une intervention militaire en Irak.

En outre, la France compte la plus grande communauté arabe[408] et la plus importante communauté juive d'Europe. Les analystes craignent que les attentats du 11 septembre et le conflit israélo-palestinien ne viennent cristalliser les rancoeurs et ne provoquent des tensions entre les communautés. Le 15 octobre 2002, le président Chirac prononce un discours à l'UNESCO (écrit par le secrétaire général de l'Elysée, Dominique de Villepin) au cours duquel il réfute l'idée de ''*choc des civilisations*''. Avec le dossier irakien, le président Chirac se montre soucieux de

---

[406] ''Là où va le public, les dirigeants suivent'', *Cf.* « Against America ? Moi ? », *The Economist*, 13 mars 2003.

[407] *Cf.* Partie I, Titre I, Chapitre II.

[408] Même si les statistiques ethniques et religieuses sont interdites par la loi française, les sociologues estiment que la France compte entre cinq à six millions de musulmans, soit environ 12 % de la population française totale.

défendre les intérêts du monde arabe et d'éviter toute stigmatisation d'une communauté avec laquelle il doit compter[409].

En France, alors que la cote de popularité du président Chirac était au plus bas et que son image était largement entamée par les cinq années de cohabitation et les divers scandales qui ont entouré sa présidence, son opposition à la guerre en Irak l'a rendu très populaire. Dans un sondage réalisé en mars 2003, il ressortait que 64 % des Français estimaient que la France ne devait pas s'engager dans une guerre si elle n'avait pas l'objet d'une résolution du Conseil de Sécurité ; 69 % pensaient que la France devrait opposer son *veto* à une résolution autorisant le recours à la force ; 82 % avaient une mauvaise image du président Bush et 81 % rendaient les Etats-Unis responsables de la dégradation de la relation bilatérale[410].

En outre, le consensus politique autour de cette question est fort et dépasse les clivages partisans. Les dirigeants des principaux partis politiques soutiennent la position du président Chirac : François Hollande au parti socialiste, Marie-George Buffet au parti communiste, ou encore Jean-Marie Le Pen au Front national sont opposés au recours à la force. Bernard Kouchner a été une exception, au sein du parti socialiste, en soutenant qu'une guerre visant à éliminer Saddam Hussein du pouvoir était justifiée sur la base de fondements moraux[411]. Le président Chirac reçoit également le soutien d'opposants à la guerre dans d'autres pays européens.

Le président français prend donc peu de risques en défendant cette position : le thème est fédérateur et il est peu probable que la politique étrangère du chef de l'Etat soit remise en question par l'opinion publique et l'opposition s'il s'engage sur cette thématique. Après plusieurs années de

---

[409] Comme le souligne la journaliste Raphaëlle Bacque : « *La France est le pays d'Europe qui compte à la fois la plus importante communauté d'immigrés d'origine arabe et la plus forte communauté juive. Il faut empêcher l'incendie. [...] Jacques Chirac tiendra cet équilibre difficile pendant plusieurs mois. Allié des Américains, mais amical avec les pays arabes. Présent dans le concert des nations et ne perdant pas une minute de vue la bataille qu'il joue au coeur de la cohabitation* ». Raphaëlle BACQUE, « Très vite, Jacques Chirac utilise l'événement pour renforcer sa stature d'homme d'Etat », *Le Monde*, 11 septembre 2002.

[410] « Against America ? Moi ? », *op. cit.*

[411] Quelques personnalités atlantistes se sont exprimées en faveur d'un apaisement des tensions : le député UMP Pierre Lellouche a ainsi demandé au ministre de Villepin que la confrontation publique soit moins vive en vue d'éviter des représailles pour le commerce bilatéral. Quant au député UMP Jérôme Rivière, il a écrit à ses homologues du Congrès américain pour exprimer ses regrets et réaffirmer les liens d'amitié entre les deux pays.

cohabitation au cours desquelles l'image du président Chirac était au plus bas, sa popularité politique est alors largement rehaussée en raison de son opposition à la guerre préventive contre le régime irakien proposée par les Etats-Unis[412].

II - Une occasion d'éluder les enjeux de politique intérieure ?

Si la position du président Chirac sur le dossier irakien a contribué à renforcer son prestige, elle n'a pas pour autant éludé les mécontentements de l'opinion sur les questions intérieures. Pour Jacques Julliard, éditorialiste au journal Le Nouvel Observateur, le président Chirac s'est révélé être un ''*honorable champion du droit international sur fond d'injustices sociales et de grandes vacances éternelles*''[413], et s'est montré peu efficace dans la gestion des affaires intérieures durant son mandat. Au cours de l'affrontement entre les deux puissances dans l'enceinte des Nations Unies, si la popularité du chef de l'Etat est grande, il n'en demeure pas moins que les grands enjeux de politique intérieure (emploi des jeunes, sécurité, croissance économique...) font l'objet de profondes insatisfactions sociales.

Dans un article paru dans la Revue internationale et stratégique, Marie-Hélène Aubert, porte-parole des Verts, déplore que la définition de la politique étrangère française n'obéisse pas à un fonctionnement démocratique et ne fasse pas l'objet d'un débat national et d'un contrôle citoyen[414]. Dans le cas de la crise irakienne, le président Chirac a eu de la ''*chance*'' que sa position soit en phase avec celle de l'opinion publique française et internationale mais la démarche très solitaire du président est loin d'avoir répondu à des exigences démocratiques : « *A aucun moment, il n'y a eu en amont de réel débat, ni avec le Parlement, ni avec la société civile, ni sur les choix à*

---

[412] En avril 2003, un sondage réalisé par TNS Sofres révèle que le vote de confiance en faveur du président Chirac s'élève à près de 60 %, le deuxième plus haut score jamais atteint durant les douze années de sa présidence (informations disponibles sur le site http://www.tns-sofres.com). Quelques années plus tard, sa position sur l'Irak lui permet de rester un des présidents les plus appréciés des Français en dépit de ses mauvais résultats en politique intérieure (Lire à ce sujet l'article « Popularité : Chirac derrière Mitterrand mais devant Giscard », *Le Parisien*, 4 novembre 2009).

[413] Jacques JULLIARD, «Parlez, Monsieur Chirac !», *Le Nouvel Observateur*, 13 mai 2003.

[414] Sous la Vème République, la conduite de la politique étrangère est exclusivement réservée au pouvoir exécutif. Seuls deux articles de la Constitution de 1958 font référence au Parlement en matière d'affaires internationales : l'article 35 relatif à la déclaration de guerre et l'article 53 qui permet au pouvoir législatif d'autoriser la ratification des traités ou des conventions internationales.

faire face à cette manifestation de l'hégémonisme américain, et face aussi, question tout aussi cruciale, au régime épouvantable de Saddam Hussein »[415]. D'autant que, sur d'autres dossiers, la France, au même titre que les Etats-Unis, a mené une politique étrangère peu recommandable avec des pays producteurs de pétrole (dont le régime de Saddam Hussein) ou en Afrique subsaharienne (concernant la vente d'armes notamment). Elle regrette également le silence de la diplomatie française sur les atteintes aux droits de l'Homme commises en Russie et en Chine.

Il est intéressant de noter que, en dépit de l'opposition de la France à la guerre en Irak, elle autorisa le survol militaire américain en direction du Moyen-Orient pendant la durée de la crise, alors que la Suisse refusa. On peut s'interroger sur les réelles finalités de l'opposition à la guerre en Irak. Etait-elle contre la guerre par principe (et dans ce cas pourquoi accepter l'utilisation de son espace aérien ?) ou était-elle contre la guerre par opportunisme, voyant dans cette crise l'occasion de réaffirmer un certain nombre de principes et de prouver qu'elle est encore une grande Nation capable de s'opposer à l'hyperpuissance américaine ?

§ 2 - Une position au service de la restauration de la Grandeur française

Fidèle à sa stratégie diplomatique, la France a usé du dossier irakien pour renforcer son prestige à travers le monde. Non seulement, elle défendait une position partagée par la majorité de l'opinion publique mondiale, ce qui a permis de contribuer à restaurer sa grandeur sur la scène internationale, mais de plus, les développements tragiques et l'évolution de la situation en Irak ont démontré que la vision française du dossier était juste (**I**). Mais si la position de la France est apparue, pour beaucoup, légitime et fondée, il semblerait que des éléments de *Realpolitik* ait également motivé le choix de Paris de s'engager dans le front du refus (**II**).

---

[415] Elle ajoute : « *Les difficultés rencontrées par les forces américaines pour instaurer le calme et la démocratie en Irak n'ont fait que renforcer le crédit de la France de par le monde, devenue le porte-parole de tous ceux qui subissent le joug de l'impérialisme des États-Unis, notamment dans le monde arabe. Aussi, le ministre des Affaires étrangères, Dominique de Villepin, avec sa passion et son esprit chevaleresque, et le président de la République, Jacques Chirac, sont-ils plus populaires que jamais. Le coq gaulois peut donc redresser sa crête et lisser ses plumes : le triomphe est total pour une France qui se désespérait de retrouver sa grandeur passée* ». Marie-Hélène AUBERT, « La France est-elle véritablement une 'colombe' ? », *Revue internationale et stratégique*, n° 53, printemps 2004, p. 31 et p. 33.

I - La France avait-elle raison ?

L'enlisement américain et l'incapacité de Washington à instaurer la démocratie en Irak ont contribué à renforcer le crédit de la France dans le monde. La popularité de la position française et de son chef de l'Etat a été d'autant plus grande dans les mois qui ont suivi l'entrée en guerre que l'image des Etats-Unis s'est profondément dégradée sur la scène internationale. Les révélations autour du statut des prisonniers de Guantanamo, du traitement de certains détenus dans la prison d'Abou Ghraïb[416], le chaos irakien ainsi que le recours quasi-systématique à la torture comme méthode d'interrogatoire ont provoqué de fortes poussées d'antiaméricanisme à travers le monde.

Pour certains analystes, le dossier irakien constitue le plus grand succès diplomatique de Jacques Chirac au cours de ses douze années de présidence. Le professeur Hoffmann, dans un entretien accordé au journal Le Point à la fin de l'année 2003, considère que : « *Depuis le début de la crise irakienne, Dominique de Villepin est l'homme qui a mis en garde les Etats-Unis contre les limites de leur propre puissance. Cela étonne et fâche, et peut même faire sourire au moment où les militaires américains ont réalisé l'exploit de capturer Saddam Hussein vivant.[...] Mais il ne faudrait pas se laisser ''éblouir'' par un événement aussi pittoresque : la situation en Irak donne plus que jamais raison au diagnostic de la diplomatie française* »[417].

Dans une allocution au corps diplomatique en janvier 2007 avant de quitter la vie politique, le président Chirac a déclaré que le temps avait prouvé que la France avait eu raison de s'opposer à la guerre[418]. La guerre a affaibli l'Irak, remis en cause la sécurité de la région et l'intégrité du pays, accru les divisions entre les communautés et renforcé le pouvoir d'enrôlement des réseaux terroristes.

A titre anecdotique, l'élu républicain de la Chambre des Représentants, Walter Jones, qui fut à l'origine du changement de nom des *French fries*, devint un des plus grands opposants à la guerre

---

[416] Lire à ce sujet l'article de Patrick JARREAU, « Prison d'Abou Ghraib : un rapport interne de l'armée américaine dénonce 'des violences criminelles, déchaînées, flagrantes et sadiques' », *Le Monde*, 4 mai 2004.

[417]Sébastien FUMAROLI, « Dominique de Villepin : la controverse, Entretien avec Stanley Hoffmann », *Le Point*, 19 décembre 2003.

[418] Elaine SCIOLINO, « Chirac Says Time Proves France Was Right to Resist War », *The New York Times*, 6 janvier 2007.

en Irak et présenta, quelques années plus tard, ses regrets pour son initiative contre l'image de la France[419].

Cependant, la vision diplomatique du président Chirac n'a pas fait l'unanimité en France. Dominique Moïsi, conseiller à l'Institut français des relations internationales, s'est montré très critique envers la position du président Chirac concernant la gestion du dossier irakien. La diplomatie française était très éloignée des réalités internationales, elle a contribué à une crise inutile avec son allié historique et a alimenté les tensions entre puissances européennes. S'il reconnaît que l'intervention militaire en Irak n'avait pas de fondement légal, il estime que la légitimité à intervenir pour des raisons humanitaires était, en revanche, fondée. Selon lui, la diplomatie française s'est révélée inefficace et contre-productive dès lors que la France a annoncé son intention d'utiliser son *veto* contre son allié[420].

II - Une position guidée par des intérêts français au Moyen-Orient ?

Plusieurs raisons peuvent être avancées pour expliquer l'opposition de la France à la guerre en Irak. A la conviction que l'intervention armée était une sanction prématurée et que le changement de régime ne constituait en aucun cas un *casus belli* acceptable, s'ajoutent d'autres hypothèses qui ont pu guider Paris à refuser l'intervention : engagée dans une politique étrangère pro-arabe, la France souhaitait restaurer les liens avec le Moyen-Orient, mis à mal par son engagement dans la première Guerre du Golfe (**A**). En outre, certains analystes avancent l'idée selon laquelle la France n'aurait pas souhaité mettre en danger ses intérêts économiques et commerciaux en Irak (**B**).

---

[419] Jamie WILSON, « French fries protester regrets war jibe », *The Guardian*, 25 mai 2005.

[420] *« Le paradoxe, c'est que, depuis que la guerre est finie, la légalité paraît toujours plus douteuse, avec l'absence d'armes de destruction massive, alors que la légitimité paraît toujours plus grande, avec la découverte de l'ampleur des crimes commis par le régime de Saddam Hussein. [...] On ne peut pas aujourd'hui, et sans doute hélas, parler de multipolarité parce qu'il y a dans le monde réel un acteur plus puissant que tous les autres. [...] Je dirais que la diplomatie française est certainement pensée, structurée, mais elle n'intègre pas suffisamment les changements intervenus dans le système international. En s'opposant aux Etats-Unis de manière flamboyante, je crois que l'on n'a pas intégré la réalité émotionnelle du 11 septembre [...]. Et au bout du compte, la question est double : premièrement, notre politique étrangère a-t-elle accru notre statut, notre rôle, notre prestige ? Deuxièmement, l'action de la France a-t-elle favorisé l'émergence future d'une diplomatie européenne ? Et à ces deux questions, je crains que la réponse ne soit pas positive* » ; in Daniel VERNET, « Entretien avec Dominique Moïsi, conseiller spécial de l'IFRI », *Le Monde*, 16 juin 2003.

A. Une politique étrangère profondément pro-arabe

C'est sous l'impulsion du président de Gaulle que la France s'engage dans une politique étrangère résolument pro-arabe. La politique arabe de la France est à replacer dans le contexte de la Guerre froide et de la décolonisation. Dans les années 1960, le Moyen-Orient n'est plus une zone d'influence exclusive de la France et du Royaume-Uni et Paris veut sauvegarder son influence dans ses anciennes colonies, tout comme elle souhaite mener une politique étrangère indépendante des deux blocs.

La politique pro-arabe de la France s'est également définie en réaction au conflit israélo-arabe à la suite de la Guerre des six jours[421]. Au début de l'année 1967, le président de Gaulle promet de retirer son appui au belligérant qui attaquera l'autre en premier. Lorsque l'Etat d'Israël lance son action offensive contre ses voisins arabes le 5 juin 1967, l'Elysée exprime publiquement sa désapprobation envers l'allié avec lequel la France s'était pourtant lancée dans la reconquête du canal de Suez contre l'Egypte dix années auparavant. Depuis la Guerre des six jours, la France a condamné, à de nombreuses reprises, les ambitions coloniales israéliennes et a exigé que l'Etat hébreux respecte les normes internationales et se mette en conformité avec les diverses résolutions du Conseil de Sécurité prises à son égard (concernant les territoires occupés et le droit au retour des réfugiés palestiniens notamment).

Les relations franco-arabes ont donc suivi la trajectoire inverse des relations franco-israéliennes. En embrassant la cause palestinienne et en dénonçant le colonialisme israélien, la France s'est assurée, au cours du demi-siècle écoulé, l'amitié et le soutien de la plupart des Etats arabes, favorisant ainsi des relations commerciales dynamiques et bénéfiques pour le pays (qui se sont notamment traduites par la conclusion de contrats d'armement avec divers pays arabes dont l'Irak[422]).

---

[421] Lire à ce sujet l'article du professeur Guy FEUER, « La politique de la France », *Revue française de science politique*, 19ème année, n° 2, 1969, pp. 414-428.

[422] Un groupe d'amitié franco-irakienne a ainsi été créé sous l'impulsion de Jean-Pierre Chevènement en 1985. Jean-Pierre Chevènement soutenait en effet Saddam Hussein car il considérait que qu'il était un leader laïc dans une région menacée par le fondamentalisme. Ministre de la Défense au début des années 90, il donne se démission en janvier 1991 lorsque la France s'engage dans la première Guerre du Golfe.

Au début des années 2000, il apparaissait indispensable pour la France de restaurer sa politique arabe mise à mal par la première Guerre du Golfe. En défendant une position opposée à l'idéologie du "*choc des civilisations*", la France est parvenue à accroître son prestige dans le monde arabe et tirer avantage des sentiments antiaméricains qui se développaient au Moyen-Orient, sur fond de conflit israélo-palestinien.

Selon le professeur Stanley Hoffmann, en adoptant cette position, la France a démontré au monde arabe que l'Occident n'était pas ligué contre lui[423], ce qui a été stratégique non seulement pour le processus de paix au Proche-Orient mais aussi pour des impératifs de politique intérieure dans un pays où vivent environ six millions d'Arabo-musulmans[424]. Il s'agit donc d'éviter un choc des civilisations à l'intérieur même du pays. Le professeur Hoffmann a cependant déploré que la confrontation ait été aussi théâtrale, causant ainsi de grands préjudices aux intérêts français aux Etats-Unis[425].

B. Les intérêts commerciaux de la France en Irak

Devant les réticences de Paris à décider de sanctions sévères contre le régime irakien (cela fut vrai pour l'intervention de 2003 mais également pour les bombardements aériens de la décennie 1990), les responsables et les médias américains soupçonnèrent les autorités françaises de vouloir protéger les intérêts économiques et commerciaux de leurs entreprises en Irak.

---

[423] Dans son autobiographie, Dominique de Villepin confirme avoir pris en considération cet aspect de la question irakienne : « *Ne pas prendre cette position, c'était laisser seuls les Arabes. Il y avait des meurtrissures au lendemain du 11 septembre. On ne pouvait rajouter du sel sur ces plaies... Si nous ne prenions pas ce risque, il y avait le danger d'une fissure entre le monde occidental et le monde musulman. Nous enlevions aux musulmans modérés la possibilité d'un choix et les poussions dans les bras des extrémistes* ». Dominique de VILLEPIN, *Un autre monde*, Paris, Ed. L'Herne, 2003, p. 25.

[424] A noter qu'à cette époque, la France fait l'objet, pour diverses raisons (pour ses positions sur les signes religieux dans les établissements scolaires notamment), de forts ressentiments auprès des groupes terroristes islamistes qui appellent aux attaques terroristes contre la France. Lire à ce sujet, l'ouvrage d'Antoine SFEIR, *Al-Qaïda menace la France*, Paris, Ed. Le Cherche-Midi, 2007, qui relate que, depuis 2001, plusieurs dizaines d'actes terroristes ont été déjoués par les services de renseignements sur le territoire français.

[425] Sébastien FUMAROLI, « Dominique de Villepin : la controverse, Entretien avec Stanley Hoffmann », *op. cit.*

Dans un article du journal Le Monde de janvier 2003[426], la journaliste Babette Stern recense les liens commerciaux qui existent entre la France et l'Irak. Les exportations françaises s'élevaient à près de 660 millions d'euros en 2001 (biens financiers : 50 % ; automobile : 20 % ; produits agricoles : 6 %). Initialement principale bénéficiaire des contrats relatifs au programme "*Pétrole contre nourriture*", elle est ensuite tombée au 8ème rang derrière la Russie et un certain nombre de pays arabes. Après la première Guerre du Golfe, l'exploration du pétrole dans le sud irakien a été attribuée au groupe TotalFinaElf et était estimée à 30 milliards de barils[427].

L'Ambassadeur de France aux Etats-Unis, Jean-David Levitte, a cependant réfuté l'idée que la France se soit opposée à la guerre pour des intérêts commerciaux et financiers[428] : « *J'ai toujours trouvé cela injuste ; dire que, naturellement, quand la France s'exprime, c'est parce qu'elle a des arrières-pensées commerciales, c'est une vision un peu caricaturale quand même. Nous avons des intérêts économiques, les Etats-Unis, tout le monde a des intérêts économiques, mais pour tout dire, l'Irak n'est qu'un tout petit partenaire [...] Au total, le commerce de la France avec l'Irak représente seulement 0.2% de son commerce mondial* »[429].

Mais Kenneth Pollack, directeur des affaires concernant le Golfe persique au Conseil de Sécurité Nationale, ne partage pas son point de vue : « *L'argument avancé par la France de leur faible implication économique en Irak est un trompe-l'oeil. La France est le deuxième plus grand pourvoyeur de contrats "pétrole contre nourriture", les Russes n'ayant dépassé les Français que subséquemment. La France est le second partenaire commercial de l'Irak. Les Français exportent en Irak des matières premières, des produits agricoles et du matériel pour l'extraction du pétrole* »[430].

---

[426] Babette STERN, « D'une Guerre du Golfe à l'autre, les similitudes sont en trompe-l'oeil », *Le Monde*, 4 janvier 2003.

[427] Josette ALIA et Christine MITAL, « Les conséquences d'un divorce », *Le Nouvel Observateur*, 13-19 mars 2003.

[428] Dans une conférence donnée le 7 mai 2003, à l'université du *MIT* dans le Massachusetts, l'Ambassadeur Jean-David Levitte défend l'idée que cette crise portait avant tout sur les principes, puisque la France prenait le risque de se retrouver complètement isolée du reste de ses alliés : « *S'il ne s'agissait pas d'une question de principe, ne pensez-vous pas que nous aurions pris le train en marche vers la guerre ?* ». Selon lui, si la France avait fait primer les intérêts économique, commerciaux et financiers, elle serait justement allée en guerre aux côtés des Etats-Unis.

[429] Entretien entre Jean-David Levitte et l'auteur le 10 janvier 2002, cité dans Charles COGAN, *Diplomatie à la française*, Paris, Ed. Jacob-Duvernet, 2008, p. 222.

[430] Entretien entre Kenneth Pollack et l'auteur, le 28 janvier 2002, *ibidem*, p. 223.

Bruce Riedel, en charge du dossier sur le Moyen-Orient à la Maison-Blanche en 1999, tempère cette position : « *Les mobiles économiques et commerciaux étaient un aspect de l'intérêt que la France portait à l'Irak, mais seulement un aspect. La volonté de la France d'apparaître comme une puissance qui compte exigeait de pouvoir montrer de la distance vis-à-vis de la politique américaine en Irak à la fois pour des raisons globales et pour des raisons touchant le monde arabe. De plus, la politique intérieure en France était beaucoup plus influencée par la propagande irakienne à propos de l'impact des sanctions [sur la population irakienne] compte tenu du fait qu'il y a aujourd'hui près de 5 millions d'habitants arabes en France* »[431].

La réalité des intérêts français se situe probablement à mi-chemin entre ces deux affirmations. Même si des intérêts économiques et financiers étaient en jeu, l'analyse française de la situation géopolitique de la région et des conséquences d'une intervention s'est avérée extrêmement juste. Le traitement du dossier irakien aurait donc nécessité davantage de pragmatisme aussi bien du côté américain que du côté français.

[431] Echange entre Bruce Riedel et l'auteur, le 29 juin 2002, *ibidem*, p. 223.

Section 2 - Quelle efficacité pour les Etats-Unis ?

Sa détermination dans ses choix de politique intérieure et étrangère au lendemain du 11 septembre vaut au président Bush un regain de popularité sans précédent alors que son élection avait été extrêmement contestée. Cependant, la tournure de la guerre en Irak, l'enlisement des troupes, l'absence d'armes de destruction massive conduisent à une profonde remise en question de ses décisions par l'opinion publique américaine (**§ 1**). A la fin de son second mandat, il quitte la Maison-Blanche en laissant un pays divisé et mécontent.

En outre, sa gestion quelque peu ''brutale'' des relations internationales porte atteinte à l'image des Etats-Unis à travers le monde. A la fin des années 2000, les Etats-Unis sont affaiblis par une décennie de guerre sur deux fronts incertains, l'Afghanistan et l'Irak, et une crise économique et financière grave. Leur leadership sur le monde est plus que jamais contesté et l'ambition des néoconservateurs de créer un ''*nouvel ordre international*'' a laissé la place à un profond ''désordre mondial'', particulièrement dans la région du Moyen-Orient (**§ 2**).

§ 1 - Les conséquences des choix du président Bush en politique intérieure

Durant les premiers mois de la campagne militaire en Irak, le succès du président Bush est total. Il est parvenu à rallier les républicains et les démocrates ainsi que la majorité de son opinion publique à son projet de démocratisation du Moyen-Orient (**I**). Cependant, à mesure que la situation se détériore en Irak, ses choix sont profondément remis en question et sévèrement critiqués (**II**). En 2008, il quitte la présidence des Etats-Unis, plus impopulaire que jamais, pour avoir conduit les Américains dans une guerre considérée désormais comme inutile et infondée.

I - Une victoire à court terme ?

Lorsque les Etats-Unis défendent l'idée d'un *casus belli* contre le gouvernement irakien, leur argumentation juridique est fragile : l'absence d'armes de destruction massive ne signifie pas que le pays n'en détient pas, cela signifie qu'il en détient mais qu'il refuse de coopérer avec les inspecteurs de l'ONU et de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique. Alors que pour la diplomatie française, la charge de la preuve revient à l'accusation, pour Washington, le raisonnement est inverse : c'est à l'Irak de démontrer qu'il respecte ses engagements internationaux. Dans ce contexte, la nécessité de convaincre l'opinion publique de la légitimité de la position de la Maison-Blanche devient impérative. En accusant la France, qui pose alors un vrai débat de fond sur le dossier irakien, d'ingratitude envers un allié qui est pourtant venu la libérer du joug du fascisme quelques décennies plus tôt, Washington parvient à détourner l'attention de l'opinion publique d'une véritable réflexion sur la légitimité et les conséquences d'une intervention militaire au Moyen-Orient.

A l'image du prestidigitateur qui effectue un jeu de main, le retour en force du *French-bashing* aux Etats-Unis semblait en effet vouloir cacher la partie immergée de l'iceberg. En devenant le bouc émissaire de l'opinion publique américaine, la France a été perçue comme un des ennemis de l'Amérique au même titre que l'Irak ou la Corée du Nord. D'autant que cette rhétorique manichéenne a été largement entretenue par les dirigeants américains, comme lorsque le président Bush déclare : ''*si vous n'êtes pas avec nous, vous êtes contre nous*''.

Pendant les mois qui ont précédé l'invasion de l'Irak, les médias ont concentré toute leur attention sur la France, sans jamais s'interroger sur les raisons sérieuses qui motivaient la politique étrangère française. Les seules explications possibles à cet entêtement français ne pouvaient être que l'amitié qui unissait Jacques Chirac et Saddam Hussein ou encore l'antiaméricanisme primaire qui anime traditionnellement les élites politiques françaises. Les médias américains, loin de poser un débat rationnel et argumenté, ont préféré exacerber les passions de la foule, provoquant des réactions irrationnelles, dont celle de déverser des bouteilles de vin français au milieu de la chaussée. Dans son empressement à vouloir envahir l'Irak, l'anathème jeté sur la France a donc permis de détourner aisément l'opinion publique américaine des véritables enjeux que présentait une intervention armée au Moyen-Orient.

Par ailleurs, plutôt que de s'interroger sur les conséquences probables d'une invasion de l'Irak, les Américains se sont contentés d'un débat superficiel dont la rhétorique tenait à une comparaison regrettable entre l'Allemagne Nazie et le régime de Saddam Hussein. L'attitude française a largement servi cette cause. Elle a été interprétée comme de l'ingratitude à l'égard du pays héros des deux guerres mondiales. Les médias ont alors martelé l'idée selon laquelle le peuple irakien souffrait les mêmes maux que les victimes de l'occupation allemande. En établissant ce type de parallèle historique, le peuple américain a été convaincu de la légitimité morale de la guerre. Si bien que cette comparaison simpliste a provoqué un grave amalgame dans l'esprit de l'opinion publique américaine lui faisant croire qu'une invasion armée en Irak était à l'image du débarquement en Normandie et que les soldats américains seraient accueillis en héros sauveur du peuple irakien.

II - Le discrédit de l'Administration Bush

Quelques mois après le début de l'intervention militaire en Irak, des contestations sur la politique étrangère du président Bush commencent à se faire entendre. Au cours de l'année 2004, de nombreux scandales sont révélés autour des décisions prises par la Maison-Blanche en matière géostratégique et sécuritaire.

En janvier 2004, l'ancien chef des inspecteurs américains reconnaît qu'il n'y a pas d'armes de destruction massive en Irak[432]. Le président Bush est mis en cause par un ancien responsable de la lutte antiterroriste pour avoir ignoré les avertissements des agences de renseignements sur la réalité de la menace présentée par Al-Qaïda. En mai 2004, le scandale des actes de torture et de mauvais traitements perpétrés par des soldats américains dans les prisons irakiennes éclate[433]. Dans

[432] En janvier 2004, David Kay, chef de la mission américaine chargée de découvrir le programme d'armement nucléaire irakien, démissionne après avoir indiqué au Sénat qu'il ne pensait pas que le pays détenait des armes de destruction massive. Lire à ce sujet l'article de James RISEN, « Ex-Inspector Says C.I.A. Missed Disarray in Iraqi Arms Program », *The New York Times*, 26 janvier 2004.

[433] L'ouvrage de W. Lance BENNETT, Regina G. LAWRENCE, et de Steven LIVINGSTON, *When the Press Fails : Political Power and the News Media from Iraq to Katrina* (Chicago, The University of Chicago Press, 2007) propose une analyse très détaillée de la couverture médiatique aux Etats-Unis du scandale de la torture en Irak.

les mois qui suivront ces révélations, les responsables du Pentagone et de la Maison-Blanche devront s'expliquer sur l'autorisation donnée ou non à de telles pratiques[434].

Dans son discours sur l'état de l'Union de janvier 2004, le président Bush défend pourtant ses choix de politique étrangère en décidant notamment que les Etats-Unis ne quitteront pas l'Irak tant que la démocratie et la sécurité n'y seront pas établies. Il insiste alors sur la nécessité de mener à bien ces missions pour la sécurité du peuple américain, même si elles sont coûteuses.

Lors de la campagne électorale de 2004, le candidat démocrate John Kerry cherche à provoquer une rupture et s'engage à rétablir ''*la fiabilité et la crédibilité*'' du pouvoir exécutif alors que les troupes américaines s'enlisent en Irak et que des voix s'élèvent pour dénoncer l'exagération de la menace irakienne pour justifier l'intervention militaire. Il souhaite restaurer l'image et le pouvoir d'attraction des Etats-Unis à travers le monde et réaffirme son attachement au multilatéralisme dans la lutte contre le terrorisme. Il dénonce enfin l'attitude unilatéraliste du gouvernement Bush. Mais l'opinion publique américaine n'est pas prête à entendre ces arguments. En 2004, les préoccupations des citoyens américains demeurent encore les questions sécuritaires. Le président Bush est une nouvelle fois élu en novembre 2004 malgré les scandales liés à sa gestion de la politique étrangère.

Les élections de mi-mandat de 2006 révèlent le désenchantement des citoyens américains envers leur président et le parti républicain, et les démocrates gagnent la majorité aux deux chambres. Les causes de l'impopularité du chef de l'Etat sont nombreuses : guerre en Irak, corruption, scandales de la Maison-Blanche, déficit budgétaire et commercial, baisse des revenus, impôts... Dès lors, les démocrates demandent la démission du Secrétaire à la Défense, Donald Rumsfeld et réclament une nouvelle approche de l'intervention américaine en Irak.

En dépit du souhait de la nouvelle majorité démocrate au Congrès de retirer les troupes américaines d'Irak, le président Bush demande aux élus de donner une ''*nouvelle chance de réussir*''. Il veut envoyer 215.000 hommes supplémentaires en Irak et se montre inflexible sur la question du retrait. Il insiste sur la nécessité de réussir la pacification de l'Irak pour la sécurité des

[434] En 2007, un juge fédéral rend une décision dans laquelle il rejette la responsabilité du Secrétaire à la Défense dans l'utilisation de la torture dans les prisons irakiennes (décision ''Ali v. Rumsfeld'', mars 2007).

Etats-Unis. Au printemps 2007, les élus démocrates acceptent de voter le budget pour renforcer la présence militaire en Irak[435].

Lorsqu'il quitte le pouvoir en 2008, le président George Bush est extrêmement contesté par son opinion publique, le parti d'opposition ainsi que quelques-uns de ses pairs. La tournure prise par la guerre en Irak ainsi que l'enlisement des troupes américaines ne sont pas les seules causes de son impopularité. Sa gestion de l'ouragan Katrina dans une région défavorisée des Etats-Unis et son bilan économique mitigé alors que s'annonce la même année une des plus graves crises financières contribuent à renforcer l'image d'un président "*incompétent qui s'était fait passer pour un vertueux patriote*"[436].

§ 2 - Les vicissitudes de la politique étrangère américaine

La guerre en Irak a mis en lumière les limites de la politique étrangère américaine de l'Administration Bush : en décidant d'une intervention militaire contre un régime supposé développer des armes de destruction massive, les Etats-Unis se sont détournés des véritables enjeux globaux du nouveau millénaire (**I**). En outre, la diplomatie américaine, considérée par certains analystes comme "*brutale*", s'est aliénée ses alliés et une grande partie de la société civile à travers le monde, ce qui a provoqué une érosion de son pouvoir d'attraction et remis en question les fondements moraux et la légitimité de son hyperpuissance (**II**). Enfin, cette politique étrangère unilatérale a rapidement démontré ses faiblesses et révélé que la conception néoconservatrice des relations internationales perdait de sa pertinence dans un monde interconnecté, interdépendant et faisant face à des enjeux globaux qui nécessitent une approche multilatérale et concertée (**III**).

I - Une erreur d'appréciation des enjeux internationaux ?

[435] Il semblerait que le souvenir du désengagement de la guerre du Vietnam qui avait été une grande source d'humiliation ait contribué à convaincre les parlementaires de la nécessité de rester en Irak malgré les contre-performances américaines face aux insurgés.

[436] Serge BERSTEIN et Pierre MILZA, *Histoire du XXème siècle, Vers le monde nouveau du XXIè siècle*, Tome 4, Paris, Ed. Hatier, 2010, p. 108.

Pour nombre d'analystes, les membres de l'équipe Bush se sont mépris sur la réalité du terrorisme. Ils ne saisissent pas les nouvelles formes de la guerre asymétrique et méconnaissent les réalités du terrorisme djihadiste qui dépasse les frontières et les idéologies nationalistes. Ils restent convaincus que la menace émane des Etats dans lesquels se trouvent les principales organisations terroristes. Empreints d'une vision des relations internationales "*vieille de huit ans*"[437], leur réflexe est de conseiller au président de combattre les Etats qui abritent les intégristes, plutôt que de réfléchir à une stratégie globale d'endiguement du terrorisme. Ils n'ont pas saisi les nuances et les évolutions de cette nouvelle menace, caractérisée par des individus et des organisations indépendantes non étatiques[438]. La nouvelle diplomatie américaine commet l'erreur de répondre militairement au terrorisme sans pour autant chercher à en comprendre les causes (déséquilibres économiques et sociaux, Etats totalitaires et oppresseurs, sentiments de désespoir et d'injustice, etc.). En dénonçant des Etats voyous, l'Administration américaine épargne des cibles pourtant dangereuses dans des pays officiellement alliés (tels que l'Arabie Saoudite et le Pakistan notamment)[439]. La vision des relations internationales des néoconservateurs est donc incohérente et inadaptée aux nouveaux enjeux du terrorisme.

Ces erreurs d'appréciation de la réalité terroriste s'expliquent en partie par le fait que la majorité de l'équipe présidentielle occupait déjà des fonctions gouvernementales durant la Guerre froide. Ils continuent donc, pour certains, d'appliquer des paradigmes de la donne bipolaire durant laquelle les acteurs en opposition étaient des Etats, donc des ennemis aisément identifiables. Cependant, les nouvelles réalités géopolitiques ont profondément évolué et la désignation d'un Etat-nation n'est plus appropriée lorsqu'il s'agit de réseaux terroristes. Outre la gestion difficile de la reconstruction irakienne, la question afghane suscite également de nombreuses inquiétudes. Censée être une occupation brève et peu coûteuse en 2001, la campagne afghane s'est transformée en un

---

[437] Selon Richard Clarke, coordinateur national pour la sécurité dans l'Administration Bush, dans un reportage de François Bringer « Guerre, mensonges et vidéo » réalisé en 2013.

[438] Une des raisons avancées pour expliquer l'empressement du président Bush à vouloir s'attaquer à l'Irak était la nécessité pour la nouvelle équipe de masquer la vulnérabilité du pays. Les attentats du 11 septembre ont en effet révélé l'incapacité des autorités à assurer la sécurité du territoire américain. Or, s'attaquer à l'Irak permet de déplacer la menace vers un territoire étranger, éloigné du continent américain, et dans le même temps, d'occulter les faiblesses sécuritaires des Etats-Unis.

[439] Cette inadaptation de la vision géostratégique américaine expliquera la surprise des autorités américaines lorsqu'elles découvriront que l'ennemi numéro 1 de l'Amérique, Oussama Ben Laden, se dissimule depuis plusieurs années au Pakistan, alors que le gouvernement d'Islamabad est officiellement l'allié des Etats-Unis.

enlisement des forces américaines dans le pays, en proie aux forces d'insurrection sur une partie du territoire. Les officiers américains engagés en Afghanistan se montrent désormais très sceptiques sur la capacité de l'Etat afghan à assurer sa défense et sa sécurité au retrait des troupes américaines décidé par le président Obama lors de son premier mandat. Pour certains analystes, il est fort probable que le pays redevienne un Etat défaillant tombant aux mains des narcotrafiquants et des réseaux intégristes, au départ des Américains en 2014[440].

Mais certains journalistes américains, proches du mouvement conservateur, pensent que les Etats-Unis ont eu raison de débarrasser le Moyen-Orient de Saddam Hussein. L'éditorialiste adjoint du *Wall Street Journal*, Daniel Henninger, a ainsi défendu l'idée que le dictateur irakien aurait de toute façon développé un programme nucléaire s'il n'avait pas été arrêté par l'invasion américaine. Pour le journaliste, il était naïf de croire que Saddam Hussein n'aurait pas engagé son pays dans les armements nucléaires s'il était resté au pouvoir alors que les autres "*Etats-voyous*" iranien et nord-coréen l'avaient fait[441]. Saddam Hussein s'est constamment joué de la communauté internationale en déclarant notamment la guerre à l'Iran dans les années 1980 puis en envahissant le Koweït. Il se serait donc tôt ou tard engagé dans un programme d'armement nucléaire. Cette théorie semble être confirmée par le rapport Duelfer, établi par l'*Iraq Survey Group* en 2005[442], qui reconnaît que l'Irak n'avait pas d'armes nucléaires mais qui indique, selon des sources irakiennes, que Saddam Hussein voulait mettre un terme aux sanctions des Nations Unies afin d'acquérir des nouvelles armes de destruction massive.

Selon le professeur Francis Fukuyama, pourtant proche du courant néoconservateur, les Etats-Unis se sont fourvoyés dans la conduite de leur politique étrangère au lendemain des attentats du 11 septembre, notamment sur l'intervention en Irak. Au début du nouveau millénaire, toutes les conditions étaient réunies pour que les Etats-Unis deviennent une hyperpuissance incontestée : le

---

[440] Lire à ce sujet l'article d'Aryn BAKER dans l'édition du *TIME* datée du 24 octobre 2011, « The Unwinnable War », pp. 26-33.

[441] Daniel HENNINGER, « If Saddam Had Stayed », *The Wall Street Journal*, 2 septembre 2010.

[442] Sur la question des armes de destruction massive, une commission d'inspecteurs "*l'Iraq Survey Group*", composée de 1400 experts, est chargée, en 2004, de mener une enquête sur l'état des programmes d'armement irakiens. Le groupe d'inspection rend son rapport le 6 octobre 2004 qui stipule que l'Irak ne disposait pas de programme d'armement significatif au moment de l'action armée de la coalition internationale au printemps 2003. Le chef de la mission, Charles Duefler, indique que les programmes chimiques et biologiques ont été détruits par le régime au lendemain de la Première Guerre du Golfe.

pays n'avait aucun rival politique sérieux, son économie était solide avec des innovations à la pointe, et son pouvoir d'attraction culturelle était inégalé. Les Etats-Unis sont alors à l'apogée de leur puissance. Mais les attentats du 11 septembre 2001 et la réaction de l'Administration américaine à ces attentats ont marqué la fin de l'hégémonie américaine sur le monde. Plutôt que de privilégier une approche pragmatique des relations internationales, le pays a en effet eu recours au *hard-power*[443] au détriment d'autres méthodes et sous-estimé l'impact financier des actions militaires à travers le monde. Dans un entretien accordé au journaliste Olivier Guez en septembre 2011, il reconnaît que : « *La guerre en Irak a montré que l'Amérique n'avait pas les moyens de régler unilatéralement les problèmes du Moyen-Orient. [...] Ses choix de politique étrangère et de politique économique se sont révélés erronés* »[444].

II - Les Etats-Unis et le reste du monde : l'Amérique mal-aimée ?

Une fois le choc du 11 septembre passé, les sentiments de solidarité, de compassion et de sympathie qui s'étaient manifestés à l'égard des Américains se sont rapidement évanouis laissant la place à l'incompréhension à mesure que la riposte américaine s'est détournée des cadres multilatéraux et est allée au-delà de la campagne antiterroriste en visant d'autres cibles que celles directement impliquées dans les attentats du 11 septembre. Les Américains sont ainsi passés du statut de victimes au statut d'accusés. Dans un article de novembre 2001, le journaliste Alain Frachon explique cette "*satisfaction honteuse à voir la puissante Amérique essuyer, pour une fois, un gros malheur chez elle*" par un antiaméricanisme des "*damnés de l'histoire*"[445].

Dans une conférence de presse tenue un mois après les attentats du 11 septembre, le président Bush s'interroge sur les raisons de l'impopularité américaine à travers le monde : « *Je vais vous dire comment je réponds : je suis impressionné qu'il y ait une telle incompréhension de ce qu'est notre pays et que des gens puissent nous détester. Comme la plupart des Américains, je ne peux pas le croire car je sais combien nos intentions sont bonnes* »[446].

---

[443] *Cf.* Partie I, Titre II, chapitre II.

[444] Olivier GUEZ, « Etats-Unis, la décennie troublée », *Le Monde Magazine*, 10 septembre 2011, p. 18.

[445] Alain FRACHON, « L'Amérique mal-aimée », *Le Monde*, 25 novembre 2001.

[446] George W. BUSH, Conférence de presse au Pentagone, Arlington, Virginie, 11 octobre 2001.

Pour l'éditorialiste du Washington Post, Jackson Diehl, la nouvelle politique étrangère de l'Administration Bush s'est montrée quelque peu agressive en dénonçant un "*Axe du Mal*", en prônant l'unilatéralisme et en défendant le concept de la guerre préventive. Cette approche des relations internationales a contribué à alimenter les tensions internationales et a retranché certains pays - et certains dictateurs - derrière leurs positions, alors que le président Clinton était parvenu à impulser l'ouverture d'un dialogue avec des pays difficiles (la Corée du Nord notamment)[447].

Pour le journaliste français Nicolas Baverez, l'Administration Bush a dérapé au cours de l'année 2002, alors qu'elle avait observé une certaine prudence et retenue après les attentats du 11 septembre. Plusieurs aspects de la politique étrangère américaine ont provoqué un mécontentement général au sein la société civile et de la communauté internationale : le traitement des prisonniers d'Afghanistan à Guantanamo[448], mais aussi la rhétorique autour des concepts du Bien et du Mal, ou encore le positionnement des Etats-Unis à l'égard du conflit israélo-palestinien.

L'alignement inconditionnel de la diplomatie américaine sur la politique du gouvernement d'Ariel Sharon et le refus d'adopter une position pragmatique concernant le Proche-Orient contribuent à susciter des ressentiments dans la région et le reste du monde. La rhétorique de la Maison-Blanche dénonçant un "*Axe du Mal*", loin d'apaiser les tensions internationales, a ainsi remis la doctrine du "*choc des civilisations*" à l'ordre du jour. D'autant que cette idéologie met en réalité en oeuvre une diplomatie profondément injuste car elle dénonce les ennemis de la liberté mais ne condamne pas les grandes puissances responsables de répression sanglante (comme la Russie en Tchétchénie ou certaines républiques arabes). Elle est donc source de profondes désillusions. Enfin, la diplomatie de l'Administration Bush a affaibli les relations avec les alliés de l'Amérique, agacés des choix unilatéraux de la Maison-Blanche, alors que les enjeux globaux du nouveau millénaire nécessitent, plus que jamais, une réflexion commune et une réponse multilatérale.

---

[447] Jackson DIEHL, « The Accidental Imperialist », *The Washington Post*, 30 décembre 2002.

[448] « *Il est inacceptable de placer ces prisonniers ou certains d'entre eux en dehors de tout statut et de toute règle de droit, ce qui est actuellement le cas, sauf à renier les valeurs même de la démocratie qui légitiment la guerre qui leur a été livrée* ». Nicolas BAVEREZ, « Choc des civilisations et 'axe du Mal', les Etats-Unis nous inquiètent », *Le Monde 2*, pp. 78-80.

Devant ces constats, le Département d'Etat a publié une étude, en septembre 2005, sur l'image des Etats-Unis à travers le monde et a formulé des recommandations sur les prospectives d'évolution de la diplomatie américaine[449]. Les conclusions de ce rapport sont très inquiétantes pour la puissance américaine : la réputation des Etats-Unis à travers le monde s'est profondément dégradée au cours de la décennie écoulée. Le pays n'est plus considéré comme un modèle insufflant la liberté et la démocratie mais est perçu comme une force dangereuse à laquelle il faut s'opposer. A la mi-juin 2006, le journal le *Guardian* publie un sondage du *Pew Center* réalisé sur 17.000 personnes dans quinze pays à travers le monde. Les conclusions sont plutôt préoccupantes pour les Etats-Unis : la majorité des personnes interrogées estiment que la présence américaine en Irak représente une plus grande menace pour la paix que les ambitions nucléaires iraniennes[450].

III - Les limites de l'idéologie néoconservatrice et de la stratégie du *hard power*

Le chercheur Justin Vaïsse suggère que l'attitude hostile et idéologique du président Bush a provoqué un durcissement des positions des acteurs - alliés ou adversaires - du jeu international, notamment en nommant et en dénonçant un Axe du Mal et en énonçant le concept de guerre préventive. Dans un article publié en avril 2003, il s'interroge sur les raisons qui ont poussé la Maison-Blanche à accompagner la doctrine de la guerre préventive d'une telle publicité. Selon lui, une approche plus discrète et plus abstraite aurait été plus payante. Il regrette la gestion 'brutale' et autoritaire des enjeux de politique étrangère et internationaux au détriment de la dimension relationnelle et humaine et *''la troublante propension chez cette Administration à se mettre à dos tout à fait gratuitement le reste de la planète''*[451]. L'Administration Bush a ainsi fait peu de place au compromis, à la diplomatie et au pragmatisme dans ses relations avec le reste du monde.

Dans les années qui ont suivi la guerre en Irak, le journaliste britannique David Rose a souhaité rencontrer les principaux partisans néoconservateurs de l'intervention militaire en Irak afin

---

[449] Cultural diplomacy : the Linchpin of Public Diplomacy, disponible sur le site du département d'Etat à l'adresse : http://www.state.gov/documents/organization/54374.pdf.

[450] Ewan MACASKILL, « US seen as a bigger threat to peace than Iran, worldwide poll suggests », *The Guardian*, 15 juin 2006.

[451] Justin VAISSE, « La nouvelle politique étrangère américaine », *Politique internationale*, avril 2003.

de recueillir leurs sentiments sur leurs choix géopolitiques[452]. Hormis le président Bush, tous ont fait part de leurs regrets concernant la tournure prise par les événements ainsi que leur rôle dans la marche à la guerre. Kenneth Adelman, cadre du Pentagone qui avait indiqué en février 2002 que la libération de l'Irak serait "*du gâteau*"[453], est ainsi revenu sur sa position et déclaré que la doctrine néoconservatrice était révolue.

Section 3 - Quel avenir pour le multilatéralisme et le droit international ?

Alors que les alliés des Etats-Unis avaient pensé que les attentats du 11 septembre inciteraient la Maison-Blanche à davantage de coopération multilatérale pour faire face à la menace du terrorisme international, c'est finalement l'inverse qui s'est produit. Avec l'intervention militaire en Irak, les Etats-Unis se sont résolument engagés dans une attitude unilatérale, ont outrepassé le droit international et mis en lumière les faiblesses de l'Organisation des Nations Unies, incapable de gérer une crise dès lors qu'elle concerne les intérêts d'une grande puissance (**§ 1)**.

La crise a par ailleurs révélé les limites de la construction européenne qui a pourtant pour ambition de devenir une union politique et de définir une diplomatie commune (**§ 2**). Enfin, l'affrontement franco-américain a conduit au sacrifice de la question irakienne puisqu'il a éludé toute réflexion de fond sur la nature du régime de Saddam Hussein et sur le meilleur moyen d'aborder la transition démocratique dans le pays (**§ 3**).

§ 1 - La mise en lumière des limites de l'Organisation des Nations Unies

---

[452] David ROSE, « Neo Culpa », *Vanity Fair*, Novembre 2006. Richard Perle, pourtant fervent partisan de la guerre en Irak, déclare alors : « *Si j'avais été l'oracle de Delphes, et que j'avais vu où nous en sommes aujourd'hui, et qu'on m'avait demandé "devons-nous aller en Irak ?", je crois que maintenant j'aurais probablement répondu "non, considérons d'autres stratégies pour résoudre ce qui nous inquiète le plus, c'est-à-dire le lien entre les armes de destruction massive de Saddam Hussein et les terroristes". [...] Aurions-nous pu gérer cette menace par d'autres moyens que l'intervention militaire directe ? Eh bien, probablement oui* ».

[453] Kenneth ADELMAN, « Cakewalk in Iraq », *The Washington Post*, 13 février 2002.

Le traitement de la question irakienne et la menace française de recourir au *veto* ont révélé les dysfonctionnements et les limites du Conseil de Sécurité des Nations Unies. Cette crise a en effet démontré que certains pays pouvaient outrepasser le droit international lorsque les institutions chargées de le mettre en oeuvre n'allaient pas dans le même sens que la nation, ou la coalition de nations, la plus puissante. Dans cette crise, c'est finalement le droit du plus fort qui a triomphé au détriment des règles de droit que la communauté internationale s'est évertuée à mettre en place depuis près d'un siècle.

Pour Richard Perle, l'Organisation des Nations Unies n'a jamais tenu ses promesses depuis sa fondation. Elle a été paralysée tout au long de la Guerre froide et n'a guère fait davantage ses preuves depuis la chute du Mur. Elle est par ailleurs constituée de nations loin de respecter le droit. Il déplore le fait que les décisions censées faire respecter le droit et la morale soient mises entre les mains de nations peu vertueuses dirigées par des dictateurs (la Russie, la Chine, l'Angola...)[454]. Selon lui, toutes les grandes victoires et libérations du XXème siècle ne sont pas à mettre sur le compte de l'ONU mais sur le compte d'autres initiatives. Les plus grandes crises ont ainsi été résolues grâce à l'intervention de coalitions de volontaires et non d'une décision du Conseil de Sécurité. L'ONU se serait contentée de résoudre des crises mineures et s'est montrée incapable d'assurer l'ordre et la sécurité collective.

Dans un discours aux Nations Unies en septembre 2003, le président Chirac condamne fermement l'unilatéralisme des Américains des mois précédents et dénonce, à demi-mot, la vision arriérée du président Bush relative aux grands défis internationaux[455]. Utilisant une anaphore pour rappeler les bienfaits du multilatéralisme, il laisse entendre que l'unilatéralisme est un concept

---

[454] Les membres néoconservateurs de l'Administration Bush ont par ailleurs réclamé, à la suite de cette crise, que le statut de membre permanent - qui implique donc le droit de *veto* - soit retiré à la France, pour la 'punir' de son opposition à la guerre.

[455] Jacques Chirac, président de la république française, Organisation des Nations Unies, New York, 23 septembre 2003 : « *Les Nations Unies viennent de traverser l'une des épreuves les plus graves de leur histoire. Le respect de la Charte, l'usage de la force ont été au coeur du débat. Engagée sans l'autorisation du Conseil de Sécurité, la guerre a ébranlé le système multilatéral. [...]Dans un monde ouvert, nul ne peut s'isoler, nul ne peut agir au nom de tous et nul ne peut accepter l'anarchie d'une société sans règle. Il n'y a pas d'alternative aux Nations Unies.* »

dépassé[456]. Le chef de l'Etat français invite les Etats membres à réfléchir à une réforme de l'Organisation qui permettrait de surmonter les difficultés liées à la représentation du Conseil de Sécurité.

Dans les mois suivant l'intervention militaire, l'Organisation des Nations Unies a cependant cherché à reprendre la main sur le dossier irakien. Diverses résolutions ont été adoptées par le Conseil de Sécurité après le début de l'occupation américaine. Loin d'avaliser les sanctions militaires, elles permettent à l'Organisation des Nations Unies de jouer son rôle et d'ouvrir la voie aux opérations de maintien de la paix et de secours aux populations. A travers ces résolutions, la France a également cherché à jouer un rôle dans la reconstruction de l'Irak, après s'être mise à l'écart en menaçant d'utiliser son droit de *veto*.

§ 2 - Les limites politiques de l'Union européenne

Le rapprochement des positions allemande et française sur la question irakienne permet, dans un premier temps, l'émergence d'un front solide dans l'opposition aux Etats-Unis. Le président Chirac tente d'incarner ce qu'il appelle la ''*conscience politique*'' de l'Union européenne, alors que le Royaume-Uni demeure aligné sur les positions des Etats-Unis. Ce rapprochement franco-allemand donne également le sentiment que la définition d'une politique étrangère européenne cohérente et commune est désormais possible. Mais le dossier irakien a rapidement révélé les limites politiques de l'Union européenne.

Loin de partager une position commune sur le règlement de ce dossier, les Etats membres et les candidats à l'adhésion ont exprimé des opinions divergentes si bien que, dès le mois de janvier 2003, deux camps sont apparus : le clan antiguerre représenté par l'Allemagne, la France, la

[456] A l'issue de cette intervention, le président Bush aurait lancé à un officiel français : ''*Dites aux Syriens que je suis un méchant unilatéraliste !*'', cité in Sylvie KAUFFMANN et Nathalie NOUGAYREDE, « France-Etats-Unis : Histoire d'un retournement », *Le Monde*, 30 juin 2006.

Belgique et la Suède et le clan aligné sur la position des Etats-Unis[457] (le Royaume-Uni, l'Italie, l'Espagne, le Portugal, la Pologne, la Hongrie, la Roumanie, la Bulgarie). L'Administration américaine a constaté ces différences de position entre Etats membres et futurs Etats membres de l'Union européenne sur le dossier irakien et a tenté de jouer sur ces clivages[458]. C'est ainsi que Donald Rumsfeld provoque une vive controverse lorsqu'il évoque une ''*vieille Europe*'' face à une ''*nouvelle Europe*'' lors d'une conférence de presse à Washington le 23 janvier 2003[459].

La rupture entre les deux camps européens a atteint son paroxysme le 30 janvier 2003 lorsque plusieurs chefs de gouvernement (Royaume-Uni, Italie, Espagne, Portugal, Danemark, Hongrie, Pologne, République tchèque) signèrent une tribune en faveur de la position américaine sur l'Irak, dans laquelle ils réaffirmaient leur souhait de voir le monde débarrassé de la menace représentée par le régime de Saddam Hussein et la nécessité pour le Conseil de Sécurité de prendre ses responsabilités[460]. Cette tribune sera suivie, début février 2003, par la publication de la

---

[457] A noter que le ralliement à l'invasion irakienne coûtera cher aux chefs de gouvernement britannique, espagnol et italien qui seront sanctionnés par l'électorat, plutôt hostile à une intervention, lors de scrutins ultérieurs. Les successeurs au pouvoir ont entamé leur mandat en retirant immédiatement leurs troupes nationales de l'Irak. On se souvient notamment de la victoire de José Luis Zapatero quelques semaines après les attentats terroristes de Madrid qui a immédiatement pris la décision de mettre un terme à l'engagement espagnol en Irak. Au Royaume-Uni, le mandat de Tony Blair reste désormais largement entaché auprès de l'opinion publique britannique par sa position sur l'Irak. Dans un ouvrage autobiographique paru en 2010, il déclare ne pas regretter sa décision d'avoir engager son pays en Irak. John BURNS, « In Memoir, Blair expresses no regrets on Iraq, but disdain for Brown », *The New York Times*, 2 septembre 2010.

[458] Ainsi que le notent différents spécialistes de la relation transatlantique, depuis la fin de la Guerre froide, les Etats-Unis n'ont plus d'intérêt stratégique à oeuvrer à l'unification de l'Europe. Au contraire, les divisions européennes peuvent favoriser les positions américaines. Le chercheur Bertrand de Largentaye avance ainsi l'idée que les Etats-Unis auraient même activement contribué aux divisions européennes.

[459] Conférence de presse de Donald Rumsfeld, Washington D.C., 22 janvier 2003 (http://www.defense.gov/Transcripts/Transcript.aspx?TranscriptID=1330).

[460] Cette tribune, intitulée la ''lettre des huit'', a été publiée dans le *Wall Street Journal* du 30 janvier 2003, sous le titre ''United We Stand''.

déclaration de Vilnius par dix pays candidats à l'adhésion à l'Union européenne qui apportent leur soutien à la position anglo-saxonne[461].

Lors d'une conférence de presse du 3 février 2003, Romano Prodi, président de la Commission européenne, invite les Etats membres de l'Union européenne à l'unité et au respect des règles de droit international : « *Toutefois, aujourd'hui, comme par le passé, la guerre est la dernière solution possible, et nous ne devrons l'envisager que lorsque nous aurons épuisé tous les instruments à notre disposition. Les scénarios élaborés ces derniers jours ne sont pas bons ; ils me poussent à demander avec encore plus de force à tous les États membres de mener une action unie en faveur de la paix* »[462].

Finalement, le 17 février 2003, à l'occasion d'une réunion informelle extraordinaire du Conseil européen, les chefs d'Etat de l'Union européenne adoptent une position commune qui se rapproche de la position diplomatique franco-allemande : « *Nous tenons à ce que les Nations Unies demeurent au centre de l'ordre international. Nous reconnaissons que c'est au Conseil de Sécurité qu'il incombe au premier chef de traiter du désarmement de l'Irak. Nous déclarons soutenir sans réserve le Conseil dans l'exercice de ses responsabilités. L'objectif de l'Union en ce qui concerne l'Irak demeure le désarmement total et effectif de ce pays conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de Sécurité des Nations Unies, notamment à la résolution 1441. Nous souhaitons atteindre cet objectif de manière pacifique. Il est clair que c'est ce que veulent les populations de l'Europe. La guerre n'est pas inévitable. La force ne devrait être utilisée qu'en dernier recours. Il appartient au régime irakien de mettre un terme à cette crise en se conformant aux exigences du Conseil de Sécurité* »[463].

---

[461] Le président Chirac réagira très vivement en déclarant à l'occasion d'une conférence de presse au Conseil européen : « *Entrer dans l'Union européenne, cela suppose tout de même un minimum de considération pour les autres, un minimum de concertation. Si, sur le premier sujet difficile, on se met à donner son point de vue indépendamment de toute concertation avec l'ensemble dans lequel, par ailleurs, on veut entrer, alors, ce n'est pas un comportement bien responsable. En tous les cas, ce n'est pas très bien élevé. Donc, je crois qu'ils ont manqué une bonne occasion de se taire* ». Jacques Chirac, conférence de presse à l'issue de la réunion informelle extraordinaire du Conseil européen, Bruxelles, 17 février 2003.

[462] Romano Prodi, président de la Commission européenne, Barcelone, 3 février 2003. Conférence de presse disponible sur le site Europa (http://europa.eu/rapid/press-release_SPEECH-03-45_fr.htm).

[463] Conseil de l'Union européenne, Bruxelles, 17 février 2003. Transcription de la position commune disponible à l'adresse : http://europa.eu/rapid/press-release_SPEECH-03-45_fr.htm.

Les positions allemande et française sont donc loin de faire l'unanimité au sein de l'Union européenne car les avis divergent sur les relations avec les Etats-Unis et sur le traitement de la question irakienne. En 2003, s'il y avait eu une politique étrangère commune en Europe au sujet de la guerre en Irak, elle aurait probablement tourné autour d'un plus grand dénominateur commun, plus proche de la position américaine que des positions allemande et française.

Pour Michel Rocard, député européen et ancien premier ministre du président François Mitterrand, la position du président Chirac était juste sur le fond mais pas sur la forme[464]. La façon dont le chef de l'Etat et son ministre des Affaires étrangères ont défendu la position française a affaibli l'efficacité du message et l'Union européenne tout entière. La France aurait du chercher à unifier l'Europe sur la question irakienne afin de former un front unifié face aux Etats-Unis. Le président Chirac aurait pu plaider auprès des chefs de gouvernement italien et espagnol pour un renforcement des inspections (allant ainsi dans le sens de leur opinion publique), plutôt que de s'opposer frontalement à l'allié américain.

Il ressort cependant de l'unité européenne un élément de première importance pour la France dans son opposition aux Etats-Unis et que les analystes n'avaient pas forcément entrevu à l'époque. Bertrand de Largentaye, chargé d'études au groupement d'études et de recherches ''Notre Europe'' a ainsi souligné le rôle fondamental de la monnaie unique pour la politique étrangère de certains pays d'Europe. Selon lui, l'euro a servi de bouclier aux nations européennes défavorables à l'intervention américaine en Irak. Il estime que, sans la monnaie unique, la France n'aurait pas eu une telle marge de manoeuvre dans son opposition aux Etats-Unis car les milieux financiers américains auraient pu facilement déclencher une attaque contre le franc français en provoquant sa dévaluation. Or, avec une monnaie partagée par une pluralité d'Etats, dont certains engagés dans la coalition anglo-saxonne, une telle manoeuvre n'était pas envisageable[465].

La crise irakienne a donc mis en exergue les imperfections de l'Union européenne : loin de contribuer à l'unité des Etats membres, elle a, au contraire, révélé les différentes conceptions qui

---

[464] Michel ROCARD, « La France dans la crise irakienne : de l'apprentissage de la mesure », *La Revue internationale et stratégique*, n° 53, 2004, pp. 73-78.

[465] Bertrand de LARGENTAYE, « L'avenir de la relation transatlantique à la lumière de la crise irakienne », *La Revue internationale et stratégique*, n° 53, printemps 2004, p. 66.

opposaient les Européens sur les grands enjeux de politique étrangère ainsi que sur la manière dont devait être appréhendée la relation transatlantique.

§ 3 - L'Irak sacrifié ?

En 2003, la supériorité militaire américaine est incontestable, aussi bien sur le plan humain que technologique. La première Guerre du Golfe, au cours de laquelle les forces de la coalition n'avaient pas rencontré de réelle opposition armée, a laissé penser que l'intervention militaire serait simple, alors que la donne géopolitique avait changé. La réalité est en effet très différente de ce que les stratèges américains avaient présagé et les coûts humains et financiers de la guerre n'ont pas été anticipés par les Etats-Unis, ce qui a contribué à remettre profondément en question la légitimité de l'intervention armée (**I**).

En outre, il convient de s'interroger sur la pertinence de la position française pour l'avenir de l'Irak : sans contester la justesse de l'analyse de Paris, la France a-t-elle eu raison de s'opposer aussi fermement à la guerre quand elle a compris la détermination de Washington à intervenir ou aurait-elle du tenter une ultime négociation en vue d'assurer une sortie de crise prenant en compte les intérêts du peuple irakien (**II**) ?

I - Le bilan de la guerre

En mars 2003, la Maison-Blanche estime que l'intervention en Irak nécessitera un mois de guerre et cinq mois d'occupation. Certaines de leur supériorité technologique sur l'armée irakienne, les troupes américaines partent au combat avec l'idée préconçue que la guerre sera rapide et facile et surtout que les populations irakiennes accueilleront les soldats américains en libérateurs, à l'image de ce qui s'était produit après le débarquement en France en 1944. D'autant que cette idée a été largement appuyée par les médias américains auprès de leur opinion publique. Le 1er mai 2003, la Maison-Blanche annonce la fin officielle des opérations de combat.

Or, dès la première semaine de combats, la réalité est tout autre. Les soldats américains se heurtent à une forte résistance des populations civiles et des mouvements d'insurrection qui

n'avaient pas été anticipés par le Département de la Défense. La population irakienne n'accepte pas la présence d'une coalition étrangère sur son territoire. Par ailleurs, la révélation de l'utilisation de la torture dans les prisons irakiennes provoque un vif scandale en Irak et dans le monde au cours de l'année 2004.

Quelques mois après l'intervention militaire, le président Chirac se prononce en faveur d'un retour rapide à la souveraineté du peuple irakien[466]. En juin 2004, le Conseil de Sécurité des Nations Unies vote la résolution 1546 reconnaissant le retour de la souveraineté à l'Irak. En juillet de la même année, le conseil de gouvernement transitoire irakien est mis en place afin de préparer une nouvelle constitution et les prochains scrutins. Le 30 janvier 2005, sont organisées les premières élections législatives libres depuis la chute du régime de Saddam Hussein.

Une décennie après l'entrée en guerre des Etats-Unis et malgré les efforts de la communauté internationale pour reconstruire et pacifier le pays, l'Irak continue d'être aujourd'hui dans une situation politique et sociale très incertaine. Les actes de violence persistent à une fréquence quasi-quotidienne et la population irakienne demeure la principale victime des choix de politique étrangère de l'Administration Bush. Il n'y a jamais eu de véritable formulation d'une stratégie politique proprement irakienne visant à reprendre le contrôle de la situation. Lorsque les troupes américaines se sont retirées en 2011, conformément à la promesse électorale du président Obama, peu de progrès sécuritaires avaient été réalisés et la stabilité politique n'était pas encore assurée.

Les mises en garde françaises, mais aussi celles d'une partie de la société civile américaine, contre les risques de dérive sécuritaire dans la région se sont révélées tristement auto-prophétiques. Le territoire irakien est désormais la cible et le terrain d'entraînement d'Al-Qaïda alors que l'endiguement du terrorisme avait été un des motifs de l'intervention militaire américaine dans le pays.

[466] Elaine SCIOLINO, « French Leader Outlines Two-Stage Proposal », *The New York Times*, 22 septembre 2003.

Dans un éditorial du New York Times du 31 août 2010[467], le journaliste Martin Gottlieb revient sur le bilan tragique de la guerre en Irak, au lendemain de l'annonce par le président Obama du retrait des troupes dans le pays. Il déplore le fait que le président Bush ait sans cesse essayé de dissimuler les drames de la guerre en Irak, en cachant les véritables coûts humains et financiers de l'intervention américaine[468]. Pour Martin Gottlieb, les citoyens américains ont été trompés sur l'existence d'armes de destruction massive (qui se sont révélées être de la propagande), sur la manière dont les troupes seraient accueillies et sur la création d'un modèle démocratique au Moyen-Orient. La guerre a rendu l'Amérique moins sûre qu'auparavant ; elle a détourné les ressources militaires du pays de la sécurisation et de la reconstruction de l'Afghanistan ; elle a privé l'Iran de son principal adversaire dans la région, lui permettant ainsi de poursuivre librement son programme nucléaire et de financer des groupes terroristes. Plus de 4400 soldats américains ont perdu la vie, 35.000 ont été gravement blessés et plus de 100.000 civils irakiens sont morts.

II - La France avait-elle raison de s'opposer à la guerre ?

En adoptant une position aussi ferme et définitive sur la question d'une intervention militaire en Irak, la France sonne le glas d'une coalition unie face au dictateur irakien. Or, un consensus fort de la communauté internationale, légitimé par la procédure onusienne, aurait pu permettre d'obtenir certains engagements de la part de Saddam Hussein, comme cela avait été le cas pour la résolution 1441, adoptée à l'unanimité. Avec la carte du *veto* français annoncée bien avant les négociations sur la suite du processus, la force de dissuasion et d'intimidation des alliés est fortement entamée[469]. La riposte américaine a été d'autant plus virulente que les clivages et les divergences entre les puissances européennes hostiles à la guerre et les Etats-Unis ont renforcé les

---

[467] Martin GOTTLIEB, « The War in Iraq », *The New York Times*, 2 septembre 2010. Il écrit notamment : « *Il n'y avait pas de victoire à déclarer la nuit dernière, et M. Obama a eu raison de ne pas essayer. Si une victoire avait jamais été possible dans cette guerre, elle n'a pas été remportée, et l'Amérique fait encore face aux redoutables défis de l'autre guerre, celle en Afghanistan* ».

[468] Martin Gottlieb relate que le président Bush refusait notamment d'assister aux funérailles des soldats tombés en Irak et cachait leur cercueil au public, contrairement au président Obama qui a par ailleurs oeuvré à l'amélioration des conditions de vie des vétérans en renforçant le système de protection sociale.

[469] Plutôt que de brandir la menace d'un *veto*, la France aurait pu s'abstenir et plaider auprès des autres membres du Conseil de Sécurité en faveur d'un vote négatif afin que le projet de résolution n'obtienne pas la majorité des neuf voix nécessaires pour être adopté.

positions de Saddam Hussein, empêchant toute pression internationale, dès lors que la rupture entre les alliés était consommée.

Pour le politologue et ancien diplomate George Ayache, la gestion de la crise irakienne révèle un paradoxe de la diplomatie française. L'analyse de la question irakienne par Paris s'est révélée particulièrement juste et pertinente, surtout au vu des développements constatés dans la région dans les années qui ont suivi l'intervention américaine. En revanche, la France n'a pas véritablement su tirer un résultat optimal d'une position pourtant honorable[470]. La diplomatie française s'est montrée trop rigide et peu encline au pragmatisme[471]. En dépit d'une ''*stratégie maximaliste*'', elle n'a pas réussi à éviter l'invasion de l'Irak. Elle n'est pas non plus parvenue à proposer de solution alternative au problème irakien, excepté le maintien du *statu quo*. En faisant cela, elle a donné le sentiment qu'elle cherchait à protéger le régime de Saddam Hussein.

Lors d'un entretien avec la chercheuse Leah Pisar, Marc Grossman, sous-secrétaire d'Etat aux affaires politiques, confirme ce regret d'avoir vu échouer une unité internationale sur la question irakienne : « *Ma vie entière a changé le 20 janvier 2003. Je me souviens clairement de ce que j'ai ressenti en lisant les déclarations de Dominique de Villepin : peut-être étais-je naïf, mais nous faisions tout pour bâtir une coalition afin que les alliés effraient Saddam Hussein, dans l'espoir qu'il s'enfuie, ou que quelqu'un en Irak l'assassine, qui sait. En tout cas, nous espérions ne pas avoir à le combattre* »[472].

La menace du *veto* français a également pour conséquence de permettre à d'autres membres du Conseil de Sécurité de se réfugier derrière cette position, soit en laissant paraître un alignement avec la position française, soit en laissant entendre aux Etats-Unis qu'ils étaient favorables à une

---

[470] Georges AYACHE, « Puissance et influence dans le cadre des relations internationales post-Guerre froide, le cas de la France », *AFRI*, Volume VII, 2006, pp. 384-398.

[471] Gérard Araud, directeur des affaires stratégiques et de la sécurité du Quai d'Orsay, défend l'idée que la France aurait pu négocier une autre sortie crise. Ainsi qu'il l'évoque : « *Nous semblons agir comme si le train n'avait pas encore quitté la gare. En fait, il est déjà parti. Tout ce que nous faisons c'est nous coucher sur les rails devant lui.* » ; in Robert GRAHAM et James HARDING, « War in Iraq : How the Die was Cast Before Transatlantic Diplomacy Failed », *The Financial Times*, 27 mai 2003.

[472] Propos rapportés dans Leah PISAR, *Orage sur l'Atlantique, la France et les Etats-Unis face à l'Irak*, Paris, Ed. Fayard, 2010, pp. 124-125.

seconde résolution, ce qui a mis le gouvernement américain dans l'incertitude quant au soutien du reste de la communauté internationale.

CONCLUSION DE CHAPITRE

Le dossier irakien a constitué une opportunité unique pour la France de réaffirmer ses principes et ses valeurs et de démontrer qu'elle discutait à égalité avec les Etats-Unis. Mais paradoxalement, elle a également fait le jeu des partisans de l'intervention militaire. Selon certains diplomates du Quai d'Orsay, Jacques Andréani et François Bujon de l'Estang notamment, la France n'aurait pas dû menacer d'utiliser son *veto* mais aurait dû plutôt s'abstenir pour ne pas s'aliéner son partenaire outre-atlantique. Ainsi, elle aurait marqué son opposition à une intervention armée en Irak sans toutefois entrer en campagne contre les Etats-Unis. Le vote de la résolution aurait été laissé entre les mains des quatorze membres du Conseil de Sécurité. Il aurait été alors intéressant de voir quelle aurait été la réaction américaine en cas de vote défavorable avec abstention de la France.

L'intervention unilatérale des Etats-Unis en Irak a déstabilisé l'Organisation des Nations Unies tout autant que l'intransigeance de la France. En s'enfermant tous les deux dans une impasse, les deux puissances ont sacrifié l'avenir de l'Irak. A l'heure où s'amorce une réflexion internationale sur la légitimité d'une intervention en Syrie, il n'est pas exclu que les opinions publiques occidentales, échaudées par la tragédie irakienne, ne refusent l'engagement de leur pays dans ce conflit. En criant au loup avec l'Irak, il y a plus de dix ans, Washington a créé un dangereux précédent susceptible de remettre en question les interventions, légales et légitimes, à venir.

CONCLUSION GÉNÉRALE

- **Une crise révélatrice des ambitions diplomatiques française et américaine sur le monde**

De cet affrontement bilatéral, on décèle l'ensemble des caractéristiques qui animent la politique étrangère française sur la scène mondiale : la France a réaffirmé sa différence et s'est posée comme une alternative diplomatique à la conception très particulière des relations internationales des Etats-Unis au lendemain des attaques terroristes du 11 septembre. Fidèle à sa tradition, elle s'est résolument engagée dans une logique de paix. Puisque la guerre "*était la pire des solutions*", il fallait envisager toutes les alternatives possibles. Elle a défendu une position fondée sur l'approche rationnelle d'un problème : ni les inspections ni les services de renseignements n'avaient apporté la preuve que l'Irak avait développé des armes de destruction massive, l'action militaire proposée par les Américains n'était donc pas justifiée. Enfin, elle s'est attachée à défendre cette position de manière très visible afin de s'assurer l'écoute du reste de la planète et de montrer qu'elle pouvait continuer à discuter à égalité avec les Etats-Unis, en dépit de son déclin dans l'ordre international.

L'expression de la colère et du ressentiment américains au cours de l'année 2003 n'était pas seulement liée au fait que la France se soit opposée aux Etats-Unis sur la question de la guerre en Irak. Elle s'explique également par le fait qu'elle ait tenté de rallier les autres membres du Conseil de Sécurité à sa position. Pour la Maison-Blanche, l'attitude française a été considérée comme une trahison et c'est pour cette raison que la France est devenue la principale cible des attaques diplomatiques, économiques et culturelles américaines, dans un contexte où les Etats-Unis se sentaient particulièrement vulnérables et menacés par les nouvelles formes du terrorisme international.

Alors que Washington attendait de ses alliés occidentaux une loyauté - et donc un soutien - sans faille pour une question qui relevait de sa sécurité nationale, la France a fait le choix d'une ligne alternative puis d'une opposition ferme. Dans ces conditions, l'Amérique, plutôt encline à l'unanimité et dont la diplomatie était incontestablement fondée sur le modèle "amis-ennemis" sous la présidence de George W. Bush, considérait comme légitime de s'attaquer à une position diplomatique dissidente. Dans un contexte géopolitique où la sécurité nationale des Etats-Unis était

menacée, la concurrence diplomatique n'est pas à l'ordre du jour. En s'opposant publiquement et de manière ostentatoire à son plus ancien allié, la France a du être sanctionnée de façon exemplaire.

De manière générale, et en dehors de la question irakienne, la relation franco-américaine était déjà marquée par des tensions avant que le chef de l'Etat français ne marque officiellement son désaccord aux propositions de Washington concernant le Moyen-Orient. En effet, le style du président Bush ainsi que sa conception unilatérale des relations internationales agacent profondément ses alliés. Avant que le dossier irakien ne devienne une pomme de discorde, la non-ratification par les Etats-Unis du Protocole de Kyoto et des statuts de la Cour Pénale Internationale ainsi que l'appréhension du problème israélo-palestinien inquiètent les puissances européennes, adeptes du multilatéralisme, du règlement pacifique des différends et de l'institutionnalisation des normes internationales.

Il faudra attendre le dernier discours du Président Bush devant les Nations Unies en septembre 2008 pour déceler une inflexion dans cette conception des relations internationales[473]. Lors de son intervention, le Président Bush, échaudé par deux mandats de guerre et le désaveu de l'opinion publique américaine envers sa gestion des affaires internes et des grands enjeux internationaux, concédera à la communauté internationale les vertus du multilatéralisme et du recours au mandat des Nations Unies pour le règlement des grandes crises internationales. Les Etats-Unis reconnaissent alors que les enjeux globaux du XXIème siècle, loin de trouver des solutions grâce à des coalitions de volontaires, nécessitent, au contraire, une appréhension et une approche multilatérales.

A l'issue de cette crise, cependant, ni la France ni les Etats-Unis n'ont véritablement triomphé. Si la France a brillé auprès du reste de la communauté internationale, et notamment de ses alliés arabes, elle s'est en revanche aliénée son plus ancien allié, avec toutes les conséquences politiques, économiques et commerciales que cela a impliqué. Quant aux Etats-Unis, s'ils ont cru avoir "*accompli leur mission*" en Irak et instauré la démocratie, le chaos irakien des dix dernières années donne à l'Amérique la triste leçon que l'unilatéralisme et le déni de la légitimité onusienne

[473] George W. Bush, président des Etats-Unis d'Amérique, discours d'ouverture de la 63ème assemblée générale des Nations Unies, New York, siège de l'Organisation des Nations Unies, 23 septembre 2008.

ne sont plus à l'ordre du jour dans un monde aussi interdépendant et faisant face à des défis géopolitiques d'un nouvel ordre.

• Une crise bilatérale profonde ou une rupture de façade ?

En avril 2003, soit à peine quelques semaines après l'invasion américaine, un rapprochement entre l'Allemagne, la France et les Etats-Unis s'opère, au cours d'une réunion des ministres des affaires étrangères de l'OTAN à Bruxelles en vue de discuter de la reconstruction de l'Irak. Pour le journaliste Richard Bernstein[474], la réconciliation a été possible car l'impératif de la reconstruction irakienne a rassemblé les puissances qui se sont affrontées dans l'enceinte des Nations Unies. Une fois que le débat sur la légitimité de la guerre a été clos, les grandes puissances se sont déclarées prêtes à s'engager dans la reconstruction. Deux impératifs entraient en effet en jeu : le besoin des Etats-Unis d'être appuyés dans l'après-guerre et le besoin des Européens de restaurer la légitimité et le prestige des Nations Unies, par crainte que l'Organisation ne soit durablement affaiblie par la crise irakienne.

Les liens diplomatiques et politiques entre la France et les Etats-Unis sont donc restés très actifs en dépit du différend autour de la question irakienne et un travail de fond bilatéral intense a été accompli sur des sujets tels que l'Iran, la Syrie et le Liban. A l'été 2004, les Etats-Unis et la France ont ainsi repris un dialogue intensif autour de la question de l'indépendance politique et territoriale du Liban. Les deux pays ont notamment oeuvré à l'adoption, en septembre 2004, de la résolution 1559 demandant à la Syrie le retrait de ses troupes du Liban[475]. En février 2005, a lieu un sommet Etats-Unis/Union européenne à Bruxelles en marge duquel les présidents Bush et Chirac se rencontrent en privé. A l'issue de cet entretien, Jacques Chirac déclare avoir toujours entretenu des

---

[474] Richard BERNSTEIN, « Allies once Again ? But that could be the Rub ? », *The New York Times*, 5 avril 2003.

[475] La résolution 1559 a été adoptée le 2 septembre 2004 par neuf voix contre six abstentions. Elle appelle au respect de la souveraineté du Liban et au retrait de toutes les forces étrangères de son sol (texte de la résolution disponible sur le site officiel des Nations Unies : http://www.un.org).

"*relations chaleureuses*" avec le président Bush même si les deux pays n'ont "*pas partagé la même opinion à propos de l'Irak*"[476].

A partir de l'année 2006, la relation bilatérale semble être revenue à la normale. Même si elle est demeurée discrète, la coopération entre la France et les Etats-Unis est restée très active. Un article daté de février 2006 du journaliste David Ignatius confirme l'idée que la France et les Etats-Unis n'ont jamais véritablement rompu leur dialogue et leur coopération sur des sujets géopolitiques majeurs en dépit de leur violent différend sur la question irakienne[477]. Pour le journaliste, la France et les Etats-Unis coopèrent à la manière du modèle du "*bon flic/méchant flic*" : les Etats-Unis adoptent un ton ferme au sein des Nations Unies alors que la France amène les Russes et les Chinois à la table des négociations de manière plus modérée et contribue à obtenir un accord de leur part sur des dossiers sensibles tels que la question syrienne.

En outre, la coopération bilatérale s'est d'autant plus intensifiée durant le second mandat de George Bush que les Etats-Unis ont, depuis 2003, essuyé de graves revers en Irak et ont peu à peu compris la nécessité d'associer leurs principaux alliés, ainsi que les Nations Unies, à la conduite de leur politique étrangère. Ainsi, la France s'est révélée un précieux allié pour favoriser un consensus international sur un certain nombre de sujets, à tel point que la Sénatrice Hillary a accusé l'Administration Bush de "*sous-traiter*" sa politique envers l'Iran auprès de la France et d'autres pays européens[478].

Ainsi que le rappelle le professeur Charles Cogan, « *Américains et Français ont pris l'habitude de marcher vers le bord de l'abîme, de le regarder, puis de se retirer au dernier moment, souvent au cours de réunions au sommet. En fait, les relations franco-américaines semblent suivre*

---

[476] Au cours du sommet, il rappelle notamment que : « *L'Europe peut être un véritable partenaire politique pour [les Etats-Unis]… Le monde dans lequel nous vivons est un. Personne ne peut résoudre seul les problèmes. L'Europe a besoin des Etats-Unis tout comme les Etats-Unis ont besoin de l'Europe…*». *Cf.* « Le début d'une nouvelle relation entre les Etats-Unis et l'Union européenne », *Le Monde*, 22 février 2005.

[477] « *Paris et Washington sont toujours en désaccord sur beaucoup de sujets mais ils semblent être tombés d'accord sur le fait qu'ils obtiendront davantage s'ils collaborent plutôt que s'ils se disputent. En effet, le partenariat discret entre les deux pays a probablement tiré plus d'avantages du fait que le monde pense toujours que la France et l'Amérique sont ennemies* ». David IGNATIUS, « Bush's New Ally : France ? », *The Washington Post*, 1er février 2006.

[478] John O'NEIL, « Hillary Clinton Says White House Has Mishandled Iran », *The New York Times*, 19 janvier 2006.

le principe du 'fil de Mu'awiya' - la notion arabe de ne jamais couper le fil des négociations entre deux parties »[479].

- **Une inflexion de la diplomatie américaine durant le second mandat de George Bush**

En janvier 2005, Condoleezza Rice est nommée Secrétaire d'Etat, en remplacement de Colin Powell. Dès lors, comme elle a davantage l'écoute du président que ne l'avait Powell, le centre de décisions diplomatiques se rééquilibre en faveur du Département d'Etat, alors qu'il était peu influent durant le premier mandat de George Bush. En difficulté sur le dossier irakien et conscient que le relèvement du pays nécessite une réponse globale et multilatérale, l'Administration Bush amorce un rapprochement avec les alliés européens et s'engage à nouveau dans une diplomatie d'ouverture et de consensus.

Nouvellement nommée, Condoleezza Rice donne une conférence, très médiatisée, sur le thème du partenariat transatlantique à Sciences-Po Paris[480]. Cet événement marque le début officiel de la détente entre les Etats-Unis et l'Europe. Le discours de la Secrétaire d'Etat est résolument tourné vers la réconciliation et le partage de valeurs communes. Elle y souligne notamment le fait que les Etats-Unis et la France, plus que d'autres nations, avaient hérité du siècle des Lumières la Liberté et l'universalisme de la démocratie. C'est une évolution majeure dans le discours et la position de l'Administration Bush entre le premier et le second mandat. On reconnaît en effet à la France la légitimité de ses valeurs universelles et on lui concède la possibilité de les exprimer et de les défendre. La Secrétaire d'Etat admet que les deux pays ont les mêmes ennemis, notamment les terroristes qui réfutent l'universalisme de la démocratie et des droits de l'Homme.

---

[479] Charles COGAN, *Alliés éternels, amis ombrageux : les Etats-Unis et la France depuis 1940*, Bruxelles, Ed. Bruylant LGDJ, 1999, p. 389.

[480] « *Le président Bush est déterminé à renforcer les liens transatlantiques […]. Il est temps de tourner le dos aux désaccords qui ont existé dans le passé […]. Tant que nous nous souviendrons que nous n'avons pas seulement des valeurs en commun mais que nous avons aussi un futur commun fondé sur ces valeurs, je pense que nous allons voir notre relation devenir encore plus forte ; si vous le voulez, il s'agira d'une sorte de regain d'énergie dans les relations entre les Etats-Unis et la France et dans les relations entre les Etats-Unis et l'Europe* ». Condoleezza Rice, intervention de la Secrétaire d'Etat, Institut d'Etudes Politiques, Paris, 8 février 2005.

Néanmoins, loin d'enterrer les différends du passé, elle souligne l'avancée du processus démocratique en Irak où le temps a semble-t-il donné raison aux Etats-Unis puisque le régime tyrannique de Saddam Hussein a été aboli et que les citoyens irakiens se sont rendus en masse aux premières élections législatives de janvier 2005. Lors de son intervention, la Secrétaire d'Etat américaine amorce également une inflexion dans la doctrine néoconservatrice des relations internationales : elle concède la nécessité de respecter le rythme démocratique de chaque société et admet que la démocratisation doit venir de l'intérieur (comme ce fut le cas durant la Guerre froide pendant laquelle les Etats-Unis et l'Europe occidentale ont préféré l'endiguement), impliquant parfois un très long processus.

Pour le diplomate Philip Gordon[481], l'ambition américaine de ''*punir la France, ignorer l'Allemagne et pardonner à la Russie*'' est devenue obsolète durant le second mandat de George Bush car la donne a profondément évolué au cours de la décennie. En France, le président Sarkozy, qui a revendiqué son admiration pour l'Amérique et s'est abstenu de s'opposer aux Etats-Unis dans l'enceinte de l'OTAN ou de l'ONU, avait en effet les faveurs de la Maison-Blanche. L'Allemagne, avec son poids économique et commercial, ne pouvait plus être ignorée. Quant à la Russie, sa politique étrangère belliqueuse (notamment en Tchétchénie) l'a définitivement mise aux bancs de la communauté internationale. Quant aux anciens favoris de la Maison-Blanche sur le dossier irakien (l'Espagne, l'Italie et le Royaume-Uni), les anciens chefs d'Etat alliés du président Bush ont laissé la place à de nouveaux dirigeants, ouvertement opposés à la guerre en Irak et très critiques envers les choix de politique étrangère du chef de l'Etat américain.

• Une opportunité manquée de façonner un nouvel ordre mondial ?

En plaçant ses objectifs stratégiques sous la bannière de la lutte contre le terrorisme, le président Bush s'est assuré le soutien des Nations Unies, sans soulever, dans un premier temps, de véritable contestation de la part du reste du monde, notamment lors de la riposte militaire en Afghanistan. Cependant, cette stratégie a montré ses limites sur le dossier irakien. Les attentats du 11 septembre 2001 avaient pourtant suscité la sympathie à travers le monde et favorisé la

[481] Philip H. GORDON, « ''Punish France, Ignore Germany, Forgive Russia'' No Longer Fits », *Brookings*, septembre/ octobre 2007.

coopération internationale. La lutte contre le terrorisme fondamentaliste avait permis de rassembler les grandes puissances mondiales derrière l'hyperpuissance américaine. Cette configuration aurait pu constituer une occasion unique pour les Etats-Unis : celle de rassembler derrière elle un monde dans lequel elle aurait été une superpuissance incontestée.

Mais elle n'a pas su saisir cette opportunité. La donne était pourtant unique : la puissance américaine était parvenue à rallier les pays arabes et même des Etats peu coopératifs comme le Pakistan dans sa lutte contre le terrorisme. En déviant de son objectif premier avec l'invasion irakienne et en annonçant une doctrine manichéenne des relations internationales, elle s'est aliénée une partie de la société civile dans le monde (pourtant davantage à même de provoquer un sursaut démocratique dans les pays totalitaires, comme l'ont démontré les révoltes du printemps arabe) et de nombreux chefs d'Etat se sont désolidarisés de la vision géopolitique présentée par le président Bush.

Pour les journalistes Hervé Bourges et Mahmoud Hussein[482], la politique étrangère du président Bush a tourné le dos à la diplomatie "*inspirée*" du président démocrate Franklin Roosevelt : malgré la tragédie mondiale de 1945, le président Roosevelt était parvenu à faire partager sa vision des relations internationales et à impulser un dialogue entre les dirigeants et les peuples de systèmes opposés dans le but d'oeuvrer à la pacification du monde. Le président Bush, au contraire, a tourné le dos à la concertation multilatérale et aux institutions chargées de répondre aux grands enjeux géostratégiques mondiaux.

Selon les historiens Serge Berstein et Pierre Milza, la première décennie du XXIème siècle est celle d'un "*désordre mondial*", très éloigné du nouvel ordre mondial que l'équipe

---

[482] « *Plus que jamais auparavant, dans un monde intégré où les principales décisions des Etats-Unis retentissent, pour le meilleur et le pire, sur les grands équilibres régissant la vie du monde, l'après-11 septembre appelait une vraie concertation mondiale. Le terrorisme parvenu à ce niveau d'efficacité technique et d'extension territoriale multinationale nous signale que la cote d'alerte est atteinte partout où les gens ne trouvent pas leur compte dans l'état de choses actuel; que les failles du système sont ressenties, sur de nombreux points du globe, de manière explosive. Pour faire face à cette menace planétaire, une solidarité planétaire s'imposait. Elle a été espérée, un court instant, dans les opinions comme dans les chancelleries du monde entier. Cette occasion a été perdue. George W. Bush l'a enterrée en choisissant l'affirmation solitaire de la superpuissance américaine* ». Hervé BOURGES & Mahmoud HUSSEIN, « Un nouvel ordre américain ? », *Le Monde*, 27 décembre 2001.

néoconservatrice du président Bush avait pour ambition de mettre en place[483]. Ce sont les attentats du 11 septembre qui ont véritablement modifié la donne internationale et radicalisé l'Administration américaine dans sa vision du monde. La guerre en Irak a révélé un paradoxe : malgré la chute du régime de Saddam Hussein, les "*Etats-voyous*" que le président Bush avait désignés en 2002 n'ont pas renoncé à développer un programme d'armement de destruction massive. Loin d'avoir enrayé la prolifération nucléaire, la guerre en Irak aura avant tout porté profondément atteinte au prestige des Etats-Unis à travers le monde.

L'arrivée au pouvoir du président démocrate Barack Obama en 2008 a cependant modifié la donne et a permis de restaurer, dans une certaine mesure, l'image et de rétablir le crédit de l'Amérique à travers le monde. Dès les premiers mois de sa présidence, il s'est distingué par une diplomatie d'ouverture et de dialogue et a engagé son pays dans la voie du multilatéralisme. Déterminé à gouverner par le *soft power*, il s'est également évertué à redorer l'image de la puissance américaine dans le monde arabe[484]. Le président Obama, occupé à sortir l'Amérique de la crise économique et financière et des conflits dans lesquels le pays s'était enlisé, s'est résolument engagé dans une politique du "*Leading from behind*"[485], comme on a pu le voir lors du règlement des crises libyenne ou malienne.

---

[483] Serge BERSTEIN et Pierre MILZA, *Histoire du XXème siècle, Vers le monde nouveau du XXIè siècle*, Tome 4, Paris, Ed. Hatier, 2010, p. 64.

[484] On se souvient de son discours au Caire, en juin 2009, au cours duquel il démontre son ouverture à la civilisation arabo-musulmane et s'engage résolument pour un 'nouveau départ' entre le Etats-Unis et le monde arabe.
Lire à ce sujet l'article du Monde, « Obama plaide pour un nouveau départ entre les musulmans et les Etats-Unis », du 4 juin 2009.

[485] Il s'agit ici d'une gestion de crise en retrait lorsque la sécurité des Etats-Unis n'est pas directement menacée. Cette approche a été conceptualisée par un conseiller du président Obama lors de la crise en Libye au printemps 2011. Lire à ce sujet l'article de Ryan LIZZA, « Leading from behind », *The New Yorker*, 26 avril 2011.

Au vu des conséquences de la guerre et de l'enlisement américain en Irak[486], les Etats-Unis sont donc désormais échaudés par les guerres menées de manière unilatérale et se sont montrés, au cours des dernières années, déterminés à s'entourer d'alliés solides pour s'engager dans les actions militaires à venir. Au cours des dernières années, la Maison-Blanche s'est résolument montrée plus encline à écouter les arguments et le point de vue de Paris, la France étant l'un des pays les plus engagés dans des opérations extérieures.

- **Une nouvelle crise bilatérale est-elle possible ?**

La rupture entre la France et les Etats-Unis a-t-elle finalement été un simple accident de parcours ou a-t-elle révélé une inflexion profonde et durable de la relation bilatérale ? Dans un article écrit en 2004, Bertrand de Largentaye, chargé d'études au groupement d'études et de recherches ''Notre Europe'', défend l'idée que l'Administration Bush semble présenter un caractère exceptionnel pour la relation transatlantique : « *Le particularisme marqué de l'équipe qui entoure G.W. Bush et de sa conception de la relation transatlantique laisse présager un retour à la normale après sa présidence* »[487].

Cette rupture bilatérale constitue la première crise grave entre deux pays occidentaux depuis la fin de la Guerre froide. Il n'est en outre pas surprenant que la crise entre les deux pays ait eu lieu dans l'enceinte du Conseil de Sécurité des Nations Unies car « c*'est le seul forum, finalement, où*

---

[486] « *Ce soir, j'annonce que la mission américaine de combat en Irak a pris fin. L'opération ''Liberté pour l'Irak'' est terminée et les Irakiens ont maintenant la responsabilité principale de la sécurité de leur pays. Cela avait été ma promesse aux Américains, alors que j'étais candidat à cette fonction. [...] Mettre fin à ce conflit n'est pas seulement dans l'intérêt de l'Irak, c'est dans le nôtre. Les Etats-Unis ont payé un prix énorme pour mettre le futur de l'Irak entre les mains de son peuple. Nous avons envoyé nos jeunes gens faire d'énormes sacrifices en Irak, et consacré des ressources à l'étranger à un moment de restrictions budgétaires chez nous. Nous avons persévéré en vertu d'une conviction que nous partageons avec les Irakiens - une conviction que des cendres de cette guerre, un nouveau début pourrait naître dans ce berceau de civilisation. Au long de ce remarquable chapitre de l'histoire des Etats-Unis et de l'Irak, nous avons assumé notre responsabilité. Maintenant, il est temps de tourner la page* ». Barack Obama, président des Etats-Unis, Maison-Blanche, Washington D.C., 31 août 2010.

[487] Bertrand de LARGENTAYE, « L'avenir de la relation transatlantique à la lumière de la crise irakienne », *La Revue internationale et stratégique*, n° 53, 2004, pp. 63-72.

les deux pays sont à égalité, chacun disposant d'un des cinq sièges de membre permanent. La France, là, s'y bat à armes égales avec les Etats-Unis »[488].

La question irakienne a donné à chacune des deux puissances l'occasion d'annoncer ses valeurs et de présenter ses nouvelles positions géostratégiques au reste du monde. Dès lors, il ne s'agit peut-être pas d'une série de malentendus ayant mené à une crise diplomatique grave mais d'une stratégie calculée ayant servi les intérêts nationaux de chacune des deux puissances. Dans ce contexte, il n'est pas certain que la crise ait été accidentelle.

Pour de nombreux analystes spécialistes de la relation franco-américaine, la politique unilatérale du clan néoconservateur avait donc quelque chose d'exceptionnel. Elle s'est nourrie du traumatisme causé par les attentats terroristes du 11 septembre. Les choses semblent être revenues à la normale depuis l'élection de Barack Obama à la présidence des Etats-Unis. Il n'est cependant pas exclu qu'une nouvelle question internationale, sur laquelle la France et les Etats-Unis ne partageraient pas la même vision, provoque à nouveau une crise bilatérale, surtout si Paris venait à s'opposer à son allié sur un enjeu géopolitique que la puissance américaine considèrerait comme vital pour ses intérêts et sa sécurité.

[488] Patrick JARREAU, Sylvie KAUFFMANN et Corinne LESNES, « Paris-Washington, les dessous d'une rupture », *Le Monde*, 26 mars 2003.

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS **III**

LISTE DES ABRÉVIATIONS, SIGLES, ACRONYMES ET SYMBOLES UTILISÉS **V**

SOMMAIRE **VII**

INTRODUCTION **1**

§ 1 - Au coeur de la crise franco-américaine : le différend irakien 3

§ 2 - Les causes structurelles de la rupture : deux nations en concurrence politique et diplomatique 9

§ 3 - La riposte américaine et ses effets 13

§ 4 - Les conséquences de la crise 15

§ 5 - Description du projet de thèse et hypothèses de recherche 17

PREMIERE PARTIE - ELÉMENTS CONCEPTUELS À L'ORIGINE DE LA RUPTURE : DEUX NATIONS ALLIÉES EN CONCURRENCE POLITIQUE ET DIPLOMATIQUE **21**

TITRE I - UNE RIVALITÉ ANCIENNE NÉE D'UNE AMBITION UNIVERSALISTE **27**

Chapitre I - Au coeur de la rivalité franco-américaine, la confrontation entre deux universalismes *33*

Section 1 - Deux nations animées par la conviction d'être porteuses de valeurs universelles 36

§ 1 - Des valeurs héritées de l'avènement démocratique français et américain 36

I - Un message formulé au cours des révolutions de 1776 et de 1789 36

II - De la difficulté à reconnaître le message de l'autre 38

§ 2 - La naissance de deux modèles démocratiques éloignés 39

I - Une conception opposée du rôle de l'Etat 40

A. Les héritages de John Locke et de Jean-Jacques Rousseau 40

B. Etat fédéral contre Etat jacobin 42

II - Deux pratiques juridique et politique distinctes 44

A. De l'équilibre entre le Droit et la Loi 45

B. La pratique politique et la conception du Grand Homme 47
Section 2 - Deux manières divergentes de mettre en oeuvre le Contrat social et de répondre à l'impératif égalitaire 49
§ 1 - Deux modèles de société éloignée et étrangère l'une à l'autre 49
I - Une différence d'appréhension de la notion d'intérêt général 49
II - De la résolution de l'égalité des conditions 51
§ 2 - Une société religieuse face à une société ''rationnelle'' 52
I - La place de la religion dans la société américaine 52
II - La tradition cartésienne et ses conséquences sur le comportement du haut fonctionnaire français 54
Chapitre II - Une alliance historique mais empreinte de fortes tensions depuis 1945 61
Section 1 - La naissance de la querelle franco-américaine et la fin du mythe de 'l'alliance sacrée' 64
§ 1 - Le tournant de la Seconde Guerre mondiale : une défaite lourde de conséquences pour la relation bilatérale 64
I - Une collaboration impardonnable aux yeux de l'allié américain 65
II - Les difficultés de Washington à reconnaître la France du général de Gaulle : un épisode délicat de la relation bilatérale 66
§ 2 - De l'ambiguïté de la diplomatie française au refus de la décolonisation : une nation jugée indigne de son message universel 68
I - La crise de Suez au coeur des tensions franco-américaines 69
II - La répression des mouvements de décolonisation : une position en contradiction avec les valeurs défendues par la France 70
Section 2 - Naissance et pérennisation des ressentiments transatlantiques : de l'expression de la francophobie et de l'antiaméricanisme 73
§ 1 - De la continuité de l'expression de l'antiaméricanisme en France 74
I - Un antiaméricanisme exprimé au plus haut niveau de l'Etat 74
II - Un sentiment profondément ancré dans l'opinion publique française 77
§ 2 - L'expression du ressentiment antifrançais aux Etats-Unis : les soubresauts du French-bashing 80
I - La francophobie 'washingtonienne' 81
II - La ''population absente'' et ses conséquences pour la relation bilatérale 84
TITRE II - UNE CONCEPTION DES RELATIONS INTERNATIONALES DIVERGENTE ET UN POSITIONNEMENT DIPLOMATIQUE AUX FINALITÉS OPPOSÉES 89

Chapitre I - Une politique étrangère guidée par l'ambition de restaurer la grandeur française 93

Section 1 - Obsession du rang et volonté d'indépendance comme fondements de la politique étrangère française depuis 1945 96

§ 1 - La volonté d'indépendance et la politique du non-alignement 96

I - Une politique étrangère guidée par une ''certaine idée'' de la France 97

II - Unité et continuité de la diplomatie française en dépit de l'alternance politique 101

§ 2 - La spécificité du processus diplomatique français et ses effets sur la relation bilatérale 103

I - Une diplomatie au service de l'exception française 103

II - Des difficultés de Washington à saisir la diplomatie française 107

Section 2 - L'affirmation de l'exception française et le refus d'un monde unipolaire depuis la fin de la Guerre froide 111

§ 1 - Les effets de la fin de la Guerre froide sur la conduite de la diplomatie française 111

I - Une conception des relations internationales fondée sur la compétition plutôt que le conflit 112

II - La recherche d'un monde multipolaire comme moyen d'exprimer sa différence et de faire entendre sa voix 114

§ 2 - Les effets de l'émergence d'un monde unipolaire sur la relation franco-américaine 116

I - Les prémices d'une distanciation entre les positions françaises et américaines au lendemain des attentats du 11 septembre 2001 117

II - Logique de guerre et logique de paix : une France kantienne face à une Amérique hobbesienne 118

Chapitres II - Une diplomatie animée par la conviction d'incarner la "seule nation indispensable" 125

Section 1 - L'hyperpuissance américaine au service d'un nouvel ordre international 128

§ 1 - Les dilemmes d'une hyperpuissance à la tête d'un monde unipolaire 129

I - Les diverses conceptions idéologiques du rôle des Etats-Unis à travers le monde 129

II - Au coeur de l'idéologique néoconservatrice : la restauration de la liberté d'action de la puissance américaine à travers le monde 133

§ 2 - Les grandes orientations de politique étrangère sous l'Administration républicaine de George W. Bush 137

I - Les opportunités stratégiques édictées par le nouveau président 137

II - La doctrine de la coalition de circonstance 138

Section 2 - Une inflexion de la doctrine et de la pratique diplomatiques au lendemain du 11 septembre 2001 141

§ 1 - La riposte idéologique d'une nation agressée : le triomphe de la vision néoconservatrice 141

I - Les effets des attentats du 11 septembre sur la définition de la politique étrangère américaine 142

II - Vers une approche binaire et manichéenne des relations internationales 145

§ 2 - Un fonctionnement non traditionnel des institutions au lendemain des attentats du 11 septembre 149

I - Les ambiguïtés des positions du président Bush 149

II - Un repositionnement du centre de décision diplomatique au détriment du Département d'Etat 154

SECONDE PARTIE - ELÉMENTS CONTEXTUELS À L'ORIGINE DE LA RUPTURE : DEUX LECTURES DISCORDANTES D'UNE GRANDE CRISE INTERNATIONALE 163

TITRE I - DE L'ILLUSION D'UN CONSENSUS À LA RUPTURE 169

Chapitre I - L'illusion d'un consensus franco-américain autour de la question irakienne 175

Section 1 - L'Irak face à la communauté internationale : historique du traitement juridique et politique de la question irakienne depuis la première Guerre du Golfe 178

§ 1 - La première Guerre du Golfe et ses conséquences 179

I - L'invasion du Koweït et la réaction des Nations Unies 180

II - Les sanctions imposées à l'Irak à l'issue du conflit 181

§ 2 - Une décennie d'inspections internationales sur fond de manoeuvres dilatoires du régime irakien 183

I - Les tribulations du régime de sanctions 183

II - Le tournant de l'année 1998 et la suspension des inspections 185

Section 2 - Les prémices d'une distanciation franco-américaine sur le dossier irakien 188

§ 1 - Les Etats-Unis et l'Irak : un intérêt ancien pour le renversement de Saddam Hussein 189

I - La croisade de la Maison-Blanche 190

II - Une argumentation complexe et graduelle en faveur de la guerre 195
§ 2 - Une lecture politique et juridique opposée d'une grande crise internationale 202
I - Les inquiétudes de la France pour l'équilibre du Moyen-Orient 203
II - Naissance des dissensions bilatérales autour des bombardements américains 206
III - Les effets de la discorde sur le traitement de la question irakienne 208
Chapitre II - De la recherche d'une solution multilatérale à l'intervention unilatérale des Etats-Unis : genèse d'une rupture 213
Section 1 - Du consensus international à l'échec des négociations : l'Organisation des Nations Unies et le Droit sacrifiés 218
§ 1 - Un consensus apparent à l'automne 2002 219
I - Vers une nouvelle résolution : l'ultime chance accordée à l'Irak 219
II - L'adoption de la résolution 1441 : le triomphe de la procédure onusienne 220
III - La position du gouvernement irakien 221
§ 2 - L'échec de la procédure onusienne 222
I - Les ambiguïtés soulevées par la résolution 1441 223
II - Des négociations multilatérales sur fond de désaccords bilatéraux 226
§ 3 - Le droit international et l'intervention unilatérale des Etats-Unis 230
I - L'argumentation des Etats-Unis pour justifier du recours à la force 231
II - La réponse du droit international 232
Section 2 - L'affrontement franco-américain dans l'enceinte des Nations Unies : une crise née des erreurs d'appréciation successives de chacun 236
§ 1 - Une position française équivoque 236
I - Les signaux ambiguës de la diplomatie française 237
II - Le revirement français et l'amorce d'un rapprochement franco-allemand sur le dossier irakien 238
§ 2 - Vers un retranchement des positions française et américaine 239
I - La cristallisation progressive de la position française 239
II - La rupture franco-américaine 245
TITRE II - ANALYSE DE LA RUPTURE ET PROPOSITION D'INTERPRÉTATION 251
Chapitre I - La riposte américaine et ses effets 255
Section 1 - La position diplomatique française au coeur du ressentiment américain 259
§ 1 - Les formes de la désinformation 259
I - La réaction des médias américains 260
II - Le regain francophobe et ses manifestations 262

§ 2 - Les effets de la désinformation américaine 263
I - Récupération de la position française et amalgames autour de la Deuxième Guerre mondiale et de l'Irak 264
II - Vers une distorsion des positions de l'opinion publique américaine et de la société civile dans le monde 265
Section 2 - Une crise révélatrice d'une défaillance des contre-pouvoirs américains 268
§ 1 - Un terrain propice à la désinformation 268
I - L'absence de débat interne aux Etats-Unis 268
II - La question du patriotisme au coeur des attaques 270
§ 2 - Stratégie de désinformation au service de la guerre 272
I - De la responsabilité des contre-pouvoirs américains 273
II - Un thème opaque, difficile à appréhender 275
Chapitre II - Les conséquences de la rupture *279*
Section 1 - Une position française opportuniste ou une position de principe ? 285
§ 1 - Une position guidée par des impératifs de politique intérieure ? 286
I - Une conjoncture intérieure favorable 286
II - Une occasion d'éluder les enjeux de politique intérieure ? 288
§ 2 - Une position au service de la restauration de la Grandeur française 289
I - La France avait-elle raison ? 290
II - Une position guidée par des intérêts français au Moyen-Orient ? 291
Section 2 - Quelle efficacité pour les Etats-Unis ? 296
§ 1 - Les conséquences des choix du président Bush en politique intérieure 296
I - Une victoire à court terme ? 296
II - Le discrédit de l'Administration Bush 298
§ 2 - Les vicissitudes de la politique étrangère américaine 300
I - Une erreur d'appréciation des enjeux internationaux ? 300
II - Les Etats-Unis et le reste du monde : l'Amérique mal-aimée ? 303
III - Les limites de l'idéologie néoconservatrice et de la stratégie du hard power 305
Section 3 - Quel avenir pour le multilatéralisme et le droit international ? 306
§ 1 - La mise en lumière des limites de l'Organisation des Nations Unies 306
§ 2 - Les limites politiques de l'Union européenne 308
§ 3 - L'Irak sacrifié ? 312
I - Le bilan de la guerre 312
II - La France avait-elle raison de s'opposer à la guerre ? 314

CONCLUSION GÉNÉRALE **319**

TABLE DES MATIÈRES **331**

BIBLIOGRAPHIE **339**

I - Ouvrages 339

II - Articles 347

III - Documents Officiels 364

IV- Sites Internet 366

BIBLIOGRAPHIE

Cette bibliographie recense l'ensemble des ouvrages et textes consultés ou cités pour la rédaction de la présente thèse, les références sont réinitialisées en début de chaque nouveau chapitre.

I - Ouvrages

- ANDREANI Jacques, *L'Amérique et nous*, Paris, Ed. Odile Jacob, 2000, 305 p.

- ARON Raymond, *Essai sur les libertés*, Paris, Ed. Calmann-Lévy, 1965, 251 p.

- BADIE Bertrand, *La diplomatie des droits de l'homme : entre éthique et volonté de puissance*, Paris, Ed. Fayard, 2002, 324 p.

- BADIE Bertrand, *L'impuissance de la puissance, Essais sur les incertitudes et les espoirs des nouvelles relations internationales*, Paris, Ed. Fayard, 2004, 293 p.

- BADIE Bertrand, *Le diplomate et l'intrus, L'entrée des sociétés dans l'arène*, Paris, Ed. Fayard, 2008, 283 p.

- BARAN David, *Vivre la tyrannie et lui survivre : l'Irak en transition*, Paris, Ed. Les mille et une nuit, 2004, 424 p.

- BENAMOU Georges-Marc, *Le dernier Mitterrand*, Paris, Ed. Plon, 1997, 242 p.

- BENNETT Lance, LAWRENCE Regina, LIVINGSTON Steven, *When the Press Fails : Political Power and the News Media from Iraq to Katrina*, Chicago, The University of Chicago Press, 2007, 278 p.

- BENRAAD Myriam, *L'Irak*, Paris, Ed. Le Cavalier Bleu, 2010, 126 p.

- BERGEN Peter, *The Longest War : The Enduring Conflict Between America and Al Qaeda*, New York, Free Press, 2011, 473 p.

- BERGEN Peter, *Holy War : Inside the secret World of Osama Bin Laden*, Londres, Free Press, 2001, 303 p.

- BERSTEIN Serge et MILZA Pierre, *Histoire du XXème siècle, Tome 2, De 1945 à 1973 : le monde entre guerre et paix*, Paris, Ed. Hatier, 2005, 604 p.

- BERSTEIN Serge et MILZA Pierre, *Histoire du XXème siècle, Tome 3, 1973 à nos jours : vers la mondialisation et le XXIème siècle*, Paris, Ed. Hatier, 2005, 287 p.

- BERSTEIN Serge et MILZA Pierre, *Histoire du XXème siècle, Vers le monde nouveau du XXIè siècle*, Tome 4, Paris, Ed. Hatier, 2010, 352 p.

- BLAIR Tony, *Mémoires*, Paris, Ed. Albin Michel, 2010, 802 p.
- BRENNER Michael et PARMENTIER Guillaume, *Reconciable Differences : US-French relations in the new era*, Washington, Ed. Brookings Institution Press, 2002, 154 p.
- BRZEZINSKI Zbigniew, *Le Grand Echiquier : l'Amérique et le reste du monde*, Paris, Ed. Bayard, 1997, 273 p.
- BOURDIEU Pierre, *La distinction : Critique sociale du jugement*, Paris, Ed. de Minuit, 1979, 670 p.
- BOYLES Denys, *Vile France. Fear, Duplicity, Cowardice and Cheese*, San Francisco, Encounter Books, 2005, 162 p.
- BOZO Frédéric, *La France et l'OTAN : de la Guerre froide au nouvel ordre européen*, Paris, Ed. Masson, 1991, 287 p.
- BOZO Frédéric, *Deux Stratégies pour l'Europe. De Gaulle, les Etats-Unis et l'Alliance Atlantique*, Paris, Ed. Plon, 1996, 287 p.
- BURIN DES ROZIERS Etienne, *1962, l'année décisive*, Paris, Ed. Plon, 1985, 193 p.
- BUSH George Walker, *Avec l'aide de Dieu*, Paris, Ed. Odile Jacob, 2000, 314 p.
- BUSH George H. et SCOWCROFT Brent, *A la Maison-Blanche : quatre ans pour changer le monde*, Paris. Ed. Odile Jacob, 1999, 624 p.
- BUTLER Richard, *The greatest threat : Iraq, Weapons of mass destruction and the crisis of global security*, New York, Public Affairs, 2000, 262 p.
- CANAL-FORGUES Eric et RAMBAUD Patrick, *Droit international public*, Paris, Ed. Flammarion, 2007, 496 p.
- CARPENTIER Jean et LEBRUN François, *Histoire de France*, Paris, Ed. Seuil, 1987, 488 p.
- CARREAU Dominique, *Droit international*, Paris, Pedone, 10ème éd., 2009, 633 p.
- CASSESE Antonio et DELMAS-MARTY Mireille, *Juridictions nationales et crimes internationaux*, Paris, Ed. PUF, 2002, 673 p.
- CASSESE Antonio, *Le droit international dans un monde divisé*, Paris, Berger-Levrault, 1986, 375 p.
- CHARPENTIER Jean, *Institutions internationales*, 15ème édition, Paris, Ed. Dalloz, 2002, 149 p.
- CHATELAIN Jean, *La nouvelle Constitution et le régime politique de la France*, Paris, Ed. Berger-Levrault, 1959, 469 p.

- CHAUTARD Sophie, *Comprendre les conflits du Moyen-Orient,* Levallois-Perret, Ed. Studyrama perspectives, 2006, 211 p.

- CHESNOFF Richard, *The Arrogance of the French,* New York, Sentinel, 2005, 187 p.

- CHIRAC Jacques, *Mon combat pour la paix*, Paris, Ed. Odile Jacob, 2007, 555 p.

- CLARKE Richard, *Against all enemies. Inside America's War on Terror,* New York, Simon and Schuster, 2004, 320 p.

- CLINTON Bill, *Ma Vie*, Paris, Ed. Odile Jacob, 2004, 1336 p.

- CLINTON Hillary, *Mon histoire*, Paris, Ed. Fayard, 2003, 703 p.

- COGAN Charles, *Alliés éternels, amis ombrageux : les Etats-Unis et la France depuis 1940*, Bruxelles, Ed. Bruylant LGDJ, 1999, 415 p.

- COGAN Charles, *Diplomatie à la française*, Paris, Ed. Jacob-Duvernet, 2008, 383 p.

- COMBACAU Jean et SUR Serge, *Droit international public*, Paris, Ed. Montchrestien, 8ème éd., 2008, 818 p.

- COT Jean Pierre, PELLET Alain et FORTEAU Mathias (sous la dir. de), *La Charte des Nations Unies ? Commentaire article par article*, Paris, Economica, 3ème édition, 2005, pp. 1368-2363.

- DAILLIER Patrick, FORTEAU Mathias, QUOC DINH Nguyen et PELLET Alain, *Droit International Public*, 8ème édition, Paris, Ed. LGDJ, 2009, 1722 p.

- DEBRE Michel, *Trois Républiques pour la France : Mémoires - II : Agir, 1946-1958*, Paris, Ed. Albin Michel, 1988, 458 p.

- DEBRE Michel, *Trois Républiques pour la France: Mémoires - III : Gouverner, 1958-1962*, Paris, Ed. Albin Michel, 1988, 457 p.

- DECAUX Emmanuel, *Droit international public,* Paris, Ed. Dalloz, 2010, 500 p.

- DELAFON Gilles et SANCTON Thomas, *Dear Jacques, cher Bill... Au coeur de l'Elysée et de la Maison-Blanche, 1995-1999,* Paris, Ed. Plon, 1998, 368 p.

- DEYOUNG Karen, *Soldier, The life of Colin Powell*, New York, Ed. Knopf, 2006, 610 p.

- DOISE Jean et VAISSE Maurice, *Diplomatie et Outil Militaire : politique étrangère de la France, 1871-1969*, Paris, Imprimerie Nationale, 1987, 749 p.

- DOUZOU Laurent, *La Résistance française, une histoire périlleuse*, Paris, Ed. du Seuil, 2005, 365 p.

- DUGUIT L., MONNIER H., BONNARD R., *Les Constitutions et les principales lois politiques de la France depuis 1789,* Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1952, 705 p.

- DUPUY Pierre-Marie, *Droit International Public,* 9ème édition, Ed. Dalloz, 2008, 879 p.

- DUPUY Pierre-Marie, *Les grands textes de droit international public*, 6ème édition, Ed. Dalloz, 2008, 906 p.

- DUPUY Pierre-Marie et KERBRAT Yann, *Les grands textes de droit international public,* 8ème édition, Paris, Ed. Dalloz, 2012, 951 p.

- DUROSELLE Jean-Baptiste, *La France et les Etats-Unis : des origines à nos jours,* Paris, Ed. Seuil, 1976, 284 p.

- FENBY Jonathan, *France on the Brink. A great Civilization Faces the New Century,* New York, Arcade Publishing, 1998, 464 p.

- FERJANI Mohamed-Chérif, *Le politique et le religieux dans le champ islamique,* Paris, Ed. Fayard, 2005, 353 p.

- FISHER Roger, URY William et PATTON Bruce, *Getting to Yes : Negotiating Without Giving In,* New York, Ed. Penguin Group, 2011, 204 p.

- FLOHIC François, *Souvenirs d'Outre-Gaulle,* Paris, Ed. Plon, 1979, 245 p.

- FUKUYAMA Francis, *La Fin de l'histoire et le dernier homme,* Paris, Ed. Flammarion, 1992, 451 p.

- FULBRIGHT James William, *The Price of Empire*, New York, Pantheon Books, 1989, 243 p.

- FURET François, *Le passé d'une illusion : essai sur l'idée communiste au XXème siècle,* Paris, Ed. Robert Laffont/Calmann-Lévy, 2003, 824 p.

- FURET François, JULLIARD Jacques, ROSANVALLON Pierre, *La République du Centre : la fin de l'exception française,* Paris, Ed. Calmann-Levy, 1988, 224 p.

- de GAULLE Charles, *Mémoires de Guerre, L'Appel, 1940-1942*, volume 1, Paris, Ed. Plon, 1954, 680 p.

- de GAULLE Charles, *Mémoires de Guerre, L'Unité, 1942-1944*, volume 2, Paris, Ed. Plon, 1956, 302 p.

- de GAULLE Charles, *Mémoires de Guerre, Le Salut, 1944-1946*, volume 3, Paris, Ed. Plon, 1959, 653 p.

- GIRAUDOUX Jean, *La Guerre de Troie n'aura pas lieu*, Paris, Ed. LGF, 1972, 186 p.

- GLUCKSMANN André, *Dostoïevski à Manhattan,* Paris, Ed. Robert Laffont, 2002, 278 p.

- GORDON Philip et SHAPIRO Jeremy, *Allies at War. America, Europe and the Crisis over Iraq,* New York, McGraw-Hill, 2004, 266 p.

- GORE Al, *La Raison Assiégée,* Paris Ed. du Seuil, 2008, 318 p.

- GRABER Doris, *Mass Media And American Politics*, 8ème édition, Washington, CQ Press, 2009, 384 p.

- GROSSER Alfred, *The Western Alliance : European-American relations since 1945*, New York, Continuum, 1980, 375 p.

- GROSSER Alfred, *Les Occidentaux : les pays d'Europe et les Etats-Unis depuis la guerre,* Paris, Ed. Fayard, 1990, 437 p.

- GUERLAIN Pierre, *Miroirs transatlantiques. La France et les Etats-Unis entre passions et indifférences,* Paris, Ed. L'Harmattan, 1996, 314 p.

- HAASS Richard, *Transatlantic Tensions : The United States, Europe, and Problem Countries,* Washington DC, Brookings Institution Press, 1999, 251 p.

- HAYES Stephen F., *Cheney : The Untold Story of America's Most Powerful and Controversial Vice President*, New York, Harper Collins, 2007, 578 p.

- HESSEL Stéphane, *Indignez-vous!*, Montpellier, Ed. Indigène, octobre 2010, 32 p.

- HOBBES Thomas, *De Cive ou les fondements de la politique*, Paris, Ed. Sirey, 1981, 393 p.

- HUNTINGTON Samuel, *Qui sommes-nous ? Identité nationale et choc des cultures,* Paris, Ed. Odile Jacob, 2004, 397 p.

- HUNTINGTON Samuel, *Le choc des civilisations,* Paris, Ed. Odile Jacob, 2008, 402 p.

- KAGAN Robert, *Of Paradise and Power : America and Europe in the New World Order,* New York, Ed. Knopf, 2003, 103 p. (pour la version française : *La puissance et la faiblesse. Les Etats-Unis et l'Europe dans le nouvel ordre mondial*, Paris, Ed. Hachette, 2004, 160 p.).

- KANT Emmanuel, *Vers la paix perpétuelle,* Paris, Ed. Flammarion, 2006, 206 p.

- KISSINGER Henry, *Diplomatie*, Paris, Ed. Fayard, 1996, 860 p. (pour la version anglaise : Henry Kissinger, *Diplomacy*, New York, Simon and Schuster, 1994, 912 p.).

- KISSINGER Henry, *The Troubled Partnership : a re-appraisal of the Atlantic Alliance*, New York, Mc Graw-Hill, 1965, 266 p.

- Henry KISSINGER, *Years of upheaval,* New York, Ed. Simon and Schuster, 2011, 1283 p.

- LACOSTE Yves, *Atlas géopolitique,* Paris, Ed. Larousse, 2007, 191 p.

- LACROIX-RIZ Annie, *Le choix de Marianne : les relations franco-américaines, 1944-1948*, Paris, Ed. sociales, 1985, 222 p.

- LALOY Jean, *Yalta : hier, aujourd'hui, demain*, Paris, Ed. Robert Laffont, 1988, 213 p.

- LANXADE Jacques, *Quand le Monde a basculé*, Paris, Ed. Nil, 2001, 386 p.

- LA ROCHEFOUCAULD, *Maximes*, Paris, Ed. Garnier Frères, 1967, 666 p.

- LELIEVRE Henry (sous la dir. de), *Les Etats-Unis, Maîtres du Monde ?*, Bruxelles, Ed. Complexe, 1999, 212 p.

- LE MAIRE Bruno, *Le Ministre*, Paris, Ed. Grasset, 2004, 271 p.

- MAKIYA Kanan, *Republic of Fears : The Politics of Modern Iraq*, Ed. University of California Press, 1989, 323 p.

- MATHY Jean-Philippe, *French Resistance. The French-American Culture Wars*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 2000, 211 p.

- MAY Ernest, *Strange Victory : Hitler's Conquest of France*, Londres, Ed. Hill and Wang, 2001, 608 p.

- McCLELLAN Scott, *What Happened. Inside the Bush White House and Washington's Culture of Deception*, New York, Public Affairs, 2008, 341 p.

- MELANDRI Pierre et VAISSE Justin, *L'Empire du Milieu. Les Etats-Unis et le Monde depuis la fin de la Guerre froide*, Paris, Ed. Odile Jacob, 2001, 550 p.

- MILLER John et MOLESKY Mark, *Our oldest enemy, A History of America's Disastrous Relationship with France*, New York, Doubleday, 2004, 304 p.

- MONNET Jean, *Mémoires*, Paris, Ed. Fayard, 1976, 642 p.

- de MONTBRIAL Thierry et MOREAU Philippe (sous la dir. de), *L'Europe et le monde*, Paris, Ed. Dunod, 2006, 342 p.

- MURPHY Robert D., *Diplomat among warriors*, Garden City, Doubleday, 1964, 470 p.

- MYLROIE Laurie, *Study of Revenge, the first World Trade Center attack and Saddam Hussein's war against America*, Washington, The AEI Press, 2000, 323 p.

- NORA Pierre, *Les lieux de mémoire*, Tome 3, Volume 3, Paris, Ed. Gallimard, 1997, 1040 p.

- NOUZILLE Vincent, *Dans le secret des présidents, 1981-2010*, Paris, Ed. Fayard, 2010, 583 p.

- NYE Joseph, *The Paradox of American Power : Why the World's Only Superpower Can't Go it Alone*, Oxford, Oxford University Press, 2002, 222 p.

- NYE Joseph, *Soft Power : The Means to Succeed in World Politics*, New York, Public Affairs, 2004, 191 p.

- PAECHT Arthur (sous la dir. de), *Les relations transatlantiques, de la tourmente à l'apaisement ?*, Paris, IRIS/PUF, 2003, 291 p.

- PICKLES William, *The French Constitution of October 4, 1958*, Londres, Steven and Sons, 1960, 52 p.

- PISAR Leah, *Orage sur l'Atlantique, la France et les Etats-Unis face à l'Irak*, Paris, Ed. Fayard, 2010, 336 p.

- PLANTEY Alain, *La Négociation internationale au XXIème siècle*, Paris, Ed. du CNRS, 2002, 783 p.

- du PLESSIS Armand-Jean, *Cardinal de Richelieu, Testament politique*, Caen, Ed. Presses Universitaires de Caen, 2002, 415 p.

- POLLACK Kenneth, *The Threatening Storm. The Case for Invading Iraq*, New York, Random House, 2002, 528 p.

- RAMONET Ignacio, « La tyrannie de la communication », Paris, Ed. Galilée, 1999, 208 p.

- REVEL Jean-François, *L'obsession anti-américaine, son fonctionnement, ses causes, ses inconséquences*, Paris, Ed. Plon, 2002, 299 p.

- ROBESPIERRE, *Discours et rapports à la Convention*, Paris, Union Générale d'éditions, 1988, 312 p.

- ROGER Philippe, *l'Ennemi américain : généalogie de l'antiaméricanisme français*, Paris, Ed. du Seuil, 2002, 599 p.

- ROUMIGUIERE Henriette, *Les Français dans les relations diplomatiques*, University of California Press, 1926, 340 p.

- ROUSSEAU Jean-Jacques, *Du contrat social*, Livres I & II, Paris, Ed. Hatier, 1999, 110 p.

- RUSSEL MEAD Walter, *Special Providence, American Foreign Policy and how it changed the world*, New York, Ed. Routledge, 2002, 400 p.

- SARTRE Jean-Paul, *Situation de l'écrivain en 1947*, dans Situations II, Paris, Ed. Gallimard, 1948, 330 p.

- SAVAGE Charles, *Takeover. The Return of the Imperial Presidency and the Subversion of American Democracy*, New York, Little Brown and Compagny, 2007, 448 p.

- SERRES Jean, *Manuel pratique de protocole,* Les loges-en-Josas, Ed. de la Bièvre, 1988, 523 p.
- SFEIR Antoine, *Al-Qaïda menace la France,* Paris, Ed. Le Cherche-Midi, 2007, 131 p.
- SFEIR Antoine, *Vers l'Orient compliqué,* Paris, Ed. Grasset & Fasquelle, 2006, 191 p.
- SFEIR Antoine, *Dictionnaire mondial de l'islamisme,* Paris, Ed. Plon, 2002, 518 p.
- SHARANSKY Natan, *The Case for Democracy. The Power of Freedom to Overcome Tyranny and Terror,* New York, Public Affairs, 2004, 303 p.
- SCHNAPPER Dominique, *La communauté des citoyens. Sur l'idée moderne de nation,* Paris, Gallimard, 1994, 228 p.
- SPAAK Paul-Henri, *Combats Inachevés, Volume 1 : de l'Indépendance à l'Alliance,* Paris, Ed. Fayard, 1969, 315 p.
- STANGER Ted, *Sacrés Français! Les carnets d'un Américain à Paris,* Paris, Ed. Michalon, 2003, 221 p.
- STANGER Ted, *Sacrés Américains!* Paris, Ed. Gallimard, 2005, 304 p.
- STANGER Ted, *Sacrée Maison-Blanche!* Paris, Ed. Michalon, 2008, 235 p.
- STANGER Ted, *Mister President,* Paris, Ed. Michalon, 2009, 141 p.
- SUN TZU, *L'art de la guerre,* Paris, Ed. Flammarion, 1987, 255 p.
- SUSKIND Ronald, *The One Percent Doctrine. Deep Inside America's Pursuit of its Enemies Since 9/11*, New York, Simon et Schuster, 2006, 400 p.
- TIMMERMAN Kenneth, *The French Betrayal of America,* New York, Three Rivers Press, 2005, 336 p.
- de TOCQUEVILLE Alexis, *De la démocratie en Amérique,* 2 volumes, Paris, Ed. Gallimard, 1992, 466 p. et 428 p.
- de TOCQUEVILLE Alexis, *Le despotisme démocratique,* Paris, Ed. L'Herne, 2009, 99 p.
- de TOCQUEVILLE Alexis, *De l'influence de la démocratie sur les moeurs des Américains,* Bruxelles, Ed. A. Versaille, 2009, 95 p.
- de TOCQUEVILLE Alexis, *L'Ancien Régime et la Révolution*, Paris, Ed. Gallimard, 1952, 358 p.
- TOURNOUX Jean-Raymond, *Secrets d'Etat*, Paris, Plon, 1960, 514 p.
- TRUMAN Harry S., *Memoirs, Vol. I, Year of Decisions*, Garden City, Doubleday, 1956, 637 p.

- TRUMAN Harry S., *Memoirs, Vol. II, Year of Trial and Hope,* Garden City, Doubleday, 1956, 638 p.

- VAISSE Justin, *Le Modèle Américain,* Paris, Ed. Armand Colin, 1998, 95 p.

- VAISSE Maurice, *La Grandeur: Politique étrangère du général de Gaulle, 1958-1969,* Paris, Ed. Fayard, 1998, 726 p.

- VEDRINE Hubert, *Face à l'hyperpuissance : Textes et discours (1995-2003),* Paris, Ed. Fayard, 2003, 379 p.

- VEDRINE Hubert et MOÏSI Dominique, *Les Cartes de la France à l'Heure de la Mondialisation,* Paris, Ed. Fayard, 2000, 190 p.

- VERSCHAVE François-Xavier, *La Françafrique, le plus long scandale de la République*, Paris, Ed. Stock, 1998, 379 p.

- de VILLEPIN Dominique, *Un autre monde,* Paris, Ed. L'Herne, 2003, 667 p.

- VOLKOFF Vladimir, *Petite histoire de la désinformation, du cheval de Troie à Internet*, Monaco, Ed. du Rocher, 1998, 289 p.

- WALL Irwin, *L'influence américaine sur la politique française,* 1945-1954, Paris, Ed. Balland, 1989, 514 p.

- WEBER Max, *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme,* Paris, Ed. Gallimard, 2003, 531 p.

- WOODWARD Bob, *Plan of Attack,* New York, Simon & Schuster, 2004, 480 p.

II - Articles

- ABDERRAHIM Kader, « La France et le monde arabe : entre rêves et réalités », *La Revue internationale et stratégique*, n° 53, 2004, pp. 91-94.

- ADELMAN Kenneth, « Cakewalk in Iraq », *The Washington Post*, 13 février 2002.

- ALIA Josette et MITAL Christine, « Les conséquences d'un divorce », *Le Nouvel Observateur*, 13-19 mars 2003.

- AMBROSE Stephen E., « Le Grand Charles », *New York Times Book Review,* 11 novembre 1990.

- APPLEBAUM Anne, « Memo to Bush : Europe is listening », *The Washington Post*, 28 mai 2003.

- APPLEBAUM Anne, « L'aventure irakienne n'a pas fini de hanter le pays », *Courrier International*, n° 1035, 2 au 8 septembre 2010, p. 20.

- APPLEBAUM Anne, « "It's too soon to tell" how the Iraq war went », *The Washington Post*, 30 août 2010.

- ASH Timothy Garton, « Anti-Europeanism in America », The New York Review of Books, 13 février 2003.

- ASH Timothy G., « The War after War with Iraq », *The New York Times*, 20 mars 2003.

- ASH Timothy G., « The way we live now : 4-27-03, How the West can be One », *The New York Times*, 27 avril 2003.

- AUBERT Marie-Hélène, « La France est-elle véritablement une colombe ? », *La Revue internationale et stratégique*, n° 53, 2004, pp. 31-34.

- AYACHE Georges, « Puissance et influence dans le cadre des relations internationales post-guerre froide, le cas de la France », *AFRI*, Volume VII, 2006, pp. 384-398.

- BACQUE Raphaëlle, « Très vite, Jacques Chirac utilise l'événement pour renforcer sa stature d'homme d'Etat », *Le Monde*, 11 septembre 2002.

- BAIETTO Thomas, « A Fallouja, les "bébés monstres" soulèvent des questions sur les armes américaines utilisées en 2004 », *Le Monde*, 10 juin 2011.

- BAKER Aryn, « Frenemies, The US-Pakistan relationship is no love match. But it will survive the raid on Osama Bin Laden », *TIME*, 23 mai 2011, pp. 16-22.

- BAKER Aryn, « The Unwinnable War », *TIME*, 24 octobre 2011, pp. 26-33.

- BAKER Peter, « Vow kept, but "mission accomplished" ? Not yet », *The International Herald Tribune*, 23 août 2010, p. 4.

- BALZ Dan et WOODWARD Bob, « Entretien avec le président Bush », *The Washington Post*, 3 février 2002.

- BARTH Elie, « Et l'insécurité s'empare du débat politique », *Le Monde*, 11 septembre 2002.

- BAROVICK Harriet, « Throwing a Curveball at the Iraq War », *TIME*, 28 février 2011, p. 11.

- BASSIR POUR Afsané, « La difficile mise en oeuvre de l'accord 'pétrole contre nourriture' », *Le Monde*, 25 février 1998.

- BAVEREZ Nicolas, « Choc des civilisations et "Axe du Mal", Les Etats-Unis nous inquiètent », *Le Monde 2*, Mars 2002, p. 78.

- BAVEREZ Nicolas, « Retour sur l'Histoire », *Le Monde 2*, Hors-Série, Septembre 2001, p. 108.

- BEDAR Saïda, « Les Etats-Unis et l'ordre global multipolaire », *Centre Interdisciplinaire de Recherches sur la Paix et d'Etudes Stratégiques*, Février 2004.

- de BEER Patrice, « La CIA et le FBI discrédités », *Le Monde 2*, Hors-Série, Septembre 2001, p. 112,

- de BEER Patrice, « Irak : fragilités des positions françaises », *Le Monde*, 24 avril 2003.

- de BEER Patrice, « Entretien avec Philippe Roger », *Le Monde*, 11 septembre 2002.

- de BEER Patrice, « La nouvelle Rome entre Barbares et Etats tributaires », *Le Monde*, 11 septembre 2002.

- BENCHEIKH Galeb, « Une position française imperturbable et courageuse », La Revue internationale et stratégique, n° 53, 2004, pp. 35-38.

- BERGEN Peter, « A long time going », *TIME*, 20 mai 2011, pp. 38-41.

- BERGER Samuel R., « American Power : Hegemony, Isolationism or Engagement », *Council on Foreign Relations*, 21 octobre 1999.

- BERNSTEIN Nina, « The World, for Americans, it's French Sissies versus German He-Me », *The New York Times*, 28 septembre 2003.

- BERNSTEIN Richard, « Allies once Again ? But that could be the Rub ? », *The New York Times*, 5 avril 2003.

- BIRNBAUM Jean, « Enquête sur une détestation française », *Le Monde*, 25 et 26 novembre 2001.

- BIRNBAUM Pierre, « Il y a cent cinquante ans Tocqueville et la démocratie en Amérique », *Le Monde*, 17 juin 1990.

- BONIFACE Pascal, « Le prestige de la France en question », *Le Figaro*, 15 janvier 2003.

- BOOT Max, « Winning the Peace in Iraq », *The Wall Street Journal*, 23 août 2010, p. 13.

- BOURGES Hervé & HUSSEIN Mahmoud, « Un nouvel ordre américain ? », *Le Monde*, 27 décembre 2001.

- BOWER Amanda et SUN Feifei, « A Life of Extremes », *TIME*, 20 mai 2011, pp 42 et 43.

- BOYER Yves, « Petite et grande histoire de la crise irakienne », *La documentation française*, Juin 2004, pp. 187-202.

- BRAUMAN Rony, « L'Amérique aux frontières de la violence », *Le Monde*, Bilan du Monde, Edition 2002, p. 7.

- de BRESSON Henri, « Paris et Berlin redisent en Pologne leur conviction que l'ONU doit jouer un 'rôle central' en Irak », *Le Monde*, 11-12 mai 2003.

- BUCCIANTI Alexandre, « Scénarios pour une guerre », *Le Monde, Dossiers et Documents*, 29-30 septembre 2002.

- BUCKLEY Edgar, l'invocation de l'Article 5, *Cf.* « Invocation de l'Article 5 : cinq ans déjà », *Revue de l'OTAN*, été 2006.

- BUFFIER Dominique, « La longue histoire du terrorisme », *Le Monde, Dossiers et Documents*, 10 novembre 2001.

- BUMILLER Elisabeth, « Bush Aides Set Strategy to Sell Policy on Iraq », *The New York Times*, 7 septembre 2002.

- BURNS John, « In Memoir, Blair expresses no regrets on Iraq, but disdain for Brown », *The New York Times*, 2 septembre 2010.

- BUSH George W., « Assurer le triomphe de la liberté », *Le Monde*, 12 septembre 2002.

- BYRD Robert C., « We Stand Passively Mute », discours au Sénat, Washington D.C., 12 février 2003.

- CALABRESI Massimo, « A Revival in Langley », *TIME*, 20 mai 2011, pp. 48-53.

- CALABRESI Massimo, « The War on Secrecy », *TIME*, 13 décembre 2010, pp. 20-27.

- CATAN Thomas, « Opposition to mosque called 'hate of Muslims' », *The Wall Street Journal*, 23 août 2010, p. 6.

- CAUVIN Jean-Pierre, « Vive la Différence! », *The New York Times*, 10 juillet 2002.

- CLAUDE Patrice, « Le FBI en accusation », *Le Monde 2*, Juin 2002, p. 38.

- CLAVERIE Rose, « Guerre en Irak : Londres lève un secret d'Etat », *Le Figaro*, 23/24 octobre 2010, p. 9.

- CHOMSKY Noam, « Les leçons qu'on n'a pas su tirer », *Le Monde*, 11 septembre 2002.

- COHEN Roger, « US-French Relations Turn Icy after Cold War », *The New York Times*, 2 juillet 1992.

- COLLIER Robert, « Interview with Paul Wolfowitz », *San Francisco Chronicle*, 23 février 2002.

- COLOMBANI Jean-Marie, « L'impasse américaine », *Le Monde*, 11 septembre 2002.

- COLOMBANI Jean-Marie, « L'Amérique guerrière », Editorial, *Le Monde 2*, Mars 2002.

- COLOMBANI Jean-Marie, « Crise : Acte II », Editorial, *Le Monde 2*, Octobre 2001.

- COLOMBANI Jean-Marie, « Nous sommes tous américains », *Le Monde 2*, Hors-Série, Septembre 2001, p. 14.

- COLOMBANI Jean-Marie, « L'Amérique des juges », *Le Monde*, 14 décembre 2000.

- CORTEN Olivier et DUBUISSON François, « L'hypothèse d'une règle émergente fondant une intervention militaire sur une 'autorisation implicite' du Conseil de Sécurité », *Revue générale de droit international public*, Tome 104, 2000, pp. 873-910.

- COSTE Philippe, « L'Amérique gendarme du monde ? », Rencontre avec Condoleezza Rice, *L'Express*, 27 juin 2002.

- COURMONT Barthélemy, « Les débats au Congrès américain sur l'OTAN et la PESD », *Institut de Relations Internationales et Stratégiques*, Novembre 2002.

- COURTOIS Gérard, « De Pearl Harbor aux tours de Manhattan, Jours d'infamie », *Le Monde 2*, Hors-Série, Septembre 2001, p. 25.

- COURTOIS Gérard, « Depuis un an, l'image des Etats-Unis s'est fortement dégradée en France », *Le Monde*, 11 septembre 2002.

- CYPEL Sylvain, « Pas "d'internationale islamiste", mais des islams politiques », *Le Monde*, 7 octobre 2001.

- CYPEL Sylvain, « L'Irak face à une guerre annoncée », *Le Monde, Dossiers et Documents*, novembre 2002.

- CYPEL Sylvain, FRACHON Alain, KRAUZE Jan, NAIM Mouna, « Détermination Américaine, Mystère irakien, La guerre inachevée », *Le Monde, Dossiers et Document*s, 29-30 septembre 2002.

- CYPEL Sylvain, FRACHON Alain, KRAUZE Jan, NAIM Mouna, « Le règne de la Terreur », *Le Monde, Dossiers et Documents*, 29-30 septembre 2002.

- CYPEL Sylvain, FRACHON Alain, KRAUZE Jan, NAIM Mouna, « Vers une nouvelle guerre », *Le Monde, Dossiers et Documents*, 29-30 septembre 2002.

- DAGHER Sam et BARNES Julian, « US marks start of new era in Iraq », *The Wall Street Journal*, 2 septembre 2010, p.8.

- DECHERF Dominique, « French Views of Religious Freedom », US-France Analysis, Washington D.C., *Center for the United States and France*, juillet 2001, p. 2.

- DEDIEU Franck, « Le protectionnisme assumé de Washington », *L'Expansion*, Mars 2011, pp. 48-49.

- DHOMBRES Dominique, « La prédiction de Samuel Huntington : le début d'une grande guerre », *Le Monde 2*, Hors-Série, Septembre 2001, p. 110 .

- DIEHL Jackson, « The Accidental Imperialist », *The Washington Post*, 30 décembre 2002.
- DI LEO Luca, « US general is confident Iraq forces can take over », *The Wall Street Journal*, 23 août 2010, p. 7.
- DONNEDIEU DE VABRES Renaud, « Du sursaut vital de la communauté internationale », *La Revue internationale et stratégique*, n° 53, 2004, pp. 45-48.
- DUBOST Michel, « Sauver la paix », *La Revue internationale et stratégique*, n° 53, 2004, pp. 49-52.
- EMERSON William R., « Roosevelt and de Gaulle, The View from Hyde Park », Winter 1989, p. 40.
- EPSTEIN Marc, « Les dégâts diplomatiques de Renard du désert », *L'Express*, 14 janvier 1999.
- ERLANGER Steven, « 3 Courses with Sarkozy, Skewered Leaders on Side », *The New York Times*, 16 avril 2009.
- FABIUS Laurent, « Diplomatie française : passer de la posture à la stratégie », *La Revue internationale et stratégique*, n° 53, 2004, pp. 53-56.
- FEUER Guy, « La politique de la France », *Revue française de science politique*, 19ème année, n° 2, 1969, pp. 414-428.
- FEIN Bruce, « Arguments… and honor to deal with », *The Washington Times*, 25 février 2003.
- FIELDS Suzanne, « The mousse that roared, Where's the beef in the French policy ? », *The Washington Times*, 13 mars 2003.
- FISK Robert, « Rencontre avec Ben Laden », *Le Monde 2*, octobre 2001, p. 49.
- FLANDRIN Philippe, « Sur la piste de Ben Laden », *Le Monde 2*, Juin 2002, p. 21.
- FONTAINE André, « Un seul lit pour 2 rêves : Histoire de la "détente", 1962-1981 », *Politique étrangère*, 1982, pp. 188-190
- FOROOHAR Rana, « The end of Europe », *TIME*, 22 août 2011, pp. 20-25.
- FRACHON Alain, « L'Amérique mal-aimée », *Le Monde*, 25 novembre 2001.
- FRACHON Alain, « Les Américains », *Le Monde 2*, 18 septembre 2004, p. 22.
- FRACHON Alain, « De George Washington à George Bush, Mister President », *Le Monde 2*, 30 octobre 2004, p. 44.

- FUKUYAMA Francis, « L'Etat-Uni, L'Amérique face au syndrome de Pearl Harbor », *Le Monde 2*, octobre 2001.

- FULLER Graham E., « ''Vieille Europe'' ou vieille Amérique », *Le Monde*, 13 février 2003.

- FUMAROLI Sébastien, « Dominique de Villepin : la controverse, Entretien avec Stanley Hoffmann », *Le Point*, 19 décembre 2003.

- FUMAROLI Sébastien, « Dominique de Villepin : la controverse, Entretien avec Leon Wieseltier », *Le Point*, 19 décembre 2003.

- GALLAGHER Trace, « Americans Just Say 'Non' to French Products », *FoxNews.com*, 19 février 2003.

- GELLMAN Barton, « Inside the FBI's Terrorist Hunt », *TIME*, 9 mai 2011. pp.16-24.

- GHOSH Bobby, « The Revolutionaries », *TIME*, 14 février 2011, pp. 26-31.

- GIRAULT René, « La France et les Autres : les enjeux de la modernisation », in *La France en voie de modernisation 1944-1952*, Fondation Nationale des Sciences Politiques, Paris, colloque des 4 et 6 décembre 1981.

- GOTTLIEB Martin, « The War in Iraq », *The International Herald Tribune*, 2 septembre 2011.

- GORDON Michael, « In Bush's "Axis of Evil" : Iraq presents the greatest threat », *The New York Times*, 11 septembre 2002.

- GORDON Michael R. et SANGER David E., « Powell is weighing ways to topple Hussein », *The New York Times*, 13 février 2002.

- GORDON Philip H., « "Punish France, Ignore Germany, Forgive Russia" No Longer Fits », *Brookings*, Septembre/Octobre 2007.

- GORDON Philip et VAISSE Justin, « Une victoire franco-américaine », *Le Monde*, 13 novembre 2002.

- GRAHAM Robert et HARDING James, « War in Iraq : How the Die was Cast Before Transatlantic Diplomacy Failed », *The Financial Times*, 27 mai 2003.

- GUETTA Bernard, « Vie et mort de la politique arabe de la France », *Libération*, 2 mars 2011.

- GUEZ Olivier, « Etats-Unis, la décennie troublée », *Le Monde Magazine*, 10 septembre 2011.

- GUSTIN Sam, « Digital Diplomacy », *TIME*, 12 septembre 2011, p. 46.

- HAKEM Tewfik, « Al-Jazira et Washington se sont livré un an de guerre en sourdine », *Le Monde*, 11 septembre 2002.

- HAMPSON Rick, « At Ground Zero, controversy shadows emotional tributes », *USA Today*, 20-22 août 2010.

- HASSNER Pierre, « Fausses manoeuvres », *La Revue internationale et stratégique*, n° 53, 2004, pp. 57-62.

- HASSNER Pierre, « Les questions du leadership américain et du partenariat dans les relations entre les Etats-Unis et la France », *Centre d'Etudes et de Recherches Internationales*, Décembre 2002.

- HENLEY Jon et HOOPER John, « Anti-war allies shrug off trade fears », *The Guardian*, 14 février 2003.

- HENNINGER Daniel, « If Saddam had stayed », *The Wall Street Journal*, 2 septembre 2010, p. 13.

- HITCHENS Christopher, « The Rat that Roared », *The Wall Street Journal*, 6 février 2003.

- HOFFMANN Stanley, « The Man Who Would be France », *The New Republic*, 17 décembre 1990, p. 29.

- HOFFMANN Stanley, « Deux universalismes en conflit », *La revue Tocqueville*, XXI, n°1, 2000.

- HOUT Michael et FISCHER Claude, « Why more Americans Have No Religion Preference : Politics and Generations », *American Sociological Review*, Avril 2002, Vol. 67, pp. 165-190.

- HUNTINGTON Samuel P., « America's Changing Strategic Interests », *Survival*, Vol. 33, n° 1, janvier-février 1991, pp. 3-17.

- HUNTINGTON Samuel P., « Why International Primacy Matters », *International Security*, Vol. 17, n° 4, printemps 1993, pp. 68-83.

- ICKES Harold, « We're Running Out of Oil! », *American Magazine*, décembre 1943.

- IGNATIUS David, « Bush's New Ally : France ? », *The Washington Post*, 1er février 2006.

- ISNARD Jacques, « La guerre "asymétrique" entre les terroristes et les Etats-Unis », *Le Monde*, 29 septembre 2001.

- ISNARD Jacques, « Une riposte complexe », *Le Monde 2*, octobre 2001, p. 38.

- ISNARD Jacques, « Raids aériens et unités d'élite », *Le Monde 2*, octobre 2001, p. 36.

- ISNARD Jacques, « Des agents de renseignements français auprès de l'Alliance du Nord », *Le Monde*, 10 octobre 2001.

- ISNARD Jacques, « George Bush veut doter l'aviation d'une panoplie d'engins sans pilote », *Le Monde*, 30 décembre 2001.

- ISNARD Jacques, « Un budget de guerre à risques », *Le Monde*, 12 février 2002.
- ISNARD Jacques, « De l'attentat-suicide aux menaces d'Etats, Un terrorisme aux multiples visages », *Le Monde 2*, Mars 2002, p. 72.
- ISNARD Jacques, « Budget de guerre », *Le Monde 2*, Mars 2002, p. 74.
- ISNARD Jacques, « La défense française et le modèle anglais », *Le Monde*, 17 juillet 2002.
- JAFFRELOT Christophe, « Une nouvelle donne en Asie », *Le Monde*, 27 septembre 2001.
- JARREAU Patrick, « Le Président fait-il le poids ? », *Le Monde 2*, Hors-Série, Septembre 2001, p. 19.
- JARREAU Patrick, « L'Amérique fait face dans la douleur », *Le Monde 2*, Hors-Série, Septembre 2001, p. 100.
- JARREAU Patrick, « L'Amérique désigne ses ennemis, Bush face aux Etats-voyous », *Le Monde 2*, Mars 2002, p. 66.
- JARREAU Patrick, « Croisade contre l'Axe du Mal », *Le Monde 2*, Mars 2002, pp. 64-65.
- JARREAU Patrick, « Avec George W. Bush, l'Amérique adopte une nouvelle doctrine : l'action préventive », *Le Monde*, 11 septembre 2002.
- JARREAU Patrick, « La France est devenue la cible préférée des attaques de l'Administration Bush et de ses partisans », *Le Monde*, 12 février 2003.
- JARREAU Patrick, « Prison d'Abou Ghraib : un rapport interne de l'armée américaine dénonce 'des violences criminelles, déchaînées, flagrantes et sadiques' », *Le Monde*, 4 mai 2004.
- JAULMES Adrien, « Le chemin sans fin de la paix au Proche-Orient », *Le Figaro*, 2 septembre 2010, p. 2.
- JAUVERT Vincent, « Le blitz de Villepin », *Le Nouvel Observateur*, 30 janvier-5 février 2003.
- JAUVERT Vincent, « Quand Chirac se préparait à la guerre », *Le Nouvel Observateur*, 20-26 mars 2003.
- JULLIARD Jacques, « Parlez, Monsieur Chirac ! », *Le Nouvel Observateur*, 15-21 mai 2003.
- KAGAN Robert, « Power and Weakness », *Policy Review*, juin-juillet 2002.
- KAMEN Al, « Hate the French-Love their satellite », *The Washington Post*, 10 mars 2003.
- KASPI André, « Il y a soixante-dix ans l'entrée en guerre des Américains », *Le Monde*, 31 mai 1987.

- KAUFFMANN Sylvie, « La sécurité au prix des Libertés ? », *Le Monde 2*, Hors-Série, Septembre 2001, p. 133.

- KAUFFMANN Sylvie, « Le nouvel unilatéralisme américain », *Le Monde*, 1 janvier 2002.

- KAUFFMANN Sylvie, « Les libertés, dégâts collatéraux », *Le Monde*, 11 septembre 2002.

- KAUFFMANN Sylvie et NOUGAYREDE Nathalie, « France-Etats-Unis : Histoire d'un retournement », *Le Monde*, 30 juin 2006.

- KEALY C., « Georges W. Bush et l'Amérique guerrière, Croisade contre l'Axe du Mal », *Le Monde 2*, Mars 2002, p. 64.

- KELLY A. Mary, « For French, Apprehension about travel to US », *The New York Times*, 13 mars 2003.

- KEMP Jack, « European-style, politically correct anti-Semitism », *townhall.com*, 22 mai 2002.

- KEMPF Hervé, « Les Américains ont réactivé leur recherche sur les armes biologiques », *Le Monde*, 11 décembre 2001.

- KENNEDY M. David, « Barack Obama : Charting a future with fewer illusions », *TIME*, 2 mai 2011, p. 79.

- KIMBALL Daryl G., « Did the U.S. Exaggerate Iraq's WMD Arsenal ? », *The New York Times*, 6 juin 2000.

- KODMANI Bassma, « Scénarios pour une guerre », *Dossiers et Documents du Monde*, Septembre 2002.

- KRALEV Nicholas, « Despite French vote, US in no rush to forgive, forget », *The Washington Times*, 23 mai 2003.

- KRAUTHAMMER Charles, « The Bush Doctrine, ABM, Kyoto, and the New American Unilateralism », *The Weekly Standard*, 4 juin 2001.

- KRAUZE Jan, « La surpuissance américaine et la guerre », *Le Monde*, 18 décembre 2001.

- KULL Steven, « Program on International Policy Attitude, Misperceptions, the Media and the Iraq War », Université du Maryland, 2 octobre 2003.

- KURTZ Howard, « The Post on WMD's : an inside story », *The Washington Post*, 12 août 2004.

- KURTZ Howard, « Muzzling the Media in Wartime », *The Washington Post*, 17 janvier 2003.

- LANGELLIER Jean-Pierre, « Les Mille et un crimes de Saddam Hussein », *Le Monde, Dossiers et Documents*, 29-30 septembre 2002.

- de LARGENTAYE Bertrand, « L'avenir de la relation transatlantique à la lumière de la crise irakienne », *La Revue internationale et stratégique*, n° 53, 2004, pp. 63-72.

- LEMANN Nicholas, « How it came to war », *The New Yorker*, 31 mars 2003.

- LEPARMENTIER Arnaud, « Les relations entre la France et l'Allemagne connaissent de nouvelles tensions », *Le Monde*, 29 novembre 2000.

- LESER Eric, « Une journée de cendres », *Le Monde*, 11 septembre 2002.

- LESNES Corinne, « Hubert Védrine dénonce le 'simplisme' et l'unilatéralisme 'utilitaire' des Américains », *Le Monde*, 8 février 2002.

- LESNES Corinne, « L'Assemblée générale des Nations Unies s'ouvre sur les incertitudes du dossier irakien », *Le Monde*, 11 septembre 2002.

- LESNES Corinne, « Au jeu des scoops et des coups bas, Fox News a supplanté CNN », *Le Monde*, 11 septembre 2002.

- LESNES Corinne, « L'impossible mission de M. Blix », *Le Monde 2*, n° 24, décembre 2002, p. 46.

- LESNES Corinne, « 8 novembre-17 mars : l'impossible entente aux Nations Unies », *Le Monde*, 19 mars 2003.

- LESNES Corinne, « Irak : Barack Obama tourne la page d'une expérience désastreuse », *Le Monde*, 2 septembre 2010.

- LEWIS Patricia, « From UNSCOM to UNMOVIC : the United Nations and Iraq », *Disarmament Forum : The Middle east*, n° 2, 2001.

- LIZZA Ryan, « Leading from behind », *The New Yorker*, 26 avril 2011.

- LUKYANOV Fyodor, « Une Amérique 'simple' face à une Europe 'complexe' », *La Revue internationale et stratégique*, n° 53, 2004, pp. 99-103.

- MACASKILL Ewan, « US seen as a bigger threat to peace than Iran, worldwide poll suggests », *The Guardian*, 15 juin 2006.

- MAMOU Yves, « Asie centrale : le pari risqué du soutien aux Etats-Unis », *Le Monde*, 16 octobre 2001.

- MANCEAU Jean-Jacques et LECHYPRE Emmanuel, « Le grand retour de l'Amérique », *L'Expansion*, Mars 2011, pp. 34-37.

- MARSEILLE Jacques, « La conférence de Brazzaville et son mythe », *Vingtième Siècle, Revue d'histoire*, n° 16, octobre-décembre 1987, pp. 109-110.

- MARTI Serge, « Crise et Châtiment », Bilan du Monde, Edition 2002, *Le Monde*, p. 3.
- MARTI Serge, « 11 Septembre, Bilan du Monde », Edition 2002, *Le Monde*, p. 9.
- MAURUS Véronique, « Un empire pétrolier convoité », *Le Monde, Dossiers et Documents*, 29-30 septembre 2002.
- McGEARY Johanna, « Where Have You Gone, Colin Powell ? », *TIME*, 10 septembre 2001.
- MELANDRI Pierre et BOZO Frédéric, « La France devant l'opinion publique américaine : le retour de de Gaulle début 1958-printemps 1959 », *Relations Internationales*, n° 58, Eté 1989, p. 195.
- MICHELETTI E., « Quelle guerre contre quel ennemi ? », *Le Monde 2*, octobre 2001, pp. 28-34.
- MILBANK Dana, « In War it's Power to the President », *The Washington Post*, 20 novembre 2001.
- MOISI Dominique, « Une diplomatie qui n'a pas accru notre prestige », *Le Monde*, 17 juin 2003.
- MITCHELL Alison et HULSE Carl, « Congress authorizes Bush to use force against Iraq, creating a broad mandate », *The New York Times*, 11 octobre 2002.
- de MONTBRIAL Thierry, « La France est-elle "l'ennemi n°1" des Etats-Unis ? », *Le Figaro*, 16 juin 1992.
- MYERS Steven et SHADID Anthony, « A show of army force tests rule of law in Iraq », *The International Herald Tribune*, 11 février 2010.
- NAIM Mouna, « Deux années d'une 'petite guerre' à la finalité douteuse », *Le Monde*, 22 février 2001.
- NAIM Mouna, « Poursuite des bombardements contre l'Irak », *Le Monde*, 22 février 2001.
- NAIM Mouna, « L'Irak en point de mire », *Le Monde*, 19 mars 2002.
- NAU Jean-Yves, « Les Etats-Unis s'isolent de la communauté internationale », Bilan du Monde, Edition 2002, *Le Monde*, p. 26.
- NGUYEN-ROUAULT Florence, « L'intervention armée en Irak et son occupation au regard du droit international », *Revue Générale de Droit International Public*, 2003, pp. 835-864.
- NOVAK Robert D., Mission to Niger, The Washington Post, 14 juillet 2003.
- NUNBERG Geoffrey, « The World : Character Assassination; The French There is a word for them », *The New York Times*, 9 février 2003.

- O'NEIL John, « Hillary Clinton Says White House Has Mishandled Iran », *The New York Times*, 19 janvier 2006.

- OUMERE Mohamed Fall Ould, « Une reconquête fragile du coeur des Arabes », *La Revue internationale et stratégique*, n° 53, 2004, pp. 105-106.

- OZ Amos, « N'attrapons pas la haine », *Le Monde 2*, Hors-Série, Septembre 2001, p. 106.

- PATTEN Christopher, « L'Amérique doit réfléchir aux raisons de son impopularité dans une partie du monde », *Bilan du Monde*, édition 2002, p. 28.

- PEDROZO Raul, « The War in Iraq : A Legal Analysis », *US Naval War College International Law Studies*, Volume 86, 2010.

- PERES Shimon, « La terreur, menace mondiale », *Le Monde*, 16 octobre 2001.

- PERLE Richard, « Thank God for the death of the UN », *The Guardian*, 21 mars 2003.

- PRUDEN Wesley, « Chirac's girlie game, revealed at last », *The Washington Times*, 11 mars 2003.

- RAMONET Ignacio, « Mensonges d'Etat », *Le Monde diplomatique*, juillet 2003.

- RICE Condoleezza, « Campaign 2000 : Promoting the National Interest », *Foreign Affairs*, Janvier-février 2000.

- RISEN James, « Ex-Inspector Says CIA Missed Disarray in Iraqi Arms Program », *The New York Times*, 26 janvier 2004.

- ROCARD Michel, « La France et son nombril », *Le Monde 2*, Mars 2002, p. 46.

- ROCARD Michel, « La France dans la crise irakienne : de l'apprentissage de la mesure », *La Revue internationale et stratégique*, n° 53, 2004, pp. 73-78.

- ROSE David, « Neo Culpa », *Vanity Fair*, Novembre 2006.

- ROY Olivier, « L'inquiétante proximité d'Al-Qaïda », *Le Monde*, 11 septembre 2002.

- RUOLIN Zheng, « Un intérêt renouvelé pour la France », *La Revue internationale et stratégique*, n° 53, printemps 2004, pp. 113-116.

- RUSSEL MEAD Walter, « The Jacksonian Tradition », *The National Interest*, n° 58, 1er décembre 1999;

- SAFIRE William, « The French Connection », *The New York Times*, 13 mars 2003.

- SANGER David, « For Bush, Solutions elusive in a complex world », *The New York Times*, 28 et 29 avril 2002.

- SARTRE Jean Paul, « Maintenant l'espoir… », *Le Nouvel Observateur*, 24 mars 1980.

- SARTRE Jean-Paul, « Les animaux malades de la rage », *Libération*, 22 juin 1953.

- SAVAGE Charlie, « Barack's Obama Q&A », *The Boston Globe*, 20 décembre 2007.

- SHAPIRO Jeremy, « The role of France in the War on Terrorism », *Brookings Institution*, mai 2002.

- SCHAIN Martin, « Transatlantic tensions. From conflicts of interests to conflicts of values ? », *Colloque CERI/GMF*, Février 2004.

- SCIOLINO Elaine, « France mutes its criticism of US stance toward Iraq », *The New York Times*, 29 août 2002.

- SCIOLINO Elaine, « This is not as serious as people think », *The New York Times*, 28 septembre 2003.

- SCIOLINO Elaine, « French Struggle now with how to coexist with Bush », *The New York Times*, 8 février 2005.

- SCIOLINO Elaine, « Chirac Says Time Proves France Was Right to Resist War », *The New York Times*, 6 janvier 2007.

- SCOWCROFT Brent, « Don't Attack Saddam : It would undermine our Anti-Terror efforts », *The Wall Street Journal*, 15 août 2002.

- SFEIR Antoine, « Le Moyen-Orient dans tous ses états », *La Revue internationale et stratégique*, n° 53, 2004, pp. 121-123.

- SHIPMAN Claire et KALFOPULOS Joy, « Can France Make Us Love French Fries Again ? », *Good Morning America*, 30 mai 2003.

- SERWER Daniel, « De trop nombreuses erreurs et une coopération insuffisante », *La Revue internationale et stratégique*, n° 53, printemps 2004, pp. 117-119.

- SONNE Paul, « Blair backs Iraq war, defends Bush », *The Wall Street Journal*, 2 septembre 2010, p. 6.

- SOREL Jean-Marc, « L'ONU et l'Irak, le vil plomb ne s'est pas transformé en or pur », *Revue générale de droit international public*, Tome 108, 2004. pp. 845-854.

- Spiller Penny, « New start for US and 'old Europe' », *BBC News*, 9 février 2005.

- STARITA Massimo, « L'occupation de l'Irak. Le Conseil de Sécurité, le droit de la guerre et le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes », *Revue générale de droit international public*, Tome 108, 2004, pp. 883-916.

- STENGEL Richard, « The US Constitution today », *TIME*, 4 juillet 2011.

- STERN Babette, « D'une Guerre du Golfe à l'autre, les similitudes sont en trompe-l'oeil », *Le Monde*, 4 janvier 2003.

- STERN Babette, « La communauté internationale démunie », *Le Monde*, 4 novembre 2001.

- STOLBERG Sheryl, « Kennedy Says War in Iraq Was Choice, Not Necessity », *The New York Times*, 15 janvier 2004.

- STROOBANTS Jean-Pierre, « Les disparités entre Etats membres freinent la lutte antiterroriste au sein de l'UE », *Le Monde*, 11 septembre 2002.

- SULEIMAN Ezra, « Les Etats-Unis sont-ils intolérants envers leurs Alliés ? », *Revue des deux mondes*, novembre/décembre 1999.

- SULEIMAN Ezra, « La fin d'un rêve », *Le Monde 2*, Hors-Série, Septembre 2001, p. 38.

- SULLIVAN Kathleen M., « Bush's Supreme Court Red Herring », *The New York Times*, 29 juillet 1990.

- SUR Serge, « La résolution 1441 du Conseil de sécurité et l'affaire irakienne : un destin manqué », *Recueil Dalloz*, 27 mars 2003, pp. 835-837.

- TATU Michel, « Tangage franco-américain », *Le Monde*, 29 mai 1992.

- TERNISIEN Xavier, « L'Islam de France veut s'organiser », *Dossiers & Documents du Monde*, Le Monde, novembre 2002.

- THOMPSON Mark, « How to save a trillion dollars », *TIME*, 25 avril 2011, pp. 20-25.

- TORRELLI Maurice, « Le nouveau défi irakien à la communauté internationale : la dialectique des volontés », *Revue générale de droit international public*, Tome 102, 1998, pp. 435-455.

- TOURAINE Marisol, « La représentation de l'adversaire dans la politique extérieure française depuis 1981 », *Revue française de science politique*, Volume 43, octobre 1993, pp. 807-822.

- TREAN Claire, « Terrorisme, guerre : les armes du droit international », *Le Monde*, 18 novembre 2001.

- TREAN Claire, « Après le 11 septembre, les repères ébranlés », *Le Monde*, 18-19 novembre 2001.

- TREAN Claire, « Offensive américaine contre le projet de Cour pénale internationale », *Le Monde*, 12 décembre 2001.

- TREAN Claire, « Terrorisme, l'ère de tous les dangers », *Le Monde, Dossiers & Documents*, Février 2002.

- TREAN Claire, « Les dérives d'une campagne contre le terrorisme érigée en priorité absolue », *Le Monde*, 11 septembre 2002.

- TREAN Claire et VERNET Daniel, « Les défis lancés au droit par le terrorisme », *Le Monde*, 18 novembre 2001.

- TUBIANA Michel, « La société civile face à la définition d'un nouvel ordre mondial », *La Revue internationale et stratégique*, n° 53, 2004, pp. 79-81.

- TUCKER Robert, « Alone or With Others, the Temptations of Post-Cold War Power », *Foreign Affairs*, Volume 78, n° 6, novembre/décembre 1999.

- VAISSE Justin, « Etats-Unis : le regain francophobe », *Brookings Institution Press*, Automne 2002.

- VAISSE Justin, « Comprendre et décider : l'énigme Bush », *Critique internationale*, 2002/3, n° 16.

- VAISSE Justin, « La nouvelle politique étrangère américaine », *Politique internationale*, avril 2003.

- VAISSE Maurice, « La France et la crise de Cuba », in *Histoire, économie et société*, 1994, 13ème année, n° 1, « La France et la Grande-Bretagne devant les crises internationales », pp. 185-195.

- VAN RUYMBEKE Renaud, « Pourquoi les démocraties sont vulnérables », *Le Monde 2*, octobre 2001, p. 58.

- VERNET Daniel, Bush hostile à une défense européenne autonome, *Le Monde*, 6 février 2001

- VERNET Daniel, « Erreur sur la menace », *Le Monde 2*, Hors-Série, Septembre 2001, p. 134.

- VERNET Daniel, « Le tournant occidental de Vladimir Poutine », *Le Monde*, 24 novembre 2003.

- VERNET Daniel, « Entretien avec Dominique Moïsi, conseiller spécial de l'IFRI », *Le Monde*, 16 juin 2003.

- VISSIERE Hélène, « La France à nouveau fréquentable », *Le Point*, 31 mai 2007.

- WATSON Roland, « France hopes spa trip will heal war wounds », *The Times*, 17 avril 2003.

- WEBLEY Kayla, « Revelry and Requiem », *TIME*, 20 mai 2011, pp. 32-37.

- WEISMAN Steven, « A Long Winding Road to a Diplomatic Dead End », *The New York Times*, 17 mars 2003.

- WHITNEY Craig R., « France Ending Nuclear Tests That Caused Broad Protests », *The New York Times*, 30 janvier 1996.

- WILL George, « Europe's decline », *The Washington Post*, 11 avril 2003.
- WILSON Jamie, « French fries protester regrets war jibe », *The Guardian*, 25 mai 2005.
- WILSON Joseph, « What I didn't find in Africa », *The New York Times*, 6 juillet 2003.
- WURTZ Francis, «La France avait raison», *La Revue internationale et stratégique*, n° 53, 2004, pp. 83-87
- ZAKARIA Fareed, « The Politics of Rage : Why do they hate us ? », *Newsweek*, 15 octobre 2001.
- ZAKARIA Fareed, « Restoring the American Dream », *TIME*, 1er novembre 2010, p.14.
- ZAKARIA Fareed, « The Revolution », *TIME*, 14 février 2011, pp. 16-24.
- ZAKARIA Fareed, « When Terror Loses its Grip », *TIME*, 20 mai 2011, pp. 44-47.
- ZAKARIA Fareed, « The Pragmatic President », *TIME*, 22 août 2011, p. 14.
- ZALLER John & CHIU Dennis, « Government's Little Helper : US Press Coverage of Foreign Policy Crises, 1945-1991 », *Taylor & Francis*, 1996.
- ZECCHINI Laurent, « M. Clinton approuve l'accord de paix, mais garde son armada dans le Golfe », *Le Monde*, 25 février 1998.

Articles sans auteur (par ordre chronologique)

- « M. Chirac plaide pour la fin des sanctions si l'Irak '*joue le jeu*' », entretien accordé au journal *Le Monde*, 27 février 1998.
- « Hubert Védrine juge illégaux les bombardements américains et britanniques sur l'Irak », *Le Monde*, 21 février 2001.
- « L'horrible menace du terrorisme biologique », *Le Monde, Dossiers et Documents*, octobre 2001.
- « L'Amérique, gendarme du monde ? Interview de Condoleezza Rice », *L'Express*, 27 juin 2002.
- « Interview with Jacques Chirac », *The New York Times*, 9 septembre 2002.
- « Un an après, où va l'Amérique ? », *Le Monde*, 11 septembre 2002.
- « Outrage at 'old Europe' remarks », *BBC news*, 23 janvier 2003.
- « United We Stand », *The Wall Street Journal*, 30 janvier 2003.
- « Against America ? Moi ? », *The Economist*, 13 mars 2003.

• « The divided West : Part Three », *The Financial Times*, 29 mai 2003.

• « The Times and Iraq », *The New York Times*, 26 mai 2004.

• « Le début d'une nouvelle relation entre les Etats-Unis et l'Union européenne », *Le Monde*, 22 février 2005.

• « France and US learn to love each other again », *The Guardian*, 8 mai 2005.

• « Obama plaide pour un nouveau départ entre les musulmans et les Etats-Unis », *Le Monde*, 4 juin 2009.

• « Popularité : Chirac derrière Mitterrand mais devant Giscard », *Le Parisien*, 4 novembre 2009

• « Victory in Iraq, Opinion : review and Outlook », *The Wall Street Journal*, 23 août 2010, p. 11.

III - Documents Officiels

A. Discours publics *(par ordre chronologique)*

• Discours sur l'état de l'union du Président William J. Clinton du 27 janvier 2000 :
http://stateoftheunionaddress.org/category/william-j-clinton

• Discours sur l'état de l'union du Président George W. Bush du 27 février 2001 :
http://stateoftheunionaddress.org/category/george-w-bush/page/9

• Discours du Président George W. Bush du 12 septembre 2001 à New York :
Le Monde 2, Hors-Série, Septembre 2001, p. 17.

• Point de presse conjoint de Jacques Chirac, Président de la République française, et George W. Bush, Président des Etats-Unis d'Amérique, sur la solidarité de la France avec les Etats-Unis après les attentats terroristes à New York et à Washington et le soutien de la France dans la lutte contre le terrorisme, Washington, le 18 septembre 2001 :
http://discours.vie-publique.fr/notices/017000207.html

• Discours sur l'état de l'union du Président George W. Bush du 20 septembre 2001 :
http://stateoftheunionaddress.org/category/george-w-bush/page/8

• Discours sur l'état de l'union du Président George W. Bush du 29 janvier 2002 :
http://stateoftheunionaddress.org/2002-george-w-bush

• Discours du Sénateur de l'Etat de l'Illinois Barack Obama contre une intervention américaine en Irak, 2 octobre 2002 :
http://obamaspeeches.com/001-2002-Speech-Against-the-Iraq-War-Obama-Speech.htm
http://www.monde-diplomatique.fr/2008/04/OBAMA/15768

• Point de presse de Dominique de Villepin, Ministre des affaires étrangères, de la coopération et de la francophonie, New York, 5 février 2003 :
http://discours.vie-publique.fr/notices/033000468.html

• Dominique de VILLEPIN, « Déclaration de Dominique de Villepin, Ministre des affaires étrangères, de la coopération et de la francophonie », New York, Organisation des Nations Unies, 14 février 2003
http://discours.vie-publique.fr/notices/033000604.html

• Discours sur l'état de l'union du Président George W. Bush du 28 janvier 2003 :
http://stateoftheunionaddress.org/category/george-w-bush/page/6

• Discours sur l'état de l'union du Président George W. Bush du 20 janvier 2004 :
http://whitehouse.georgewbush.org/news/2004/012004-SOTU.asp

• Discours sur l'état de l'union du Président George W. Bush du 2 février 2005 :
http://stateoftheunionaddress.org/category/george-w-bush/page/4

• Discours sur l'état de l'union du Président George W. Bush du 31 janvier 2006 :
http://stateoftheunionaddress.org/category/george-w-bush/page/3

• Discours sur l'état de l'union du Président George W. Bush du 23 janvier 2007 :
http://stateoftheunionaddress.org/category/george-w-bush/page/2

• Discours sur l'état de l'union du Président George W. Bush du 28 janvier 2008 :
http://stateoftheunionaddress.org/category/george-w-bush

• Discours du Président Barack Obama relatif à la fin des opérations de combats en Afghanistan, 31 août 2010 :
http://www.whitehouse.gov/the-press-office/2010/08/31/remarks-president-address-nation-end-combat-operations-iraq

B. Textes officiels *(par ordre alphabétique)*

• 11 Septembre 2001. Rapport final de la Commission nationale sur les attaques terroristes contre les Etats-Unis, Paris, Ed. Alban, 2005.

• Charte des Nations Unies :
http://www.un.org/fr/documents/charter/

• Compte-rendu d'une réunion dans le Bureau Ovale, 19 novembre 1964, Lyndon B. Johnson Library, National Security File, Memoranda to the President, Box. 2, vol. 7 (1er octobre-31 décembre 1964).

• Déclaration universelle des droits de l'Homme du 10 décembre 1948 :
http://www.un.org/fr/documents/udhr/

• Livre blanc sur la Défense et la Sécurité nationale (France) :
www.livreblancdefenseetsecurite.gouv.fr

• Rapport « Organiser la politique européenne et internationale de la France : rapport du groupe présidé par Jacques Lanxade », *Commissariat Général du Plan, La Documentation française*, décembre 2002.
http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/024000641/0000.pdf

• Résolution 660 :
http://daccess-dds-ny.un.org/doc/RESOLUTION/GEN/NR0/575/10/IMG/NR057510.pdf?OpenElement

• Résolution 687 :
http://daccess-dds-ny.un.org/doc/RESOLUTION/GEN/NR0/596/23/IMG/NR059623.pdf?OpenElement

• Résolution 715 :
http://daccess-dds-ny.un.org/doc/RESOLUTION/GEN/NR0/596/51/IMG/NR059651.pdf?OpenElement

• Résolution 1284 :
http://www.un.org/french/docs/sc/1999/99s1284.htm

• Résolution 1409 :
http://www.un.org/french/ga/search/view_doc.asp?symbol=S/RES/1409%282002%29

• Résolution 1441 :
http://www.un.org/french/ga/search/view_doc.asp?symbol=S/RES/1441%282002%29

• « US National Security Council, The national security strategy of the United States of America », *Washington Government Printing Office*, sept 2002.

IV- Sites Internet

• Site officiel de la Maison Blanche :
http://www.whitehouse.gov/

• Site officiel de la Présidence de la République française :
http://www.elysee.fr/president/accueil.1.html

• Site officiel de l'Ambassade de France aux Etats-Unis :
http://fr.ambafrance-us.org/spip.php?rubrique=1

• Site officiel de l'Ambassade des Etats-Unis en France :
http://french.france.usembassy.gov/

• Site officiel du Département d'Etat (Etats-Unis) :

http://www.state.gov/

• Site officiel du Ministère des Affaires étrangères et européennes (France) :
http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/

• Site officiel du Département de la Défense (Etats-Unis) :
http://www.defense.gov/

• Site officiel du Parti Républicain (Etats-Unis) :
http://www.gop.com/

• Site officiel du Parti Démocrate (Etats-Unis) :
http://www.democrats.org/

• Site officiel de la Cour de Justice Internationale :
http://www.icj-cij.org/

• Site de sondages de l'agence ABC News :
www.abcnews.go.com/pollingunit

• Site de l'agence de sondages Gallup :
www.gallup.com/poll/1723/Presidential-Job-Approval-Depth.aspx

• Site de sondages de l'agence CBS News :
www.cbsnews.com/sections/opinion/pollpositions

• Site de l'association de soutien aux troupes américaines (*United Service Organizations*) :
http://www.uso.org/

• Site américain remettant en question la légitimité de l'intervention militaire en Irak :
http://www.leadingtowar.com/intro.php

La relation franco-américaine à l'épreuve de la question irakienne : la contestation d'un modèle occidental alternatif.

Résumé

Le différend entre la France et les Etats-Unis sur le règlement de la question irakienne a provoqué une crise diplomatique majeure entre les deux pays, jugée par certains comme la plus sérieuse dans l'histoire des relations bilatérales. Le dossier irakien a cristallisé les positions diplomatiques des deux alliés et mis en lumière deux lectures d'une grande question internationale. Pour la France, il a été l'occasion de défendre des principes, de faire entendre sa voix et de partager sa vision d'un monde multipolaire fondé sur la quête d'un règlement pacifique des différends. Pour les Etats-Unis, cette question relevait d'un enjeu de sécurité nationale, dans une Amérique profondément traumatisée par les attentats de septembre 2001. La rupture franco-américaine a résulté de facteurs structurels anciens : la concurrence entre deux modèles politiques et diplomatiques qui se veulent universels et le déséquilibre entre une puissance française, déclinante, qui aspire à préserver ses sphères d'influence sur la scène internationale, et une puissance américaine, ascendante, devenue, depuis l'effondrement du bloc soviétique, l'unique superpuissance à la tête d'un monde unipolaire. L'affrontement bilatéral du printemps 2003 a ainsi révélé les caractères intrinsèques qui opposent la diplomatie française et la diplomatie américaine et dévoilé leur conception très éloignée qu'elles se faisaient du nouvel ordre mondial et de la place qu'elles aspirent à occuper sur l'échiquier international.

Mots clefs : France - Etats-Unis - Irak - Organisation des Nations Unies - Conseil de Sécurité - Guerre préventive - French-bashing - Négociation - Diplomatie - Unilatéralisme - Armes de destruction massive - Multilatéralisme - Nouvel ordre international - Pouvoir de veto

---

The French-American relationship under the test of the War in Iraq : the challenge of an alternative Western model

Abstract

The disagreement between France and the US over the Iraqi issue led to a serious diplomatic crisis between the two countries, considered by many analysts as the most serious one in the history of bilateral relations. The Iraqi case crystallized the diplomatic positions of both allies and revealed two different reads of this major international issue. For France, this case was the opportunity to defend its principles, to get itself heard by the rest of the world and to share its vision of a multipolar world, where disputes would be peacefully settled through international organizations. For the US, that issue fell under a matter of national security, in a country deeply traumatized by '9/11'. The split between the two countries resulted from historical structural causes : (i) the competition between two political and diplomatic models that present themselves as universal, and (ii) the imbalance between France's declining power aspiring to preserve its spheres of influence over the world and America's ascending power that has become, since the end of the Cold War, the only superpower. The bilateral confrontation of 2003 revealed the distinctive patterns of both French and American foreign policies and exposed their different views and models of the new world order, as well as their ambitions on the international scene.

Keywords : France - United States - Iraq - United Nations Organization - Security Council - Preemptive war - French-Bashing - Negotiation - Diplomacy - Unilateralism - Weapons of Mass Destruction - Multilateralism - New world order - Veto power

Unité de recherche/Research unit : *Centre de recherche Droits et perspectives du droit EA, n° 4487, 1 place Déliot, 59000 Lille, agnes.pakosz@univ-lille2.fr http://crdp.univ-lille2.fr*
Ecole doctorale/Doctoral school : *Ecole doctorale des sciences juridiques, politiques et de gestion, n° 74, 1 place Déliot, 59000 Lille, ecodoc.univ-lille2.fr, http://edoctorale74.univ-lille2.fr*
Université/University : *Université Lille 2, Droit et Santé, 42 rue Paul Duez, 59000 Lille, http://www.univ-lille2.fr*